JUN 7 1921

28e Année. N° 9. 1er Mai 1921

GENERAL LIBRARY JUN 6 1921 UNIV. OF MICH.

LA REVUE DE PARIS

DIRECTEURS :

ERNEST LAVISSE
de l'Académie française.

ANDRÉ CHAUMEIX

SOMMAIRE

		Pages.
Henry Bataille.	*L'Enfance éternelle*	5
Général A. Tanant. . .	*Napoléon chef de guerre*	51
Henri-Robert.	*Napoléon et la Justice*.	72
Victor Segalen.	*D'après René Leys* (fin).	94
Lt-Col René Tournès. .	*Le G. Q. G. de Napoléon Ier*.	134
Xavier de Magallon. .	*Poèmes*.	159
Robert Pinot.	*L'Organisation permanente du Travail*.	165
Marcel Labordère. . .	*Monnaie de papier coloniale*. — I.	200

Copyright 1921 *Revue de Paris*.

PARIS

DIRECTION ET RÉDACTION : 85bis, FAUBOURG SAINT-HONORÉ

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS ET VENTE : 3, RUE AUBER

1921

LIVRES NOUVEAUX

HISTOIRE DE FRANCE CONTEMPORAINE

publiée sous la direction de **M. Ernest Lavissé**

Tome IV : *La Restauration*, par **S. Charléty**.

Des nombreuses histoires générales de la Restauration publiées jusqu'à ce jour, la plus récente datait de quarante ans, et aucune n'était rédigée avec méthode scientifique; elles ne traitaient d'ailleurs que des événements purement politiques.

L'ouvrage de M. Charléty donne, au contraire, un tableau tout nouveau de cette période si importante de notre histoire contemporaine. L'auteur met à profit les nombreux documents d'archives récemment étudiés, les mémoires dont beaucoup n'ont paru qu'il y a quelques années, les travaux spéciaux publiés en France et à l'étranger. Et surtout, il ne pense pas que l'histoire d'une époque soit complète qui ne contient que les changements de ministères et les intrigues des diplomates. Une part très large est faite au mouvement des idées religieuses, artistiques et littéraires, à l'évolution économique, à la civilisation et à la condition des personnes. Ce livre excellent doit prendre place dans toute bibliothèque bien composée.

LE PORT DE PARIS

par **Elicio Colin**.

De la prospérité du port de Paris et de son développement dépend dans une large mesure la prospérité économique de la France, puisque l'agglomération parisienne groupe un huitième de la population totale du pays et est le point de croisement de toutes nos grandes voies d'eau. Le livre de M. Colin donne un résumé complet et à jour de la question; il montre comment le port — le premier de France, — est outillé, et l'importance de son trafic avant et pendant la guerre; surtout il insiste sur l'archaïsme de son installation et l'urgente nécessité d'une réorganisation administrative, commerciale et technique. Alors, tout le long des quais, partout où la place sera suffisante, au lieu de peupliers d'Italie se dresseront les docks en ciment armé pareils à ceux du quai d'Austerlitz; et sur le fleuve et les canaux approfondis, de gros chalands de 700 tonnes remplaceront les placides péniches de bois.

Dans son numéro du 15 mai, la Revue de Paris *terminera*

la remarquable étude de* **

Au 3e Bureau du 3e G. Q. G. (1917-1918)

Elle publiera prochainement :

LA PEUR D'ÊTRE INUTILE

(SONGE D'UNE NUIT DE MAI)

Par Madame la Comtesse de NOAILLES

RÉPERTOIRE DE LA PRESSE QUOTIDIENNE FRANÇAISE PENDANT LA GUERRE

par **Camille Bloch**.

Ce livre est le résultat du dépouillement des principaux journaux de Paris et de quelques-uns des plus grands journaux de province, du 1er août au 31 décembre 1914. La masse énorme des articles parus pendant ces cinq mois est classée chronologiquement sous de judicieuses rubriques, si bien que leur liste retrace les préoccupations et les mouvements d'opinion de cette période. Cet essai de répertoire est réussi. Il est à souhaiter que l'auteur ait le loisir de continuer son œuvre et de l'étendre jusqu'à 1918. S'il la termine, les historiens de la guerre auront à leur disposition un guide sûr, aussi indispensable aux recherches que les cahiers de consignes de la censure, conservés aux Bibliothèque et Musée de la guerre.

HISTOIRE DE LA COLOMBIE ET DU VENEZUELA

par **Jules Humbert**.

La *Bibliothèque France-Amérique* vient de s'enrichir d'une histoire de la Colombie et du Venezuela. M. J. Humbert y retrace le passé de ces pays où Christophe Colomb toucha pour la première fois la Terre-Ferme d'Amérique, où débarquèrent les premiers conquistadores. Non moins intéressants, bien que dénués de ces lointains mirages, sont les faits relatifs à la libération de ces colonies espagnoles, et à l'apprentissage que les jeunes républiques ont fait pendant le XIXe siècle, et souvent sous l'influence des idées françaises de la vie démocratique.

L'ENFANCE ÉTERNELLE

(FRAGMENT)

« Tu es venu au monde quelques jours plus tôt qu'on ne t'attendait... Pendant la première semaine tu étais une pauvre petite chose assez indistincte, etc... » Ce sont quelques phrases de ce genre, celles-là ou d'autres, qui constituent généralement tout notre fonds de renseignements, tous nos points de repère sur l'heure inestimable où nous parûmes à la lumière... Plus heureux que bien des mortels je possède là-dessus un mémorial fort circonstancié et comme celui qui l'écrivit était un noble esprit, dépourvu de fausse pudeur, fièrement respectueux de toutes les charges humaines, je n'éprouve ni honte ni ironie à relater ces menus faits, tels qu'ils me furent transmis dans leur nudité quasi biblique.

A Madame Félix Bataille, Castelnaudary.

NAISSANCE D'HENRY LE 4 AVRIL 1872

Chère mère,

Je vous confirme d'abord ma dépêche de ce matin, et voici avec plus de détails l'histoire de la délivrance d'Alice. Depuis l'alerte du 19 mars, il y avait eu de temps à autre quelques petites douleurs, mais le grand travail n'avançait pas ; depuis deux jours cependant les traits de la mère étaient plus décomposés, on sentait approcher le dénouement.

Le 3 dans l'après-midi, malgré cela, nous résolûmes de sortir vers les 4 heures pour aller à l'Assomption chercher nos filles qui étaient allées y passer la soirée. Notre promenade fut assez longue et nous

1er Mai 1921.

W.F.S.

397885

revenions à la maison pour dîner. Cette marche était bonne comme exercice. Après dîner, nous eûmes la visite des Blégier qui restèrent à la maison jusqu'à 11 heures. Nous sentions approcher le moment redoutable, mais chacun se coucha de son côté, Alice à la chambre rouge où était Gaston, mes deux filles à l'extrémité du pavillon, moi dans mon lit ordinaire. A une heure du matin, Alice vient en traînant son fardeau avec l'intention de le déposer. J'envoyai prendre l'accoucheuse, le lit de douleur fut dressé et le travail sérieusement entrepris. L'accoucheuse arriva, mais la garde était occupée ailleurs, j'en fis les fonctions. Je passe sur les circonstances, sauf la principale, l'enfant se présentait bien, la mère avait bon courage, et Dieu aidant, à 5 heures 20 minutes la délivrance s'accomplissait. Les cris de la mère avaient été en partie étouffés, les enfants n'avaient rien entendu et les cris du nouveau-né n'arrivaient pas non plus jusqu'à eux. Celui-ci arrivait à la vie bien dispos, on lui fit sa toilette, et ce ne fut guère qu'au bout d'un quart d'heure que nous nous préoccupâmes de son sexe. Contre nos prévisions c'était un garçon. On trouve que la famille est ainsi bien équilibrée, et en réalité c'est une belle famille. J'allai prendre un peu de repos, et à mon lever, vers 9 heures, j'amenai Gaston auprès de la mère qui avait le nouveau venu à son côté. O surprise, ce fut une bien douce joie pour le frère aîné : et elle se continue d'une façon touchante. Les sœurs auraient préféré une petite fille, mais elles ont bien vite accepté le changement. Elles vous écriront elles-mêmes. Un mot de Gaston : il trouve que ce cadeau est un magnifique premier de l'an. Vous voyez que nous pouvons dire allelluia !

Tout à vous.

LÉOPOLD BATAILLE

P.-S. — Nous avons reçu les deux expéditions annoncées. Quant aux deux portes, qu'on les place pour le mieux.

La nourrice est arrivée ce soir. C'est une Arlésienne ; l'enfant a pris le sein.

Nîmes, le 10 avril 1872.

Chère mère,

Tout est toujours pour le mieux, amélioration sensible dans l'état d'Alice et excellente tenue de l'enfant. Il dort, il tète, il se gonfle à vue d'œil. Né mignon et vigoureux, il paraît doué d'une forte constitution, on ne peut pas promettre davantage. Il a tenu la tête ferme et haute dès sa naissance, et aujourd'hui quand il est éveillé, ce qui est rare, il se retourne du côté où on l'appelle. Vous voyez que c'est à merveille et il y aurait de quoi s'enthousiasmer si on n'était pas familier avec toutes ces choses.

Chez la mère, la fièvre de lait est passée. Elle reprend aujourd'hui un peu de nourriture, nous retrouverons bientôt l'état normal.

Je passe à la cérémonie du baptême ; nous prenons jour pour le mardi 16 avril et écrivons dans ce sens à Émile.

Veuillez, de votre côté, faire ma communication à Marguerite qui veut bien venir à Nîmes pour y tenir notre nouveau-né sur les fonts baptismaux. J'espère que le filleul lui fera honneur, dans le présent et dans l'avenir.

Nous vous embrassons tous.

LÉOPOLD BATAILLE

Nîmes, le 13 avril 1872.

Ma chère mère,

Ainsi que je vous l'ai écrit, nous comptons sur la marraine Marguerite de Saint-Arroman, et vous arriverez de manière à ce que nous puissions faire le baptême du nouveau-né mardi prochain, le 16 avril.

Alice vous prie de lui apporter deux robes qui sont dans un placard du corridor à la maison de Castelnaudary : l'une est en soie grise, l'autre est de couleur saumon et à volants. Du reste, s'il y en a d'autres dans ce même placard, vous pouvez aussi les prendre. Il ne s'agit que de celles du placard, et non de celles de la campagne.

Nous allons tous bien. Alice ne semble pas avoir traversé les épreuves de la maternité, et l'enfant met admirablement son temps à profit.

Bien à vous.

LÉOPOLD BATAILLE

Il est, je crois, impossible de posséder sur sa naissance des détails plus précis !... En ce temps-là les grand'mères gardaient les lettres. A la mort de la mienne, avec la sauvagerie ordinaire des enfants, nous ouvrîmes impunément les portes des secrétaires... Ce fut un pillage que je regrette aujourd'hui... N'ai-je pas distribué à mes camarades de classe, au retour des vacances, des parchemins curieux, cent documents du XVIIe siècle soigneusement conservés dans les archives de famille ?... Le respect du souvenir ne s'acquiert pas avant que la mémoire ait eu le temps de prendre en nous ses positions... Telles quelles, ces lettres ont surnagé... une vingtaine pas plus... Et cependant, comme elles étaient douillettement empaquetées, datées, estampillées, dans les bahuts et les bonheurs du jour de ma grand'mère ! Des inscriptions méthodiques ornaient l'enveloppe. Sur l'une je lis : première lettre d'Henri. La voici cette lettre, — on a guidé ma main tremblante et préalablement on avait, selon la coutume, tracé au crayon ces quelques « mots du cœur » que j'eus sans doute tant de peine à repasser à l'encre !... C'est la lettre type qu'écrivent tous les enfants. Leur imagination est pauvre.

Chère bonne maman. Je t'aime beaucoup et je te souhaite une bonne année. Je t'embrasse bien fort.

HENRI

L'écriture témoigne d'un travail formidable et ahanant. Après cet effort, une lacune de plusieurs années. Je ne retrouve plus qu'une lettre, conservée de toute évidence, parce que la teneur paraissait en valoir la peine, et pour cause !

Des années ont passé. L'écriture est plus libre. On a laissé ma verve et mon orthographe s'exercer à leur guise.

Paris, 30 décembre 1880.

Chère grand mère,

Tu vois que je tiain à ma promesse et dan cette lettre je te souhaite une bonne année que tu sois bien portante, que tu n'aille plus à la campagne, car l'air en ce moment n'est pas je le crois trop favorable. Je te prie si tu vas encore une fois à la campagne de bien faire bourer mon champ de blées et ma vigne avec le fumier de Basquine (mon ânesse), de bien le remplir et puis dis moi qu'elle espèce de plant a-t-on mis dans ma vigne. Tu diras à Cécile (une de mes sœurs) de se dépêcher de venir à Paris, il me tarde beaucoup de la voir. Dis aussi à Janeton (la cuisinière) que ça me contrarie beaucoup qu'elle sois malade, mais que son paté, sa galantine et tout ce qu'elle a fait était très bon. Dis lui que je lui souhaite une bonne année ainsi qu'à toute sa famille.

Adieu, chère bonne maman, je t'embrasse mille fois.

HENRI BATAILLE

P.-S. — J'ai trouvé les poires que tu nous a envoyées très bonnes. Tu féliciteras de ma part les poiriers.

Au-dessous de ce vague essai d'esprit, ma mère a écrit sévèrement :

Il n'y a eu que 39 poires. Vous aviez mal compté.

Ce trait de belle-fille à belle-mère est admirable, et je ne puis m'empêcher d'en sourire.

Si je me sens fier infiniment de mon entrée dans le monde et de constatations aussi impérieuses et réconfortantes que : l'enfant a pris le sein, — je trouve moins de sujet à m'enorgueillir de cette lettre-là. Je note que j'avais huit ans, et que *déjà* je ne savais pas l'orthographe !...

Ensuite, aucun témoignage de mon existence jusqu'à l'année suivante. Sur l'enveloppe, cette fois, ma grand'mère a soigneu-

sement commenté en haut l'envoi de Léopold : bonne conduite d'Henri.

Ma modestie s'émeut d'avoir à transcrire les hauts faits de cette bonne conduite, — lesquels devaient singulièrement manquer d'authenticité, — et je soupçonne fort mon père d'avoir tracé un portrait fantaisiste et flatté du petit-fils. Le début de la lettre contraste avec la puérilité voulue de la suite, — mais la vieille femme tirait sur ses quatre-vingt-deux ans tout doucement et vers les préoccupations de la fin, — et l'on doit parler un langage innocent, très calme, à ceux qui vont bientôt partir. Il ne faut pas inquiéter les vieillards.

15 janvier 1881.

Chère mère,

Le temps est froid, le ciel pur, la gelée s'étend sur la terre ; tenez vous chaudement. Cécile nous a raconté que vous aviez fait calfeutrer le salon du rez-de-chaussée et y aviez élu domicile. C'est moins triste que votre chambre, mais le soir en montant, évitez les refroidissements, les brusques changements de température ; que votre chambre soit préalablement chauffée, il ne faut rien négliger.

Je n'ai rien à vous dire sur nous, tout va bien, Alice est complètement rétablie, et en ce moment, malgré le froid, elle est sortie avec Marguerite. Cécile et Victor sont dans leur colombier (ma sœur aînée s'était mariée). Nous nous retrouvons tous après dîner chez l'oncle Achille où nous irons prendre une tasse de thé. Henri devient plus intéressant tous les jours ; il est sage, appliqué, inventif et gai, petit modèle d'enfant, très affectionné pour nous tous.

Il vous aime bien, il a été très sensible à votre petit cadeau ; la pièce de cinq francs est dans son porte-monnaie et il fait des calculs sur l'usage qu'il en pourra faire. Il est bien entendu qu'il ne songe qu'à la donner. Le fond de son caractère est la générosité : que faire de l'argent, dit-il !

En ce moment, à ses moments perdus, il écrit un journal qu'il a appelé le Saint-Jean, et il y écrit couramment des histoires qu'il fabrique.

Sa mère lui disait hier : fais attention à ton orthographe, il répondit : « Si je réfléchis à l'orthographe, cela va gêner mon imagination, laisse-moi écrire vite. » Il est du reste un petit écolier modèle, sait ses leçons sur le bout du doigt, et fait ses devoirs avec un soin scrupuleux. Il nous a récité plus de deux cents vers pour son premier de l'an, et avec un ton, une déclamation qui ne laissaient rien à désirer.

Nous jouons aux dominos le soir, il y est étourdissant de gaieté.

Adieu.

LÉOPOLD BATAILLE

Si ce portrait est exact, je ne devais pas longtemps encore étourdir de gaîté mes partenaires aux dominos. Il était écrit que les joies familiales ne s'éterniseraient pas. Deux ans après, j'étais orphelin, et je ne sache pas que les lèvres de l'enfant aient relevé de longtemps leur arc tristement infléchi.

Je note que j'étais toujours rebelle à l'orthographe. L'excuse derrière laquelle j'abritais mon insouciance, et qui est habituelle aux enfants, dénote pourtant un goût de synthèse et de sincérité.

Je me souviens du journal écrit à l'encre rouge ; il imitait le format d'un quotidien, — mais s'il eut beaucoup de numéros, je ne serais pas en mesure de l'affirmer. Tout cela semble parfaitement dénué d'intérêt et je ne le note que pour mémoire. Ce qui me fait attacher quelque prix à ces feuilles jaunies, c'est l'écriture ferme de mon père, — et plus encore le ton courtois et gentiment descriptif des lettres qui s'attardent à entretenir la provinciale du home lointain. Ces soins attentifs et leur discrétion semblent déjà d'un âge bien lointain ; par exemple cette lettre datée de quelques années avant ma naissance.

Nîmes, 11 mars 1867.

Chère mère,

Au reçu de votre lettre, j'ai pensé à demander un congé et à partir. Alice m'a fait observer que rien jusqu'ici n'indiquait un changement notable dans l'état de mon père, et elle m'a engagé à réserver, pour des moments décisifs, la faveur que je voulais demander. C'est le seul motif qui me retienne ici. Dans l'état où se trouve mon père, je puis être surpris par une crise suprême, et il faut que je sois libre de me dégager à l'instant même de tous mes devoirs de magistrat pour voler auprès de lui.

J'attends des nouvelles quotidiennes jusqu'au moment où vous m'apprendrez peut-être une amélioration survenue à l'improviste. Je ne crois pas que les privations qu'il s'impose ruinent tout à coup son organisation. C'est du cerveau et non des autres organes qu'il tirera sa fin. Dans tous les cas je me tiens prêt au départ, et si vous m'envoyez une dépêche, je prendrai le premier train qui suivra. Si rien ne m'appelle promptement, je m'arrangerai pour aller à Castelnaudary au commencement de la semaine sans troubler mon service, afin de pouvoir user à nouveau de la faculté de m'absenter.

Combien est cruelle ma situation, et que la vie publique contient de douloureuses obligations ! Et vous, chère mère, que vous êtes à plaindre de ne pouvoir être allégée par votre fils ! Quelle croix vous

pèse aux épaules ! Et comment aurions-nous pu prévoir la fin douloureuse à laquelle vous assistez, jour à jour, et nuit à nuit. Enfin, mettons toujours même confiance en Dieu.

Embrassez mon père en mon nom. Tout à vous.

LÉOPOLD

Le vœu de mon père ne dut pas être exaucé, car, dans le mémorial de ma grand'mère, qui tient à jour la liste de toutes les naissances et de tous les décès de la famille, depuis la première moitié du XVIIIe siècle, je trouve :

Le 13 mars 1867, décès de Félix de Bataille, fils de Marc de Bataille et de sa femme née Germaine décédée le 14 novembre 1849.

Félix Bataille est mort à minuit et demi dans les bras de sa femme et de sa sœur Élisabeth.

Son fils Léopold, avocat général à Nîmes n'a pu arriver à temps. Il est arrivé le mercredi à neuf heures du matin. Sa douleur n'en a été que plus cruelle. Les restes ont été portés à Moux dans un caveau de famille. Il était âgé de soixante et onze ans, président du tribunal de commerce.

Je ne copierai plus qu'un exemple de cette correspondance. C'est une lettre qui retrace, au cours de l'année terrible, le portrait et les jeux de mon frère Gaston, deux ans avant ma naissance.

Nîmes, novembre 1870.

. . . . . .

Gaston est tout à la guerre. Je crois qu'il refuserait tout armistice. Il m'a bien surpris en faisant l'exercice comme un moblot, il manœuvrait son petit fusil de fer-blanc avec une exactitude surprenante. Et voici le secret de son éducation militaire. Tous les jours à la fontaine, il trouve un certain nombre de jeunes amis qui font l'école de peloton, que dis-je de bataillon. Il y a un général, des commandants, des capitaines, etc., et qui sait, si toute la troupe, en jouant, ne prépare pas à la France les revanches de Sedan !... Il paraît que ces gaillards-là, entonnent *la Marseillaise* et mon moblot, en chante à peu près juste le refrain. Autant vaut que je vous raconte qu'il parle aussi politique, mais je vois qu'il fréquente des réactionnaires. Il a eu de la peine, pour son propre compte, à se détacher de l'Empereur, et c'est tout juste, si son patriotisme est venu à bout de sa fidélité ! Cependant, nous avouait-il, je suis un peu républicain puisque tout le monde l'est à présent, mais je le suis de trois couleurs. Le rouge seul, « c'est le sang ».

Voilà certes de la politique enfantine, à laquelle je n'ajoute pas un seul mot. Mais les enfants d'aujourd'hui seront les hommes de demain. Le petit côté de la lorgnette deviendra le grand et le bon.

Dans tous les cas, celui-ci vous intéressera assez pour que je m'appesantisse, un peu plus longuement qu'il ne conviendrait à l'heure actuelle, sur ses idées et ses gestes...

Nous sommes toujours sans nouvelles d'Achille ; et nous supposons que les communications avec Metz ne sont pas encore rétablies. Les Prussiens doivent avoir intérêt à maintenir cet état de choses.

Combien de temps encore durera la terrible épreuve que subit la France? Notre petite victoire d'Orléans nous permet quelques lueurs d'espérance. Si le moral de nos troupes se retrempe, tout n'est peut-être pas perdu, car nos ressources paraissent encore considérables.

Mais il faut que la nation se reprenne à aimer les grands sentiments d'honneur et de devoir sans lesquels rien n'est possible ici-bas. Peut-être nos désastres serviront-ils à régénérer un peuple que Dieu a si longtemps protégé, et qu'il châtie aujourd'hui très cruellement parce qu'il s'est éloigné de tout ce qui fait la noblesse du caractère, pour ne songer qu'à la fortune et aux plaisirs. Nous n'aurons la victoire que si nous en sommes dignes.

Dans cette espérance, toutefois, je vous dis adieu.

Votre fils,

LÉOPOLD

Père, père !... Les enfants d'hier sont devenus des hommes ! Aujourd'hui, 13 août 1914, durant que je transcris tes vœux, qui faisaient battre alors toutes les poitrines françaises, voici, que sans arrêt, j'entends, de ma verte forêt de l'Aisne, où j'ai bâti mon nid, le canon qui tonne... C'est une pulsation monstrueuse et régulière d'artère prête à se rompre. Le ciel a l'air secoué comme une porte, à chaque grondement... Père, ce sont les fils de tes fils qui se battent, et qui vont mourir pour la vieille idée !... Hélas !

Père, père, j'ai essayé de me soustraire quelques instants, une heure ou deux par jour, à l'angoisse qui m'étreint, et qui nous ploie tous d'un bout à l'autre du pays, tantôt sous le fardeau de l'espoir, tantôt sous celui de l'horreur... J'ai tenté en vain quelques travaux coutumiers d'imagination, ils m'ont immédiatement répugné, tant ils m'apparaissaient une insulte à la réalité. La guerre a de suite rejeté dans l'ombre toutes les attirances fictives. Nous sommes devenus, en une seconde, des réalistes et devant cette réalité, il est juste que nous convoquions aussi la réalité du passé. Aux heures où se résolvent les conflits du présent, accourent immédiatement, témoins impassibles et surgis, les fantômes des actes révolus. L'homme combat toujours devant cet aréopage muet.

Aujourd'hui, la troupe des fantômes réels est venue frapper à la porte de ma maison solitaire, toute retentissante des échos du canon proche. Qu'ils entrent ! Une ancienne coutume incite l'homme fait, lorsque les heures graves ont sonné, à se retourner vers le passé, pour lui donner place au foyer, comme on le ferait pour un soldat vaincu ou vétéran. J'ai donc ouvert la porte au souvenir... Je lui ai dit : « Entre ! C'est ton heure ! Viens, selon ton langage familier, entretenir de l'absence et de l'adieu, celui qui demeure et ne connaîtra pas l'âpre jouissance de se mêler à l'action héroïque... Viens ! nous causerons; tu tromperas mon inactivité impatiente. Soulage l'obsession !... Soyons confidentiels ! Dans le drame unanime, universel, réduisons notre occupation à nous-mêmes. Rétrécissons délibérément le champ de la conscience et de l'idée. Toi seul as droit de cité, dans ces jours sombres, parce que toi seul fus aussi la vérité. Passé, passé, qui engloutiras dans le grand abîme d'oubli où sombrent les actions humaines, le coup de canon meurtrier qui emplissait l'horizon tout à l'heure, passé qui engloutiras les millions de morts futurs et les douleurs des Patries, et les foules des hommes, passé qui ne bâtis ton règne que sur l'oubli et non sur le souvenir, viens, parle-moi, multiplie tes élans ! Échangeons à notre tour, comme ceux de jadis, ces jugements faits de sévérité et d'indulgence d'où se dégageront, peut-être, pour moi, des devoirs nouveaux, des consciences plus éclairées... Hors de toi tout ne serait que cendre, et seule ta voix ne sera pas importune. Dans ces heures tragiques, je ne peux penser qu'à tous, — ou à moi seul ! »

Dans le drame collectif c'est bien l'heure de commencer, — pourquoi pas ? — la main tremblante un peu, des mémoires ! Des mémoires !... Voyageons dans l'infini des heures mortes ! Machine arrière, Méphisto ! En route ! Je suis seul au milieu de mon cabinet de travail ; je n'ai parlé encore à personne de la guerre. Qu'en pensent les autres?... Qu'importe ! A quoi bon parler? L'intelligence me devient tout à coup suspecte à moi-même... L'intelligence, en temps de guerre, sera toujours chose suspecte... Réduisons la pensée à un petit filet minuscule qui coulera sans bruit dans la maison comme le sable du sablier... D'ailleurs le soleil se

couche, les merles traversent les bois, un ramier boursouflé avance à travers pré... Le soir doux et heureux descend... Des bonds de truites sur l'eau, des bruits d'ailes d'oiseaux qui vont dormir... Les toits bleus ont l'air de s'accroupir pour la nuit, comme des poules dans la luzerne. Il y a quelques jours le tocsin sonnait sur ce petit village, aujourd'hui désert... oh ! que tout cela est calme, heureux, appuyé contre la poitrine de cette grande forêt, dont le souffle pur et puissant, se répand sur la plaine et la vallée...

Un dernier pigeon, perché sur la balustrade de la terrasse, me regarde et m'interroge...

Voici le tour des rainettes. Viens, Passé !... Mais alors sois-moi plus indulgent que tout à l'heure, veux-tu? Que ta bouche grise m'épargne les allusions et m'exhorte aux calmants oublis... Songe que l'aurore demain, sera bien assez cruelle, quand elle éclairera des champs couverts de morts, songe qu'ici même sous peu de jours peut-être, tant de misérables et... Reprenons... Où en étions-nous donc?... Ah ! oui... Tu disais?... Oh ! ce canon si proche, qui avance d'heure en heure !... Tu disais?

*
* *

Notre famille, du côté paternel, est une vieille famille du Lauraguais. Je possède sa généalogie précise depuis 1720 seulement. Mon arrière-grand-père eut trois fils : Jean-Batiste, fils de Batailler (c'est l'orthographe exacte), né le 12 nivôse, 4e année républicaine et je possède encore l'acte de naissance de sa sœur Fleur-Anne de Batailler, née le 26 juin 1793 à 9 heures du soir. L'autre fils était Étienne de Batailler, né le 20 fructidor, an VI, à 2 heures du matin. Son parrain était M. Étienne de Batailler de Fourouquette, seigneur de la Fourre...

Mon arrière-grand-père, après la révolution, ayant éprouvé comme tant d'autres de grands revers de fortune, fut obligé de vendre ses propriétés, et de fonder momentanément une fabrique de poteries à Castelnaudary. Cette fabrique qui actuellement a changé de propriétaire, existait encore, dans ma jeunesse. Elle associa le nom de Combelerand à celui

de Bataille (avec un accent aigu, puis sans accent aigu). Bien des fois, je me suis entendu interpeller dans les rues de Castelnaudary : « Bonjour M. de Bataillé ». Mon grand-père s'était défait de cette fabrique, et après avoir été successivement banquier, puis président du tribunal de commerce de sa sous-préfecture, reprit la particule qu'il avait effacée des en-têtes de commerce... Son fils, élève de l'école de Sorèze, dédaigna, à juste titre, de modifier le nom sous lequel il avait été élevé ; il négligea de reprendre cette vaine particule, dénuée de tout intérêt, et je reconnais-là son esprit libéral que je lui suis reconnaissant de m'avoir transmis. Je note encore en passant, le mariage de Hugues de Bataillé de Fourouquette avec une demoiselle Annette de Martin à Belpech, et qui unit la famille à un Martin d'Auch. On sait qu'un Martin d'Auch fut le seul protestataire de l'Assemblée du jeu de paume !... Il est représenté dans le tableau de David à Versailles en une attitude mélo-dramatique de combat intérieur et d'hésitation... Cependant c'était déjà un protestataire, à rebours de mes tendances, mais je reconnais là tout de même une vitalité combative qui ne m'est pas étrangère, bien qu'elle ne soit pas de mon sang. Je ne me donnerais pas la peine de renouer ici les fils lointains d'un écheveau totalement disparu, si je n'avais sous les yeux, dans leur écriture fanée, sortis d'un vieux sac de toile qui sent effroyablement le moisi, d'innombrables actes bien et dûment enfermés et ficelés par mon arrière-grand-père et commentés ensuite par l'écriture tremblotante de ma grand'-mère. L'aïeul d'ailleurs, pendant la révolution, avait eu soin de mettre à l'abri tous ses titres, car je trouve ce vieil acte, au milieu des paperasses.

Nous certifions et attestons que nous avons en ce moment dans notre cabinet, les titres de noblesse de Messieurs de Bataillier de Castelnaudary, prouvant plus de 200 ans de filiation. Ce nom est très ancien parmi la noblesse du Languedoc au-dessus de Toulouse et pays du Lauraguay. En foy à Paris, ce 8 mars 1793.

DE CHARTERIEUX

Pourquoi, et à quelle occasion ce certificat enseveli et d'où émane-t-il? Je l'ignore. Était-ce un dépôt? Ce qui m'intéresse

plus, ce sont les mentions que ma grand'mère a faites de toutes les naissances et de tous les décès. Elles sont d'une formule caduque attendrissante.

Mademoiselle Élisabeth de Bataille, morte le 4 mai 1868, ayant vécu d'une vie exemplaire, consolant les affligés, ayant une très vive foi. On a porté ses restes à Moux dans le cavot (*sic*) de famille, âgée de 64 ans.

Je note de jolis noms par-ci, par-là : Jean-Eugène-Tristan est né le 25 novembre 1810.

Bernarde et Lisabet de Batailler, 17 ventôse an XII nouveau.

D'une écriture déjà vieille et tremblotante, je lis l'enregistrement grave du mariage de mon père.

Mariage de Léopold-Marie-Marc, procureur impérial à Limoux, avec mademoiselle Mestre de Moux, fille de madame Anaïs Darnis de Lagrasse. Léopold âgé de 34 ans, et sa femme de 21 ans. La cérémonie a eu lieu dans son salon...

Puis l'état civil de mes sœurs Cécile, Marguerite, de mon frère Gaston et finalement pour que nul n'en ignore :

Avril 4, Henry Achille Félix, né à 5 heures du matin à Nîmes, a été baptisé dans la paroisse de Sainte-Perpétue...

Oh! Sainte Perpétue !...

Un nom... des noms... des listes !... Nous, gens d'à présent, nous ne tenons plus de registres, nous ne conservons plus de lettres, nous n'attachons plus d'importance aux chaînons de la vie et des races. Nous sommes des individualités sans passé, sans lien avec les morts anciens, et nous demeurons surpris qu'il y ait eu dans l'âme de nos ancêtres ce respect du cordon sacré qui relie les êtres à travers la forêt des choses et des nombres... Pourtant toute mon enfance a été imprégnée du parfum morfondu des choses périmées. Elle a respiré avec avidité l'odeur de ces chambres closes où moururent de vieux parents inconnus, derrière les persiennes à peine entr'ouvertes à l'azur... dans des villages gris, dans des parcs au sol fendillé par le soleil d'août qui n'épargne que les balsamines, et le buis des plates-bandes... dans de petites villes du Narbonnais, tristes à respirer comme les feuilles râpeuses du figuier qui pourrit au fond de toutes ces

cours méridionales où j'ai passé mon enfance apeurée, mon enfance dont je n'ai jamais guéri et dont je ne guérirai jamais... Un nom... des noms... des listes !... Je l'ai écrit à vingt ans :

Plus tard, je ne serai, plus tard, dans la famille
Que l'oncle ou le cousin qui a eu des malheurs,
Et dont on parle à l'heure fade de la camomille...
Et tu finiras là, histoire de mon cœur!

***

Mon premier souvenir est un souvenir coloré; il est resté d'une précision extraordinaire, et l'image me semble d'hier. Je suis sur le bras gauche de ma nourrice ; j'aperçois ce bras et la manche qui le revêt violemment éclairés de bleu, le dessous du menton et le cou de ma nourrice frappés d'une lumière jaune. Plus loin, à droite, dans un carreau de couleur également jaune, une voile de bateau qui passe ; à ma gauche dans le carreau bleu, des feuillages dont je vois nettement encore les luisants acérés. Je me suis renseigné ; ce souvenir date de ma deuxième année, à Marseille; dans l'hôtel que ma famille habitait, il existait un belvédère en verres de couleur. Cette métamorphose subite des objets et de l'air lui-même en tonalités inaccoutumées avait frappé mes yeux au point que l'image en est restée gravée dans ses moindres détails. C'est, avant l'époque, un cliché en couleurs. A moins que depuis lors, l'imagination n'ait superposé une nouvelle image et précisé ce que l'imagination de l'enfant avait à peine ébauché. Cependant, je ne le crois pas, car la netteté de mes souvenirs colorés, dans ma prime jeunesse, ont tous ce relief. Je vois encore une lampe à abat-jour foncé projetant sa lumière sur des étoffes de couleur rouge. Autour de la table, mes parents se lèvent brusquement ; il semble qu'un souffle de terreur passe dans la pièce obscure, un cri a jailli de toutes les poitrines, et je regarde, dans l'embrasure de la porte, la face de ma grand'mère qui vient d'entrer et qui s'encadre dans les ténèbres. Que s'est-il passé? On dirait une de ces scènes tragiques et puériles à la fois qui traversent le théâtre de Maeterlinck. Il ne s'agit pourtant que d'un détail comique, mais qui a fait passer dans l'âme de l'enfant un moment d'effroi ! Ma grand'mère arrive de la ville et le dentiste vient

de lui mettre un râtelier, en sorte que sa figure apparaît soudain à mes yeux méconnaissable, agrandie, la mâchoire extraordinairement allongée, et j'éprouve une sorte de tristesse apeurée devant cette métamorphose des lignes accoutumées ! Évidemment, ce sont là les premières créations d'un cerveau marqué pour le dessin et la peinture ; les petits yeux de l'enfant de trois ans retenaient avidement les lignes et les formes et s'y cramponnaient pour y chercher la sécurité que cherchent tous les enfants au moment où ils interrogent craintivement la création. L'enfant est un monde de terreur, il tend les bras et les yeux vers tout ce qui peut créer l'habitude, c'est-à-dire vers tout ce qui éloigne de lui l'anormal, le mystérieux, et il partage en cela l'instinct des animaux qui redoutent jusqu'à la terreur les objets, dont leur cerveau n'a pas encore déchiffré le sens ou que leurs yeux n'ont jamais rencontrés.

Et puis, après, ce sont des natures mortes, de petites choses détachées. C'est le bleu très doux des myosotis dans une allée. Ce sont les glaçons de l'hiver, allongés et fuselés, dans les arbres d'un jardin à Aix-en-Provence. C'est le ton délicieusement rose d'un médaillon de terre cuite représentant les traits de ma mère, et que mon père, je ne sais pourquoi, précipite du haut d'une fenêtre. Je me vois ensuite, sous une jonchée de feuilles de platanes, ramassant un petit couteau à manche d'écaille blonde. Et j'aperçois tout à coup le dessous d'une table, sous laquelle je me suis précipité parce que ma nourrice et mes parents veulent à tout prix me faire manger un plat qui me dégoûte, et qui est tout simplement une coquille Saint-Jacques. Je suis là, sous la table, tranquille, touchant les traverses raboteuses au-dessus de ma tête. Je considère tous les pieds de mes parents, réunis comme un cercle d'ennemis fantastiques. Les animaux aussi (on n'y songe pas assez, quand on fait parler les bêtes) ont des impressions de bas en haut, très différentes des nôtres. Considérez chez les enfants, cette tendresse pour la jupe de leur mère, les tabliers de leurs bonnes; chez les chiens, cette haine des pieds des humains, qui représentent, à leurs yeux, des ennemis maladroits et grossiers, presque indépendants de la personne même. Je garde ainsi dans ma mémoire d'enfant des

quantités de choses et de visages vues « en plafonnant », comme disent les peintres. J'ai posé ma tête sur le sein de ma mère, et je distingue encore nettement la grâce heureuse de son cou et le dessous de son menton. Je perçois le dessin de sa narine; les dents et les gencives de mon père quand il riait; les chevilles des femmes quand je m'asseyais à terre. Certains voisinages ont des proportions gigantesques ! Je me souviens de la paire de pincettes à l'aide de laquelle j'agitais un tison démoniaque, l'énormité du lièvre à la broche sur lequel la cuisinière laissait tomber de la graisse embrasée. Généralement les souvenirs d'enfant sont très confus, et l'on attribue à la troisième ou quatrième année, ce qui revient à la sixième. Mais pour moi, il est aisé de repérer mes souvenirs, car la carrière de magistrat de mon père, et ses déplacements me fournissent des dates précises. Ainsi, je vois encore distinctement passer au bord de nos fenêtres, au premier étage, des filets enrubannés que des toréadors à cheval tendent au bout d'une perche... Il ne peut s'agir que d'une course de taureaux à Nîmes, car c'était alors la coutume que les toréadors parcourussent la ville en réclamant ainsi leur obole. Or mon père quitta Nîmes quand j'atteignais l'âge de trois ans ; il était nommé procureur général à Aix-en-Provence. A partir de là, déjà, ma mémoire se clarifie, et elle a enregistré plus nettement le trajet d'une procession sur l'esplanade... La route est couverte de genêts effeuillés, le vent fait plisser les robes blanches des jeunes filles. Nous demeurâmes deux ans à Aix. Depuis cet âge lointain, je n'étais pas retourné dans cette ville. Cette année même, avec quelque émotion, presque quarante ans après, j'ai fait un détour en auto pour y venir retrouver la trace de mes pas. Une double curiosité me poussait, car j'ai donné à l'héroïne de la *Marche nuptiale* cette ville pour théâtre de ses exploits et je voulais me rendre compte si ce que j'avais imaginé de son enfance cadrait avec la réalité. Oui ! c'était bien ainsi que je me représentais cette grande ville un peu hautaine, et si parlementaire qu'autrefois le côté d'ombre de la grande rue principale était respectueusement réservé aux seuls magistrats.

— La place des Quatre-Dauphins, monsieur, s'il vous plaît?

— A deux pas d'ici, vous tournez à droite !

Tout de suite sur cette place exiguë où coule le bruit perpétuel d'une quadruple fontaine, j'ai deviné la maison. C'est un vieil hôtel dessiné par Puget, rectangulaire et confortable. Je regarde avide ; je voudrais reconnaître, je m'appuie à la porte, je monte les degrés pour essayer de faire jaillir de ma mémoire une flamme ensevelie... mais rien ! J'ai l'intuition seulement que, peut-être si j'entrais là, tout un monde de souvenirs se réveillerait. Maintenant, des têtes inquiètes apparaissent aux fenêtres de l'hôtel ! Que leur veut ce voyageur en macfarlane qui regarde fixement, comme un malfaiteur, ces gros murs de citadelle pareils à ceux de quelque petit palazzo italien? La femme qui me regarde ne se doute pas que ce passant a joué, enfant, dans l'ombre de la maison que je ne visiterai jamais ; je lui adresse cependant un sourire contraint, et puis, clic, clac, la portière de l'auto se referme, je dis adieu à l'eau sempiternelle qui coule du dauphin quadruple et où j'ai dû, maintes fois, tendre ma bouche altérée et mes mains poussiéreuses. C'est fini !... Voici la grande route pleine de soleil ; déjà s'estompe, et peut-être pour jamais, la cité provençale aux larges murs aristocratiques si ennuyeux, et dans le sommeillement de l'auto, à travers les yeux mi-clos qui laissent filtrer la lumière de la route, je rêve que j'ai vécu d'interminables années dans cette ville, que je m'en échappe pour la première fois, et je regarde fixement au fond de ma mémoire, comme une vieille amie, comme si je l'avais frôlée tous les jours, cette ronde fontaine qui a amassé des dépôts de mousse séculaires au beau milieu de la ville et qui, vieille marmite de bronze vert, abandonnée au plein soleil de la rue, a l'air de bouillir en vain, et de cracher une eau de glace, que rien ne parviendrait à réchauffer.

*
* *

Ma nourrice était une Arlésienne... C'était une fille à demi sauvage, farouche, qui m'aimait d'un amour rude et jaloux. J'ai entendu, maintes fois, ma mère rendre ce lait responsable de ma nature ombrageuse, et de mon enfance inapprivoisable... « Ah ! je reconnais la fille d'Arles ! Quel lait de sauvage je

t'ai fait sucer ! » maugréait-elle, quand j'avais refusé d'obéir, ou quand je fuyais dans la solitude.

Mais, quelle qu'ait été l'influence de ces cinq premières années passées sur le sol provençal, Nîmes, Aix ou Arles, ma terre, ma vraie terre, celle qui a infusé le sang de mes veines, est bien le Languedoc. J'ai, tout jeune, senti que je lui étais tributaire de tout ce que je porte en moi, de tout ce que j'ai fait, mieux encore, de tout ce que j'aurais pu faire. Aussi, ai-je cru devoir filialement inscrire cette dédicace en tête du *Beau Voyage* :

« A mon père Léopold de Bataille, à tout ce qui fut la famille de Bataille et de Batailler, Balmet, Mestre-Huc, Darnis et Martin d'Auch et qui repose dans différents cimetières compris entre les terres de Narbonne, Moux et Lagasse au pied de l'Aric poudreux où montent les bergers ; à tout ce qui fut la famille d'Alice Mestre et d'Anaïs qui finit en mon âme imparfaite et véridique.

» Je dédie ce poème cueilli de ma quinzième à ma trentième année. »

Nous possédions deux grandes propriétés, la propriété paternelle, qui s'appelait Bordeneuve, dans la plaine qui va de Castelnaudary à Villa-Savary dans le Lauraguais, l'autre propriété du côté maternel à Moux, village de l'Aude. C'est ce pays si particulier auquel je me sens rivé non seulement par mes morts, mais encore, et surtout par ce qu'il m'a communiqué de ressemblance avec lui-même. Séparé de Bordeneuve par une cinquantaine de kilomètres, on ne peut pourtant imaginer un pays plus différent. La plaine de Castelnaudary ou plutôt la vallée, pour être exact, la grande vallée si peu incurvée qu'elle figure une plaine immense, n'a point de rapport avec celle de Moux. A Castelnaudary, c'est le midi des céréales, la luzerne et le maïs. De grandes routes nationales barrent le pays de part en part, comme d'immenses canaux de poussière blafarde. Ce n'est pas encore le pittoresque de l'Ariège, ni le caractère des pays qui, rouges et gris, commencent à s'amonceler au sortir de cette vallée du Lauraguais. La vie y est facile, aisée, rien n'y paraît atteint de tristesse, rien n'y est gai non plus ; on dirait un sol sans passé,

un sol de cultivateur heureux. Des métairies bordent les routes ou le canal du Midi. Elles ont de jolis noms : la Crabonégado (la chèvre noyée), la Malvirado, les Canonges, les Cheminières ; et toutes ces propriétés ont leur jardin un peu désuet, ou leur parc aux terres fendillées. Pas de pittoresque. Des pins maritimes, des peupliers tondus, quelques pins parasols, des bouquets de chênes-liège, des catalpas ennuyeux et des caroubiers au milieu desquels éclatent les points rouges des arbouzes et de l'azérole, des corbeilles provinciales d'anthémis, des balsamines et des géraniums rosats. Quelques-uns sont minuscules et desséchés comme des jardins de petite gare, comme le jardin de la gare de Capendu !...

La route nationale, droite, s'élance à l'infini de Castelnaudary vers Carcassonne. Elle partage en deux l'immense vallée plate et cultivée. A droite, en regardant le sud, s'étagent les premiers contreforts de l'Ariège, verts et gris comme certaines montagnes des estampes japonaises. Par les beaux jours de vent marin, on aperçoit derrière l'Ariège la longue chaîne neigeuse des Pyrénées, le Canigou dominateur. A gauche, s'étend la Montagne Noire, ainsi nommée peut-être parce que même au soleil elle conserve une teinte truffée, ou peut-être parce qu'à son sommet, croissent les belles et sombres forêts du bassin de Lampi. Je haïssais la ville de Castelnaudary avec ses pavés pointus, ses églises aux vieux carillons radoteurs sans charme aucun, — et, en dépit de ses vingt célèbres moulins, qui gesticulaient là-haut sur la colline! Le dimanche on allait à la messe à Castelnaudary. La fadeur des offices et des chants m'écœurait, le long trajet, en plein soleil, l'odeur du cuir échauffé de la voiture exaspéraient mon impatience de marcher, de m'isoler dans les ombres du jardin, et de boire aux cruches fraîches toutes lourdes d'eau pure, qu'on rapportait précieusement de la ville.

J'ai vécu dans ce midi-là, un peu toulousain, autant et plus que dans l'autre midi du Narbonnais, puisque nous partagions nos vacances d'août et de septembre entre ces deux propriétés. On commençait par les blés et les maïs de Bordeneuve, on finissait par les brèves vendanges de Moux.

A l'heure actuelle, nous possédons encore Bordeneuve. Ma sœur y passe tous ses étés, et j'y suis revenu bien souvent,

mais c'est Moux qui m'a toujours attiré et repoussé à la fois; chaque fois que j'y ai mis le pied, je m'y suis senti, pour ainsi dire, enraciné, et tiré par la volonté des morts.

La nature que j'ai connue à Bordeneuve ne m'a distribué que les bonheurs et les douceurs habituels que connaissent tous les enfants. Seulement la terre ne m'y a communiqué aucun frisson. Le village de Moux m'a, tout de suite, au contraire, confronté avec les grandes sollicitudes de la nature. J'y ai bu, à même, le mystère qui se dégage naturellement des choses ancestrales et de la glèbe fatidique. Dès mes cinq ou six ans, j'y arrivais le cœur serré, il me semblait que j'y étais accueilli par des fantômes, les fantômes du romantisme défunt! Pour moi, petit, Bordeneuve, c'était la réalité; Moux, c'était le rêve, mais un rêve déjà lourd, oppressé, un rêve légué par mes ancêtres, et que je ne faisais qu'achever... Oh! pour le passant distrait, ce pays ne doit pas sembler plus chargé de romantisme que tel autre! Celui qui ne ferait que le traverser, y verrait toujours des vignes, des vignes, et encore des vignes, sabrées de l'éternelle grande route plâtreuse qui conduit de village en village, et de vendange en vendange; mais rien n'est plus différent, n'est-ce pas, que de passer dans un pays ou de l'habiter? Celui-ci, dans sa partie cultivée, n'offre rien de bien sensationnel. Pourtant il a l'air de ramper, avec ses peuples et ses armées de vignes; l'hiver, on dirait des myriades de rats en faction. Les ceps torturés et courts luttent contre ce vent extraordinairement brûlé qui ravage, courbe tout sur son passage, et qu'on appelle là-bas vent d'autan, ou vent marin. C'est la fin du siroco qui, parti d'Afrique, s'engouffre, à son arrivée dans les vallées de Béziers et vient expirer en spasmes de chaude colère aux portes de Toulouse. La Provence a son vent froid, le mistral; le Biterrois et le Languedoc ont leur vent de feu, et tous deux, comme des maîtres, les martyrisent à coups redoublés. La vigne s'arc-boute et lutte; le cyprès, indifférent et robuste, monte sa gaine de bois et sa chape verte sans rien sentir que sa force intérieure; mais le cyprès chez nous, est plus rare qu'en Provence; il est plus florentin d'aspect; haut sur pattes, il allonge sa tige de bois et ses petits panaches sombres comme dans les tableaux de Mantegna; quelques amandiers croissent

au bord des routes avec des olivettes, mais ils ont l'air oublié là, et tellement desséchés, qu'ils font penser à des lendemains d'incendie... Seulement, tout autour de ces vignes, s'érigent des solitudes singulières. Ce sont des monts allongés, d'un gris indicible, d'une aridité telle, qu'elle m'a fait penser, tout enfant, aux montagnes de Palestine, et sur le mont Aric, qui, tel un avant de vaisseau abandonné, se dresse au-dessus de la vallée, j'ai imaginé les conversations de Moïse et de Jéhova. C'est une montagne bliblique à travers laquelle on voit réellement descendre des prophètes ou des ascètes, plus austère cent fois que les garrigues provençales ; un véritable désert, couleur de lin. A bout de marche, on arrive quelquefois à découvrir une citerne ou une ruine dont il est impossible de préciser l'âge ; de grands rochers fendus semblent l'avoir été par les épées sarrazines au temps de l'Invasion. Le nom est beau et bien ressemblant à l'objet : l'Aric ! En réalité, il faut dire : Alaric. Les géographies portent Monts d'Alaric, petit massif dépendant des Corbières, situé dans le département de l'Aude et dominant la rive du fleuve du même nom. Serait-ce donc le grand chef Wisigoth qui a donné son nom, il y a plus de quinze cents ans, à cette excroissance grise, austère et ravinée? Comment le vainqueur de Rome, l'épouvante de Constantinople, le dévastateur du Péloponèse, a-t-il imprimé son nom à ce coin de terre, peut-être terrifié par l'approche des hordes gothiques? Je crois plutôt qu'il s'agit d'Alaric II, huitième roi des Wisigoths. A ce moment, le royaume s'étendait de l'Espagne à la Loire, et comprenait toutes les Pyrénées. Alaric II, que Clovis tua de sa propre main, et qui avait promulgué à Aix-en-Provence, un recueil de lois, le bréviaire d'Alaric, pour tout le royaume méridional ! Mon grand-père, du reste, a écrit un long poème sur Alaric, notre vieux potentat. Ce poème fut couronné par les Jeux floraux qui, à cette époque, jouissaient d'une certaine autorité. L'Aric !... Cette abréviation a quelque chose de plus sonore et de plus impératif que Alaric. Le mot ressemble à cette proue de rochers dénudés... témoins d'une histoire légendaire et farouche. On dirait, à les considérer longuement, le tombeau d'une épopée ! C'est dans ces montagnes que je suivais enfant les troupeaux. Le berger Mamet m'emmenait avec lui, et j'ai

connu l'âcre odeur de la laine mêlée à l'odeur des thyms et des lavandes. Pour mes narines, depuis et à jamais, une odeur sans gaîté, profonde comme les solitudes, c'est bien l'odeur mélangée que produisent sous le soleil ces plantes aromatiques. Le Calvaire, les carmels doivent être emplis de cette secrète exhalaison, et là où s'ouvraient les bras du Christ, là ou l'on planta les trois croix du Supplice, j'ai toujours pensé que devait régner cette odeur particulière de la montagne aduste. C'est sur du thym et des lavandes que s'égoutta le sang du Sacrifice ! Plus tard, j'ai connu d'autres fleurs des solitudes, des édelweiss et surtout des gentianes mais aucune dans sa fraîcheur alpestre ne m'a donné l'impression du recueillement et de l'altitude, comme nos plantes desséchées et cuites au soleil. Jamais, il faut le dire aussi, je n'ai contemplé de soleil aussi singulier que celui qui baigne ce pays. En terre de Provence, le soleil dispense des tons infiniment dorés avec des lointains infiniment bleus ou violets. Le soleil y est fait pour les peintres et les musiciens. Chez nous, il brille d'un grand éclat décoloré et triste. Le soleil ne donne de ton à rien, pas même à la terre ; les lointains ne bleuissent pas, — ils s'affirment. Le tout fait un éblouissement d'acier qui a sa majesté presque froide. La limpidité de l'air en revanche est immense. C'est toute l'invasion de la lumière, une lumière qui ne pardonne pas, car, comme le vent marin, elle est cruelle, presque religieuse, dans sa tyrannie, oui... religieuse... l'image revient obstinément sous ma plume, et j'ai le sentiment que des monastères ont dû être édifiés par là. Les conversations avec Dieu ont dû s'y faire plus intimes et plus graves qu'ailleurs !... Le soir, on entend chanter les perdrix rouges ; quelques grands et maigres lièvres s'échappent et franchissent les chênes nains qui barrent de leur sillon noir les rocs ardoisés... Tout à coup, sur les sommets, on découvre des plaines, des vallées géantes qui creusent en bas leurs lignes comme font les vagues de la mer. L'horizon, toujours l'horizon, sous l'orage ou sous la rafale !... Que de fois enfant, juché au haut de l'Aric, j'ai scruté le lointain du côté de l'Espagne, du côté des Pyrénées proches, quand les cumulus arrivaient de ce côté, chargés de lumière d'or et de pourpre ! Dans le vin muscat qui sortait de nos caves, dans

la grappe elle-même, juteuse et sucrée, mon imagination d'enfant savourait toute l'Andalousie. J'ai plongé mes lèvres goulues dans des grenades cassées et j'y aspirais la nostalgie des voyages. C'est le propre de ces pays qui sont aux confins de plusieurs races, et de plusieurs natures, de nous apporter des pressentiments et des ardeurs de voyage incommensurables. Comment un enfant ne regarderait-il pas les rares figuiers de Barbarie égarés à son seuil, sans deviner tout l'Orient, les physalis des jardins, sans reconnaître l'Afrique, les arbouses, sans espérer les flots bleus de la Méditerrannée? Jusqu'aux jujubiers de notre jardin, qui me donnaient des rêves de colonies... Mais, par exemple, le soir, une fois la maison fermée, et les lampes allumées, tout mourait du paysage en moi. Tous les désirs de voyage s'apaisaient, et je restais tapi dans la bibliothèque de mon grand-père défunt à y aspirer les relents de la vie locale et recluse que mes parents avaient menée là, et quand j'ouvrais les tiroirs moisis, pleins de ces collections d'herbiers et de revues mil huit cent trente entassées là, il me venait au visage une bouffée accablante mais agréable de papier vermoulu, que j'appellerai « l'odeur romantique ». Mon enfance se repliait sur elle-même, et il ne fallait pas moins que le sourire de ma mère pour me faire sortir de ce songe taciturne, dont je ne pénétrais point parfaitement le sens, bien qu'il m'enveloppât tout entier, comme l'encens accompagne l'enfant de chœur au fond des chapelles. Mon grand-père, Prosper Mestre Huc (qui jamais fut plus romantique que celui-là?) écrivit plusieurs ouvrages dont un livre de poèmes intitulé : *Pâquerettes*. Il est dédié à ma grand'mère Anaïs, et il a été édité chez Hippolyte Souverain, rue des Beaux-Arts, en 1842. Mon grand-père écrivait dans les revues de l'époque et de la région, sous le pseudonyme étrange de Scevole-Bée. Ces vers sont d'un parfait lettré, élevé à l'école romantique. Ils sont exactement dans le goût de l'époque. On y trouve des poèmes élégiaques, des poèmes épiques (Mazagran, Duranti, Riquet), des miscellanées. Voici des strophes brûlantes adressées à celle qui devait devenir ma grand'mère Anaïs et que je n'ai pas connue... Comme ils ont leur couleur et leur mouvement, ces vers 1830 !

Son nom est Anaïs, nom emprunté des Anges!
Nom, tel qu'en peut ouïr, au sein troublé des nuits,
L'enfant qui, balancé par des rêves étranges,
Entrevoit des amours purs et vrais comme lui!

Quand de ses chaudes mers s'éveille la rafale,
Non, jamais l'Espagnol, caché par l'oranger,
Ne vit plus longs cheveux serrés sur un front pâle,
Œil plus humide, corps plus souple et plus léger!

Oui, je t'aime, Anaïs! vierge au front blanc, je t'aime:
Comme on aime du ciel la coupole d'azur,
Comme on aime le jour quand vient l'heure suprême,
Comme on aime un beau lac, au flot limpide et pur!

Comme on aime la tombe où repose une mère,
Les lieux où l'on rêva, l'arbre qu'on a planté,
Comme on aime la gloire et sa douceur amère,
Comme on aime son nom par l'écho répété.

Je t'aime comme aimait Byron, lorsque Marie
Repoussa le poète en fièvre et ses aveux,
Comme aima, parmi nous, le fils de l'Italie,
Chantre illustre de Laure aux ondoyants cheveux.

Et ce brûlant amour colore d'une empreinte
Magique, l'horizon qui ferme ces déserts...
Vaucluse! sous les rocs dont ma retraite est ceinte,
Il n'est rien que j'envie à tes bords toujours verts!

Au pied des montagnes de Lagrasse, le 4 avril 1834.

Ce défi à Pétrarque est assez éloquent. Quand le soir mon père lisait à voix haute ces vers passionnés, adressés à sa femme par celui que je n'avais pas connu, un vaste étonnement emplissait mon esprit, tout de même un peu scandalisé... Le trouble de l'amour effleurait l'enfant de son aile. Mon grand-père parle dans ce volume d'un ami très cher qui, sous le pseudonyme de Marcus, partageait avec Scevole-Bée, la gloire littéraire de l'Aude. Il se nommait en réalité Jean Laporterie, ils s'aimaient tous deux profondément, ils firent leurs études au même collège, Laporterie faillit embrasser le sacerdoce; peu après il se retira au château de Roquecourbe; il s'occupait à traduire les psaumes de David. On ne sait trop pourquoi, dans la nuit du 25 au 26 juillet 1838 celui qui répondait

au beau nom de Marcus se suicida. Il avait trente et un ans. Mon grand-père en fut profondément attristé. A en juger par les vers que les deux amis s'écrivaient, on conçoit aisément de quel bel enthousiasme étaient scellées ces amitiés d'autrefois dont les gens du temps présent ignorent la beauté et la noblesse. Jugez-en par ces vers frémissants, tout impatients d'une commune immortalité.

Te souvient-il de l'école
Où, rendus de grand matin,
Nous gobions à tour de rôle
Quelques bribes de latin?
Bientôt livrés à l'idylle,
Au pur et tendre Virgile,
Mot à mot nous répétions
Les douceurs que, sous les hêtres,
Aux Amaryllis champêtres
Il redit sur tous les tons.
Puis, vinrent les Géorgiques ;
Elles ne me plurent pas :

Mais lorsque, surgissant des pages de l'histoire,
Les héros à nos yeux, se dressaient dans leur gloire,
En demi-dieux mortels
Nous demandions aussi des lauriers pour nos têtes,
Des lauriers éternels !

Nous bûmes à longs traits aux sources d'harmonie.
Les cygnes de la Grèce aux cygnes d'Ausonie
Transmèttaient leurs concerts,
Et nous, heureux, perdus, dans cet accord immense,
Au loin nous regardions venir en espérance
La gloire de nos vers.

Alors le même instinct, alors la même flamme
Rapprochèrent plus près ton âme de mon âme.
Nous tenant par la main
Nous avions dit : passons sur ce monde qui passe !
Ne laissons qu'une même et lumineuse trace
Vivons du lendemain !...

Il y a aussi des souvenirs de Delille et de Chénier, mais un agréable classicisme dans ces stances intitulées *Murmure*, et que les *Pâquerettes* datent du mois de mai 1826.

Source, à l'onde limpide, asile frais et sombre,
Que protègent les bois de leur vaste épaisseur,
Je puis enfin, libre et rêveur,
Fouler tes verts gazons, et m'enfoncer dans l'ombre.

Près des rochers qu'Avril para de violettes
A leur côté leur chien, autour d'eux, leurs troupeaux,
Sur la main reposant leur tête,
Les bergers fatigués dorment au bruit des eaux.

Quel calme dans les airs !... Et quel puissant silence !
Ah ! que faut-il de plus pour émouvoir le cœur
Que ce concours heureux, cette douce alliance
D'ombre, de paix et de fraîcheur?

Moi, sans ambitions, sans crainte, sans envie,
Fontaine auprès de tes berceaux,
Non loin de ces tilleuls étendus en rideaux
Je veux, libre de soins, laisser couler ma vie.

Ainsi sur ces bords gracieux
Je passerai des heures fortunées,
Et de mes paisibles journées
Rien n'empoisonnera le cours délicieux...

De temps en temps, jaillit un vers, tout étincelant de vérité, comme celui-ci :

Et les ternes reflets du calel domestique

qui peint admirablement pour nous, Méridionaux, la creuse lampe languedocienne que nous voyions accrochée aux murs monastiques de la cuisine. Il décrit aussi les paysages des Corbières, montagnes situées entre Carcassonne et Narbonne :

Une molle fraîcheur lentement exhalée :
L'Orbieu clair et profond signale la vallée...

Des paraphrases de Virgile sont agrestement évocatrices.

Et nous, nous, sans patrie et sans lares, hélas !
Nous fuyons pour mourir, cherchant d'autres climats !
L'un sous les hauts palmiers de l'ardente Lybie,
Rêvera le doux ciel de la belle Ausonie :
L'autre, l'œil sur les flots, de la terre isolé,
Maudira les frimas qui blanchissent Thulé.
L'autre, près de l'Oaxe, aux champs du Minotaure,
Pleurera l'Eridon qu'il voudrait voir encore !

Mon grand-père a publié aussi dans ces *Pâquerettes* une ode sur Charles Martel qui remporta une récompense aux Jeux floraux, et dont la *Gazette du Languedoc* dit : « que la versification a une singulière vigueur, et que le ton, quelquefois sauvage de ces strophes, imprime à cet ouvrage un mouvement vif et fort qui conserve toute sa noblesse à la grande épopée. Cette poésie, lue admirablement par son auteur, M. Mestre Huc de Moux (Aude), a obtenu un souci réservé, et fait présager du talent du jeune lauréat. » On pourrait comprendre que le journaliste écrivit : a obtenu un accueil réservé, il n'en est rien. Le souci est une de ces nombreuses fleurs que distribuait avec élégance à ses lauréats l'Académie des Jeux floraux. C'est probablement ce souci que Scevole-Bée adressait à Jasmin, poète d'Agen, accompagné du quatrain suivant :

A toi mes vers, précurseurs de ma prose !
Jasmin, accepte et retiens bien ceci :
Pour obtenir l'immortelle et la rose,
Las ! je n'ai pu t'envoyer qu'un souci !

Mon grand-père était en correspondance avec quelques grands poètes de l'époque. Il a reçu de longues lettres de Lamartine ; il en a conservé une bien attendrissante, de Desbordes-Valmore, qui débute ainsi : « Eh quoi, monsieur ! quelqu'un se souvient encore de la vieille femme que je suis? » Il était aussi en correspondance avec des poètes mineurs, seigneurs de bien moindre importance ! Témoin ce quatrain composé par un coiffeur auquel l'auteur des *Pâquerettes* demandait en un beau poème, intitulé *A Daveau coiffeur*, d'accorder la lyre paysanne afin que ses vers

Dans les replis du cœur aient un écho profond...

Es-qué bouldros tronqua tas belos founs en gourges?
Non, Scevolo, crei-mé, gardo toun riou poulit.
Taleou qu'a bist tous bers moun appouloun m'a dit :
Laichos-y soun bel blat, et tu gardo tas pourgos.

Eh quoi ! voudrais-tu échanger tes claires fontaines contre de fétides marais? Non, Scévole, crois-moi, garde ton gentil ruisselet. A peine a-t-il vu tes vers, mon apollon m'a dit : Laisse-lui son pur froment, et, toi, cache ton ivraie. »

Il y a un peu de tout dans ces *Pâquerettes*, des choses de

valeur, et des scories. Épris, comme le fut plus tard le petit-fils, du folklore primitif, il s'est essayé à traduire en vers un chant d'amour ancien qui date certainement du XVIe siècle, puisqu'il évoque le frais souvenir d'Henri d'Albret, roi de Navarre et de la célèbre Marguerite de Valois, sœur de François Ier. L'adaptation n'est pas très mauvaise, mais combien je préfère le chant original, naïf et gracieux qui pourrait être mis en parallèle avec l'ode à la colombe d'Anacréon.

Aus thernus de Toulouse
Un fontan close y a ;
Bagnam s'y palsoumettes !
Au nombre soun de tres,

Tan si soun bagnadettes,
Penden dus au tres mes,
Qu'au près la bouladette
Tais haut de Tauterès.

— Digat-mi, paloumettes,
— Qui y ey à cauterès?
— Son rey et la reynette
Si bagnan dab nous tres,

Son rey qu'a une cabane,
Couberte qu'ey de flous ;
La reyne que n'a gn'aüte,
Couberte qu'ey d'amours.

« Aux bains de Toulouse, il y a une fontaine; là se baignent des colombes, au nombre de trois. Tant elles s'y sont baignées pendant deux ou trois mois, qu'après cela, elles se sont envolées sur les hauteurs de Cauterets. Dites-moi, colombelles, qui se trouve à Cauterets? Le roi et la reine s'y baignent avec nous trois. Le roi a une cabane couverte de fleurs ; la reine en a une autre couverte d'amours. »

Ainsi, entre ses vendanges, ses lectures, et ses méditations poétiques, mon grand-père laissait s'écouler une vie fertile et douce, qui choisit pour terme un beau crépuscule de septembre, durant lequel s'étant égaré sur l'Aric le poète négociant s'affaissa au fond d'une bergerie, à deux pas du tombeau futur, qu'il avait fait ériger en pleine montagne, sur la crête du mont, pour y dormir du sommeil immortel....

***

Certes, je ne me doutais pas que ce petit village dût produire jamais d'autre poète, que cet antique lauréat des Jeux floraux, et dont la Marguerite d'argent, jaillie d'une urne, ornait, sous globe, la cheminée de la bibliothèque. Il était écrit que l'humble village aurait pourtant, à chaque génération, son porte-lyre. Je n'ai pas été peu surpris dans ces dernières années, de recevoir quelques poésies manuscrites portant le timbre de Moux. Dans ce pays de négoce où je pensais que nul jamais n'ouvrirait même un de mes livres, à nouveau, un jeune homme a revécu la même enfance, et a retrouvé les sensibilités auxquelles je m'étais abreuvé. Voici, d'ailleurs, à ce sujet, la préface que j'écrivis en tête du volume intitulé *la Voix de là-bas*, de Jean Lebrau et qui forme, à un demi-siècle de distance, un pendant aux *Pâquerettes* de mon grand-père.

« Ainsi donc, c'est vrai, dans ce petit village de Moux, dans ce village perdu « au pied de l'Aric poudreux, où montent les bergers », au milieu des vignes arides, en cette sorte de Palestine romantique, une nouvelle lumière s'est allumée, une lampe de poète, dans la rue du village ! Ceci ne signifierait rien pour un autre évidemment ; c'est une grande nouvelle pour moi ! Là-bas on roule des barriques, l'odeur de vendange emplit les rues, le vent d'autan incline les cyprès blancs, des tourbillons de poussière s'avancent comme des proues sur les routes plates; les nuages du soir venus de loin portent à leurs flancs de rondes grappes muscatées; les femmes posent des cruches au bord des citernes. Cependant un jeune homme penché à sa fenêtre écoute en lui s'éveiller à nouveau le retentissement extraordinaire de ces choses, qui m'a tant bouleversé. La force souveraine du passé a jailli de ce coin de terre, source pure enfantée par un sol qui n'avait rien de particulier, et qu'elle remplit pourtant de sa bénédiction ; ainsi fermentent aussi nos grands muids dans les cuves éternellement nocturnes comme des cathédrales.

» Vous êtes le troisième poète de Moux, et cette phrase que vous osez écrire, n'a rien de ridicule pour moi, — pour moi

seulement; vous respectez cette filiation, et je vous remercie; vous dédiez à mon grand-père, premier poète de Moux, votre volume de poésies, écloses dans la grande rue du village, près de la maison où j'ai vécu, près de celle «où j'aurais voulu naître », et non loin de la « chapelle » solitaire, presque à flanc d'Aric, où j'irai dormir mon dernier sommeil, cette autre maison blanche qui attend, entre les vignes, et sur les murs de laquelle poussent des figuiers roux, dont chaque année vous m'envoyez les fruits dans un panier d'osier...

» Prosper Huc... Je ne l'ai pas connu celui qui m'a légué le goût de la poésie, en même temps qu'il nous léguait ses propriétés de « riverains gris » et d' « aramons », mais pour mon enfance précoce, oh ! ce que représentait cette bibliothèque qui donnait sur la cour aux liserons ! Le fatras romantique des livres, l'haleine des tiroirs ouverts!...

» Tous les paysages de la *Chambre blanche* sont de là et un peu de notre seconde propriété, Bordeneuve, au pied l'Ariège... Mais Moux, c'est le sol maternel, c'est la terre qui m'aura, qui me chantera la dernière berceuse ; aussi je n'ose plus guère aller au-devant d'elle, tellement il me semble qu'elle se rapproche de moi. Quand je l'ai traversée, cette terre, pour la dernière fois, il y a une dizaine d'années, ce m'a été douloureux, comme si j'avais revu, vivante, la chair de ma mère, et que deux yeux de silence et d'éternité, m'eussent regardé avec une curiosité engourdie. J'ai fui comme un voyageur hâtif, par les chemins aux chênes nains, par les vallées qui enclosent notre domaine funèbre de leurs rochers qu'a rongé la tristesse millénaire du soleil... Plus loin, c'est Cabriac, Pucheric, des villages... Quand j'ai été à une distance où le souvenir ne portait pas, j'ai respiré, soulagé tout à coup de voir des maisons qui ne me reconnaissaient pas, et des horizons dont je n'avais plus à secouer l'emprise !...

» Et vous, vous êtes là, vous pouvez vivre sans peur, sans amertume trop poignante, tous les jours de votre vie, au milieu de ce calme fatidique, qui fit mon enfance extraordinairement émue et frappée pour le reste de mes jours ! Vous frôlez sans cesse la « Chapelle », vous vous promenez quelquefois près des neuf cyprès, sur le haut des monts où mon grand-père romantique avait bâti sa tombe ; mon grand-

père qui décidément m'a légué le goût fier de la solitude, de l'indépendance jusque dans la mort... Ils sont là encore les neuf cyprès drus et pensifs ! Quand j'ai palpé leur groupe sculptural et sauvage, j'ai compris bien des choses, bien des ascendances, et des volontés que je ne discernais pas en moi-même. Ils m'ont fait pénétrer, comme le feraient de graves mentors, le fatalisme de notre race. Je leur ai lu des vers à ces cyprès désaffectés, je m'en souviens. Et il m'a semblé que le silence impassible de ce public était plus compréhensif que l'agitation des foules. Oui, les neuf gardiens sont toujours là-haut, mais mon père plus humain a descendu la « Chapelle » au bas des collines, plus à la portée de la main, comme pour nous réunir tous, les vieux et les jeunes, sous un même toit et qui gardât pourtant un peu de la solitude dédaigneuse des montagnes, mêlée à la solitude plus tiède des bergeries ; nous sommes tous là, parmi les vignes, dans la liberté des champs. C'est la *Porte de Plâtre*.

Il y a quelque part une blanche maison
Où sont tous mes parents réunis ; c'est là-bas.
L'appartement des morts ne communique pas...

Un soir, en revenant tout seul d'un beau voyage,
Quelqu'un, sans réveiller personne des anciens,
Rouvrira doucement la porte de l'étage.

Nul bruit, un petit pas discret... Voilà ! puis rien...
Quelqu'un dans cette nuit, quelqu'un sera venu.
Mais ceux qui dormant, ceux que ne dérangent plus
Ni la rafale, ni la bise de décembre,

Ne s'éveilleront pas aux choses de ce monde ;
Rien ne sera changé dans la maison profonde,
Votre enfant seulement aura repris sa chambre.

» Toute cette nature inféconde, inexorable, dans laquelle vous vivez, et qui n'a aucun rapport avec le midi classique tel qu'on l'imagine dans le nord, aura sans doute éveillé chez vous la même précocité sentimentale ; à l'âge de treize ans, c'est elle qui m'inspira mes premiers vers, et il faut bien que l'influence de l'atavisme, de l'ambiance ait été profonde, pour qu'un enfant de quatorze ans pût déjà écrire les vers de la *Chambre blanche* :

Au temps des longues diligences,
Des dames en cabriolet,
Je suis né tard et sans croyances, etc., etc.

qui expriment déjà l'ironie attendrie du romantisme défunt au milieu duquel je naquis. C'est ce passé natal, irrésistible, qui m'inspira aussi, à seize ans, ma première pièce de théâtre : *Prosper et Anaïs*, qui avait pour décor la « Chapelle » elle-même. C'était un petit manuscrit écrit à l'ombre des pins et des figuiers, et porté, l'année suivante, entre deux classes, au directeur du Théâtre Libre, qui l'a sans doute égaré sans même y prendre garde. Je me rappelle le sujet. Il est significatif. C'était la parodie attendrie d'une époque.

» Un sombre négociant romantique Prosper (était-ce l'image de mon grand-père lui-même?), après la mort de la jeune Anaïs, avait résolu de s'enfermer vivant dans le tombeau de l'adorée. Grandiloquent, funèbre, il entassait métaphores sur métaphores, puis, Hamlet de village, finissait par trouver à prix d'or un fossoyeur pour accomplir l'horrible besogne. Le jour venu, devant la chapelle où l'homme allait entrer de plain-pied dans l'éternité, s'échangeait entre le fossoyeur indifférent et le poète orgueilleux, un dialogue âpre et terrible. Les deux hommes tremblaient un peu. La pierre de la muraille était enfin descellée. Alors, des chandelles à la main, le sombre fiancé pénétrait dans la nuit du sépulcre. Quelques paroles d'adieu, quelques défis à Dieu et à la vie, en langage toujours grandiloquent et drapé... Puis le fossoyeur reprenait sa besogne. L'image du poète éclairé par la chandelle fumeuse, et tenant embrassé le cercueil d'Anaïs, s'effaçait. A nouveau la tombe était refermée... Quelques instants. Le fossoyeur écoutait si aucun bruit ne se faisait entendre? Pas même un soupir... Rien. A pas de loups, il s'enfuyait, en refermant la porte derrière lui... On entendait grincer les serrures... La scène restait vide... Silence. Puis, tout à coup, un hurlement affreux s'élevait derrière le mur. Des cognements désespérés, un cri monstrueux d'horreur, un appel effroyable à la vie... C'était tout. Le rideau tombait sur ce cri. »

Il est bien curieux d'avoir écrit cette première pièce à seize ans, n'est-ce pas? Étrange ironie, symbole déjà frappant et enfiévré !... Sombre et sarcastique image dédiée à

mes morts !... Antoine, qu'avez-vous pu faire de ce manuscrit à couverture rouge, que je remis moi-même entre vos mains, sous votre regard perçant et tout surpris de mon jeune âge? Vous souvient-il de l'avoir lu?... Qui sait, on retrouvera peut-être un jour ces feuillets enfantins!

» Plus tard, en apposant la dédicace du *Beau Voyage*, « offert » à tous ceux qui reposent au pied de l'Aric poudreux, et dans » les cimetières compris entre les terres de Narbonne, de Moux » et de Lagasse », je ne croyais pas qu'un autre être pût, quelque jour, en pénétrer le sens. Qui, d'aventure aurait en effet, la curiosité de s'attarder dans ce paysage et dans ce passé régional?... Rien n'est plus hermétique, plus inaccessible qu'un village, et nul voyageur, autre qu'un commerçant en vins, n'aurait l'occasion d'écouter le bruit du soir sur nos routes sans ombre. Je me trompais. Une filiation plus émouvante m'attendait dans le sol lui-même. Comme un pavot pousse après un autre pavot, comme un genêt remplace un genêt, une nouvelle souche de poésie s'était élevée de la terre et vous dédiez à Prosper Mestre Huc *la Voix de là-bas* ; vous inscrivez même en épigraphe, les tendres vers romantiques qu'il adressait à ma grand'mère Anaïs, et me voici rassuré ; il me semble que le village est moins seul au pied de la montagne, et, quand je mourrai, quand je passerai pour la dernière fois sur la route, ce sera un peu comme si je remettais les clefs de la maison... Une histoire, une histoire, tout finit en histoire !... Oh ! les belles histoires que savent les villages dont les enfants partirent et revinrent !... Les villages de France savent tout, contiennent tout, et c'est eux qui connaissent la véritable histoire du monde !... Les villes ne sont que des fanfaronnes...

» J'ai le pressentiment que vous ne vous écarterez guère de notre coin et que vous serez comme l'oiseau qui est né dans une heureuse vallée. Et moi, du pays vert où j'ai réfugié mes étés, ingrats au sol maternel, de ma forêt fraîche couleur d'amande, je veux vous saluer et vous dire simplement aujourd'hui toute l'émotion que j'ai ressentie à la bonne nouvelle ; je sais qu'au jour où j'ai donné rendez-vous à mon enfance, à l'heure où j'éteindrai la « lampe avec douceur », un autre l'aura rallumée...

» Qui sait si d'autres générations, à leur tour, ne feront pas de ce coin de terre inconnu, un petit champ de poésie où se renouvelleront les âmes comme les vignes? Il y a des villages qui ont aussi des voyants et des voyantes, et qui dans la solitude banale du monde, sont par-ci, par-là, des petites « Bethléems provinciales » où, à défaut de dieux, naissent des fronts harmonieux plus prédestinés que d'autres à la noblesse d'aimer, de souffrir, de comprendre, et de mourir aussi. »

***

Cette terre de Moux, il était impossible de n'en pas goûter le charme, amer comme le goût du genièvre bleu, aussitôt qu'on y pénétrait. Un jour, celui qui devait être mon père, arrêta son cheval devant la vieille maison aux trois terrasses : il venait demander à la veuve Anaïs la main de la jeune Alice. J'ai là, devant moi, reliées, toutes les lettres des fiancés, échangées en 1856, — car mon père étant alors magistrat à Limoux, ne pouvait se rendre que difficilement à Moux. Et dès les premières lettres, le charme local opère, non pas le charme, l'ensorcellement. « Et toi? ne m'as-tu pas vu passer sous les chênes brûlés pour y respirer le soir, l'air rafraîchi. Je suis entré dans la grotte. J'ai parcouru le sentier qui descend au fond de la vallée. En un mot, je me suis attaché à tes pas, comme ton ombre. Je suis repassé par les chemins où notre amour est né. Et c'est un étrange mystère que celui qui règle un amour profond ! On le croit à tout instant parvenu à son faîte, et l'instant qui suit nous le montre plus grand encore !... Pendant ces rêveries, j'ai élevé souvent ma pensée vers celui qui vous avait engendrée : mon affection a remonté vers l'inconnu. Dieu veuille que le type paternel se continue en nous, et que le sang des pères coule dans les veines de leurs enfants. Agréez, ô ma fiancée, l'offrande de mon amour ! »

Quel doux langage d'ailleurs ! Les jolies et nobles lettres qu'échangeaient les futurs époux, dans le style orné de l'époque. Elles sont si pures, si enthousiasmées de bonheur ! Et toujours le thème de l'Aric sauvage et dominateur, s'insinue à travers l'étreinte oppressée des phrases : « Voici des violettes, ma bien-aimée. Ce ne sont pas les fleurs sauvages de

l'Aric, — et d'ailleurs n'écoutez pas les fleurs ! Lamartine dit : c'est au cœur des chênes que Dieu a mis ses plus vastes flammes... Ah ! ma douce aimée, nous nous aimons ! Nul aveu n'a encore trahi votre pensée, vos lèvres n'ont rien perdu de leur chasteté, mais que m'importerait cet aveu suspendu, si votre cœur était en proie à l'émotion souveraine?... »

Je pense au salon violet, où ma mère lisait ces phrases odorantes...

J'entends, dans la cour, le hennissement de sa jument, Nelzir...

Ceux qui n'ont pas eu cette sorte d'enfance nostalgique, ne peuvent pénétrer complètement les pièces de théâtre que j'ai écrites. Sous chacun de mes personnages, il y a là le feu couvert de l'enfance, de l'enfance irrémédiable... C'est peut-être ce qui leur donne ce goût d'infini, cet accent de sincérité fièvreuse que le public subit, sans le bien comprendre... C'est parce qu'un enfant est demeuré longtemps immobile, le cœur rythmant son rêve, au milieu d'un salon violet de province, qu'il a pu depuis connaître les attirances révélatrices, qu'il a pénétré dans les vastes régions pressenties, qu'il a accordé son cœur à mille correspondances secrètes, interprété le mystère, et adoré l'inexprimable. Enfant on vit sous la domination exclusive des atmosphères : il faut sur des données fragmentaires, des perceptions infinitésimales, reconstituer la vie et l'univers. C'est pourquoi l'on contracte, dès le jeune âge, l'habitude de voyager sur le passé, à pleines voiles. On construit un monde avec un papier mural, on imagine des continents entiers, tout l'exotisme, à cause d'un rayon de soleil qui vient frapper une noix de coco sur la cheminée ou à cause du vent qui soulève la fine chevelure ornementale du jujubier... C'est parce qu'un bambin est demeuré longtemps immobile au milieu d'un salon violet de province qu'il rêvera éternellement au passé des êtres et des choses, et, c'est pourquoi lorsqu'il fera mouvoir plus tard des personnages imaginaires, ces personnages arriveront chargés d'une enfance déterminée, lourds de leur propre passé et de leurs atavismes respectifs... Mais tous les bambins ont-ils subi des imprégnations de cette intensité-là ? Je ne le crois pas. Il faut être né à de certaines époques, pour aspirer aussi puissamment le souffle du passé. Ceux qui viennent

à la vie en ce moment, acquerront-ils cette religion sentimentale des choses périmées, puisque l'époque rationaliste qui les aura enfantés ne leur léguera point ces terreurs, ces émois, ces mystères, ces tristesses, ce goût du mortel, que le romantisme expirant nous envoyait par bouffées au visage et au tréfonds de l'âme ! Comme ils paraissaient loin de nos petits yeux, et de nos petites âmes, loin dans le passé, les souvenirs qui nous entouraient?... Une vie fantomale s'insinuait en nous. Et pourtant toutes ces choses n'étaient vieilles que de vingt-cinq ou trente années !... Elles avaient l'air de sortir d'une ombre incommensurable ! Peut-être parce que le romantique n'était lui-même que la résurrection et le pastiche du grand passé médiéval... La maison de Moux d'ailleurs était romantique à souhait, avec ses longs corridors sombres, ses corps de bâtiments nombreux, ses cours qu'on traversait par une galerie à jours et de bois découpé comme il y en a dans les patios espagnols. Les chambres vastes étaient tapissées de papier peint 1830. L'un représentait des amazones à cheval, suivies de longs lévriers héraldiques qui gambadaient à la queue des cavales ; un médaillon les surplombait où, je ne sais pourquoi, apparaissait une tête verte de magot chinois à longues moustaches... Dans la salle à manger, c'était une immense impression murale, rococo, représentant le pont de Roquefavour et ses ravins... Dans les recoins obscurs, gonflés d'ombre, mille souvenirs, les cannes à glands de cuir, à pommes d'ivoire, à chaînettes, ayant appartenu à mon grand-père ; les robes de ma grand'mère ; des mitaines dans les placards, des bas de dentelle, de petites ombrelles à manche articulé. Le vaste et froid salon, paré de son clavecin et de meubles Louis-Philippe, mais recouverts de vieilles soies violettes et mordorées du XVIIIe siècle, exhibait sur ses murs le portrait du poète-propriétaire : puis c'étaient de vastes salles à demi abandonnées et qui me paraissaient lointaines, mystérieuses comme des chambres de recluses... On y étendait, pour l'automne, des raisins de table, dont la peau se chiffonnait et craquait sous les dents... Et toujours les sols de brique rose résonnaient, comme des dalles sous mes pas apeurés !

La cour centrale se remplissait, durant les vendanges, de chansons et de bruits de mangeailles ; c'était le repas des Cata-

lans embauchés, car, à l'époque des vendanges, les Catalans émigraient par troupes, venant réclamer de l'ouvrage... L'odeur des caves et des comportes sucrées d'où coulaient des raisins multicolores, montait avec les chansons et les rires...

Je n'entrais pas, sans étonnement, dans les écuries, car elles me semblaient bien étranges. Elles avaient dû être autrefois quelques salles seigneuriales ; leurs plafonds à caissons, peints d'azur, cachaient des fleurs de lys et des blasons mutilés sous l'épaisseur des toiles d'araignées... Et cet aspect de luxe mort, contrastait avec la simplicité des autres corps de bâtiments... J'y imaginais des scènes moresques. Mais, surtout, il y avait le jardin, un jardin en terrasses, dont la première, remplie de figuiers et de plantes grasses, laissait retomber ses branches et ses liserons sur les cours et sur la rue... La seconde, où l'on accédait par des marches, était immense ; lauriers roses, grenadiers, genêts couverts de limaçons y foisonnaient et les hauts cyprès dominaient la terrasse de leur rangée décorative.

Au fond, tout là-bas, près de la cave, haute de trente coudées, dans un recoin du jardin, s'ouvrait, comme une entaille, un souterrain voûté qui, sans doute, amenait l'eau de fort loin... J'y pénétrais aussi avec appréhension, car l'humidité de cette citerne horizontale, de ce canal souterrain, m'emplissait d'une vague terreur. D'ailleurs, l'eau, j'ai appris à la connaître, emprisonnée !... C'est là une impression toute méridionale, que l'eau est un élément rare et captif. Dans la maison même, dans la cuisine et dans les couloirs, il y avait des puits; on soulevait le couvercle de bois, et de l'obscurité béante montait la fraîcheur moisie de l'eau... Les femmes descendaient alors les cruches vernissées au bout des cordes ; à leur retour, l'eau giclait dans l'appartement... Puits presque terrifiants pour mes yeux d'enfant, oubliettes criminelles au souffle glacé qui ouvraient leur mystère dans le centre de la maison!

Qui n'est pas du Midi ne peut pas connaître la poésie des cruches, leur charme vert, ou jaune ou brun, leur bruit sur les dalles des citernes, leur beauté quand les femmes les ont hissées sur la tête, et cheminent ainsi jusqu'à la source, selon le geste oriental. Même leur crissement sur les éviers, ou leur

ensevelissement dans les caves où elles sont chargées d'accaparer toute la fraîcheur que l'ombre distille, — quelle douce chose ! Qui n'est pas du Midi ne peut savourer l'idée de l'eau, serve et docile, l'eau domestiquée qui jaillit dans les vasques et reste emprisonnée de pierre jusque dans sa chute ou sa fuite. De mon enfance, j'ai toujours gardé le goût des vasques, des bassins, des miroirs d'eau, des piscines, et les fleuves eux-mêmes ne m'émeuvent que lorsqu'ils ne sont point contenus par leurs bords, et lorsqu'ils traînent dans leurs lits, par flaques déchiquetées et remplies de soleil, comme le font les fleuves méridionaux.

Lorsque je pénètre encore dans tous ces villages ardents de la terre latine, mon premier souci est de chercher de l'œil la fontaine. Elles sont presque toujours jolies, ces fontaines anciennes sculptées jadis avec amour, comme des coffres précieux. Quand elles s'étalent dans la brûlure du Midi, elles impressionnent par leur froideur isolée, élémentale. Elles concentrent toute l'humidité du sein de la terre, et leur veine fraîche est ouverte pour apaiser les bouches et le cri du soleil... Pour nous, l'eau c'est le volcan froid que la terre recèle, et je la vénère, et reçois sa pureté comme la joie dans la maison. Encore maintenant, je ne conçois pas de jardin, sans l'arbre vif du jet d'eau, qui lutte avec les ifs de vélocité et de hauteur ; et j'aime le suintement des vasques, comme s'il était la distillation même de la chaleur. La cruche qu'on se passait de main en main, de bouche en bouche, durant les vendanges circule-t-elle encore dans les rangs des paysans? Le pittoresque primitif s'amoindrit chaque année chez les paysans. Par contre, je pense que les vendanges se font de la même façon, car elles étaient parvenues à leur formule définitive. Ce n'est pas le cas des moissons, qui se sont modifiées totalement par les machines, mais les comportes, la main-d'œuvre de la cueillette, le pilonnage, les pressoirs, tout cela ne sera-t-il pas éternel et vivant comme au premier jour des hommes?... Raisins violets, raisins blancs, *rivairains* gris, *rivairains* noirs, blanquette de miel, muscats roux, lourds aramonts, je vous revois, j'entends le bruit des chariots sur les routes, et je rencontre la troupe catalane aux mouchoirs multicolores noués sur la tête, ou claquant dans le vent ! Et le village

n'est-ce pas, sera toujours rempli de ces souffles que vous envoient au passage les caves sonores, où ma petitesse se perdait parmi les muids, gigantesques piliers de ces églises du vin! Je montais aux échelles pour me pencher sur leurs ténèbres. Des voix d'hommes descendus en eux retentissaient mystérieusement, à l'intérieur; on aurait dit des voix de spectres ou d'anciens captifs oubliés... Chaque muid avait son odeur particulière, âcre ou mielleuse, et, par terre, le marc et le pressoir, rendaient la terre immuablement pourpre!... Oh ! la joie d'en sortir enfin, de ces caves, la joie de revoir le soleil, fût-ce sur la tristesse des collines arides habitées seulement par le vent et la poussière !...

C'est la hantise de Moux qui m'inspira, en effet mes premiers vers d'enfant... Les tout premiers, que je citais plus haut, traduisaient déjà le romantisme des souvenirs accumulés dans la chambre haute dont mon grand-père avait fait son cabinet de travail. Ce qui me frappe maintenant, dans ces vers d'un enfant extrêmement précoce, c'est, avant tout, ce mélange d'ironie, de sensibilité, qui n'est pas la marque d'un cerveau de douze ans... Bah ! Fais-je autre chose que de continuer cette sincérité du premier âge?... L'optique de l'âme reste ce qu'elle était dans l'adolescence, chez ceux qui ont été frappés d'un don prématuré de sentir...

Ceux qui sont morts sans qu'on pâlisse
Au temps des longs chapeaux pointus
En prononçant le nom d'Alice,
Et qui, sous les saules d'hiver,
Songent, morts, à leur endormie...
O ma lampe, o ma pauvre amie.

Les vers de Musset, ouverts dans la bibliothèque du grand-père avaient retenti, en sourde ironie... comme des accords de Schumann.

Tous les petits poèmes de la *Chambre blanche*, écrits de ma quinzième à ma vingt et unième année, sont des produits locaux. Ils sont nés du blé du Lauraguais, ou des vignes du Narbonnais, et ils sont emplis de cette vague et trouble mélancolie que j'ai si mal exprimée et subie si intensément.

J'ouvre le livre : *Moux. Le Berger Mamet*... Voilà les notations sur le village même...

Puis j'aurais regardé un peu par habitude
Les vieilles qui s'en vont avec un long murmure...
Les hirondelles aux portes des écuries...
Et la maison d'en face, où j'aurais voulu naître...
Et les enfants, le soir, sous les lampes péries
Les femmes qui secouent des linges sur leurs portes...
Puis j'aurais remonté la côte du village
Croisant les vendangeurs, debout près des comportes.
Nul n'aurait su que quelqu'un partait en voyage
Et le doux cimetière eût été doux ce soir...
Oh ! La montagne ! Oh ! la vallée et le ciel noir,
La tendresse oubliée, oh ! la mélancolie...

Et ceci :

Adieu, portez-vous bien ! Vous aussi vent du soir
Que les soirs de l'adieu, les routes sont sonores
Les mille petits bruits qui font la peine extrême,
La creuse plainte des poteaux, les sémaphores,
Les contrevents qui battent et les premiers pavés
De la ville...

La creuse plainte des poteaux !... Sur ces grandes routes désolées où le vent vibre, — en m'en revenant le soir avec ma mère qui me couvrait tendrement de son châle, les ai-je assez écoutés vrombir ces poteaux, dans le crépuscule des routes vanillées

obscurément conduits
En plein ciel
se levant au soleil, sur les monts,
Et descendant leurs flancs désolés, gravement.

Ils faisaient, par les soirs tristes, et dans la plaine aride, une chanson, égale en monotonie à celle des cigales.

Ils formaient de molles écharpes dénouées
Au long des rêves...

Je me serrais contre ma mère. Ces fils en écharpes me donnaient la sensation de l'infini, de l'impondérable voyage, — et j'écoutais se dérouler, au milieu du silence des plaines chaudes et des vallées, leur bruit d'élytres sourdes... ou bien, je suivais au loin le sillage d'un train dont le bruit mettait un temps interminable à s'éteindre... là-bas... derrière les pays et encore les pays... On le perdait et puis, tout à coup, un dernier écho traînait dans le vent...

On entendra passer les longs chemins de fer,
Et la lune ne sera pas encore levée...

Ces plaines sont si sonores, dans le Midi, — les soirs où le vent marin va se lever ! Il se fait alors un silence extraordinaire, une attente où le moindre bruit prend un retentissement anormal.

De temps en temps, on quittait Moux, on allait voir les parents dans des villes ou des villages lointains. On prenait ce train chanteur, ou l'on voyageait en voiture... Alors, c'étaient Lézignan, Lagrasse, Narbonne, la poussière, les platanes, tante Evelina, tante Mathilde, la tante aux grenades, l'oncle Théodore, l'oncle Frédéric... vieux provinciaux à lunettes, — qu'on visite une fois l'an. Hélas !...

Et tu finiras là, histoire de mon cœur !

Là, c'est Moux, c'est l'arrêt définitif du train à la station maternelle... Là, c'est plus encore ! L'endroit est plus précis et plus désigné... C'est là, tout court.

Imaginez presque une métairie, presque un mas provençal entouré de vignes paisibles où les paysans piochent et travaillent. La maison a son bouquet de pins ; quatre murs en ruines encerclent le jardinet. Sur ces ruines chaudes, poussent des figuiers à profusion, les mésanges chantent, agrippées aux écorces des arbres tordus. En vérité, quiconque la verrait de la route, ou des collines environnantes, s'écrierait tout de suite : « Voilà un toit qui doit abriter bonheur et gaieté. » Il faut s'en approcher pour être frappé de ce qu'aucun bruit n'en sort jamais, qu'aucune fumée ne s'en élève; c'est l'habitation de l'immortel silence.

La maison n'est pas laide, on y va le dimanche,
Et je la trouve un peu semblable à la première,
Car la porte de plâtre encore la fait blanche.

C'est elle, c'est cette porte close, « la porte de plâtre », qui donne à tout le pays l'accent dramatique qu'il a toujours conservé à mes yeux. Cette porte est le centre de tout. Il me semblait que tous les chemins conduisaient là... Le point d'aboutissement des tangentes... Tous les jours, à peu près, il me fallait passer devant, car bien qu'elle fût bâtie en pleine solitude,

presque à flanc d'Aric, la route des vendanges défile devant elle. On finissait par prendre l'habitude de cette propriété, comme d'une succursale éloignée ; mais quelquefois, en passant devant elle, je pressais plus tendrement la main de ma mère... Quelquefois aussi, chez nous, je dérobais la grande clef rouillée qui ouvre son portail, une bonne grosse clef, comme les autres, jetée parmi les trousseaux, et j'allais alors furtivement, tout seul, me livrer à la confrontation de l'enfance et de la mort. C'est là que j'ai appris le bruit du vent marin dans les hauts pins ; c'est là que ce bruit incommensurable comme celui des flots, s'est faufilé en moi, assez pour que je ne puisse plus oublier jamais ce chant des hautes pinèdes. C'est à cause de lui, que tous les Midis et toutes les Provences les plus gaies, les Riviéras les plus épanouies me paraissent toujours « amarissimæ », car là encore je retrouve le bruit de mes pins ; je le respire dans toutes les senteurs résineuses des écorces, dans la tombée rousse des aiguilles... Je me promenais le long des murs sans fenêtre. J'osais entrer parfois dans la maison, devant l'autel vide et les couronnes second Empire, car je savais que c'était là qu'ils dormaient, tous ceux que mon père avait réunis, tirés de leur exil pour les ranger sagement dans leur chambre ; non pas un, mais dix, quinze ancêtres ! Et moi, petit, il me semblait que je venais les réchauffer de mon haleine, et je collais mon oreille aux murs creux, — pour écouter si nul remuement mystérieux ne les hantait... J'avais envie de cogner du doigt... Oh ! que je plains ceux qui dorment dans les cimetières, ceux qui, épars dans le peuple des morts, n'ont qu'une place exiguë sur la terre éternellement violée, éternellement inquiète... Oh ! que je hais toutes ces sous-préfectures de la mort ! Nous autres, dans notre métairie, nous continuons de vivre et d'être nous ; la propriété s'est endormie, voilà tout ; les parents sont devenus plus silencieux, mais ils connaissent encore la béatitude des propriétaires ; ils ont surtout la joie et l'orgueil d'être libres, maîtres des champs, tels qu'ils le furent dans la vie, sur un sol désormais indivis autour duquel ne s'élèvera plus de querelle de famille.

Depuis, j'y ai conduit des miens. Le dernier que j'ai fait rentrer au bercail, c'est mon frère. J'ai laissé tomber des roses sur le chemin, des pleurs dans la poussière, mais rien

n'a pu endeuiller cette arche maternelle. Certes, je la redoute, elle et son grave abandon, dans les rocs et les lavandes. Mais à chaque tournant d'adieu, chaque fois que quelque chose me quitte, à toute solitude, à tout amour brisé, quelquefois même au sein de l'espérance, je me reporte avec sympathie, vers cette maison dressée dans ma mémoire et où viendra aborder l'esquif du Beau Voyage... Chaque jour me rapproche du rendez-vous que j'ai assigné à mon enfance.

Pauvre petite vieille enfance retrouvée,
Ce sera comme si je n'avais pas souffert !...
Pas souffert ! est-ce vrai? Nous n'avons pas pleuré,
Pas souffert ! Oh ! répète-le, ma grise amie,
Et vienne ce beau soir que j'évoque à mon gré,
Où je caresserai tes lèvres endormies...
Ce soir-là, ce soir-là, je saurai bien des choses...
Je ne te plaindrai plus de n'avoir pas de roses...
Je comprendrai la joie du phalène qui meurt...
Alors, nous éteindrons la lampe avec douceur.

Pourtant, au cours de ces projets que l'homme forme, et qui dépasse le terme même de son existence, il m'est arrivé d'organiser une infidélité à la demeure familiale... Oh ! je ne prétendais pas m'enfuir loin d'elle, mais, j'avoue, avoir subi la fantaisie, quelquefois, de rejoindre la place que mon grand-père s'était taillée à même les montagnes, — dans le berceau des neuf cyprès désaffectés... Au moins là, c'est la solitude absolue, c'est le lieu maître de la méditation... Je comprends que le grand-père ait frappé le sol, un jour, de sa canne à pomme d'ivoire, et ait dit : « Ce sera là. ... » Il aimait profondément ce pays, il devait le comprendre à ma façon... et c'était un aveu d'amour que d'avoir choisi cette place où il a dû, bien souvent, mener sa rêverie... De là l'œil embrasse toutes les plaines, vallonnées, à perte de vue... D'un côté, c'est le large pli que surplombe l'Aric, — de l'autre, l'infini bleu qui se déroule, en vagues, jusqu'aux contreforts des Cévennes... Ce n'eût pas été mal d'aller remplir la tombe délestée, et que le fils satisfît le vœu de l'aïeul... Le bouquet de cyprès a grandi, là-haut sur la colline ; ils nouent leur circonférence protectrice comme un groupe de danseurs enlacés... La ronde des cyprès !... Mais, si vieux qu'ils soient, ils ne le sont pas assez pour avoir perdu toute espérance de remplir

leur destination, et pour ne plus souhaiter que leurs racines, comme des griffes, se contractent un jour avec joie, sur une neuve pierre tumulaire...

Mais, à quoi bon?... Pourquoi cet exode?... Laissons la ronde des cyprès marquer la place du désir... N'est-ce pas très bien comme cela?... Dépouillons l'orgueil qui nous conduit, jusque par delà les tombeaux !... Je resterai fidèle à la communauté, et à l'esprit de la maison rustique... Un matin, je remonterai la côte du village, — il fera un grand soleil clair... Des charrettes emplies de paniers de muscats me croiseront... Arrivé au milieu du village, on tournera à droite... Je longerai les terrasses où j'ai joué enfant... Peut-être, un autre enfant penchera-t-il sa tête, en entendant un bruit inaccoutumé?... Et, quand j'aurai entrepris ma « cure de repos » dans le pays natal, il conviendra qu'on laisse la nature faire son œnvre autour du silence... Les murs crouleront un peu plus sous le faix de la vétusté et des figuiers rampants, voilà tout... La marmaille des petites herbes odoriférantes encombrera la courtine, tout à souhait... Je n'ai qu'un désir, c'est de me distinguer de ceux qui occupent le centre de la demeure, et dont la place est vraiment par trop vague... Je voudrais me coucher devant le seuil, hors de la maison, et seul, comme si j'étais le chien gardien qui consulte les étoiles, interroge la nuit et la rosée... J'ai bien mérité cette place favorite. Une sorte de fontaine ou de baptistère, à quatre pieds, soulèvera la dépouille du sol afin que, hissé entre le tronc des pins, je puisse voir l'Aric. Dessus, je désire qu'on dresse la statue de Ligier-Richier, — une des plus belles œuvres du génie français, — qui exprime toute la spiritualité de la mort, toute la beauté de l'effort humain... Elle est déjà sublime, à la place qu'elle occupe sur le tombeau de René de Châlons à Bar-le-Duc, mais dehors, sous l'azur qu'elle visera plus droit, son allégorie en paraîtra singulièrement accrue. Et je suis certain qu'elle mettra plus directement le ciel en relation avec la tombe.

Comme il aura battu silencieux, caché,
Tapi en moi, ce cœur, qui m'obsède et me blesse,
Que j'ai pris à témoin dans les jours de détresse,
Que j'aurais tant voulu, comme un cep, arracher,
Un de ces soirs ou l'on redoute le matin

Et qu'on est triste à ne pouvoir le dire !... O cœur,
Vieux sachet parfumé, stupide et galantin,
Tout imprégné d'éternité, cœur de douleur,
Confident de génie, ou mauvais hôte en somme,
Si semblable en tous points au cœur des autres hommes,
Toi qui fais dire aux plus allègres, soudain : « Qu'ai-je ? »
En levant lourdement la main pour te connaître,
A cause cependant du triste privilège
Qu'il eut, ce serviteur infidéle à son maître,
De trop sentir avec sa manière émotive,
De tout aimer, je veux que, sur ma tombe, on mette
Cette statue ancienne où s'érige un squelette
Debout, le torse à jour, pantelant de chair vive,
N'ayant pas tout donné encore à la vermine
Qui, le pied hors du noir cercueil démantelé,
Arrache à pleine mains son cœur de sa poitrine,
Comme si tout à coup, il s'était rappelé
Que la mort lente allait en commencer l'entame,
Et, d'un geste d'orgueil ou repalpite l'âme,
En souvenir de tous ses anciens battements,
Le brandit jusqu'à Dieu comme pour dire : « Prends ! »...
Dans une main crispée, mettez-en l'effigie
Parce qu'il fut les bois, l'azur, l'argent des pluies,
Docile au moindre bruit, sensible au moindre charme,
Avec l'éclosion ineffable des larmes,
Et tout l'amour, l'amour surtout, l'amour perdu,
Donné à tout ce ciel qui ne l'a pas rendu !...
Je veux ce compagnon superbe et funéraire
Qui, plein d'une rancœur soudaine, dans la terre
A fait un trou, et seul, hissé sur ses vieux os
Tant bien que mal, laissant flotter sa chair en pièces,
Vers le ciel, implacable, adoré, se redresse
Et tend, d'un geste droit, son cœur comme un jet d'eau !...

O mort, sommes-nous en règle, l'un et l'autre? Peut-être, t'ai-je accordé une place trop prépondérante dans mes actes, dans mes pensées et mes écrits? Peut-être (je l'ai naguère confessé), ai-je trop subtilisé ton essence ? Je n'en suis pas bien persuadé. — Sans doute n'ai-je tiré de toi aucune méthode, ne t'ai-je enclavée dans aucun système. Je n'ai pas non plus recherché la divinité dans ta formation. Je me suis contenté de désigner la place que tu parais avoir ici-bas, et que l'on t'a marchandée à tort. Ton règne et ta prépondérance s'équilibrent rigoureusement avec les puissances de

la vie dont tu es fonction. Pourquoi s'insurger contre cette simple et éternelle loi? Il n'est pas une action que tu ne baignes, pas un geste minuscule que tu ne situes dans ton éternité. O mort, ton travail, dont nous ne connaissons pas les fins, est un labeur quotidien contre lequel je ne me suis jamais révolté!... Mon fatalisme latin t'accepte, sans te discuter ; même il fait plus encore : il vénère la beauté que tu communiques à toutes choses ; et sans ta destruction majestueuse, que le monde serait laid, — si les choses existaient dans leur état de neuf !... Dès que tu commences ton travail, tout se mue en beauté. Mais ce n'est pas ton esthétique artistique ni ta grave et ponctuelle poésie, qui m'enchaîne à ton culte. Non, c'est ta pensée même, ta force merveilleuse jusque dans ton horreur !... Libre à d'autres de te considérer comme un terme, ou comme l'accident, ou encore comme la laideur, cette laideur que le moyen âge impliquait rigoureusement dans les images qu'il se formait de toi, *Non est fidei!* Je sais que c'est là l'estimation que font de toi la plupart des hommes actifs, mais moi, je ne me borne pas à louer cette fécondité élémentaire, que l'évidence pure et simple t'accorde. Je crois que la pensée moderne doit, sans peur, te reconnaître le pouvoir formidable que tu détiens, dans le quotidien et dans l'éternel. Et comment ne serait-on pas ébloui de ton règne !... A l'heure ou j'écris ces lignes, la planète où je vis, en pleine civilisation, exige de toi un rendement inaccoutumé. Elle vient de t'appeler à son secours, et de te faire multiplier ta force, comme aux premiers âges, te muant en cataclysme, sans doute pour hâter les sources de la vie devenue trop précaire ou trop alentie !... J'aurai donc vu ce miracle abominable : le sang pur de la vie, le sang merveilleux des hommes, et cette fois sans distinction aucune, toute l'unanimité des artères, s'épandant, en sacrifice médité, vers toi! C'est affreux, même si c'est beau... Que sortira-t-il de ce choc présomptueux, de cette chance vers laquelle l'humanité ose se précipiter, et devant laquelle tu t'es dressée, pour la première fois depuis que les hommes peuplent la terre, tout à fait souveraine, — parée des attributs perfectionnés et raffinés de ton règne, — parvenue toi aussi à ta formule dynamique de fer, d'airain, et d'ailes... Va, sape, brise, égorge... triomphe...

Et à mon tour bientôt... Fais moi ma petite place à ton soleil... Elle est à la mesure de celui qui l'occupera... Un champ, des vignes, quelques lavandes. Je n'ai pas été un héros... J'ai poursuivi un songe atavique et fidèle, un petit rêve humblement humain... j'ai été occupé de quelques âmes... J'ai conté quelques histoires, médité quelques jours sur l'infini des êtres... C'est peu... Le beau voyage s'est perdu, au long cours, comme un fleuve qui avorte, et se répand en ruisseaux, à l'heure où l'horizon des mers est en vue... Quelques adieux sanglotants, affreux, affreux... des tendresses, des fidélités, des solitudes à deux, des sursauts d'orgueil, des volontés passionnées, puis des abandons à la volonté plus haute de la vaste, de l'impassible nature... Bref un peu de tout... Et maintenant, un champ, des vignes, quelques lavandes... Oh ! pour le vieil enfant demeuré toujours celui de jadis, avec quelques rides de plus, et quelques certitudes de moins, c'est bien assez, c'est plus qu'il n'en faut!... Et combien je préfère à l'orgueilleux poème que je viens de recopier, la petite chanson, la berceuse par quoi se termine le livre, ancien déjà, de ma jeunesse solitaire...

C'est non loin de ma métairie,
D'où s'en vient l'odeur des doux colombiers,
Que se calmera cet enfant qui crie.
Sais-tu ce qu'il faut? Il faut l'emporter,
La la hu lalla !
Du côté de Moux et de Pexiora.
Sais-tu ce qu'il faut pour mettre à couvert
Le plus bel amour qui soit sur la terre?

Sais-tu ce qu'il faut pour mettre à l'abri
Tout l'amour du ciel et de mon royaume,
Le plus grand chagrin, le plus grand souci,
Et la belle histoire que j'ai dite aux hommes
Que porta le monde sur son vieux dos gris?...

Un petit arbre solitaire
Très terre à terre,
Droit ou pointu,
Avec une pie dessus,
La la hu !
Avec une pie dessus !...

Vivières (Aisne), août 1914.

HENRY BATAILLE

NAPOLÉON CHEF DE GUERRE

1871. — Les Allemands sont vainqueurs. La guerre est leur industrie. Vite il faut exploiter les bénéfices de la victoire. Et le Grand État-Major de Berlin publie dans le plus court délai une relation officielle des événements. C'est un monument élevé par les vainqueurs à la plus grande gloire de l'armée allemande. C'est aussi un livre de propagande qui doit procurer à l'Allemagne la clientèle de toutes les armées de l'univers. Le nouvel évangile devançant et annihilant toute concurrence va faire foi.

La manœuvre réussit et durant de longues années c'est dans le livre de l'État-Major allemand que les militaires de toutes les nations et de toutes les races viendront chercher la pure doctrine et la science. Les missions allemandes feront prime sur le marché mondial et des officiers de toutes les armées étrangères demanderont au roi de Prusse l'honneur d'être autorisés à recevoir dans ses écoles l'instruction des maîtres allemands.

Ainsi l'armée allemande se substitue à l'armée française et la doctrine allemande consacrée par la victoire et propagée par la seule relation officielle qui ait pu paraître s'impose à l'univers ébloui et subjugué.

Chez nous-mêmes l'élite pensante se met à étudier l'œuvre des vainqueurs et à chercher dans ce qu'elle croit être un exposé sincère et véridique des faits récents les raisons de la victoire de nos ennemis et celles de nos défaites.

Mais peu à peu des hommes clairvoyants et tenaces, des officiers doués des plus belles qualités de l'esprit de notre race — la clarté et la sincérité — commencent à déblayer le terrain. Non contents d'étudier à fond les plans, les manœuvres et les batailles de nos ennemis d'hier, ils remontent aux sources. Les Maillard, les Bonnal, tous les éminents professeurs de notre École de Guerre, démontrent à ceux qui les écoutent comme à ceux qui les lisent que les Allemands ne sont point les maîtres qu'ils se vantent d'être, qu'ils ne sont que des disciples, et des disciples de second plan du maître des maîtres, du Dieu de la Guerre, d'un Français, de Napoléon. Voici que tout à coup la lumière se fait. C'est une nouvelle Renaissance française. Nous découvrons Napoléon! Dès lors le fil est renoué, la tradition reprise et l'œuvre du plus grand des capitaines explorée, étudiée, codifiée par des Français, c'est-à-dire par ceux-là seuls qui peuvent la pénétrer entièrement et en tirer le suc merveilleux, va produire ses effets de régénération. Au lieu de chercher au travers du prisme déformant de la mentalité allemande les leçons du maître dans les ouvrages souvent nuageux des écrivains d'outre-Rhin, nous allons désormais les lui demander à lui-même et les trouver directement dans l'étude de ses campagnes et de ses batailles. L'École de Guerre, la Section historique de l'Armée, de nombreux et remarquables écrivains militaires nous donnent la documentation nécessaire à l'étude. La doctrine apparaît lumineuse à nos cerveaux français. Nos futurs grands chefs s'en imprègnent et ceux qui, sous leurs ordres seront appelés à commander les grandes unités de l'Armée en sont imbus eux aussi. Voilà comment en 1914-1918 vont s'affronter, dans la guerre mondiale, les disciples français et les disciples allemands d'un maître unique, Napoléon.

***

Comment expliquer cette chose qui semble absurde et impossible, je veux dire l'oubli, en France, de l'œuvre de l'Empereur?

Sans doute nous connaissions sa volumineuse correspondance, ses *Commentaires*, ses *Campagnes d'Italie*, d'*Égypte*

et de *Syrie*. Nous avions entre les mains le *Mémorial de Sainte-Hélène*, les *Bulletins de la Grande-Armée*. Tous ces ouvrages ont de remarquables qualités. Ils sont vivants, précis, clairs. On peut y admirer la simplicité de l'exposition comme la rigueur mathématique du raisonnement.

L'Empereur ayant donné l'exemple, ses généraux ont écrit eux aussi leurs mémoires ou des récits. Des controverses ont eu lieu. Une abondante littérature est née traitant de l'œuvre immense du grand homme, littérature qui a tout envahi depuis la politique jusqu'au théâtre, et cela dans toutes les langues de l'univers.

Mais il a manqué quelque chose aux esprits paresseux, — et ceux des militaires furent longtemps de cette espèce, — c'est un traité didactique que Napoléon n'a jamais voulu écrire. Comme il n'a pas laissé parmi tant de maréchaux et de généraux illustres qui l'entourèrent un seul élève, nul, sinon Jomini, n'essaye de codifier en un corps de doctrine les grands principes de la guerre napoléonienne.

Il faut bien avouer, en outre, que si la France avait été rassasiée de gloire durant vingt années, elle avait payé cher ses triomphes et n'aspirait plus après la chute définitive de l'Empereur, qu'à la paix complète et si possible définitive. A vrai dire, l'Armée ayant disparu, les choses militaires n'intéressaient plus personne, car les vieux guerriers eux-mêmes envisageaient naturellement au point de vue du passé les grandes actions dont ils avaient été les témoins, plutôt qu'ils ne songeaient à en tirer des leçons pour l'avenir. D'ailleurs, les hommes qui avaient approché le maître et qui auraient dû s'efforcer de faire profiter de leur expérience les générations nouvelles avaient, par fétichisme, par jalousie ou par incompréhension, l'idée bien arrêtée que nul ne pourrait jamais imiter le Dieu ou le Diable ! « Sa manière de faire la guerre, dit Gouvion-Saint-Cyr, était, si l'on veut, excellente pour lui, parfaitement adaptée à son génie, à ses moyens, mais elle n'était pas *infaillible*. J'ai toujours pensé que si elle lui donnait souvent bien de l'avantage, c'était l'effet de son caractère plus que de cette manière elle-même, laquelle m'a paru dans tous les temps, même dans celui de ses plus brillantes victoires, trop hasardeuse pour être suivie

par des généraux d'une trempe moins extraordinaire que la sienne. »

Voilà qui est clair et qui explique bien des choses ! Moreau en 1800 se voit offrir par Bonaparte un plan de campagne admirable. Il ne le comprend pas et Bonaparte n'insiste pas, car mieux vaut laisser un général agir avec un plan médiocre mais qui est le sien qu'avec un plan supérieur dont il ne voit pas la réalisation.

En vérité, il faut, pour juger un homme tel que Napoléon, et pour apprécier son œuvre immense, le recul du temps. Sous la Restauration on étouffe tout ce qui, de près ou de loin, peut rappeler le souvenir de l'Usurpateur. Sous Louis-Philippe on rend hommage au grand homme, et lorsqu'on a donné à ses cendres l'asile magnifique des Invalides, on s'est acquitté envers sa mémoire d'une dette sacrée, mais cela suffit. Sous le second Empire, les côtés brillants du règne du Grand Empereur, éblouissant des hommes frivoles, leur firent négliger les côtés sérieux. Dans nos armées d'Algérie, de Crimée ou d'Italie on pratique le système D par anticipation. Le « débrouillez-vous » allié à la bravoure supplée à la science contre des ennemis qui nous sont inférieurs à tous égards, et si les victoires sont souvent chèrement achetées, elles sont presque toujours remportées.

Pendant que nous faisions, non pas *la* guerre mais *des* guerres, où nos généraux se couvraient d'une gloire relativement facile, notre grand ennemi préparait la guerre. Clausewitz, Scharnhorst, Gneisenau furent les initiateurs. Prenant dans la doctrine napoléonienne tout ce qui peut convenir au génie de leur race, ces Prussiens se font une doctrine. Si l'Allemand ne brille pas par l'imagination et s'il ne possède guère la faculté d'invention, c'est un admirable exploiteur des découvertes d'autrui. Il possède un esprit méthodique et la faculté d'adaptation. Et surtout quand il a surpris un secret profitable il sait l'exploiter à fond. Il le fait rendre.

Le maréchal de Moltke, au cours de sa longue carrière de chef d'État-Major, s'appuyant sur l'autorité d'un souverain qui avait su discerner ses rares qualités et sur l'ardente bonne volonté d'un personnel choisi, fit sienne la doctrine de Napoléon et l'adaptant à son armée, comme à son époque, triom-

pha en 1866 et en 1870 d'adversaires dont les soldats valaient les siens, mais dont les chefs n'étaient point armés comme il l'était lui-même.

« Les Français, disait de Moltke, auront beau faire, jamais ils ne pourront avoir un Grand État-Major comme le nôtre. »

Ce Grand État-Major, ce haut commandement, nous avons mis du temps à le former, mais il vient de se mesurer avec le commandement et avec le Grand État-Major allemand et chacun sait qu'il l'a vaincu. S'il a obtenu ce résultat, c'est, à n'en pas douter, parce qu'il a étudié et approfondi les leçons du maître et parce que mieux et plus sûrement que les Allemands, il a pénétré et appliqué sa doctrine dans ce qu'elle a d'éternellement vrai.

Quels sont donc ces éléments de la guerre réputés immuables, quelle est la part de la science et de l'art, quelle est celle du génie?

Voilà ce que nous allons tenter d'exposer.

***

Napoléon possède les qualités maîtresses du chef de guerre : l'*ardeur*, la *résolution*, l'*intelligence*, l'*imagination*.

C'est l'ardeur qui permet au général d'agir toujours, de ne jamais rester passif et inerte. C'est elle qui l'empêche de se laisser imposer la volonté de l'ennemi et qui fait que toujours il conserve l'initiative des opérations. Voyez Bonaparte en 1796 à ses débuts, Napoléon en 1814 à la fin. Toujours ardent et jamais las, il ne lâchait prise que lorsque l'ennemi était terrassé ou lorsque lui-même dépourvu de tout ne pouvait décidément plus agir. Comparez-lui la plupart de ses adversaires ; voyez, plus tard, Benedek en 1866, Bazaine en 1870, ils sont fatigués avant d'avoir travaillé et vaincus avant d'avoir combattu.

Il a la résolution, « cette qualité qui semble faite de courage et d'intelligence ». Et l'homme résolu ne doit pas être confondu avec l'impulsif. C'est celui qui voit le possible parce qu'il est documenté et renseigné tant sur les moyens dont il dispose que sur ceux de l'ennemi ; qui froidement, avec une

intelligence lucide et un calme courage, prend la décision qu'il faut parce qu'il a réfléchi, parce qu'il a posé le pour et le contre, fait la part du connu et de l'inconnu en tablant sur l'un, en se garant de l'autre, agit avec rapidité afin que la solution adoptée puisse se réaliser avant que la situation d'où elle est née et à laquelle elle correspond ne soit changée. Pour lui, il n'est jamais « trop tard », parce qu'il n'a pas perdu un instant.

Voyez Napoléon préparant un plan de campagne. Il y met tout le temps nécessaire. Il s'entoure de tous les renseignements qu'il faut recueillir et qu'il reçoit de ses agents à l'étranger, de ses espions, des officiers envoyés en reconnaissance pour vérifier un point important. Il s'enquiert de la situation de ses troupes : moral, effectifs, armement, vivres, munitions, moyens de toutes sortes. Il active les uns et les autres. Il veut savoir où l'on en est. Il sait tout, il obtient tout. Alors quand tout est tel qu'il l'a voulu, quand il a mûrement réfléchi et tout bien pesé, alors sa résolution est inébranlable et le plan s'exécute de façon souple mais en vertu d'une volonté implacable. C'est d'ailleurs ce qui le fait paraître simple et clair. « Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement », et les exécutants attribuent à l'éclair du génie, ce qui est le fruit de longues méditations soutenues par une ferme et intelligente résolution.

La préparation est longue et minutieuse, l'exécution rapide et violente.

S'agit-il de préparer une bataille, il en va de même. Jamais il n'engagera son armée sans avoir pris toutes les précautions pour éviter un insuccès. Il attendra, il patientera, il reculera même s'il le faut, mais une fois résolu, rien ne l'arrête plus. Dans la poursuite, résolution toujours et jusqu'au bout. Napoléon est un résolu parce qu'il est un réalisateur. « L'intelligence, a-t-on dit[1], est le sens des réalités. » Rien ne sert de forger des plans admirables s'ils ne sont pas réalisables. Or, lorsque celui qui conçoit le plan est chargé de son exécution, il ne peut pas s'évader de la réalité. Sans doute il pliera son plan aux nécessités du jour et si les éventualités envisagées ne se présentent pas comme il l'a prévu, si ses

1. J. Payot.

hypothèses ne se réalisent pas, si la tournure prise par les événements n'est pas celle qu'il a admise, la résolution demeure et les changements plus ou moins grands apportés au plan primitif ne bouleversent aucunement l'idée directrice.

Que telles circonstances, au contraire, se présentent qui facilitent les choses, que la chance favorable sur laquelle il ne pouvait compter raisonnablement s'offre à lui, la résolution prise n'en sera point changée non plus, mais les événements se précipiteront et la foudre éclatera sur l'adversaire. Voilà la résolution unie à l'intelligence. N'est-ce point une des marques les plus caractéristiques du génie?

Une autre se rencontre dans ce don de divination que possède l'Empereur. Que ce soit dans le silence de son cabinet de travail ou près du champ de bataille, il a une imagination, une faculté d'invention que seul possède l'homme de génie.

Sans doute, poussée à ce point, l'imagination est un don de Dieu. Mais ce n'est point celle de l'artiste ou du musicien qui rêve et qui trouve le sujet d'un tableau ou la phrase musicale. L'imagination de l'homme de guerre est d'un tout autre genre. C'est une imagination singulièrement active et dont les éléments sont des réalités bien affirmées. Cette sorte d'imagination est le développement de la réflexion. Il le faut, car la guerre a des nécessités immédiates et impérieuses, elle ne comporte pas l'utopie et la spéculation s'y traduit en désastres [1]. »

Si Napoléon lit dans le jeu de ses adversaires, s'il devine ce qu'ils feront, souvent avant qu'ils le sachent eux-mêmes, s'il raconte la bataille d'Austerlitz avant que le premier coup de canon ne soit tiré, c'est qu'il connaît ceux qu'il va combattre, les généraux et les troupes, il sait ce dont ils sont capables, rien ne lui échappe ni des possibilités ni des intentions, ni même du terrain de la lutte, et appliquant à l'étude de la question du moment toute son énergie et toute sa volonté il imagine ce qui va se passer. Tout est net et précis. Il voit.

L'Empereur possède une volonté puissante dont l'énergie abondante se renouvelle très vite et paraît intarissable. Et il sait administrer cette énergie.

« Jamais homme ne fut plus entier à ce qu'il faisait et

1. A. Sorel.

ne distribua mieux son temps entre les choses qu'il avait à faire. Jamais esprit ne fut plus inflexible à refuser l'occupation, la pensée qui ne venait ni au jour ni à l'heure, plus ardent à la chercher, plus agile à la poursuivre quand le moment de s'en occuper était venu[1]. »

« Pendant qu'il est occupé d'un objet, le reste n'existe pas pour lui, c'est une espèce de chasse dont rien ne le détourne. »

Ce n'est pas lui qui jamais « besognera ». A la besogne il attelle tous ses sous-ordres. Lui ne s'occupe que du vrai travail, et il ne s'attache qu'aux seuls faits qui ont une valeur réelle. Ainsi son énergie ne se disperse jamais. Son esprit, comme son armée sur le champ de bataille, concentre tous ses efforts sur un seul objet à la fois, sur le point qu'il faut, au moment voulu.

Tel est l'homme. Réunissant, à un degré que seul le génie permet d'atteindre, les qualités maîtresses du chef de guerre, il paraît sur la scène mondiale au point voulu, au moment voulu et son apparition va changer pour la France, qui le reçoit, la face des choses. Le monde en sera bouleversé pour un temps et le rayonnement de cet homme prodigieux illumine encore le présent.

***

La stratégie ne s'invente pas. Napoléon s'est formé, — il le dit lui-même, — par l'étude des campagnes des grands capitaines. Pour lui, nul besoin d'un traité didactique. Il remonte aux sources. Il comprend tout, saisit ce qui échappe aux esprits ordinaires et devine ce qu'aucun historien ne peut éclaircir. Ainsi nul ne saurait affirmer qu'Annibal franchit les Alpes ici plutôt que là. Napoléon indique l'itinéraire suivi par le Carthaginois, « parce qu'il est le seul qu'ait pu choisir un bon général ». On cherche sur ses indications, on trouve, il avait vu juste. Alors qu'un autre se serait perdu dans le détail, il voit les ensembles et retient les grands principes. L'application c'est son affaire et il y mettra la marque de son génie.

Lorsque Bonaparte entre au service, une évolution vient

1. Rœderer.

de s'accomplir dans la conduite des armées. Laissant de côté le formalisme des guerres du XVIIe siècle et des débuts du XVIIIe, les théoriciens français commencent à se rendre compte du véritable caractère que doivent prendre les opérations. Guibert, Bourcet et d'autres déblaient le terrain. On recherchera la bataille, la grande bataille livrée par toute l'armée ; l'armée se couvrira elle-même sans se disperser à l'infini, mais en s'échelonnant.

Ce qui permet d'agir ainsi, c'est l'adoption du principe divisionnaire décidé par le maréchal de Broglie en 1759. Chaque division possède la force suffisante pour attaquer ou pour se défendre. Elle peut courir à un point d'appui ou faire de l'action retardatrice. Dès lors l'armée ayant les moyens de s'étendre sans se désunir va pouvoir manœuvrer et forcer l'ennemi au combat.

Les Français se lancent dans une voie nouvelle. Mais jusqu'à la venue de Bonaparte nos généraux ne surent guère appliquer ni exploiter les procédés nouveaux. D'ailleurs il faut bien se rendre compte — et on l'ignore trop — que dans les dernières années de la monarchie, si l'on faisait d'énormes progrès dans la tactique et si les troupes avaient appris à manœuvrer, le haut commandement n'était en rien préparé à la tâche qui lui devait être imposée. Après la Révolution, Carnot qui, seul savait et voyait, ne pouvait être partout. Ses instructions n'étaient ni comprises ni suivies. L'instrument était prêt. Il fallait l'homme apte à le manier.

***

En l'an II de la République, Robespierre jeune remet le 1er thermidor, au Comité de Salut public, une « Note sur la situation politique et militaire de nos armées de Piémont et d'Espagne », rédigée par le général Bonaparte. Dans deux des observations de cette Note on trouve le même terme :

« Il est indispensable que chacun fasse un genre de guerre relatif au *projet général de la guerre ... L'esprit général* de notre guerre est de défendre nos frontières. »

Ceci est frappant. Un jeune général étudie la situation et de suite il s'élève au plus haut. Le *projet général*, l'*esprit géné-*

ral de la guerre. C'est son point de départ. Il discerne la considération capitale, la met en lumière et toutes les conséquences vont découler de là. Et ces conséquences seront : Un ennemi : l'Autriche. Tout contre lui. Économie partout ailleurs. Frapper l'Allemagne au cœur. « Même si l'orgueil national et la vengeance nous appelaient à Rome, la politique et l'intérêt devront toujours nous diriger sur Vienne. » Il faut réunir les armées des Alpes et d'Italie ; une seule armée, un seul chef sur le même théâtre d'opérations. Il faut prélever sur les autres armées tout ce qui est nécessaire pour renforcer l'armée d'opérations. Il faut aller chez l'ennemi. La défensive nous demande beaucoup de troupes et nous avons toujours, dans des affaires de détail, l'infériorité. Cela résulte et du terrain et du système défensif. Attaquons, tout l'avantage est pour nous.

Cette Note est comme la préface de l'œuvre de Napoléon. On y trouve tous les éléments essentiels de sa doctrine.

Mais il est aisé de faire un plan mirifique. Il faut l'exécuter. En 1796, il s'en charge. Il réussit. Il est lancé. Il ne s'arrêtera plus qu'en 1815 après avoir donné les grandes leçons de l'art militaire et étonné le monde.

« Bonaparte trouve en présence l'ancien système de guerre avec la concentration permanente, l'unité d'action, mais aussi la lenteur et l'inocuité et le nouveau système, permettant de pousser vivement les opérations, mais risquant de conduire et ayant déjà conduit à la dissémination. Il prend à chacun d'eux ce qu'il a de bon, combinant la pratique du morcellement divisionnaire avec le principe de l'unité, et il en forme un système complet [1]. »

***

Qu'est-ce que la guerre? Un conflit de forces. Donc celui qui sera le plus fort doit remporter la victoire. Mais il ne s'agit pas d'être le plus fort au total. Il faut l'être au point voulu. Si la victoire est « aux gros bataillons » il ne peut s'agir que des gros bataillons qui peuvent y concourir. Les autres

1. J. Colin.

sont toujours trop gros, ceux qui demeurent inutilisés au loin.

Donc concentration des forces par l'économie des forces. Dans quel but? Puisque la guerre est un conflit de forces, il faut en découdre. L'objectif ne peut plus être géographique. Ce sont les forces vives de l'ennemi qu'on doit joindre. On ira les chercher, on les atteindra et ce sera la bataille. Napoléon veut la bataille. Où? peu importe. Là où sera le gros des forces ennemies. Quand l'armée principale de l'ennemi sera battue, le reste tombera tout seul, mais à une condition, c'est que cette armée principale sera non seulement battue mais détruite.

Napoléon visera donc ce résultat *positif* qui demande pour être atteint une fière audace, mais qui ne tardera pas à lui donner le résultat *décisif*, c'est-à-dire la paix victorieuse, puisque l'homme de guerre dès qu'il entre en campagne n'a qu'un désir qui est d'imposer la paix à son ennemi!

La bataille visera donc à la destruction des forces opposées. Pour cela il faut menacer les flancs et si possible les derrières de l'armée ennemie ; ainsi sera obtenu sur le champ même de l'action le résultat maximum et si quelque chose échappe au coup de filet, la poursuite immédiate, ardente et sans répit s'engrènera de suite au combat.

Mais la guerre est chose terrible, la marche des armées épuise un pays, la bataille le détruit. Par conséquent, il faut aller porter la guerre chez l'ennemi. Combien alors les choses sont simplifiées à tous égards, politiquement, militairement, moralement. La guerre nourrira la guerre et toutes les charges porteront sur la nation et sur le territoire ennemis.

Voici des principes généraux bien nets et qui demeurent :

La guerre conflit de forces. — Rechercher ce conflit par la bataille. — Livrer la bataille au gros des forces adverses. — Les attaquer en flanc ou par derrière. — Les poursuivre, les détruire en s'arrangeant d'abord pour être le plus fort par l'économie des forces et par leur concentration. — Offensive! car seule l'offensive donne des résultats positifs et permet au chef de guerre de conserver sa liberté d'action et l'initiative des opérations. — Offensive sur l'ennemi principal et chez lui.

Mais tout ceci encore n'est que théorie. Comment réaliser?

Un général quelconque s'inquiètera de ce que fera ou peut faire l'ennemi. Il hésitera, se laissera influencer par les nouvelles, par les renseignements qu'il aura sur les intentions de l'adversaire. Il se gardera partout et partout il sera faible. Nulle part il n'aura la force. Puis s'il avance enfin, il improvisera. S'il réussit, on parlera des éclairs de son génie. S'il manque son affaire on dira qu'il fut aveugle et sourd. Un tel chef est un pauvre homme. Quand on commande, il faut *vouloir*.

Napoléon veut, et il va imposer sa volonté. Tous ses plans de campagne sont prémédités. Il a une idée préconçue qui résulte de ses méditations et de ses réflexions. Elle se traduit par une résolution.

Il voit loin, très loin. Par conséquent l'objet de ses convoitises — en fait l'armée ennemie — lui apparaît dans le vague. De ce côté-là tout est encore nuageux. Semblable à l'aigle au regard perçant qui des hautes altitudes aperçoit sa proie et qui s'en rapproche peu à peu en décrivant dans l'azur de très grandes orbes pour ensuite foncer droit sur elle, il fixe son objectif et ne le perd plus de vue, il s'en approche, l'entoure et fonce.

L'armée est réunie sur un vaste espace de telle sorte qu'elle puisse vivre et se mouvoir aisément. C'est une découverte vraiment admirable et qui aura les plus grands résultats, que celle de l'échelonnement des grandes unités tel que le pratiqua l'Empereur. Il vit le premier que loin d'être une cause de faiblesse cet échelonnement bien ordonné facilite le mouvement et la manœuvre. Au lieu d'avoir à mettre en branle comme les généraux d'antan, une lourde masse toujours rassemblée, il articule ses divisions — plus tard ses corps d'armée. Loin de l'ennemi chacun a sa route de marche. On va librement, on avance vite.

L'armée se rapproche de la base de départ. Alors les divisions prennent le dispositif initial qui correspond à la pensée du chef. Cette réunion porte en germe l'idée de la manœuvre.

Tantôt elle affecte une forme linéaire et s'étend sur un front immense. Il s'agit de tromper l'ennemi et d'induire en erreur ses espions ou du moins de laisser planer sur les pro-

jets du chef la plus grande incertitude. Le ploiement se fera ensuite en vitesse.

Tantôt — lorsqu'elle se produit derrière un masque naturel — elle est organisée déjà en vue des événements qui vont suivre. Un simple rideau de troupes de sûreté la met à l'abri des incursions des coureurs ennemis.

Tout ce prologue du drame constitue la préparation. Elle est longue et minutieuse. Maintenant le drame va se dérouler. Deux actes encore et c'est le dénouement. — Premier acte : l'approche. — Deuxième acte : la bataille. — Épilogue : la poursuite.

Au fur et à mesure qu'on s'est rapproché de l'adversaire, la situation s'est éclaircie. Les renseignements ont afflué. Napoléon sait où sont les forces opposées. Un chef ordinaire se contenterait de cela et attaquerait. Il aurait un succès peut-être, mais l'ennemi pourrait s'en tirer. Voilà ce dont le maître ne sera point satisfait. Il veut le résultat total. Pour cela, il faut qu'il sache non pas seulement où est l'ennemi, mais encore quels sont ses projets ultérieurs. Il veut l'empêcher de les réaliser, il veut l'avoir à sa merci.

Alors il lance sa cavalerie. — L'exploration se fait ardente, rapide. Les cavaliers de Murat ou de Lassalle inondent le pays, coupent les routes, font des prisonniers, fouillent la poste, interrogent les habitants. Les renseignements parviennent en foule à l'Empereur qui s'est rapproché pour gagner du temps. Ils sont dépouillés fièvreusement. Peu à peu la lumière se fait. Il sait que l'ennemi est ici, qu'il n'est pas là, que ses réquisitions s'opèrent à tel endroit, que ses coureurs ou ses fourriers ont paru dans telle direction, que sa ligne de communications suit un axe maintenant déterminé.

Toutes les hypothèses principales sont passées au crible. Une d'entre elles se vérifie. Le voile est déchiré. L'aigle a vu. Alors plus de repos, plus de trêve. Sus à l'ennemi.

***

Pendant ce temps, l'armée toujours échelonnée a marché, mais son dispositif s'est resserré. Il permet à chaque élément une marche souple, en utilisant à plein le réseau routier.

Les marches sont calculées au plus juste. Les distances entre les divisions ou les corps sont telles que chacun est certain d'être secouru dans le minimum de temps par ses voisins.

Et l'Empereur sait qu'il peut faire varier à son gré ce dispositif. Car la volonté persiste, il n'abandonne pas son objectif, mais celui-ci — l'ennemi — a lui aussi une volonté et il peut venir à la traverse du plan de l'Empereur, ou plutôt il le pourrait ! Mais fasciné par le maître comme sa proie l'est par l'aigle, il est bien rare qu'il bouge. S'il bouge tout est paré.

Pour l'armée française qui n'a qu'une ligne d'opérations, qu'un centre d'opérations où sont à l'abri les approvisionnements et les hôpitaux, il n'y a nul souci à avoir. L'armée, par sa présence, est la sauvegarde de la ligne d'opérations et du centre. D'ailleurs il est facile d'en changer.

Pas de détachements, pas de gardes, pas de traînards. Tout le monde à la bataille.

Tout cela vit, tout cela se meut, tout cela va concourir au même but sous une impulsion unique. Pas de temps perdu. Pas de contre-marches. Résolution, activité, vitesse.

L'ennemi est désorienté. S'il peut avoir un renseignement, celui-ci n'a plus aucune valeur quand il lui parvient. Au contraire, l'Empereur qui va de l'avant, saura tout en temps utile. Son secret est gardé. Celui de l'ennemi est éventé. Voilà l'œuvre de la science, de l'art, du génie.

Quelle audace ! mais aussi quelle prudence. L'Empereur ne veut pas d'engagement isolé ou intempestif. Il ne faut pas alerter l'ennemi avant le coup de foudre. Il ralentit la marche si c'est nécessaire, il s'arrêtera, il reculera même si les décors de la scène ne sont pas tous plantés.

Le régisseur ne frappera les trois coups que lorsque les rôles seront distribués, seront sus et lorsque tous les acteurs seront en scène. Alors le rideau se lève. C'est la bataille. L'Empereur la voit et la dirige. Maintenant toutes ses forces sont concentrées. Il les a en mains. Relié à tous ses maréchaux ses ordres partent. Il pousse l'un, retient l'autre. Il n'engage que ce qui peut être utile. Le reste est à sa disposition. S'il faut tout lancer dans la fournaise, il n'hésite pas et tout y passe. L'ennemi est attaqué partout. Généralement il est pris de flanc ou tourné. Ses communications sont menacées.

Il est perdu. Il tournoie. C'est la fuite, c'est la déroute. La victoire une fois de plus auréole nos drapeaux. Napoléon veut en récolter tous les fruits. La cavalerie s'ébranle. La poursuite commence. — Le rideau tombe. Le drame est fini.

Le génie est une longue patience. — L'intelligence est le sens des réalités. — La science étudie. — L'art produit.

Nous avons vu Napoléon étudiant les campagnes passées. Nous avons vu quel sens il possède des réalités. Nous avons vu comment il sait mettre au point un instrument, comment il le manie, comment il sait lui faire rendre le maximum et comment il produit un pur chef-d'œuvre. Tout cela ne s'est pas fait tout seul. Il a fallu à l'homme prodigieux une longue patience. Il l'a possédée au maximum. Et il a cueilli le fruit mûr.

De ses leçons magistrales que pouvons-nous tirer après la guerre récente. Que peut-il subsister, que faut-il éliminer de la doctrine napoléonienne?

On peut répondre hardiment qu'elle demeure intacte à la condition que les principes qui en sont le fondement soient adaptés à la situation actuelle. C'est d'ailleurs ce qu'a fait l'Empereur à son époque. Nous avons montré qu'il n'avait pas inventé les principes car ceux-ci sont immuables. Mais il a eu ce sens profond, que possède seul l'homme de génie, des nécessités et des possibilités du moment qui lui a permis d'adapter les unes aux autres. Jamais il ne conçoit rien sans avoir en mains les ressources et les moyens, l'envergure de ses opérations s'amplifie seulement au fur et à mesure que croissent les moyens dont il dispose. Il a fait tout ce qui pouvait être fait de son temps.

Mais depuis lors que de progrès et de changements ! Pour la stratégie nous disposons des chemins de fer, des automobiles, des avions, des ballons, des dirigeables. Nous avons le télégraphe, le téléphone, la T. S. F., les sections de repérage, la radiogoniométrie, etc. Mais par contre nos fronts sont devenus immenses, nos effectifs formidables, les besoins de vivres, matériel, munitions, colossaux. L'un est la rançon de l'autre. Toutefois il n'est pas douteux que les conceptions s'adaptant aux moyens ou les moyens aux conceptions,

celles-ci peuvent s'amplifier et nos opérations se dérouleront sur un plus vaste théâtre puisque nous en avons la possibilité.

En un bref raccourci les principes stratégiques sont :

Unité de commandement. — Volonté et résolution du chef qui fixe le but final. — Rechercher la bataille avec le gros des forces ennemies par l'offensive hors du territoire national. Placer cette bataille en un tel point qu'elle donne des résultats positifs, flancs ou derrières de l'ennemi. — Une armée par théâtre d'opérations. — Une ligne de communications par armée. — Préparation longue, lente, minutieuse. — Économie des forces. — Sûreté. — Renseignement. — Dispositif largement étalé se resserrant peu à peu pour amener la concentration de toutes les forces sur le champ de bataille. — Marche réglée et prudente jusqu'à ce que le voile qui couvre les intentions de l'ennemi soit déchiré. — Secret, activité, vitesse, audace.

Et puis nous entrons dans la bataille, c'est-à-dire dans le domaine de la tactique.

Ces principes sont encore de mise aujourd'hui ; ils le seront demain, et toujours.

Constatons, cependant, que toute la préparation se fait dès le temps de paix. Son résultat, son expression, c'est le plan de campagne élaboré par le futur commandant en chef. Puis reconnaissons que deux points sont entièrement modifiés :

1° Une seule ligne d'opérations par théâtre de guerre ne suffit plus. Aujourd'hui les tentacules qui portent à l'armée tout ce dont elle a besoin et qui évacuent ses déchets sont fort nombreux. Ils sont couverts par le déploiement de l'armée.

Comment faire pour appliquer les préceptes napoléoniens qui veulent que l'on vise les communications de l'ennemi ? Le général Debeney a fort bien montré comment au cours de 1918, le maréchal Foch, trouvant la solution, produisit l'asphyxie de l'armée ennemie en réglant ses attaques de telle sorte que les transports allemands furent peu à peu entravés et que l'armée allemande serait morte d'étouffement, si sa capitulation eût tardé.

2° Où se trouve le gros des forces ennemies, quand son armée s'étend de la mer à la Suisse?

Le gros est représenté aujourd'hui par les réserves disponibles. Si l'on tente une percée sans que celles-ci soient épuisées, la trouée sera colmatée sur les flancs, les lèvres de la plaie se fermeront et l'avance expirera en une pointe dangereuse (21 mars, 27 mai 1918). Donc avant de tenter le coup final il faut absorber les réserves ennemies tout en maintenant les nôtres. C'est toute la manœuvre du maréchal Foch au cours de la bataille de 1918. Adaptation géniale d'un principe napoléonien.

Si maintenant nous entrons dans le domaine tactique, notre embarras sera extrême, car à l'heure actuelle il est bien difficile de fixer des frontières entre la stratégie et la tactique.

La bataille, elle aussi, s'est amplifiée terriblement, et puisque — à n'en pas douter — il faut viser à livrer une bataille générale, et que cette bataille doit être dirigée, c'est le chef suprême qui la conduira. Tactique ou bien stratégie?

Alors ici tout est bien différent de ce qui se passait au temps de l'Empereur.

Celui-ci voyait tout. Le coup d'œil du maître s'exerçait sur toute l'armée, sur tout le champ de bataille. La lutte était courte ; rarement elle dépassait une journée. Il fallait des décisions immédiates. D'ailleurs le chef avait tous ses moyens à sa portée.

Quelle différence avec nos batailles qui durent des semaines et souvent des mois entiers.

N'importe, la bataille doit être dirigée. En 1914 et en 1918 la nôtre le fut, celle des Allemands ne le fut pas ou le fut moins.

Les principes napoléoniens sont toujours valables en tactique, mais ils demandent une adaptation nouvelle et des modifications profondes dans les procédés.

Les procédés! C'est ici que le bât nous blesse et que la blessure est encore saignante.

Nous avons montré que la doctrine napoléonienne avait profondément pénétré les cerveaux des militaires français avant 1914. Si les futurs grands chefs seuls en avaient tiré la « substantifique moelle » c'eût été parfait. Mais la doc-

trine se répandit jusque dans les rangs inférieurs de l'armée. Elle se déforma et mit la plupart des cerveaux à l'envers. Des écrivains attrayants et à leur tête le général Cardot, disciple de Dragomirof — plus encore que de Napoléon — transportèrent dans le domaine tactique les principes stratégiques.

Bref, on en arriva à cette doctrine simpliste : attaquer toujours et partout. La balle est folle, la baïonnette seule est raisonnable.

Conséquence : négation absolue, méconnaissance totale de la puissance du feu. Il faut aborder l'ennemi au plus vite. La préparation par l'artillerie demande trop de temps. On s'en passera. On courra sous le feu. La manœuvre de l'infanterie se résume en ceci : « Baïonnette au canon ! En avant à la baïonnette ! ». Comme c'est simple ! Le choc ! La masse de choc.

Et c'est ce que l'on fait aux grandes manœuvres. On a le contact. On s'aborde. On se précipite. Les drapeaux sont déployés, les musiques jouent *la Marseillaise*, les clairons sonnent la charge. Quels beaux spectacles militaires nous avons vus à la veille de la guerre. Les spectateurs sont secoués d'un frisson d'enthousiasme. Et là-bas... l'attaché militaire allemand rit dans sa barbe. Décidément ces Français sont toujours les mêmes fous. On ne les changera pas ! Et les Français qui savent ont le cœur serré.

1914 ! petits combats durant la période de couverture. Toujours et partout cavaliers et fantassins français ont l'avantage. Nous possédons, c'est certain, l'ascendant moral. L'affaire de Mulhouse ne suffit pas à ouvrir les yeux des aveugles.

Celle de Morhange constitue un avertissement, mais allez donc changer, dans les troupes qui vont attaquer quelques jours plus tard, la mentalité et les procédés dont elles ont l'habitude. On ne fait bien à la guerre que ce dont on a pris l'habitude en temps de paix. On a créé des réflexes. Ils rendent.

Et voici les grandes affaires qui s'engagent. Avec un allant endiablé et une confiance souveraine, nos soldats entraînés par des cadres ardents, courent sous le feu, c'est la charge à jet continu.

Mais l'Allemand a des mitrailleuses, il s'en sert. Et nos lignes sont fauchées.

Parle-t-on de remuer la terre? On entend dire : « Vous voulez une tranchée? Allez donc prendre celle des Allemands, je vous la donne ! »

Napoléon est-il responsable de telles erreurs?

Que non pas.

« La découverte de la poudre a changé la nature de la guerre : les armes de jet sont devenues les armes principales ; c'est par le feu et non par le choc que se décident les batailles. »

« La force de l'infanterie consiste dans son feu. » Voilà ce qu'il dit pour la puissance du feu. Donc il a bien vu.

Voici pour la préparation : « Plus l'infanterie est bonne, plus il faut la ménager et l'appuyer par de bonnes batteries. »

« L'artillerie ne tire pas assez. On ne doit plus regarder à la dépense des boulets. »

« Dans la guerre de siège comme dans celle de campagne, c'est le canon qui joue le principal rôle ; il a fait une révolution totale. »

« L'expérience a prouvé qu'il fallait quatre pièces pour mille hommes. »

Enfin, n'est-ce pas Napoléon qui a dit « qu'il fallait changer de tactique tous les dix ans », parce que les moyens se perfectionnent, se multiplient et qu'il faut adapter les procédés aux moyens.

Non, Napoléon n'est aucunement responsable du vent de folie qui énervait et agitait les excités de la nouvelle école, lui qui excellait dans la préparation et qui par les grandes batteries de Sénaumont et de Drouot ouvrait la brèche à son infanterie.

Et depuis Napoléon, combien d'expériences faites et connues. Pour ne parler que des récentes, celles où la mitrailleuse a crépité, il y avait eu le Transvaal, la Mandchourie, les guerres balkaniques. Il y avait eu les articles prophétiques du général de Négrier, le livre de Soloviev, ceux du général Kessler, du général Langlois, du commandant J. Colin et combien d'autres ! Il y avait eu, à l'École de Guerre, le cours célèbre du colonel Pétain que n'a oublié aucun de ses élèves.

Autant en emporta le vent !

Et l'on mit toutes les exagérations au compte de Napoléon. Le maître eut certainement taxé ces prétendus disciples d'incompréhension !

Il ne suffit pas d'adorer le Dieu. Si la foi soulève des montagnes, encore faut-il que la doctrine qui l'inspire soit la bonne. Les hérétiques, eux aussi, ont la foi !

Nous conclurons donc que Napoléon ne saurait être rendu responsable des hérésies commises en son nom. Les principes demeurent éternels, mais il faut les comprendre et savoir les adapter aux circonstances et aux moyens.

***

La doctrine stratégique et tactique subsiste. Mais qu'un grand chef, un Joffre, un Pétain, un Foch, sache lui faire rendre le maximum, il n'en demeure pas moins qu'au moment psychologique il faut que « le poilu » sorte de la tranchée.

L'heure H a sonné. Tout est prêt. Si l'infanterie ne court pas à l'ennemi, rien n'est fait.

Affaire de moral.

« A la guerre les trois quarts sont des affaires morales, la balance des forces réelles n'est que pour un autre quart », a dit Napoléon. Tout entre dans ces affaires morales depuis la valeur du chef jusqu'à celle du dernier « pépère » !

Tout a été dit sur la façon dont l'Empereur savait surexciter le moral de son armée et de la France entière.

« *Commediante ! Tragediante !* » Certainement. Art prodigieux de la réclame ! Oui. Proclamations. Images, récits, légendes? Oui. Création de ce bout de ruban rouge qui suscita tant d'héroïsmes ! L'exemple, le courage, le drapeau d'Arcole, Ratisbonne, Arcis-sur-Aube. La familiarité, le pincement d'oreille ; le tutoiement des grognards. Les surnoms, le Petit-Caporal, le Petit-Tondu ! La mise en batterie à Iéna ; la promenade aux flambeaux devant Austerlitz. Tout et autre chose encore !

Vraiment, il peut dans ses calculs se considérer lui-même comme un appoint de cent mille hommes dans la balance des forces !

Orgueil immense? Non. « C'est qu'il a la conscience d'incarner avec l'âme nationale un idéal moral qui dépasse sa condition présente. »

Il a la passion de la France à un point tel qu'il l'incarne. La France et lui c'est l'unité dans la dualité.

Et la France a la passion du grand homme jusqu'à en mourir.

Lisez, dans *le Médecin de Campagne* de Balzac, le récit de Goguelat — « le Napoléon du Peuple » — et vous comprendrez.

Parlant de la retraite de Russie il dit : « Les Aigles, c'était la France, c'était tout, c'était l'honneur du civil et du militaire qui devait rester pur et ne pas baisser la tête à cause du froid ! » Sans être le moins du monde bonapartiste ni impérialiste, nous pouvons dire : 1806. — L'aigle au ciel planait. L'aigle planait encore en 1918.

GÉNÉRAL A. TANANT,
Commandant l'École de Saint-Cyr.

NAPOLÉON ET LA JUSTICE

La prodigieuse épopée militaire qu'évoque en nous la figure légendaire de Napoléon nous porte trop souvent à oublier ou à méconnaître la gloire, moins éclatante sans doute, mais durable, de son rôle de législateur. Son œuvre administrative, quelque importante qu'elle ait été, semble disparaître, à première vue, dans le sillage éblouissant de ses armes victorieuses. Pourtant n'est-ce point la série des conquêtes pacifiques de son génie que le temps aura le mieux respectée? Les neiges de la campagne de Russie ont enseveli à jamais, sous leur blanc linceul, les rêves, presque réalisés, de ce conquérant du monde. Mais son œuvre législative demeure : intacte en ses parties essentielles.

Napoléon reste le génial fondateur, dans l'ordre civil, de la Société contemporaine. Après plus d'un siècle écoulé, nous vivons encore sous ses lois. Et lui-même, à Sainte-Hélène, n'a-t-il pas senti la vérité de cette distinction, lorsqu'il s'est écrié, jugeant sa vie près de finir, avec cette pénétration de coup d'œil et cette sorte de prescience qui le caractérisèrent jusqu'au bout : « Ma vraie gloire n'est pas d'avoir gagné quarante batailles : Waterloo effacera le souvenir de tant de victoires... ce que rien n'effacera, ce qui vivra éternellement : c'est mon Code civil ! » Éternellement, est sans doute trop ambitieux, car qui peut prétendre à l'éternité? Mais le Code civil déjà plus que centenaire et toujours plein de vie, a fourni une longue

carrière et semble vouloir défier, pendant de nombreux lustres encore, les injures du temps inexorable.

Le Code civil ! ce fut la première pensée et la première préoccupation du Gouvernement consulaire. En annonçant, le 24 frimaire an VIII (15 décembre 1799), la constitution de ce Gouvernement à la nation, épuisée et lassée par dix ans de désordres et de luttes sanglantes, le Premier Consul lui disait : « La Constitution est fondée... sur les droits de la propriété, de l'égalité, de la Liberté... Citoyens ! la Révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée. Elle est finie ! » Du premier coup, il allait ainsi au-devant des vœux unanimes du pays qui demandait à respirer, à se ressaisir, à renaître dans l'ordre et le travail, à l'abri de lois sensées et protectrices. Du premier coup il réussissait avec un rare bonheur, à atteindre le but même qu'il se proposait lorsqu'il disait : « Ma politique est de gouverner les hommes comme le grand nombre veut l'être. » Mais son vrai mérite, c'est qu'il ne se borna point à le dire et qu'il sut le faire.

Son gouvernement donna aussitôt la preuve de sa valeur, car les actes suivirent immédiatement les paroles. Le 24 thermidor an VIII, une commission, composée de quatre jurisconsultes éminents : Tronchet, Portalis, Bigot-Preameneu, Malleville, fut chargée de préparer le travail du Code civil qui devait consister, en somme, à concilier les conquêtes des principes de la Révolution avec les coutumes et le Droit romain en vigueur sous l'Ancien Régime, de façon à relier insensiblement le présent au passé par une législation qui portât la marque des idées nouvelles tout en gardant la force de la tradition. Quatre mois plus tard, la commission soumettait son projet à la section de la législation du Conseil d'État. Aussitôt après, tout le Conseil d'État, réuni aux Tuileries, commença, sous la présidence effective du Premier Consul, la discussion du texte ainsi établi.

Eh quoi ? est-on tenté de dire, était-ce donc la première fois que la France avait un gouvernement ? Comment avait-on attendu le début du XIXe siècle pour songer à doter la nation d'un Code civil ? Non certes, ce n'était pas la première fois qu'on y pensait. Mais il faut reconnaître qu'au temps de la royauté la question ne s'était pas posée tout à fait dans les

mêmes termes. On n'était arrivé en effet, que très lentement et progressivement au cours des siècles, à la notion de l'unité française. Lorsque cette notion d'unité s'était enfin dégagée, la monarchie avait encore eu longtemps, les mains liées par le respect des considérations historiques qui semblaient très fortes aux yeux du gouvernement royal. Les provinces qui s'étaient successivement rattachées à la France, comme la Bretagne, la Lorraine, la Franche-Comté, le Languedoc, avaient tenu à conserver leurs mœurs et leurs coutumes et la royauté leur en avait garanti le maintien, en reconnaissance de leur fidélité au royaume. Chacun était convaincu de la supériorité de sa coutume locale. Et le roi eût-il voulu ne pas tenir compte de ces sentiments et codifier pour toute la France, qu'il se fût heurté au refus d'enregistrement des treize Parlements régionaux dont l'adhésion était nécessaire pour établir dans tout le royaume des lois civiles uniformes. C'est Louis XI le premier, qui, nous dit Comines, eut l'intention de donner à toute la France : « même coutume, même poids, même mesure ». Mais ce vaste projet devançait trop son époque : il ne put aboutir. Il eut du moins ce résultat fort appréciable de faire procéder dans la suite à une rédaction officielle des coutumes. Grâce à cette rédaction, chacune d'elles forma bientôt un petit code, très soigneusement établi, enregistré par le Parlement compétent, décrété au nom du roi et qui avait presque tous les caractères de la loi écrite. Ce n'est pas tout. Cette rédaction officielle avait donné lieu aux recherches et aux commentaires des jurisconsultes les plus réputés de la Doctrine. Les arrêts des Parlements avaient eu à statuer sur ces coutumes, de telle sorte que sur bien des points la Doctrine et la Jurisprudence avaient sous le nom de « Réformations » apporté des corrections ou comblé des lacunes. Ces réformations arrivaient ainsi à unifier progressivement les coutumes diverses et lorsqu'il y avait lacune ou divergence, on se référait *à la coutume de Paris*, qui tendait ainsi à prendre le pas sur toutes les autres et à devenir, de plus en plus plus, la loi prédominante des pays de droit coutumier.

Une seconde série de codifications avait été entreprise par Louis XIV, sur les conseils de Colbert. Ce furent les grandes Ordonnances de Louis XIV. En 1667 sur la procédure civile,

en 1670 sur l'instruction criminelle, en 1673 sur le commerce, en 1681 sur la marine. Il y eut aussi une fort utile et bienfaisante ordonnance de Colbert sur le régime forestier qui combattit efficacement le déboisement. Un siècle et demi auparavant, Louis XIV procéda *exactement comme Napoléon devait procéder un siècle et demi plus tard.* Louis XIV avait vingt-sept ans, lorsqu'il commença à s'occuper de ces importantes codifications. Certes il était aussi ignorant de la science juridique que le général Bonaparte devait l'être lui-même. Mais il eut la sagesse de s'en rapporter à Colbert et celui-ci, en grand réaliste qu'il était, forma une commission de conseillers d'État, choisis parmi les hommes les plus rompus aux affaires et pleins d'expérience de la vie. C'est cette commission qui, réunie au Louvre, élabora les projets de ces grandes ordonnances, sous la présidence du jeune souverain qui pendant quinze mois suivit ces conférences avec une louable assiduité et sans que son attention se laissât jamais rebuter par l'aridité des questions. Sans doute, étranger comme il l'était à la science du Droit il n'apporta point à ces jurisconsultes expérimentés de lumières personnelles sur ces questions techniques, mais il les força pourtant, par sa présence et son désir d'être éclairé sur la portée de ces ordonnances, à se rendre eux-mêmes plus clairs et plus lumineux, à mieux discuter les raisons des ordonnances et leurs répercussions, à aboutir enfin, plus vite et d'une manière plus pratique. N'en doutons pas, Napoléon connut ce précédent et s'en inspira à tel point que, lorsqu'en 1801, commencèrent les travaux du Conseil d'État, on décida, pour les procès-verbaux des séances, de se conformer au modèle de ceux qu'avait laissés Louis XIV.

Sous Louis XV, ce fut d'Aguesseau qui prépara, suivant la même méthode, d'importantes ordonnances sur une partie du Droit civil : donations ; testaments ; substitutions. Vers la même époque, le grand jurisconsulte Pothier rédigeait pour la France entière le système des obligations. Et tous ces éléments devaient être repris par Napoléon pour passer presque intégralement et sans modifications dans notre Code civil. Cette unité de législation que la royauté n'avait pu encore réaliser, la Révolution devait, à son tour, tenter de l'établir, dans un esprit complètement renouvelé. Mais où

la royauté avait échoué pour s'être trop respectueusement attachée à la tradition et aux coutumes établies, la Révolution devait échouer à son tour, pour s'être, au contraire, trop systématiquement écartée de ce qui lui rappelait le passé. « Qu'y a-t-il de commun entre ce qui est et ce qui fut? » avait dit orgueilleusement Robespierre. Le 2 septembre 1791, l'Assemblée constituante décréta à l'unanimité cette résolution : « Il sera fait un Code de Lois civiles, commun à tout le royaume. » Bien que les députés fussent en majorité avocats (ou peut-être pour cela, dans le désir de montrer leur liberté d'esprit !), il y avait alors dans ces Assemblées révolutionnaires, une levée de boucliers contre les gens de lois. On rêvait de supprimer les chicanes, les procès, les subtilités de la procédure et les lenteurs de la justice. « Il faut purger la France des coutumes qui la divisent ! », avait dit Sieyès. « Il faut faire disparaître cette tourbe de corbeaux judiciaires ! », avait dit Barrère. On ne parlait plus que de « Droit naturel ». Toute la législation, simplifiée à l'extrême, devait être fondée sur le Droit naturel et applicable indistinctement à l'humanité tout entière. C'est *Cambacérès* qui fut chargé de rédiger ce « Code de la Nature, sanctionné par la Raison, et garanti par la Liberté ! », suivant la grandiloquente formule de l'époque. « Il faut, s'écria-t-il, élever le grand édifice de la législation civile sur la terre ferme des Lois de la Nature et sur le sol vierge de la République. » Il s'attela courageusement à la tâche, et l'on vit périodiquement ce gros homme poudré, un volumineux dossier sous le bras, monter à la tribune de la Législative ou de la Convention, pour lire et discuter son projetde Code civil. Mais cette lecture déchaînait un violent tumulte dans l'assemblée. Des critiques passionnées accueillaient le projet. Tantôt on lui reprochait d'être trop compliqué encore et pas assez philosophique. Tantôt on le trouvait trop philosophique et trop simple. Ce n'était plus un Code. C'était une sorte de catéchisme de Morale laïque et obligatoire. Plein de patience, Cambacérès notait les critiques, rassemblait son dossier et s'en retournait dans le calme de son cabinet, à l'abri des troubles de la Révolution polir et repolir sans cesse, inlassablement, son ouvrage jamais terminé. La fin de l'année 1799 arriva, sans que la nation eût vu promulguer ce bienheu-

reux *Code de la Nature*, qui devait mettre fin à toutes les chicanes, et qu'on lui promettait vainement depuis dix ans. En revanche, le chaos législatif était pire que jamais, puisque au témoignage de Merlin, qui n'est pas suspect, le nombre des lois, souvent incohérentes, voire contradictoires, sorties des Assemblés révolutionnaires n'était pas inférieur à *30 ou 40 000*!

Napoléon, fort de cet exemple, ne chercha point à réaliser le Code de la Nature, ni à légiférer pour l'humanité tout entière. Mais il eut la ferme volonté d'aboutir. Il comprit, en homme de gouvernement, que seule la continuité dans la direction peut réaliser une œuvre féconde et durable de quelque importance. Il prit les moyens d'assurer ces conditions nécessaires en présidant lui-même les discussions du Conseil d'État et en activant les débats par sa présence.

Ce n'était point un spectacle banal que celui de cet officier d'artillerie, de ce jeune général de trente-deux ans, dans tout l'éclat de sa gloire nouvelle, présidant cette assemblée de graves jurisconsultes bien plus âgés que lui, et discutant avec eux des sujets techniques qui leur étaient familiers mais auxquels il semblait lui-même si peu préparé. N'allez pas croire cependant qu'il y eût à cela aucun prodige. L'explication, quand on y réfléchit, est très simple et l'exemple très instructif par la méthode qu'il révèle, comme par ses résultats. Le Premier Consul avait l'intelligence assez vive et pénétrante pour se rendre parfaitement compte qu'il ne savait pas le Droit et qu'il se fût montré aussi présomptueux que mal inspiré de prétendre improviser lui-même, sans en connaître le premier mot, la science juridique, qui ne s'improvise pas plus qu'aucune autre science, même avec l'esprit le plus vif et le plus pénétrant du monde. Aussi s'était-il prudemment entouré de jurisconsultes éprouvés dont il ne dédaignait nullement les conseils et dont il prenait, au contraire, soigneusement les avis avant d'entrer en séance. Car s'il tenait à se montrer le maître, là comme partout, il se gardait bien toutefois de faire prévaloir une opinion qui n'eût pas été sérieusement étudiée. Nos législateurs modernes pourraient peut-être parfois utilement méditer cet exemple.

Le jeune Bonaparte avait pris pour mentor le vieux et sage Tronchet. Tronchet, né en 1726, était un ancien avocat au Par-

lement de Paris, réputé pour sa haute conscience professionnelle. Il avait été l'un des défenseurs de Louis XVI et il devait être avec Portalis le principal auteur du Code civil. Bonaparte l'appréciait beaucoup et disait de lui qu'il était « l'âme des discussions ». Il l'avait donc chargé de son éducation et Tronchet lui prêtait des livres de Droit dans lesquels le Premier Consul se plongeait avec ardeur. C'était encore Tronchet qui le conseillait et retouchait ses discours. Le puissant élève se montrait aussi plein de déférence envers son vieux maître que désireux de s'instruire rapidement sous sa direction.

Mais où Bonaparte retrouvait toute sa maîtrise et manifestait toute sa supériorité, c'était dans la direction des débats. Il les menait tambour battant, en vrai militaire, qui n'aime pas les discours. Il coupait net les digressions inutiles ou trop longues, ramenait sans cesse la discussion à son objet immédiat et pratique, faisait soigneusement éclaircir les points obscurs ou préciser les point douteux. Certaines interrogations pressantes revenaient à chaque instant à sa bouche et résumaient sa constante préoccupation : « Est-ce utile? demandait-il. Est-ce juste ? » Et aussi : « Qu'est qui se faisait autrefois à ce sujet ? » « Qu'est-ce qui se fait ailleurs ? » Ainsi ce critérium de *l'utilité* et de la *justice* des dispositions à adopter le préoccupait sans cesse. Et par là, il forçait les rédacteurs du Code à s'en préoccuper d'abord. Il était en somme surtout un homme de gouvernement entre des juristes, plutôt qu'un juriste lui-même. C'était d'ailleurs la sagesse même que de s'en tenir à ce rôle.

Parfois cependant, lorsque le sujet l'inspirait, il donnait son avis, avec une verdeur d'expressions toute militaire et il se permettait même des boutades assez vives et qui ne manquaient pas de pittoresque dans cette enceinte austère. Le conseiller d'État Thibaudeau a noté dans ses curieux *Mémoires sur le Consulat* quelques-unes de ces interventions savoureuses du Premier Consul, que le rédacteur officiel avait ensuite grand'peine à mettre sous une formule plus convenable, plus protocolaire, plus édulcorée. En voici quelques exemples. On discutait, à propos des causes de nullité de mariage, sur la portée du texte qui dit que « l'erreur sur la personne » est une cause de nullité. C'est à la séance

du 24 frimaire an X. Le Premier Consul : « Si lorsque je voulais épouser une blonde aux yeux noirs, on m'a donné pour femme une brune aux yeux bleus, il n'y a pas de mariage. S'il y a eu erreur sur la qualité, il y a mariage. J'ai épousé une femme brune qui m'était bien connue depuis six mois et je reconnais ensuite qu'elle n'est pas la fille de celui que j'avais cru son père : il n'y a point d'erreur sur la personne. Autrement ce serait un jeu ! Tant pis pour l'homme ! Il ne faudrait pas que l'on permît le mariage à des individus qui ne se connaîtraient pas depuis six mois. Votre article est immoral : vous regardez le mariage comme une partie de pêche. »

Ainsi, en toutes occasions, et c'est là, je crois, leur caractéristique, ses interventions se préoccupaient de réalités. Il voulait un droit pratique, clair, nourri de vie, utile et juste. Il s'inquiétait peu de savoir si une disposition législative à adopter était tirée du Droit romain, de notre ancien Droit ou du Droit révolutionnaire. Il lui suffisait qu'elle fût utile et juste et qu'elle eût fait ses preuves. Il n'avait aucun fétichisme politique : il prenait la vérité partout où il la trouvait et se souciait peu qu'elle fût ou non orthodoxe du point de vue monarchique ou du point de vue républicain. Ce clair bon sens, cette absence complète de parti pris théorique, ce souci constant d'être avant tout pratique, c'est la caractéristique même du Code civil. Si bien qu'on a pu dire que « son originalité était de n'en avoir aucune ». C'est un amalgame très bien fait, où il entre dans des proportions variables : un peu de Droit romain, un peu de Droit coutumier, un peu d'ancien Droit monarchique et pas mal d'idées et de principes de la Révolution, plus ou moins tempérés et modifiés par les idées personnelles du Premier Consul.

Portalis a très heureusement exprimé dans son discours préliminaire, l'esprit dans lequel cette œuvre législative avait été conçue : « Nous avons eu beaucoup moins la prétention d'être neufs que d'être utiles. Nous nous sommes entourés de jurisconsultes recommandés par l'opinion et l'estime publique... les lois sont faites pour les hommes et non les hommes pour les lois. Elles doivent être adaptées au caractère, aux habitudes, à la situation du peuple pour lequel elles sont faites : il faut être sobre de nouveautés en matière de législation. »

Puis faisant allusion à l'échec du projet de Code de Cambacérès au temps de la Révolution, il l'attribuait aux erreurs inhérentes aux idées révolutionnaires, en disant : « Le Consul Cambacérès publia il y a quelques années un projet de code dans lequel les matières se trouvent classées avec autant de précision que de méthode. Ce magistrat, aussi sage qu'éclairé, ne nous eût rien laissé faire... si des circonstances impérieuses et passagères n'eussent érigé en axiomes de droit, des erreurs qu'il ne partageait pas. » C'était le coup de patte du Code civil naissant au fameux « Code de la Nature sanctionné par la Raison et garanti par la Liberté », qui n'avait jamais pu entrer dans le domaine de la pratique. Portalis se gardait d'ailleurs « de la dangereuse ambition de prétendre tout prévoir et tout régler ». « *La Loi gouverne mal quand elle gouverne trop !* », disait-il dans une formule excellente dont pourraient utilement s'inspirer pas mal de lois modernes. Il laissait prudemment à la jurisprudence le soin de combler les vides et d'adapter ces textes généraux à l'infinité prévisible des cas particuliers, « dont les détails trop minutieux ne doivent point, disait-il à juste titre, préoccuper le législateur ! » « *Les Codes des peuples se font avec le temps ; à proprement parler on ne les fait pas !* », concluait-il sagement.

C'est pourquoi dans cette œuvre de bon sens, on s'était soigneusement gardé de toutes les théories subversives qui tendaient à bouleverser l'ordre établi, pour le seul profit de quelques pêcheurs en eau trouble. « Méfions-nous, s'écriait Portalis, dans son exposé des motifs, des systèmes dans lesquels on ne semble faire de la terre la propriété de tous que pour se ménager le prétexte de ne respecter les droits de personne. » Et il proclamait la nécessité sociale du droit de propriété, au même titre que celle de la liberté et de l'égalité. Tel a été l'état d'esprit, essentiellement modéré, pratique et raisonnable, que l'influence personnelle du Premier Consul a su former et entretenir chez les rédacteurs du Code civil. C'est par là que cette œuvre porte sa marque et ce sont les qualités mêmes qui l'ont propagé par rayonnement chez les peuples voisins et qui ont, jusqu'à nous, assuré sa vitalité.

Mais si par là, le Code civil doit déjà beaucoup à l'esprit de Bonaparte, il doit bien plus encore à sa volonté. Car une

œuvre d'aussi longue haleine n'eût sans doute jamais vu le jour sans cette volonté sûre d'elle-même et qui savait s'imposer aux autres. Voilà pourquoi le Code Napoléon a bien mérité de porter son nom, car sans l'intervention continuelle du Premier Consul, qui a levé tous les obstacles, peut-être l'œuvre entreprise n'aurait-elle pas abouti.

*
* *

Est-ce à dire qu'il ait accompli là une œuvre définitive, immortelle et sans défaut? Est-ce à dire que le temps n'y ait point déjà fait apparaître des imperfections ou des lacunes? Assurément, non ! Certes, c'est une œuvre remarquable et la preuve en est que le Code Napoléon a plus ou moins inspiré toutes les législations de l'Europe et qu'il a été longtemps adopté et conservé sans changements en Belgique, en Suisse, en Pologne, en Roumanie, en Italie, alors que le Code prussien de 1794 n'a jamais pu dépasser les frontières de son pays. Ses rédacteurs eux-mêmes ne se sont pas dissimulé que « le cours des événements et la pente insensible des mœurs » révéleraient bientôt dans le monument de Législation qu'ils avaient élevé des fissures qui iraient en s'agrandissant.

La plus grave de toutes celles qui ont ainsi apparu à l'usage, celle à laquelle il a fallu d'abord remédier, c'est l'absence presque complète de législation ouvrière. Ne nous hâtons pas trop de jeter sur ce point la pierre à Napoléon. Car la véritable raison de cette lacune trouve son explication historique dans l'un des principes les plus indiscutés de la Révolution. C'est en effet pour consacrer législativement l'abolition des classes établies par l'Ancien Régime, c'est surtout pour respecter l'Égalité en droit, de tous les citoyens, que les rédacteurs du Code civil ont cru devoir renoncer à introduire dans la loi des dispositions *spéciales* en faveur des ouvriers. Ils auraient pensé, en le faisant, porter atteinte à l'une des conquêtes les plus populaires de la Révolution. Ils auraient craint, en élaborant un droit particulier à une catégorie de citoyens, de paraître rétablir une sorte de privilège alors que le premier acte de la Révolution avait été de les abolir tous et de niveler sans distinction aucune toutes les classes de la société. Ainsi l'égalité de droit

se retournait contre ceux mêmes en faveur de qui elle avait été décrétée. Ce n'est qu'avec le développement croissant de l'industrie dans le cours du XIXe siècle, que le législateur a pris enfin conscience que le nivellement égalitaire pouvait être aussi cruel que les anciens privilèges et qu'il fallait faire quelque chose de *positif* pour la protection des ouvriers qui se trouvaient désavantagés par le fait même de leur indigence, dans l'âpreté de la lutte pour la vie.

On a reproché en second lieu, au Code civil, d'avoir trop oublié la famille pour ne s'occuper que de l'individu. Renan a pu dire en ce sens : « Ce Code qui semble avoir été fait pour quelqu'un qui naîtrait enfant trouvé et qui mourrait célibataire ». Cette boutade contient une part de vérité et il serait sans doute désirable au point de vue des grands intérêts du pays, que la famille, véritable cellule sociale, qui assure la continuité de la race et incarne l'idée de sa pérennité, eût des droits dont la préséance sur ceux de l'individu, fut législativement établie. Ce serait là sans doute, une mesure dont on pourrait attendre d'heureux effets, tant au point de vue de la lutte contre la dépopulation et la désertion des campagnes, trop souvent causée par l'excessif morcellement successoral de la petite propriété, que pour rendre plus sensible aux yeux de tous l'idée, puissamment régulatrice, de permanence et de conservation des intérêts de la race, symbolisée par la stabilité de la famille et réalisée par maintien de son unité dans le développement harmonieux des générations successives.

Napoléon avait fort bien vu, *et avait été le seul à voir* l'intérêt national, économique et politique, d'une mesure législative qui assurât cette stabilité du bien de famille et il voulait supprimer le partage *obligatoire* ; lorsqu'il s'agissait de fortunes inférieures à 100 000 francs. « Le législateur, disait-il, doit avoir essentiellement en vue des fortunes modiques; la trop grande subdivision de celles-ci met nécessairement un terme à leur existence surtout quand elle entraîne l'aliénation de la maison paternelle qui en est pour ainsi dire le point central ! » Il souhaitait donc qu'on laissât dans ce cas, une entière liberté de tester au père de famille pour sauvegarder l'intégrité de la petite industrie, du petit fond de commerce, du petit domaine

agricole que le partage légal obligatoire condamne irrémédiament à disparaître sans profit réel pour aucun, toutes les fois qu'il y a plusieurs enfants. Mais le Premier Consul heurtait trop vivement le sentiment général du Conseil d'État pour réussir à faire prévaloir sur ce point délicat ses conceptions personnelles.

On a reproché enfin au Code civil, d'avoir été vraiment trop peu galant à l'égard des femmes. Si ce grief est justifié, c'est certainement à l'influence nettement antiféministe de Bonaparte qu'il faut en attribuer la cause. Mais peut-être les femmes ont-elles tort de ne voir qu'une insupportable sujétion dans les dispositions législatives qui ont eu surtout en vue de les protéger et d'attribuer à un odieux abus de pouvoir masculin des mesures destinées principalement à sauvegarder des droits que leur habituelle ignorance des affaires risquerait fort de compromettre sans retour. La tutelle légale à laquelle elles sont soumises dans le mariage a, comme contre-partie, les comptes que l'homme est légalement tenu de rendre et le recours qu'elles ont contre ses biens propres. Et comme l'a dit encore Portalis : « Les femmes connaîtraient peu leur véritable intérêt si elles pouvaient ne voir dans la sévérité apparente dont on use à leur égard qu'une rigueur tyrannique plutôt qu'une distinction honorable et utile. » Ajoutez qu'après l'incroyable désagrégation de la famille, à laquelle on avait assisté au temps du Directoire, le Premier Consul jugeait nécessaire de rétablir avec plus de force le principe de l'autorité maritale dans le mariage comme un moyen de consolider la famille et comme un correctif à la scandaleuse licence des mœurs. Mais depuis lors le législateur a, en maintes occasions déjà, élargi les droits de la femme et sous l'ardente poussée d'un intelligent féminisme le terrain qu'il lui reste à conquérir pour devenir législativement l'égale de l'homme, diminue chaque jour davantage.

Si le Code civil est l'œuvre la plus importante de Napoléon, législateur, et celle qui porte le mieux la marque de son génie, il s'en faut que ce soit pourtant la seule. Car il s'est encore occupé des Codes criminels de 1808 et 1810, de l'organisation de la magistrature et du rétablissement du barreau.

C'est du 22 mai au 20 décembre 1804, en pleine période d'organisation de l'Empire, qu'eut lieu au Conseil d'État la première délibération relative aux Codes criminels. Napoléon ne pouvait, en raison de ses multiples occupations, y prendre une part aussi active qu'au Code civil. Mais il ne s'en désintéressa pas cependant et il tint à présider toutes les séances où devaient se discuter les questions de principes. Dans la pensée de Napoléon, ces Codes criminels devaient être avant tout une œuvre de préservation sociale. Alors que l'Assemblée constituante avait mis à la base des Codes de 1791 une longue discussion sur les grands principes philosophiques du droit pénal : fondement moral du droit de punir, libre défense des accusés, rôle et adoucissement des peines, Napoléon, lui, ne se préoccupe pas un instant de tout cela. Il a toujours eu le mépris de la Théorie pure. « Qu'est-ce qu'une théorie? demanda-t-il un jour à Bourrienne, une sottise quand on veut en faire une application à une masse d'hommes. » Ses conceptions sont avant tout utilitaires et il se soucie très peu de spéculations philosophiques. Il faut reconstituer la Société et la défendre contre l'armée du crime qui a augmenté dans des proportions effrayantes à la faveur des troubles de la Révolution. Voilà quelle est sa principale préoccupation : voilà quel est son objectif. Prévenir les crimes et les délits qui troublent l'ordre social : tout est là ! Et pour mieux les prévenir, savoir punir ceux qui se manifestent. Voilà le vrai fondement de la peine. Tout doit concorder vers ce but et peu lui chaut que le droit de punir soit ou non philosophiquement établi, du moment qu'il le juge nécessaire à son œuvre de rénovation sociale. Il garde pourtant les principes libéraux de l'Assemblée constituante sur la libre défense des accusés, la publicité de l'audience, le droit d'être assisté d'un conseil. Tout cela reste admis et hors de discussion. Les peines sont renforcées. De nombreux faits qualifiés jusque-là délits deviennent désormais des crimes. La peine qui, dans le Code de la Constituante, était invariable et fixe et devait être appliquée en quelque sorte automatiquement par le juge, devient variable et peut osciller à l'estimation du tribunal, entre un minimum et un maximum. Tout cela fut adopté sans discussion : tout le monde étant d'accord.

Mais où Napoléon eut à intervenir d'une manière décisive, ce fut à propos de l'institution du jury qui était alors des plus discutées. L'Assemblée constituante avait admis le jury avec enthousiasme, au même titre que la Garde nationale, comme une institution par elle-même essentiellement démocratique. Mais il faut bien dire que son fonctionnement, souvent défectuenx au cours de la Révolution, avait déçu bon nombre de ses partisans les plus convaincus. Aussi n'avait-on pas institué le jury civil comme on avait eu d'abord l'intention de le faire. La question se posait même de savoir si l'on conserverait le jury criminel. Une enquête à laquelle il avait été procédé auprès des Cours d'appel et Tribunaux criminels avait donné une assez forte majorité pour la suppression du jury. Sur 22 Cours d'appel, 13 s'étaient nettement prononcées contre lui. Les autres n'acceptaient son maintien, qu'avec des modifications importantes. C'est dans ces conditions que la discussion sur le jury s'ouvrit devant le Conseil d'État le 5 juin 1804. Le Conseil d'État, lui, était fermement attaché à cette institution populaire et il considérait cette juridiction comme la condition même de la liberté. « Sans jurés, avait dit Duport, il n'y a pas de liberté dans un pays. » C'était là un dogme révolutionnaire qu'on ne discutait pas. La lutte fut ardente. Les partisans du jury, Treilhard en tête, prirent l'offensive avec une ardeur qui ne se laissait pas démonter. A un moment de la discussion, Napoléon dit à Treilhard, très animé : « Il faut convenir que vous êtes bien entêté ! » A quoi Treilhard riposta : « Mais... Votre Majesté ne tient pas moins à son opinion ! » Portalis, Bigot-Preameneu, d'autres encore, tenaient tête à Treilhard avec une ardeur égale et demandaient la suppression du jury, en déclarant que l'expérience était faite, et qu'elle avait été assez malheureuse pour qu'on ne s'obstinât pas à la prolonger.

Entre ces deux partis contraires et aussi acharnés l'un que l'autre, Napoléon, pour la première fois de sa vie peut-être, sembla d'abord hésiter. « On a, dit-il le 5 juin 1804, allégué des raisons très fortes pour et contre l'institution des jurés ! » Et quelque temps après, il semble incliner vers le maintien du jury en disant : « L'opinion sur cette institution paraît trop douteuse pour qu'en la supprimant l'on n'excite pas de regrets! »

Mais s'il hésite sur ce qu'il doit faire, il n'hésite pas sur ce qu'il désire. Et ce qu'il désire est très clair et très net : « C'est que la répression des crimes soit assurée avec assez de fermeté. Aussi le voyons-nous sans cesse s'enqnérir : « Comment le jury marche-t-il actuellement? » Il y revient encore en précisant davantage sa pensée : « Il faut avant tout savoir si, actuellement, le jury prend une fausse direction? » Si au contraire il se montre apte à rendre les services qu'on attend de lui, s'il défend la société avec une vigueur suffisante contre la multiplication des crimes qui la mettent en péril, alors autant maintenir cette juridiction-là que d'en créer une autre. Telle est évidemment la pensée de Napoléon. Mais justement le jury s'améliorait chaque jour et se montrait enfin à la hauteur de sa tâche. C'est que la fermeté du pouvoir central se communiquait peu à peu à tous les organismes sociaux. L'impulsion énergique de Napoléon entraînait dans le même mouvement tous les rouages de l'État.

Le jury fut donc maintenu. Mais non pas toutefois sans que Napoléon y eût fait apporter des modifications intéressantes. « On veut le jury ! Soit ! fit-il, mais qu'il soit désormais présidé par de grands magistrats ! » Or la Révolution avait complètement modifié la justice. Elle avait créé deux branches absolument indépendantes par leurs magistrats comme par leurs attributions : justice uniquement civile et justice uniquement criminelle. Mais la justice criminelle était considérée comme inférieure et avait beaucoup perdu de son ancien prestige. Il fallait lui rendre ce prestige dont elle était entourée, lorsque c'étaient les Parlements qui l'exerçaient. Napoléon était hanté par le souvenir de ces grands Parlements de l'Ancien Régime. « Les Parlements, dit-il dans la séance du 5 juin 1804, les Parlements imposaient par leur dignité : il est temps d'en donner aussi aux Tribunaux actuels, car il n'y a pas de justice criminelle en France ! » Il y revient le 23 octobre 1804 : « Il s'agit de former de grands corps forts de leur nombre, au-dessus des craintes et des considérations particulières, qui fassent pâlir les coupables quels qu'ils soient et qui communiquent leur énergie au ministère public ! » A ces grands corps, il voulait donner à la fois la Justice civile et la Juridiction criminelle pour que leur autorité et leur prestige en fussent rehaussés.

Les partisans du jury s'y opposaient, craignant que cela n'amenât sa disparition. Napoléon les rassura d'un mot : « L'institution du jury est hors de cause. La réunion des deux justices n'a rien d'incompatible avec elle. Il s'agit seulement de savoir comment on pourra faire des Tribunaux une autorité véritablement protectrice, *car pour établir la sûreté il n'y a que la Robe et l'Épée* » ! Admirable formule où se dépeint bien son génie.

Comme on lui objectait qu'il allait rendre la justice trop puissante, il eut encore ce mot d'une clairvoyance si profonde : « Prenez garde, en maintenant sa faiblesse, de donner trop de force à la Police ! On n'a que le choix entre la suprématie de la Police et la suprématie des Cours impériales ! » Ainsi il fut décidé en même temps qu'on réunirait les deux justices séparées par la Constituante. Il n'y aurait plus de tribunaux purement criminels, indépendants des Tribunaux civils et en état d'infériorité par rapport à ceux-ci. Mais les mêmes magistrats, forts de l'autorité que donne une science juridique générale et complète, seraient chargés désormais de maintenir la bonne harmonie sociale aussi bien en réprimant les crimes et délits, qu'en jugeant les procès entre citoyens. C'est notre organisation actuelle de la justice qui sortait ainsi toute armée du cerveau de Napoléon. Cette conception marquait un très sensible progrès sur l'organisation révolutionnaire de la Justice qui s'était révélée si défectueuse.

*
* *

La hiérarchie napoléonienne de l'Ordre judiciaire avec cet avancement ambulatoire, si j'ose m'exprimer ainsi, qui peut, théoriquement, mener n'importe quel juge suppléant non rétribué d'un Tribunal de troisième classe, à la Présidence suprême de la Cour de cassation, après avoir dans les postes les plus divers de la magistrature assise et debout, séjourné plus ou moins longtemps, dans les villes les plus variées de France, cette organisation napoléonienne de la Justice, dis-je, pourrait recevoir d'utiles amendements de l'expérience. L'Empereur, qui se défiait à juste titre de la théorie, aurait bien dû se rendre compte qu'un système d'avancement d'une conception pure-

ment idéale et qui peut à la rigueur se justifier pour des militaires ne convenait que très mal à la complexité des fonctions de la magistrature.

Rien n'est plus différent, en effet, que les différents postes auxquels peut être appelé successivement un même magistrat. Or, quelles que soient sa conscience et sa science du droit, il peut être, de par son caractère et ses qualités naturelles, parfaitement apte à bien remplir certaines de ces fonctions, sans être capable de les remplir toutes. Nous avons tous connu d'excellents procureurs de la République qui auraient fait de mauvais présidents de Tribunal ; de remarquables juges d'instruction qui peuvent devenir de médiocres conseillers à la Cour d'appel, ou des juges dont la consciencieuse et parfaite science juridique trouve mal son emploi dans des fonctions d'avocat général à la Cour d'assises. Combien ne semble-t-il pas déplorable qu'il n'existe pas une sorte d'avancement sur place qui laisserait par exemple, dans la petite ville de province, qu'il connaît à fond, qu'il aime et où il jouit de la considération générale, le bon et laborieux magistrat qui, transplanté ailleurs et dans d'autres fonctions, rendra bien moins de services et se trouvera dépaysé, tandis que son remplaçant réussissant mal, lui aussi, fera regretter son souvenir. Il semble pourtant que cet avancement sur place que beaucoup souhaitent et qui aurait encore cet avantage particulièrement appréciable en ce moment d'éviter aux magistrats ayant une nombreuse famille, toutes les ruineuses et pénibles tribulations d'une vie nomade, pourrait être réalisé assez facilement pour peu qu'on le voulût. Cette fixité de la magistrature, cette stabilité dans les fonctions judiciaires n'ont-elles pas existé d'ailleurs pratiquement, sous l'Ancien Régime, lorsque les charges judiciaires, héréditaires, sous certaines garanties et certaines conditions, comme le sont aujourd'hui les charges d'avoués ou de notaires, faisaient se dérouler dans le même cadre et dans les mêmes attributions toute l'existence professionnelle de ceux qui en étaient les titulaires?

Mais ces critiques de détail ne doivent pas nous faire perdre de vue le bel ensemble de la construction napoléonienne. Le seul fait que depuis plus d'un siècle cette organisation a pu fonctionner sans à-coups, sous les régimes les plus divers et

parvenir intacte jusqu'à nous, prouve mieux que tous les commentaires la solidité et l'harmonie durables de l'œuvre judiciaire conçue par Napoléon.

***

Je serais un ingrat, si je passais sous silence le rôle de Napoléon dans l'organisation du barreau. Car s'il est vrai que Napoléon n'a pas aimé les avocats, il n'est pas moins vrai que les avocats doivent aimer Napoléon, pour l'inestimable service qu'il leur a rendu. Ce service, vous le connaissez. Il peut se résumer d'un mot : le Décret impérial du 14 décembre 1810 a ressuscité l'Ordre des Avocats que la Constituante avait supprimé d'un trait de plume.

C'était pourtant une majorité d'avocats que les élections avaient envoyée aux États Généraux dont devait sortir l'Assemblée constituante. On y voyait notamment : Robespierre, avocat d'Arras; Barnave, avocat de Grenoble; Merlin, de Douai; Portalis, d'Aix; Treilhard, Tronchet, du Parlement de Paris, et je ne vous énumère là que ceux dont les noms devaient être notoires, car les avocats furent les premiers et les plus chaleureux défenseurs de la Liberté. Mais la chute des Parlements devait presque fatalement entraîner avec elle la suppression des avocats, professionnellement rattachés à cette juridiction.

Le 2 septembre 1790, une phrase incidente d'un décret sur le costume des juges réalisait cette condamnation à mort de l'Ordre des Avocats, en ces termes : « Les hommes de Loi, ci-devant appelés Avocats, ne devant former ni ordre, ni corporation, n'auront aucun costume particulier dans leurs fonctions. » Quelques mois après, un décret des 15-16 décembre 1790 sanctionnait cette suppression, en reconnaissant à chacun le droit de choisir « un défenseur officieux » à sa guise. En un mot, il n'y avait plus d'avocats, puisque c'était la liberté illimitée *pour n'importe qui* de s'intituler avocat du jour au lendemain, et qu'il n'y avait plus aucune condition de capacité, aucune garantie d'honorabilité, aucune règle professionnelle à respecter désormais.

Robespierre, en effet, s'était indigné éloquemment, au nom

du droit naturel, contre ceux qui avaient la prétention d'exiger encore des titres techniques pour exercer la profession d'avocat. « Les Romains, s'écria-t-il, avaient-ils des Tableaux, des Concours et des privilèges? Quand Cicéron foudroyait Verrès, avait-il été obligé de postuler un certificat auprès d'un Directoire et de faire un cours de pratique chez un homme de loi ? Vous violez à la fois et les Lois Sacrées de la Nature et de la Justice et toutes les notions de l'Ordre Social ! » Et le rapporteur Dinocheau, lyrique, avait dit le 13 décembre : « Heureux celui que la Nature et le Travail ont destiné à devenir le protecteur de ses semblables et à exercer le plus noble des ministères. Tels seront les Défenseurs officieux ! » Hélas ! qu'il y eut loin de cette belle prophétie à la triste réalité ! Une tourbe invraisemblable envahit les prétoires. On y vit un ancien laquais, un repris de justice, un porteur d'eau, une foule de louches agents d'affaires auxquels leur détestable réputation avait interdit jusque-là l'entrée au barreau. Leur rapacité n'avait d'égale que leur ignorance. Ceux des anciens avocats qui continuaient à exercer leur profession devaient se défendre contre les fraudes et les manœuvres déloyales de ces nouveaux et singuliers confrères. Il était devenu impossible de communiquer une pièce sans s'exposer à la voir disparaître ou falsifier.

Le conseiller d'État Thibaudeau nous brosse un tableau saisissant de ces mœurs judiciaires. « Le Barreau, écrit-il dans ses mémoires, illustré par de grands talents, de nobles vertus et de glorieux souvenirs, était tombé dans l'avilissement. A ces compagnies d'avocats, asiles inviolables de la science, de la probité, de l'indépendance et de l'honneur, avait succédé une tourbe de défenseurs officieux, qui, nés dans l'anarchie, profitaient de la liberté pour envahir, sans instruction et sans titres, l'accès des Tribunaux et profaner le sanctuaire de la Justice. » « A côté des Bonnet, des Bellart, des Berryer père, et d'une vingtaine de noms recommandables, on voyait une nuée de gens inconnus qui se disputaient les clients avec une dégoûtante cupidité. » « Les défenseurs officieux étaient des gens d'affaires et des courtiers ; ils couraient après le profit et dédaignaient la gloire. Ils battaient le pavé de Paris pour aller du Directoire chez les Ministres, du Palais à la Bourse.

Sous le nom de Cabinets d'affaires, ils formaient des Sociétés. Ils exploitaient les procès comme une branche de commerce. Et il n'était pas rare d'entendre dire : « M. un Tel, jurisconsulte, a fait banqueroute ! » Voilà ce qu'étaient devenus en peu de temps ces défenseurs officieux que le candide et lyrique rapporteur Dinocheau entrevoyait dans une ère de bonheur universel, « heureux de consacrer leurs talents et leurs vertus à protéger leurs semblables dans l'exercice désintéressé du plus noble des ministères ».

Le Consulat et l'Empire dans leur œuvre de réorganisation générale ne pouvaient se désintéresser de cette situation ni laisser subsister plus longtemps cet état d'anarchie malfaisante. La loi du 22 ventôse an XII (13 mars 1804) en rouvrant les écoles de Droit, décida « qu'il serait formé un tableau des avocats exerçant près les Tribunaux ». Mais comment ce tableau serait-il constitué? Quelle en serait la discipline? La loi renvoyait la réglementation de ces questions au Conseil d'État. Et ce fut le décret du 14 décembre 1810 qui y pourvut. Quel rôle avait joué Napoléon dans l'élaboration de ce décret ? Quelle avait été son attitude à l'égard des avocats ? Je vous l'ai dit, il ne les aimait pas. Mais il les jugeait pourtant nécessaires après la triste expérience qu'on venait de faire de leur suppression. Toute sa conduite s'est réglée sur ce double sentiment. Le Conseil d'État avait d'abord préparé un décret qui restituait purement et simplement aux Collèges d'Avocats toute l'organisation, toutes les prérogatives, toutes les franchises et toutes les libertés dont ils jouissaient du temps des Parlements.

Ce projet de décret, dont le conseiller d'État Regnaud était l'auteur, fut soumis à Napoléon en octobre 1804. Il le renvoya à Cambacérès en l'accompagnant d'une lettre où se trouvait cette véhémente apostrophe : « Ce décret est absurde ! Il ne laisse aucune prise, aucune action contre eux ! (les avocats). Ce sont des factieux, des artisans de crimes et de trahison ; tant que j'aurais l'épée au côté jamais je ne signerai un pareil décret. Je veux que l'on puisse couper la langue à un avocat qui s'en sert contre le gouvernement. » En 1810, Treilhard présenta un nouveau projet. La colère de l'Empereur était tombée, mais non pas toutefois ses préventions contre

les avocats. Et comme Treilhard proposait, ainsi que cela se faisait sous l'Ancien Régime, que le bâtonnier pût à son gré réunir l'Ordre en Assemblée générale toutes les fois qu'il le jugerait bon, pour discuter les intérêts professionnels, Napoléon s'y opposa formellement en ces termes : « Il ne faut pas que le bâtonnier puisse assembler l'Ordre quand il voudra ! Ce serait blesser les règles d'une bonne police que de souffrir que, par exemple, au milieu d'une grande ville comme Paris, le chef de 3 ou 400 avocats qui ont l'habitude de la parole et aiment à s'en servir, pût les constituer en assemblée qui irait jusqu'à s'occuper des affaires de l'État. Tout cela d'ailleurs est contraire au régime de l'Empire. L'esprit des constitutions repousse les assemblées populaires, ces foyers de trouble et d'anarchie... Pourquoi les avocats auraient-ils dans l'État, des privilèges qui les tirent de l'ordre commun? »

Les avocats, est-il décidé sur cette intervention, ne pourront donc s'assembler que pour élire des membres du Conseil de l'Ordre et seulement sur convocation du Préfet. Il faut éviter soigneusement tout ce qui pourrait « agiter les têtes » (le mot est de Napoléon) et amener des sujets de trouble dans l'État. Pour être bien sûr d'avoir le dernier mot, le Gouvernement impérial se réservait d'ailleurs la faculté de « couper la langue aux avocats » en faisant prononcer leur radiation par le Ministre de la Justice au premier écart de langage. Cette mesure ne fut d'ailleurs jamais utilisée sous l'Empire. Malgré ces restrictions, qui devaient disparaître en 1830, le décret de 1810 n'en consacrait pas moins une œuvre de liberté, en rendant la vie et l'esprit de corps à l'Ordre des Avocats. C'est pourquoi, malgré les considérations désagréables dont il accompagnait trop généreusement ses bienfaits, ce serait ingratitude de la part des avocats que de ne pas en garder quelque reconnaissance à Napoléon.

Mais je n'ai pas besoin de faire appel à ce sentiment de reconnaissance, et le seul souci d'une impartiale justice suffit pour apprécier, avec toute l'admiration qu'elle mérite, l'œuvre judiciaire de Napoléon. Il faut mettre en parallèle ce qu'il avait trouvé et ce qu'il a laissé.

Il avait trouvé une société complètement désagrégée, près

de s'abimer dans l'anarchie, profondément bouleversée par les horreurs de la terreur, de la guerre civile et de la guerre étrangère, écartelée en tous sens par une législation nouvelle, incohérente et inapplicable, et où il ne subsistait plus rien de l'ancien édifice séculaire de la royauté, jeté à bas de fond en comble par les secousses terribles de la Révolution. En quelques années, par la seule impulsion de sa volonté souveraine, Napoléon, entouré de bons ouvriers, laborieux et consciencieux, dirigés par son clair regard, a fait surgir un ordre nouveau du désordre ; réédifié sur les ruines de l'ancienne France, une France nouvelle, glorieuse, prospère, fortement constituée, dotée d'une législation qui était, pour l'époque, un modèle dont l'Europe entière s'inspira, d'une organisation judiciaire enfin, que plus de cent ans écoulés, ont laissé parvenir presque intacte jusqu'à nous. N'est-ce point là la preuve la plus éclatante que la désagrégation sociale n'est jamais telle, que l'ordre et l'harmonie ne puissent y succéder presque immédiatement si la direction du Gouvernement sait s'appliquer avec énergie à les réaliser?

Admirons son œuvre pacifique : ce monument majestueux de son génie de législateur, qui a traversé depuis plus d'un siècle toutes les secousses de notre Histoire, sans s'en trouver ébranlé et qui reste encore à l'heure actuelle la plus solide armature de notre Constitution. Que cette admiration ne se borne pas à une contemplation stérile de l'œuvre accomplie par Napoléon, mais qu'elle nous inspire le désir de profiter de ses leçons. Qu'elle nous inspire le culte de cet esprit essentiellement pratique et l'imitation de ces méthodes si puissamment efficientes qui ont présidé à l'élaboration de son œuvre et assuré son succès.

Si nous devons beaucoup à Napoléon parce qu'il nous a donné notre Code civil, notre législation criminelle et les bases de notre organisation judiciaire, combien ne lui devons-nous pas davantage encore, pour l'exemple des prodiges que peut accomplir une volonté lucide, qui sait coordonner les efforts, s'appliquer vers un but positif, avec méthode et continuité, et coopérer ainsi puissamment à la renaissance française, dans l'Ordre et le Travail.

HENRI-ROBERT
Ancien Bâtonnier.

D'APRÈS RENÉ LEYS[1]

3 octobre 1911.

Ce matin, de grand matin, il fait encore presque nuit, car octobre commence, et, les moissons rentrées, le calendrier chinois annonce un retard étonnant dans les coutumes et la lumière. René Leys est déjà là, sur son cheval peureux, toujours le même... Au moment de sauter en selle, le valet d'écurie, d'une main, me sert l'étrier, et de l'autre me tend pieusement un chiffon couvert d'écriture européenne qu'il vient de tirer du crottin.

Inconsciemment, je le déplie. Inconsciemment, je rougis, et, comme pour m'excuser devant Leys, je mets précieusement le chiffon dans ma poche...

— C'est étonnant, mon cher, comme ces arrière-petits-fils de lettrés chinois, même domestiques, ont le respect de tout ce qui est écrit ! Savez-vous ce que ce brave « mafou » vient de me remettre? Une vieille note de linge sale... Il a raison. Elle n'est pas encore payée. Elle le sera.

Il a passé devant, sur son extraordinaire cheval agressif... Il s'enfonce dans l'aube grise. Manifestement le ciel hésite entre le grand hiver que je ne connais pas encore et le plein été qui se clôt. Il prépare doucement cet automne prolongé, légendaire, seule saison bien assise entre les trois autres écla-

1. Voir la *Revue de Paris* des 15 mars, 1er et 15 avril 1921.

tant comme des cataclysmes, en explosions de vent, de chaleur ou de froid, ou procédant par de grand assauts de poussière, de caléfaction, ou de glace...

Pour la première fois je constate que René Leys est doucement ému par la pénétration de l'heure et des choses alentour... Il respire longuement. Un poète dirait aussitôt : « qu'il soupire ». Il regarde en haut, le « ciel », puis devant lui, tout l'« horizon »..., se retourne vers moi et me sourit. Vraiment je ne l'ai jamais vu sourire ainsi : il semble chercher quelque chose de très difficile à exprimer... Il dit enfin, pleurant presque de ses yeux sombres devenus plus jeunes tout d'un coup :

— Ah ! il fait beau, ce matin !

J'ai compris : ce garçon est décidément amoureux.

Il se confie aussitôt :

— Je n'ai pas suivi votre conseil : vous m'aviez dit de refuser?

— Refuser quoi? la veste jaune? pas du tout !

— Non : la petite concubine offerte par le Régent.

— Encore moins ! Mais vous y pensez toujours? C'est très grave : vous allez vous attirer une bonne scène de jalousie; vous ne pourrez pas vous cacher. Que va-t-Elle bien penser de vous, l'Autre?

Et, de mes deux mains levées, je fais le geste qui désigne Celle ou Celui que le Trône supporte.

Il me répond avec simplicité :

— Je n'essaierai pas de me cacher.. Elle a une « contre-police-secrète... » payée par Elle et qui ne me lâche pas. Mais c'est Elle qui m'a obligé d'accepter...

— Alors, qu'est-ce que vous faites ici, à cheval, à courir les chemins et à parler « sans agir »?

— C'est déjà fait.

— Enfin !

— Oui; avant-hier, quand je vous ai quitté, ce n'est pas Elle que je m'en allais rejoindre.

Et son air est ravi à ce point que je ne dois dès lors plus rien ignorer. D'ailleurs, il m'explique :

— Elle aussi voulait m'offrir une concubine !

— Hein ! Elle aussi?

— Mais oui. Ce n'est pas convenable qu'un homme un peu bien placé n'ait pas de concubine.

— Oui.

— Elle m'a présenté une suivante... Elle a compris que je ne la trouvais pas... acceptable, puisque le Régent m'en avait déjà réservé une autre.

— Alors?

— Elle m'a permis de la recevoir. Je suis donc retourné au Palais du Régent et j'ai offert à ma concubine une voiture européenne...

— C'est tout?

— Cette fois, elle n'a pas eu peur de moi. Je crois aussi que le Régent lui avait fait des recommandations.

Bon! encore un méfait de son cheval! Cette bête endiablée a peur de tous les trous. J'avoue que l'écart est admissible ici : à travers la campagne où nous trottons, elle a failli mettre le pied dans un puits! Toute la terre du Nord est ainsi : elle donne l'eau et suce les vivants par des bouches sans lèvres, sans margelles... A ma surprise, il n'a point cravaché son cheval. Il dit, comme un enfant qui s'accuse :

— Pardonnez-moi : c'est moi qui ai fait l'écart. J'ai eu peur... que voulez-vous! Je songe que douze de mes meilleurs policiers sont déjà tombés là-dedans!

Alors son visage change. L'heureuse expression de ses yeux fiers devient tragique. Il me surprend, et à brûle-pourpoint :

— Voulez-vous me promettre d'exécuter mon testament? Je vous confie ce que je voudrais qu'on fasse, si je meurs. Vous prendrez dans ma maison les deux grandes vasques de porcelaine qu'Il m'a données. Ensuite, vous direz que je suis tombé dans le canal, — ou que j'ai pris le Transsibérien... Ensuite, vous irez à la Banque chinoise, dont j'ai l'adresse dans la poche droite de mon veston, et vous...

Je l'interromps :

— A quoi tout ceci se rapporte-t-il?

— C'est une dernière affaire que je veux tenter. Je vous l'ai dit : ce sont maintenant les sociétés secrètes qui deviennent redoutables... J'ai essayé de les faire surprendre, elles ont tué mes douze meilleurs agents. Alors je vais assister moi-même à

l'une de leurs réunions qui se tiennent toujours à Ts'ien-men-waï...

Il hésite...

— Si vous ne me revoyez pas, vous me chercherez... dans un puits.

Non. Je préfère ne pas le perdre. Ts'ien-men-waï me connaît assez bien désormais. Et je propose :

— Dites-moi : la partie que vous jouez est un peu lourde ! Si je puis vous être utile?

Il réfléchit, se penche, me regarde en plein visage, et soudain sa décision me paraît être celle d'un homme :

— Je ne veux pas vous compromettre avec moi...

Bien. Mais si, moi, je tiens à être « compromis »? Je laisse passer un long moment de promenade. Nous voici revenus sous les remparts. Nous rentrons, de nous-mêmes, très sagement au pas.

Alors, brusquement, spontanément, je change d'allure et de ton :

— Tu veux risquer le tout pour le tout? tu m'as tutoyé en poésie chinoise ; laisse-moi te le rendre aujourd'hui. Écoute : n'oublie jamais, en Chine, que tu es Européen.

Il se redresse :

— Je sais bien ! ma mère était Française. Il faut que je me déguise en Chinois !

— Déguise-toi en Peau-Rouge ou en Lapon si cela peut te servir... mais n'oublie pas qu'au moment juste où tu sentiras que « ça va mal », tu te réserves la transformation à vue; tu cries à ces gens : je suis « Étranger » !

Il sourit avec mélancolie :

— Ils auront peur, un peu, deux minutes... et ils m'étrangleront après...

— Oui. C'est plus grave. Où se passera l'incident?

Il me confie, rapprochant la bouche de son cheval des oreilles du mien :

— Dans la ruelle des « Os de Mouton ». Il n'y a aucune issue. C'est tout près du théâtre...

— Bien. Je sais. Tu me feras le plaisir de tenir bon au moins deux minutes. Mais d'abord, tu lanceras un coup de sifflet. Je ne serai pas loin de toi, aux aguets, dans le res-

taurant d'en face. Je te jure qu'avant la deuxième minute je serai avec toi, en complet veston et chapeau européen... — Tes étrangleurs auront un moment de surprise...

Il écoute. Il réfléchit. Il me tend la main droite :

— Entendu.

Nous rentrons, au pas, sans presser l'allure.

5 octobre 1911.

En effet, je connais assez bien ce quartier ; mais j'ai eu l'envie soudaine d'y aller faire une reconnaissance. Il faut être sûr de ses puits et de ses échappées. J'ai pris le plus sage de mes chevaux. Sous couvert de plaisanterie à l'Européenne, j'entrerai tout monté dans les auberges et les maisons de jeux...

Et je dessine maintenant de mémoire la marche du cavalier — du cavalier un peu ivre de vin de roses — sur le quadrillé compliqué et souvent très déformé qui n'obéit point, comme les belles avenues de la Ville Tartare, au grand échiquier cardinal, Nord, Sud, Est et Occident. J'ai feint d'être ivre, par habileté policière... Tout Européen est admis partout, s'il paie bien. On lui reconnaît le devoir d'intriguer ; il a droit à toutes les sympathies, les plus accueillantes... Je fus partout bien accueilli.

Au reste, afin de mieux jouer le jeu, je me suis véritablement enivré de vin... de vin de roses... ce qui permet toutes les licences, même poétiques. Je dois avouer ne pas en avoir connu d'autres. J'ai lancé mon cheval, tête basse et reniflant, sur des obstacles moins élevés que vraiment étriqués : les seuils formés d'une planche de la maison chinoise, mais encadrés de deux montants de la largeur d'un homme nu. Mon cheval a passé ; mes genoux aussi. Cet obstacle était précédé de quatre marches raides qu'il a fallu monter sabot après sabot... Mon cheval a monté ponctuellement, comme un âne de cirque. Je dois, à ma honte chinoise, avouer que c'est au Temple même de l'Agriculture qu'il l'a appris : mais le vénérable paysan, gardien des neuf marches impériales, riait d'aise, sous le pourboire à peine reçu... Ce jour-là aussi, je devais être un peu ivre comme il le fallait bien aujourd'hui.

C'est dans cette attitude d'ébriété à la fois supposée et acquise que j'explorai ce faubourg interlope de Ts'ien-men-waï avec tous ses carrefours ambigus et ses venelles particulièrement pékinoises, ces « hou-tong » à deux issues et d'autres en cul-de-sac, que le Chinois de Pékin dénomme plus décemment : venelles « mortes ». Mortes ! C'est évident : elles doivent toutes aboutir à un puits. Mauvaise impression !

Comme s'il comprenait la chose, mon cheval sage s'est tout d'un coup mis à prendre des peurs inconsidérées. Ainsi, je n'ai pas pu le décider à franchir à reculons cet obstacle — infime, une planche ! — qu'il venait de passer avec ses deux pieds de devant et de croupe... Il ignore évidemment les grands principes taoïstes que « tout peut se tourner bout pour bout, rien ne sera changé ». Il n'était pas assez ivre. Comme je l'étais, moi, par principe...

Comme je le suis encore, par fonction. Car tout ceci ressemble bel et bien à un enrôlement... dans sa police secrète. J'ai déjà fouillé le terrain. Je me fouille à mon tour. Je me retourne les poches du cœur. Est-ce par curiosité? Par ivresse de savoir davantage ? Ou peut-être, et plus noblement, par amitié pour ce garçon brave qui, soudain et pour la première fois devant moi a eu peur, vraiment peur, à propos d'un puits ! Là même il n'a pas été ridicule.

Mieux : c'est par jalousie de savoir ce qu'il est enfin, lui, — (et peut-être lui-même ne le sait-il pas encore !) Sa fortune est extraordinaire. S'il tient bon, un an de plus, et si j'ai le bonheur (fortuit également), de le tirer de quelques mauvais... puits, la mienne n'est pas loin d'être comblée : il me présente comme son meilleur ami à Celle... (le reste est affaire au protocole...) Alors je saurai ce qu'il me plaît de savoir. Alors vivrai-je ce que je veux vivre. Ce sont là mes gages policiers, mes récompenses, mes triomphales vestes jaunes, à moi !

Voilà bien de quoi m'enivrer pour tout de bon. Et maintenant, le sommeil pesant d'honneurs a bien quelques droits, lui aussi !

8 octobre 1911.

Il a repris tout son courage et tout son entrain. Il a tout oublié du pessimisme profond de sa dernière chevauchée; car

il ne parle plus que femmes et fleurs et poésies adressées et reçues et du beau temps d'automne à Pékin, et de la nouvelle amitié que lui témoigne le Régent, depuis l'acceptation de la concubine !

Voilà qui le justifie de toutes les accusations Jarignoux du monde : ce jeune homme trop sage possède, en ce moment où j'écris, deux femmes officielles dans ses bras! Et quelles deux femmes! C'est pourtant moi qui dois le ramener au sentiment de la juste convenance, lui reparler de ses devoirs professionnels, de ses craintes, de son testament d'il y a huit jours, de ses entreprises, de ses puits.

Il répond avec un mystère que je sens déjà percé à jour, au grand jour.

— Oh! ce n'est plus à Ts'ien-men-waï : les voilà maintenant *dans* le palais.

C'est en effet beaucoup plus sérieux. Il ajoute :

— Vous ne vous êtes jamais demandé pourquoi Pei-king se nommait Pei-king?

— Jamais.

— Pei-king, « capitale du Nord »! Ça n'est pas le nom officiel. La préfecture « administrative » s'appelle toujours sur les papiers : Chouen-tö fou.

— C'est exact.

— Quand les gens des Provinces parlent de se rendre à « Pei-king », qu'est-ce qu'ils disent?

— C'est vrai. Ils disent seulement qu'ils vont à la capitale. Ils n'ajoutent jamais qu'il s'agit de la « capitale du Nord ».

— Alors, d'où vient le nom de Pei-king? Où est-il écrit?

— Je n'en sais rien. Pour la première fois, depuis plus d'une année, je me demande si le nom de la ville que j'habite plus et mieux que nul de ses habitants, que j'essaie de posséder, de dominer autant et plus que l'Empereur lui-même, si cette ville et son nom détiennent une existence solide, foncière, autre que légendaire et historique.

Il me rassure :

— Les deux caractères « Pei-king » sont inscrits, *quelque part*, dans la ville?

— Où donc?

— Dans la ville « Intérieure », *sous* la route qui mène du Péi-t'ang au Péi-t'a...

— Oh! j'y suis passé...

— Très souvent. Mais la première fois avec moi. C'est moi qui vous ai montré la route. Vous n'y avez rien vu d'extraordinaire?

— Rien.

Pourtant! Je m'en souviens maintenant : les écarts incompréhensibles de son cheval... Je dois donc lui avouer :

— Si! Les écarts incompréhensibles de votre cheval...

— Vous n'avez pas remarqué... (il hésite et il sourit) — que cela sonnait creux? Non? C'est bien là. C'est à ce même endroit que les deux caractères « Capitale du Nord », Pei-king, sont inscrits. Mais je dois vous prévenir que le déchiffrage est difficile. D'abord, on ne peut rien voir en été : les eaux sont trop hautes.

— Quelles eaux?

— Vous n'avez pas senti que la route à cet endroit passe sur l'aqueduc qui alimente le Palais?

— Non. Je n'avais pas senti. Mais en hiver?

— En hiver? tout est gelé ! On ne va pas se promener sous cet aqueduc, ou alors, à tâtons, sur la glace...

Je casse à mon tour toute la glace :

— Je ne vois plus de rapports entre cet aqueduc et...

— C'est par là qu'ils ont pénétré!

Et du même coup il m'initie... Oui, toute sa peur est surmontée. C'était pourtant une belle peur et la plus loyale, celle que la volonté se dresse à elle-même! Je comprends, j'accepte ses allures compliquées; il a maintenant à faire face à trop de bonheurs à la fois : une amitié-régente, deux amours, dont l'une maîtresse, l'autre servante; un danger..., mille et dix mille dangers à esquiver.

Il m'initie et m'admet « en profondeur ». Pei-king n'est pas, ainsi qu'on pouvait le croire, un échiquier dont le jeu loyal ou traître se passe à la surface du sol : il existe une cité souterraine, avec ses redans, ses châteaux d'angles, ses détours, ses aboutissants, ses menaces, ses « puits horizontaux » plus redoutables que les puits d'eau, potable ou non, qui bâillent en plein ciel... Le tout, si bien décrit, qu'il par-

vient enfin, à me faire frissonner moi-même... Il m'initie et je commence à l'admirer. Il a son va-et-vient habituel, son pas quotidien. Il m'a ouvert d'un coup de bien autres Palais de Songes, aux chemins desquels j'étais loin d'avoir passé! Ceci ne faisait point partie du « plan ». C'est — et j'y reviens, et j'y redescends malgré moi, — c'est aussi mystérieux que la Cité interdite; et tout l'inconnu maçonné quadruplement derrière des murs de vingt pieds de haut se décuple, en s'affouillant à leur base d'un abîme vertical : la Cité Profonde en ses cavitations de la terre!

J'entends ! Je me vois sourire ! un « souterrain » n'est plus qu'un tunnel manqué sans voie ferrée, depuis l'usage abusif qu'en firent nos romanciers romantiques et surtout nos ingénieurs. Ici, sous la large capitale plate, tout ce qui mord un peu la profondeur est inattendu, plein de trouble.

Et son étonnante habileté à faire cabrer son cheval, cette mystique bête issue tout droit d'une apocalypse mongole avec pedigree improvisé aux courses à l'européenne de Tien-sin-Bank et Co! aux prises avec la divination que les poètes et les théosophes ont prêtée faute de mieux à cet animal obtus! — ce cheval, se cabrant avec un tel à-propos sur ce terrain qui sonnait vraiment creux! Je me souviens de la scène. C'est ensuite qu'il m'a conduit à travers l'extraordinaire promenade révélatrice. Il est curieux que je m'en souvienne à ce point : le premier jour où je l'ai retrouvé hors de chez moi et de chez lui, où je l'ai véritablement *trouvé*, cela sonnait creux !

Et au moment où je vais lui faire part de mon admiration à son égard, de mes craintes, et des moyens de police préventive que je suggère, il prononce négligemment :

— C'est prévu. J'ai donné ordre de murer cet aqueduc. J'ai dit que l'eau qui passait par là était sale, et que les Européens ne buvaient plus que de « l'eau en bouteille » par mode, ou bien de l'eau de pluie, bouillie et battue dans un bol...

Fort bien. Hygiénique, ingénieux et triplement plein de prudence. Toute révolte est ainsi par avance étouffée dans ses voies d'accès : l'Empire siège sur sa sécurité.

11 octobre 1911.

Fait divers, dans le Journal Pékinois : « Révolte dans la province du Hou-Pei : la Xe division, casernée à Wou-

tch'ang, vient de brûler le Yamen du Vice-Roi. Le Vice-Roi (comme il sied) est en fuite. Les révoltés se sont rendus maîtres de l'artillerie et bombardent les forts de Hang-Yang. On commence à s'inquiéter dans les concessions européennes de Hang-K'eou... »

Ces trois villes, ou plutôt, cette « Triple Cité », beaucoup trop célèbre en Europe par cette qualité de centre ombilical de la Chine que lui confèrent, avec huit millions gratuits d'habitants, les « anticipations » de Wells, — ces trois villes sont, en effet, qu'on le veuille ou non, des localités à prendre en considération dans la politique chinoise. Et d'ailleurs, la révolte est du type « militaire », avec fusils à chargeurs et artillerie... Beaucoup plus grave encore que le mot historique : ceci est une révolution !

Il ne peut y avoir « révolution » en Chine : à peine une rébellion ! Cependant, il me faut en parler à René Leys. Lui seul peut me fixer sur l'importance de l'émeute. Lui seul sera directement en cause, si l'on s'en prend aux gouvernants dynastiques du Trône. Après tout, comme chef de Police et amant de la Reine Impératrice, lui seul, — dirai-je, — est doublement, ou décuplement, payé pour ça.

Je saisis donc l'à-propos de sa présence pour attendre, sans le questionner, son avis là-dessus. C'est en grand mystère qu'il me rejoint. Il s'agit beaucoup moins d'une date européenne quelconque (le 11 octobre 1911, — mon anniversaire, paraît-il, et la fête de ma trente-cinquième année) — que de célébrer à la chinoise ledit anniversaire : il prétend me donner « le spectacle », non pas au théâtre, mais chez moi. Il est tout heureux de son idée. Il me promet des acteurs de première classe, la mieux rétribuée, et me donne le titre de la pièce : « La rencontre dans le champ de mûrier ». Il a déjà payé mes domestiques pour dresser contre le mur ouest de ma cour une estrade, et il s'en va, repris d'une gaîté de bon aloi que je n'ai pas ressaisie chez lui depuis longtemps.

Deux heures après, il est de retour, précédé d'un quatuor de musiciens, avec le violon à deux cordes, les claquettes, le gong, empereur de tout orchestre, et une sorte de chalumeau dont le son grave précède les entrées de Prince. Lui-même enfin, accompagné de « ses amis ».

Ils me font plaisir à revoir. Le « Gros bon garçon » et le N^ième^ Neveu du Quantième de nos Princes... Toute la troupe a disparu déjà dans un appentis qui sert communément de remise aux harnais. En quelques instants, l'orchestre, occupant le fond de la scène, s'accorde avec un grand bruit discordant. Et tout à coup, devant moi, unique spectateur, le spectacle commence! J'ai devant les yeux (je le sais bien cette fois) la troupe de René Leys et de ses amis... Nouvelle organisation policière, sans doute... Ils évoluent, ils pirouettent, ils jouent avec une précision professionnelle. Là encore, il y a des combats, — mais obligatoires, — des entrées, des reprises, des méprises, — mais par principe. — Grâce à l'initiation bien retenue, je sais très exactement l'instant où il faut applaudir ; et je pousse énergiquement à propos le « Rrrrrhao ! » guttural qui tient lieu de toutes les claques parisiennes, de tous les sifflets américains.

C'est en effet très aimable à lui de me donner ainsi le théâtre à domicile. Je ne marchande point mes « Rrrrhao »!

Quand il me rejoint, modeste, la figure lavée des fards, un peu en sueur, fier et satisfait, je devrais tout d'abord le complimenter...mais un je ne sais quoi m'a déplu, m'a déconcerté... pourquoi lui cacher ce que je pense? Je le lui dis : quelque chose de cabotin, de très mauvais aloi, surtout en Chine, m'a déplu en lui.

Il répond, très sûr de lui-même :

— C'est qu'Elle aime tant le théâtre! Elle m'avait fait promettre d'apprendre ce rôle. Vous me dites que j'ai bien joué : — c'est tout ce qu'il me faut, — devant vous. Mais je dois jouer devant Elle,... après-demain.

Elle? Et je répète indiscrètement tout haut.

— Devant Elle,... laquelle? Devant qui?

René Leys n'hésite vraiment pas.

— Devant ma « Première ». L' « autre » n'a rien à demander.

Heureux et victorieux jeune homme, qui numérote ses amours ! Que la polygamie règne au milieu des plus saintes fonctions de l'État! Je ne l'aurais point imaginée réduite en ses facteurs impériaux à la seule arithmétique. Et pourtant, René Leys a raison. Par décence, la jeune concubine demeure

le numéro deux inscrit en sa colonne dans cette comptabilité nouvelle.

Et sérieusement, je voudrais le prendre à partie, le réduire au même dénominateur, aux mêmes facteurs, mais... révolutionnaires ! Qu'est-ce que l'on dit au Palais de ce qui se passe de nos jours, dans la triple ville de Wou-tch'ang, Han-Yang et Hang-Keou?

Mais il s'en va, d'un pas léger. Il a conscience d'avoir très bien « rempli » *son rôle devant moi*. Il est assuré de jouer sans crainte désormais, pour Elle. Il s'en va, d'un pas satisfait.

Le reste, — la révolte du Yang, à mille kilomètres exactement, dans le Sud, est un peu distant, et vu d'ici, centre de la cour et des élégantes manières de théâtre, un peu... provincial.

13 octobre 1911.

Il faut absolument que je le voie, en dehors de tout geste de théâtre. Ça va très mal, pour ses amis les Mandchous Dynastiques. J'espère que le Sud extrême, cette espèce de colonie tropicale, qu'est le Kouang-Tong, travaillée et maladroitement soulevée par Sun-Yat-sen, ne bougera pas... mais toutes les villes du centre s'agitent ; toute la vallée de l'immense Yang-tseu, du Thibet à la mer, — et les grosses villes pendues le long de son cours, « bourdonnent et essaiment comme des ruches », selon la comparaison déjà fatiguée par quatre cents ans de littérature historique chinoise.

Je l'ai, non pas vu..., à peine entrevu au moment qu'il montait en un char, spécialement envoyé par l'Impériale spectatrice... Déjà il était costumé, et, véritablement, fort bien costumé en princesse Mandchoue, — mais emportant la veste de cheval, le prétexte, le palladium, un zaïmph qui doit lui assurer partout ses entrées, — les petites et les grandes, — et lui ménager, tel un Mathô mêlé de Shahabarim, des dérobades sans danger ! J'ai à peine le temps de comprendre sa réponse, rassurante :

— Vous troublez donc pas ! On vient de mettre en route sur Han-Keou une bonne demi-brigade de troupes « impérialistes ». Surtout ne parlez pas de « révolution ». Ce sont des histoires de « rebelles ».

Voilà qui me semble avoir été déjà dit, mais à rebours, il y a quelque cent vingt années, et assez maladroitement !

14 octobre 1911.

Après tout, j'ai promis de l'aider. Je joue dans son jeu. Je prends parti : le parti de nos Mandchous aux Belles Cités Interdites. Et j'observe les règles du jeu. J'étudie de nouveau par avance la marche de chacun des pions. Que ce soir d'hiver approchant est tout d'un coup froid et désolé ! Cependant c'est pour Lui et notre parti que je sors, vers Ts'ien-men-waï, dont les alentours comprennent non seulement les quartiers d'ivresse et de plaisir, mais la gare principale, la tête de ligne du chemin de fer Franco-Belge-Chinois de « Han-Keou Pékin » ! Je tiens à surveiller par moi-même la mobilisation des troupes Impérialistes, fidèles, et, par décret, victorieuses avant peu des « Rebelles ».

La Grande Porte est encombrée d'artilleurs cherchant à rejoindre leurs canons, et d'une cohue de coolies s'efforçant d'embarquer les caissons, le tout revêtu de couleurs allemandes que les taches rendent invisibles, efficacement kaki d'oie et beige sale. Telle est la « demi-brigade » destinée à soutenir là-bas, bien loin, au fond de la province, à la fois le Trône et l'Autel. Que ces gens, qui partent pour la guerre, me semblent gais, inoffensifs et encombrants !

Voici que leur troupe un peu molle est soudain traversée d'une bande joyeuse, venant de la Ville Tartare, passant la Porte, destinée sans doute à Ts'ien-men-waï où elle tend, où elle promènera de porte en porte, de maison en maison de thé, la cadence de sa future ivresse ! Dieux de la Guerre ! Et toi-même, Kouan-ti barbu ! C'est la charmante société de jeunes gens bien appris dont René Leys m'a valu l'amitié... Et lui-même, en personne, au milieu d'eux !

Évidemment, il vient comme moi, très habilement entouré, surveiller l'embarquement.

Non. Il me prend très mystérieusement par ma manche européenne :

— Figurez-vous qu'on allait se tromper de bout : ce ne sont pas les émeutes de Wou-tch'ang qui pressent... Savez-vous

ce que je viens de découvrir, ici, à Pékin... dans la ruelle « aveugle » au sud du Lieou li tch'ang?...

Non, non vraiment, je ne puis accepter... Ce « qu'on » a découvert est un peu trop anodin pour les temps que nous allons vivre. Il y aurait, paraît-il, une reprise du mouvement « réformiste » de K'ang-Yeou-wei — l'ancien conseiller de Kouang Siu — et deux mille étudiants, munis de ses dogmes, seraient en marche pour battre la campagne, autour de Pékin.

Non. Vraiment ! Je n'accepte plus... Il y a là dedans ou bien cécité politique soudaine comme l' « hystérie de l'autruche », ou bien mystification intéressée dans laquelle je ne tiens pas à jouer de rôle. Je l'interroge assez brusquement :

— Et les deux télégrammes de Canton qui viennent de parvenir aux Légations européennes ? Je les ai vus. Le chancelier ne m'a pas demandé le secret : les consuls de là-bas annoncent en dehors de toutes nouvelles de sources chinoises que les trois provinces se proclament en république. Elles n'ont peut-être pas beaucoup de vrais soldats ; mais ils ont des têtes, des otages et pas mal d'argent..

René Leys revêt le mutisme très digne qui précède les grands aveux.

— Enfin, que pense-t-il de tout ça, ton ami Tch'ouen, fils du Septième Prince, et Régent ?

Il lui faut bien répondre :

— Le Régent n'en sait encore rien. Personne n'a osé le lui dire. On a donné des ordres en conséquence. Le Ministre de la Guerre est parti pour la guerre.

Bien. Les ordres sont donnés. Des troupes régulièrement payées prennent la route du Sud.

Il fait une belle nuit d'automne expirant. Pourquoi me préoccuper de ce Sun-Yat-Sen exotique, aussi « nègre » pour le digne Chinois de la Wei ou le blême conquérant de Mandchourie qui serait un Ouoloff métissé d'arbi s'agitant à Dakar, quand le pouvoir impérial siège à Dunkerque sous les espèces d'un Norvégien !

Et de plus, pourquoi René Leys qui devrait être à son travail de nuit, bureau de la Police secrète, ou dans son lit, si c'est son tour de repos, ou dans d'autres lits que le sien — pour

la nuit jaune, — pourquoi René Leys se dirige-t-il ainsi en liberté vers ces lieux que sa police précisément tolère ?

Ce n'est plus l'heure de le lui demander. Les soldats nous rebousculent au passage, refluant de la gare sur la ville. Ils ne partent plus. On rentre aux quartiers. Et devant cette sérénité qui succède au tumulte, je songe que peut-être les choses ont été exagérées, là-bas, par nos consuls, et que, selon leur habitude, les Européens ont encore grossi l'une de ces émeutes que la Chine absorbe, digère et éructe de temps à autre comme un immense intestin ses borborygmes et ses vents.

15 octobre 1911.

Il faut absolument que je le joigne. Il lui faudra s'expliquer et me dire une bonne fois si les Impériaux ses amis sont des fous à honorer comme tels, et préparent une chute en beauté, — ou bien s'ils en ont assez de l'Empire et s'apprêtent à démissionner en échange d'une rente ferme, — ou mieux si l'Empire et le Palais tout entier ne sont décidément pas un rêve d'historien, avec tout ce que je viens d'écrire à ce sujet, fumée dansant sur une écume de non-sens.

Oui. Il faut absolument que je le voie. Si j'avais en poche le précieux mouchoir rose, mot de passe et passe un peu partout, je me mettrais, avec cette baguette de sourcier, en quête de René Leys dont vraiment l'ubiquité m'effare. Quand j'ai besoin de lui, comme aujourd'hui, où est-il? Certainement point au gîte paternel ! Non plus à son école, fermée aux premiers jours de troubles par défaut de ses élèves, fils de nobles, passés en grand nombre à la « révolution ». Il n'est même pas à Ts'ien-men-waï, — du moins dans les plus honorables maisons connues de lui et moi... : j'en arrive. Il est peut-être au Palais? Dans le Palais? Sous le Palais? Nulle part? Évaporé? Subtilisé comme un nuage qui en a dit assez et dont les jours sont clos... Je m'attends à quelque chose d'insolite...

Non. Rentrant chez moi, je le trouve paisiblement chez moi. Il est calme et quotidien. Je n'y tiens plus :

— Vous en faites de belles, au Palais !

Il prend un air innocent.

— Vous savez qui vient d'être nommé vice-roi des Deux-Hou? En pleine révolte !

— Je vous ai dit que le Ministre de la Guerre... est parti.

— Un chou-blanc. Votre ministre n'arrivera jamais. On lui donne un terrible collègue !

Son maintien, son silence, son attitude réservée commencent à me jeter dans l'embarras.

— On vient de nommer...

Et je lui mets sous le nez, avec une vigueur excessive, le décret promulgué aujourd'hui par le Régent nommant Yuan Che-k'aï, — exilé, retiré dans ses terres — vice-roi des provinces révoltées du centre, généralissime des armées de terre et de mer, soutien de la Dynastie menacée !

J'insiste :

— Vous êtes fous. Comment le Régent peut-il supposer que l'homme à moitié décapité par lui il y a trois ans va revenir à son service ! Et le vieux renard n'est point parti en disgrâce sans préparer son retour. Mais quel retour ! Il a ses soldats, cinq ou six mille Honanais, sa garde bien armée, bien payée, bien exercée : il a toute sa province autour de lui, le Ho-nan, l'essentielle « Fleur du Milieu ».

Mais René Leys me ramène à une moins poétique évaluation des faits. Assez négligemment, il ajoute :

— La nomination Yuan? Mais c'est moi qui l'ai provoquée.

Il me regarde :

— C'était le meilleur moyen de l'écarter de Pékin où il pouvait être gênant ces jours-ci. C'est un bon soldat. On l'envoie se faire tuer ailleurs.

Le ton, le regard, la formule, sont d'une telle décision que je n'ai plus qu'à m'incliner. Ces Mandchous sont décidément d'habiles politiques ; et René Leys le plus adroit de leurs jongleurs de théâtre.

22 octobre 1911.

Pourtant il m'arrive assez inquiet aujourd'hui :

— Pourriez-vous me garder un peu d'argent?

— C'est facile. Mais les Banques européennes...

— Je ne veux pas être connu ! J'aime mieux vous remettre ceci... C'est tout ce que j'ai pu sauver de la banqueroute.

Tout ce qu'il a pu sauver ! Ce doit être considérable ! C'est déjà trop : ne serait-ce qu'un dixième, et me voici responsable d'un dépôt.

Il me tend une enveloppe chinoise en papier bleu à fleurs, assez pleine, et sort de sa poche un gros paquet lourd enveloppé du fameux mouchoir de soie rose.

— Bien. Je vais vous donner un reçu. Quel chiffre?

Il insiste pour que nous recomptions de pair. Il y a quarante-huit dollars en argent — piastre du Tche-li — vingt-huit billets de cinq dollars, de la Banque « Hong-Kong et Shang-haï », dont quinze émission de Tientsin, et treize émission de Pékin. En tout, cent quatre-vingt-huit dollars. A peu près quatre cents francs.

Et voilà *tout* ce qui reste de ses fabuleux appointements ! Voilà les quelques sapèques sauvées... mais de quelle immense banqueroute?

Mon air impoliment déçu le force à s'expliquer :

— Voilà ce qui est arrivé, la nuit dernière : les nouvelles de la rébellion du centre sont telles que toutes les banques chinoises de Shang-haï ont sauté.

— Vous leur aviez confié...

— Pas à elles ! Mais à leurs commanditaires de Pékin. Songez-donc ! Ils me donnaient vingt-quatre pour cent par an !

— Et Pékin a sauté aussi? Vous ne pouviez pas le prévoir... seulement... la veille? Juste le temps... Qu'est-ce que vous faites à votre Police?

— Je l'ai su avant n'importe qui.

Une grande flamme orgueilleuse, celle des meilleurs jours, passe dans ses yeux :

— C'est moi qui avais reçu l'ordre de déclarer la faillite et d'arrêter d'abord les banquiers.

— Vous l'avez fait?

— Oui. Cette nuit. Cinq de mes hommes et moi... on s'est battu.

— Et vous y avez tout perdu?

— Et j'ai gagné un bon coup de pied dans le ventre. J'ai très mal ici.

Ses yeux, s'éteignent. Les prunelles chavirent. Il va tomber. Il se redresse :

— Allons ! tout est à recommencer.

Il refuse de s'allonger, de s'étendre, de se mettre au calme

avec de la glace sur le ventre, comme on doit le conseiller, je crois, en pareil cas. Il s'en va d'une allure presque négligente même à recevoir le reçu que je lui tends.

28 octobre 1911.

Je viens de me heurter au détour de ma rue, de notre rue — au gros rire et à la face encombrante de mon voisin Jarignoux. Impossible de lui tourner le dos : ce serait fuir devant lui, et céder le terrain ; impossible d'espérer qu'il ne m'arrête pas jovialement au passage... Et j'ai fort envie de savoir comment il va prendre ceci : cette lettre un peu sale que j'avais mise, après désinfection, en réserve dans ma poche, précisément pour la joie de ce moment-ci. Je la lui déchiffonne avec soin :

— Ah! vous l'avez gardée? C'est pas prudent. Je me suis permis de ne pas me compromettre. Vous auriez pu être gêné pour m'en parler. Mais vous pouvez déchirer ça. Je vous remercie de l'avoir secoué ce garçon-là : il m'a payé deux jours après.

Et, pris d'une soudaine bonhomie :

— Il a peut-être eu bien du mal. Ce garçon n'a plus un sou. Il a dépensé en filles tout ce qui lui restait des appointements de l'École, qui est fermée, et qui ne rouvrira pas de sitôt grâce aux camarades socialistes de Canton ! Tous ses élèves ont déjà f... le camp à Wou-tch'ang comme apprentis révolutionnaires. Et puis voilà qu'on dit que le « père Yuan » remonte sur Pékin. Je ne donnerais pas une piastre de la peau d'aristo du Régent! Ça fait plaisir de voir un beau pays, et riche alors, s'ouvrir aux lumières du progrès!

Je froisse et déchire avec un mépris ostensible la lettre, cause de l'entrevue, et prends un congé que je crois définitif. Ce futur électeur chinois me semble bien peu renseigné sur le sens politique de la rentrée de Yuan. « Nous savons bien, (malgré moi j'entends le timbre habituel et assuré de la voix de Leys), nous savons bien que Nous lui avons donné l'ordre de gagner son poste au plus vite, à la tête des troupes des Provinces afin de l'écarter de la capitale... » Que Yuan Che-K'aï remonte sur Pékin... Encore une histoire de naturalisé pon-

tant sur sa venue et désireux de reprendre ses bassesses autour de lui !

10 novembre 1911.

Oh ! du nouveau enfin, parmi la caste mandchoue ! Maître Wang, disparu depuis deux mois, — de vacances policières, — me revient parlant à voix basse, sa bonne figure énergiquement effrayée : on a paraît-il une peur extraordinaire au Palais. On ne sait pas exactement de quoi, et s'il faut craindre que Sun-Yat-sen ne remonte tout à coup, à bord d'un vaisseau de guerre japonais, le canal impérial de Hang-tcheou à Tien-tsin ; ou bien qu'un perpétuel descendant des Ming ne se fasse sacrer empereur à Nan-king. On craint que la Mongolie n'aille porter ses tributs en Russie, que les Français ne divisent le Yun-nan en départements, et que les fleuves gelés dans le nord ne se mettent à fondre ! On a vu des signes dans le ciel : un dragon sans tête coiffé d'un chapeau de feutre noir, de la forme du melon d'eau, et une tortue jaune écorchée revêtant un complet européen. Alors, les mesures traditionnelles commencent : on a payé deux mois de solde en retard à la garde impériale ; on a licencié trois cents eunuques. La Princesse Épouse du Régent boucle ses paquets et veut fuir ; elle ne sait point vers où : à Jehol dans les montagnes-nord, sans doute ; c'est l'abri familial dans tous les cas de grande débâcle.

— Et vous, maître Wang?

Maître Wang ne tient pas à fuir, mais simplement à déménager. Il m'aide à comprendre que dans le cas d'une émeute à Pékin, sa vie, très compromise de par la coiffure et la race de son épouse, se trouverait fort poliment en sûreté chez moi. Oh ! un simple logis dans les dépendances !

Je demeure embarrassé : je ne dispose vraiment que d'un seul corps de bâtiment, celui du sud.

— Vous voyez : c'est la chambre de monsieur « Lei ». Il est vrai qu'il n'y vient plus souvent.

Et je songe un instant à prier ce brave René Leys de me permettre d'abriter à sa place un couple infiniment plus en danger que lui... quand je réfléchis que lui-même est plus exposé que tous : le chef d'une police secrète, s'il ne démissionne ou ne disparaît à temps, est le premier à laisser en gage sa

personne, dans ces jeux antidynastiques. Les risques peut-être imaginaires dont il avait peur — ne sont rien à côté de ceux qu'on devine... Maître Wang qui *en* fait partie, comprendra.

J'explique donc.

Je suis au regret : mais les « hautes fonctions » de monsieur Lei devenant fort dangereuses pour lui, je tiens à lui conserver cet asile chez moi.

Maître Wang fait un peu l'étonné.

— Un Européen n'a rien à craindre, même s'il est professeur à l'École des Nobles !

— Je veux parler de ses hautes fonctions à... la Police Secrète...

Au moment où chacun doit se compter dans « notre » clan, il n'y a plus de prudence à garder. Je mets donc l'infime policier, maître Wang, au courant des derniers titres officiels de René Leys, et de quelques-uns de ses plus avouables exploits. Maître Wang prétend tout ignorer. Il y avait bien, dit-il, un étranger employé dans cette confrérie, mais avec un grade inférieur. C'était un Allemand. On l'a convaincu de vol et chassé. Le chef est un pékinois nommé Siu.

Maître Wang est lui-même un fort bon policier, secret et discret, qui ne trahit point, même pour moi, ses patrons. S'il savait que je sais tout, et, comme le Phénix, bien d'autres choses encore ! Nous convenons de lui aménager un recoin qu'il découvre derrière mes bâtiments de l'ouest, où j'ignorais ce prolongement, dont il s'arrangera, dit-il, ainsi que madame Wang, sans nous compromettre.

Un mot de plus. Qu'est-ce qu'on dit, parmi ses amis mandchous, du retour en grâce du Chinois Yuan-che-K'ai?

Rien. On n'en dit rien. La chose a passé parmi les nominations quotidiennes. Il est maintenant à la guerre, dans le Sud. Quand l'affaire sera finie, on lui donnera un témoignage de satisfaction.

13 novembre 1911.

Je n'ai pas eu même le temps de courir chercher René Leys ; une ruée de gens en fête dans la rue des Légations m'apprend « qu'Il arrive » ; « qu'Il sera là dans dix minutes » ; que l'on s'attend à des troubles ; et que l'on ne sait pas si tout Pékin ne va pas brûler cette nuit.

Oh ! oh ! moment historique ! Le vieux renard a bien joué : un secrétaire à la Russie me détaille, en courant avec moi vers la gare, le jeu, tout le jeu de l'offre et du refus si bien mené jusqu'au gain, et dont aucun écho n'était parvenu au fond de mon quartier chinois alors que tous les étrangers depuis dix jours en marquaient les étapes. Voici : Yuan-che-K'aï, l'exilé, le disgrâcié, nommé soudain Vice-Roi des deux Hou, refuse. Politiquement, médicalement (sa jambe est encore bien malade). En réponse, on le nomme non plus Vice-Roi, mais Généralissime des troupes envoyées contre les rebelles; il accepte et ne bouge pas. On lui enjoint de regagner son poste, au front, à quelques lieues d'Han-Keou, à mille kilomètres sud de Pékin; et, brusquement, levant tout ce qu'il a de troupes bien à lui, il se met en route, mais vers le nord, sur Pékin... Il arrive... il sera là dans dix minutes... Du haut de la muraille on verra l'entrée... Nous courons toujours, nous arrivons à temps !

Premier train ; bien plus long que le quai. Il en sort un millier de soldats aux figures rondes et rouges; des paysans bien nourris. Second train, de même contenu. Rien de plus pendant deux heures...

A la nuit, dernier convoi : des valets, des gardes, des femmes, des soldats d'ancien modèle aux hallebardes terribles, et formant haie mouvante et drue autour d'un homme court, aux gestes vifs, aux yeux puissants et inoubliables, qui d'un trait boivent et absorbent ces créneaux d'où je me penche, saisissant la ville où il entre, déjà maître avant le siège, serviteur plus fort cent fois que celui qui le nomme. Il est vêtu de la robe jaune, de la veste de cheval, du chapeau d'hiver, plume de faisan ! Un second coup d'œil, très doux celui-là, amical, pour les Européens qui n'ont jamais en vain compté sur lui, et l'acclament... et le voici presque porté par ses gardes jusqu'à la berline à grands chevaux noirs, — un peu trop russes en ce moment de Chine antique... Les gardes courent et s'accrochent aux marchepieds... l'équipage passe à grande allure la porte... *latérale*, celle que le peuple emprunte tous les jours quand, descendant du train, il pénètre dans la demi-lune de Ts'ien-men-waï.

Bien que déjà très sûr de lui, il a eu cette patience, cette décence de ne point exiger qu'on ouvrît les vantaux du sud,

impérialement clos. Il sait placer dans leur ordre chacun de ses gestes. Il roule confortablement sur ses ressorts européens et va loger, en bon père de famille, dans le Yamen bien protégé de son fils aîné, Yuan K'o-ting.

Voilà tout ce que je brûle de raconter à René Leys, que je m'étonne fort de ne pas saisir dans la foule qui descend avec moi des murailles, — mais qu'il me semble naturel de découvrir, frais et reposé dans sa chambre où il vient de dormir, me dit-il tout l'après midi, — comme il n'avait pas dormi depuis longtemps. Il craignait que ce coup de pied ne lui eût « brisé un nerf dans la vessie ». Mais il ne souffre plus du bas-ventre. — Me prend-il pour un médecin? J'ai pudeur de mon enthousiasme pas encore tiédi. Je ne lui parlerai pas aujourd'hui de la belle arrivée de Yuan. Je me tais.

Lui, m'interpelle :

— Eh bien ! vous étiez persuadé qu'on ne le déciderait pas à partir?

— ...?

— Il est parti.

— Il est parti... et arrivé. Oui. Je l'ai vu...

— Arrivé, à son poste.

— Ah?

— Je suis fier d'avoir tant insisté pour l'expédier là-bas. Le Régent ne pouvait croire qu'on le dépêcherait aussi facilement.

— Ah !

— Le voilà aux prises avec les Révolutionnaires et leurs vingt ou quarante mille hommes. Il aura fort affaire. J'avoue qu'il pouvait être dangereux dans le nord. N'en parlez à personne : je viens d'assister au dépouillement des dépêches confidentielles reçues de Han-Keou; il en est aujourd'hui exactement à dix kilomètres. Ça nous en fait mille de Pékin.

Je regarde René Leys avec une candeur dont je ne savais pas mon visage capable. Je suis tout à fait calmé par son calme et j'arrive prodigieusement à lui confier ceci :

— Qu'est-ce que tu as fait aujourd'hui ? Tu as bu ? Tu es malade? Tu as reçu des lettres de famille?

Il s'étonne, très candide à son tour. J'explique :

— Eh bien, moi qui n'ai reçu aucune dépêche confidentielle,

je vais t'annoncer sous le sceau du secret absolu que Yuan Che-K'ai est dans nos murs...

Il prend un air très fermé... Je ris avec un peu d'aigreur :

— Jure-moi de n'en rien dire aux cinq cents personnes qui l'ont vu arriver tout à l'heure à la gare...

— A la gare ! — dit René Leys un peu déconcerté. — Par quel train? A quelle heure?

— A l'instant.

— Pas possible.

— Oh ! j'y étais.

Et je mets en scène ; les deux trains de soldats, les gardes, la foule... et les Européens que l'on ne trompe pas...

Il ne dit rien. Pour la première fois, chercherait-il ce qu'il a l'intention de m'apprendre? Et je me tais aussi. Ce qui me redéconcerte. Et je reprends avec difficulté... (Est-ce l'énervement sec de l'hiver déjà commencé? Il y a quelque crépitation dans mes syllabes.)

— Enfin, raconte ce que tu veux sur tes amis particuliers, mais laisse-moi te parler de mes « connaissances ». Je connais assez le « Père Yuan » pour t'affirmer l'avoir vu descendre du train spécial, le troisième, à sept heures dix de l'horloge européenne, monter en voiture (deux chevaux noirs) et entrer à Pékin, par la porte... latérale de l'ouest, et passer Ts'ien-men-waï... et s'en aller...

Il m'interrompt avec autorité :

— Vous avez vu quelqu'un... monter en voiture? Ce n'était pas lui.

— Hein?

— Je vais vous confier une chose de la plus haute importance et que vous serez seul à connaître, avec le Régent et moi...

Je le regarde. Je lui ai fait de la peine. Il est blême comme je ne l'ai jamais vu blême... J'ajoute, pour le consoler :

— Dites.

— Le vieux Yuan est bien à Pékin. Mais j'avais raison de vous dire que vous ne l'aviez pas vu monter en voiture : ce n'est pas lui; c'était son sosie, celui qui prend sa place officielle par prudence. L'autre, le vrai, est arrivé depuis... depuis...

Ah ! tant pis qu'il s'évanouisse et qu'il donne sa crise et

que tout soit fini ! La plaisanterie devient insupportable de tension ! Je vais le lui faire un peu sentir.

Mais c'est trop tard? Je n'ai plus devant moi qu'un enfant dans un fauteuil, la tête penchée en arrière, les yeux chavirés, les lèvres blanches. Je sais, cela dure dix minutes, et ça lui vient après des émotions diverses. Quelle est celle d'aujourd'hui? L'arrivée de Yuan en chair et en os bien qu'en sosie, ou son dépit à n'être pas cru dans une version incroyable?

Il est peut-être temps de le rappeler à lui — quelques tapes dans les mains... une serviette mouillée sur la figure. C'est fait.

Discrètement je le laisse redescendre tout seul en ce monde réel.

Même soir.

Voilà moins d'une année que je connais ce garçon. Il m'a raconté toute son histoire, et ses histoires. Je n'en ai rien dit à personne. Je dégustais le développement et la saveur sans un doute sur la réalité.

Or, aujourd'hui, — est-ce d'aujourd'hui seulement? — je doute de quelque chose... c'est-à-dire, d'un seul coup, de tout.

L'un est aussi déplacé que l'autre. Il y a le même élément de créance brutale à tout croire ou à tout repousser. Je me reprends; je m'explique; ce n'est pas devant le merveilleux de l'aventure que l'on doit se récuser. Il ne faut pas tourner le dos au mystérieux et à l'inconnu. Les rares instants où le Mythe consent à vous prendre à la gorge... à solliciter son entrée parmi les faits quotidiens de la vie... les minutes hallucinées mensurables pourtant à la montre, — dont le battement retentit ensuite sur les années... Il ne faut rien négliger de cela...

Le fait existe : ce garçon m'a raconté des histoires mystérieuses et merveilleuses. Une seule. Il m'a laissé voir, il m'a conduit, il m'a ouvert... Oh ! voici que pour la première fois depuis si longtemps son surnom chinois me revient à l'oreille : il m'a véritablement ouvert au long des nuits chaudes ou froides, la porte de laine du *Jardin mystérieux* dont il semblait le maître... Il conte si bien ! Et tant de gens pourraient l'envier !

Cependant, il me faut bien aujourd'hui, par logique apprise, par habitude mondaine ou philosophique, essayer de discerner le vrai du faux, le possible du probable, le croyable du déconcertant. Posons d'abord qu'il y a eu du vrai ; mais qu'il a pu, par vantardise de jeunesse, enjoliver plus d'un détail. Et mettons en présence, d'une part, son récit :

— Un jeune Belge, fils d'épicier belge (mais de mère purement française, il y tient absolument), s'en vient en Chine avant la puberté. Il apprend une langue réputée difficile ; il entre au Palais, réputé fermé. Il devient le chef d'une organisation secrète ; l'ami du Régent. L'a...mant de la Douairière. Le conseiller européen de l'Empire au moment le plus critique que la fonction « fils du ciel » ait connu depuis la première intronisation !

Et, d'autre part, ses dons :

— Une aptitude singulière à apprendre tous les langages composés de sons imités ; à recueillir toutes les notions imposées ou suggérées... Une ardeur, un élan, une beauté adolescente ; un attrait évident, non point de lui vers la femme, mais de la femme pour lui... Il semble que la comparaison soit pleine d'équilibre... et que dans un procès de ce genre, le défenseur aurait réponse à tout.

On rétorquera : crédulité excessive ! Non. J'ai admis déjà que certaines aventures ont été édulcorées, accentuées, dépouillées de toute anicroche... Mais c'est bien le rôle du conteur ! En revanche, combien d'épisodes, combien de « mots » ne relèvent que du « moment vécu » et par là seraient dignes, avec le Prix Goncourt, de l'école du Document humain !

Et l'on n'invente pas des détails, des éclats, des coups d'œil, des lueurs comme...

— Ce qu'on voit du haut de la montagne de Contemplation. — La poignée de main maladroite du Régent, qui saisit le pouce, et laisse tous les doigts en dehors. — La peur de ce même Régent, le danger passé. Le récit historique de la Nuit de Noces Impériales... Tout cela qui s'est empreint lucidement dans le souvenir, gravé comme un sceau, de ces jours !

Il faut bien que René Leys ait vécu cette extraordinaire existence... Et d'ailleurs, le parti est simple : ou bien, l'accuser

en moi-même, derrière lui, comme un Jarignoux anonyme (et mon parti est déjà pris tout d'un coup), ou bien lui dire avec franchise, dans un moment de grande confidence, tous les doutes ridicules, maladroits ou trop divinateurs qui me sont venus aujourd'hui, à son propos.

Mon parti est donc pris : celui de la grande confidence.

18 novembre 1911.

Ceci va de mal en malheur, et à l'extrême pour l'Empire ! Le marché est mis à la gorge : le Régent de demain, le Régent qui monte, Yuan Che-K'aï, a respectueusement fait connaître au Régent d'aujourd'hui — Prince Tch'ouen — et presque d'hier, qu'il faut abdiquer ; qu'il faut avoir abdiqué avant que le jour de demain ne se lève. Cette nuit sera donc la nuit du grand débat ; peut-être de la grande lutte : les cinq mille Honanais payés par le vieux Yuan, renforcés de tous les mécontents, payés aussi, vont assiéger le Palais défendu par la Garde Impériale la P. S. et ce brave petit René à leur tête. Il y aura bataille antique et moderne, avec grands cris et visages terribles, et aussi mausers à magasin. Malgré toute la fidélité que je leur porte, les Mandchous seront battus. Alors vient le sac du Palais. Deux cents concubines, la plupart respectables puisqu'elles remontent au lit et au règne de Celui qui régna durant notre second Empire, demandent grâce de vie, et s'abandonnent aux vainqueurs. Les eunuques s'efforcent d'obtenir les mêmes attentions. Quelques braves de l'Ancien Temps décident la lutte, sont bousculés, repoussés et finalement acculés...

Ce qui suit ne sort plus de mon imagination. Nous en avions parlé d'avance, lui et moi. Il m'avait fait remarquer que, dans les sièges de la Cité Violette Interdite, c'est toujours aux quatre angles que s'opèrent les derniers massacres :

— C'est l'endroit le plus éloigné des postes, vous comprenez.

— Oui. Il suffit d'un coup d'œil sur le plan.

— Sur le plan ! — soupire René Leys.

Il réalise sans doute que s'il y a massacre, c'est à l'un des quatre angles qu'il tombera. Mais, lui-même, ne sait-il aucune « issue » ? Et comment, par avance, le tirer de là ? Sa place, loyalement, est bien là.

C'est avec un reposant plaisir que je le vois donc m'arriver un peu avant la nuit, la Grande Nuit. Malgré l'angoisse dynastique et les préparatifs, il consent à dîner avec moi, généreusement. Nous dînons, lui, de grand appétit. C'est bien. Qu'il se prépare. On dessert. On s'étire. Le temps est dur en cet hiver. Il devra se couvrir. A-t-il sa fourrure? Je sonne un boy pour l'habiller ici ; qu'il ne prenne pas froid avant l'heure ! — Et tout simplement j'ouvre la bouche pour lui réoffrir mes services (surtout pour cette nuit-là)... Il me prévient :

— Je ne sors pas.

Il s'installe, allongé sur la même chaise, dans le même confort, mais plus intime par huit mois de confidences, et l'enfermé dans la maison d'hiver. Il ne sort pas. Il ne va pas au Palais. Je lui laisse entendre que sa présence ici, près de moi, me rassure. Il n'a rien à craindre en effet, malgré ses aventures policières, « sous les plis du drapeau d'étranger », battant à ma porte; laquelle, ainsi que du sang de l'agneau protégeant du massacre, est marquée d'un vieux lampion tricolore ! Mais Elle ! Que lui a-t-elle dit, à sa dernière audience? Depuis quand ne l'a-t-il pas revue?

Il revient du songe familier, s'étire et ne répond rien. Puis, brusquement :

— Et si... Elle venait vous demander asile cette nuit ?

Oh ! mais, voilà qui est bien. C'est si direct que je suis tenté de le prendre au mot. Qu'elle vienne... cette nuit... ce soir... maintenant... tout de suite. Viendra-t-elle seule? Et le Régent, pourquoi pas? Et... le petit Empereur? Une maison européenne en quartier chinois est plus diplomatiquement discrète que le refuge en l'une des dix Légations étrangères parmi lesquelles il faut officiellement choisir... Donc, nous l'attendons, ce soir?

Il dit avec la même simplicité :

— Je venais m'assurer que tout était prêt pour la recevoir.

La recevoir ! Si vite... A la chinoise, « ma maison est bien peu grande, mais elle y sera la très bienvenue »... Enfin l'on va s'arranger. Mon premier boy arrange tout. D'abord, je cède ma chambre... Il devine mes combinaisons :

— Elle ne sera point ici avant la troisième veille. L'attaque

du Palais commencera juste à la quatrième. (Il y a pour cela des raisons... stratégiques...)

Il est, comme toujours, très à propos, renseigné. La troisième veille, cela nous fait onze heures du soir. Il en est à peine huit. Oh ! en temps d'émeute, mon Impériale Invitée sera indulgente pour l'immonde petit ver à soie qui la recevra dans son abject cocon (style de politesse).

— D'ici là, mon cher, nous pouvons causer comme « autrefois ».

— Oui. Mais je dois recevoir un message d'Elle, qui me forcera à vous quitter un instant.

— Rien de plus logique. Vous serez libre, et c'est vous qui L'introduirez ici... (Car nous avons pris, d'instinct, l'usage de nous servir à volonté, avec souplesse, du « toi » ou du « vous » selon les incidents, l'heure et l'humeur, le sérieux ou la gaîté.)

— Et ce message, sous forme de... Voulez-vous que je prévienne discrètement le portier ?

— Non. Sous forme d'un courrier de la P. S. qui demandera à me voir et me remettra un mouchoir de soie...

— Rose?

Il prend un air offusqué tout d'un coup :

— Mais non. Jaune.

— Ah ! pardon. C'est vrai. J'oubliais. Ceci ne vient pas de Tsien-men-waï.

Il paraît calme. Pourquoi ne le serais-je pas ? Ce soir, et depuis de longs soirs, il n'est plus possible de s'étendre sous le ciel... Il faut se confiner dans les chambres chaudes, et parfois, ouvrir grande la porte pour aspirer avec joie l'air glacé qui entre d'une seule haleine...

Est-ce cela seulement? Les mots sortent avec difficulté, la confidence n'existe plus. Il s'efforce d'instinct, lui-même, de me ramener en arrière ; il me parle de sa concubine ! (et qu'en fera-t-on cette nuit !) de ses projets grandioses, « impérialissimes », quand les Ts'ing, « consolidés comme une valeur branlante et rematée », seront fixes après la crise. En vérité, je me le dis : il parle comme il a toujours parlé depuis six mois. Mais j'avoue ne plus écouter de même...

J'écoute ailleurs. Il m'a dit : « Avant la troisième veille, on me portera un message. » J'attends, bien plus que lui, le

message. J'attends, — et il n'y a pas un souffle extérieur, — le message à travers l'air froid de la Grosse Cloche qui sonnera peut-être sa dernière battue cette nuit ; et qui vient de nous dépêcher, à travers le ciel, le double coup de la deuxième veille. J'attends. Lui, parle toujours.

Ce qu'il dit ne m'intéresse plus. Le doute a porté ses fruits. Qu'il parle de ceci ou non... Qu'il dise ceci ou cela... J'attends le fait, pris sur le fait, le grossier événement palpable que je toucherai de mes doigts, la plaie même, à travers sa poitrine et son cœur, où je mettrai le doigt. Mieux que le battement de la Cloche de Fer, j'écoute le tintement de garde de ma sonnette... l'arrivée du léger mouchoir de soie jaune... *avant* le coup de la troisième veille.

... La troisième veille a frappé là-bas. Et il semble n'avoir rien entendu, lui, pourtant si près de moi. — Est-ce à moi à le mettre sur ses gardes ?

Aucun message n'a paru. Aucun tintement à ma porte. Aucun pas dans la ruelle dont le sol gelé serait un bon avertisseur... Il paraît écouter au dehors, puis se remet à parler. Il raconte à merveille, comme en ses meilleurs jours... Mais pour la première fois, aucun désir de noter, ni même de retenir ce qu'il me dit.

Les heures chinoises étant doubles des nôtres, un peu énervé j'attends le coup de la veille quatrième ; bien que non précédée du mouchoir, Elle viendra, puisqu'il est ici, et qu'il ne marque aucun mouvement pour la joindre en cette nuit que j'ai décidée tragique. D'ici là, qu'il parle encore; j'ausculte, dans le silence plus grand que ses paroles, la sourde et claire nuit d'hiver, j'épie plus loin que sa voix le coup de la cloche qui me dise mécaniquement, péremptoirement, si ce soir Elle est fidèle ou non; si lui, que j'ai appelé mon ami, est digne d'amitié, oui ou non...

J'attends...

— La cloche. Quatrième veille.

Je laisse le son retomber. J'écoute un instant de plus. Je lui fais grâce d'un peu de silence. Rien. Ma porte reste fermée. Il a menti. Ce qu'il m'a prédit et promis n'arrive pas. Tout ce qu'il m'a raconté serait-il faux?... A mon tour, en confidence inverse, de reprendre son histoire, ou ses histoires...

Mais il est chez moi ; il est mon hôte. Même les anthropophages respectent leurs hôtes ou les cuisinent avant de les dévorer... Je change de jeu, et sur le ton coutumier que l'on m'assure plein de politesse insolence, je l'interpelle :

— Dites donc, René Leys, vous n'avez pas l'air de savoir l'heure ?

Aucune réponse. Je poursuis :

— Nous devions recevoir à neuf heures la visite d'un mouchoir jaune. A onze heures, sa visite, à Elle, l'Autre, la Première... Il est exactement onze heures cinq.

Il ne dit rien. Je poursuis :

— Vous m'aviez demandé si vous pouviez compter sur moi?

Ceci le réveille, le redresse : il n'hésite pas :

— Oh ! oui. Je voulais pouvoir compter sur vous?

— Bien. Comme ami?

— Oh ! oui, comme ami.

— Alors, laissez-moi vous faire, à mon tour, des confidences... amicales... Laisse-moi te dire que... je ne comprends plus rien aux histoires que tu me racontes ; je n'en crois plus un mot ; et au lieu de m'en plaindre à Jarignoux qui s'est plaint à moi de t'avoir prêté... cinq francs, je préfère te parler carrément... cette nuit ; où nous avons désormais tout notre temps libre...

— Bien, parlons...

— Il commence à faire chaud et lourd dans la maison. Sortons. Nous serons plus libres dehors.

Il est debout... il me précède. Je l'arrête :

— Et si tout à fait par hasard *Elle* venait et ne trouvait personne ?

— Qui ça?

— Elle ?

Il dit avec un grand soupir mécanique :

— C'est fini maintenant!

Nous allons dans la ruelle, sous la fraîche douche de lune, pluie éblouissante dans le ciel lucide du Pékin d'hiver. C'est un clair pénétrant. Des ombres violettes. *On lirait un journal cette nuit...* Va-t-on lire des choses moins imprimées? moins quotidiennes? Cette lumière fouille les recoins et

bleuit jusqu'aux tas d'ordures... Va-t-on voir des joyaux que le grand soleil ou l'ombre n'ont pas encore décelés?

Mais qu'il fait froid! René Leys n'a point songé, dans sa hâte à sortir, qu'on ne sort plus sans fourrure. Il tremble dans un pardessus mince. Et la lumière est spécialement blême sur son visage. On ne voit plus que ses yeux agrandis, que cette lumière ne pénètre pas... Remarque faite au hasard... Et son air d'angoisse véritable. Sentiments! Reflets! Ne jouons plus, ou enfin jouons plus serré. Tant pis si je suis dur :

— Avant de faire un pas de plus, j'ai besoin de savoir trois choses. Si je me trompe tout à fait, tu arrêteras mes questions. Si elles te déplaisent, tu auras le droit de te taire. Si je tombe juste, tu répondras. Convenu?

Il fait signe que nous sommes d'accord.

— Première question : comment es-tu devenu l'ami et le familier de l'Autre... pas Elle... Lui, pas le Régent, — l'Autre? Enfin, par où es-tu entré pour la première fois au Palais?

Pas de réponse. Bien.

— Seconde question : quelle somme exacte as-tu payée pour entrer... à l'intérieur du Dedans, chez Elle. Où est le reçu du prix de passe?

— Je... — il fait un effort... — Je l'ai... perdu.

C'est exact. C'est moi qui le possède et ne m'en dessaisirai pas.

— Troisième question : *oui* ou *non*, as-tu été aimé de l'Impératrice?

Il me regarde, et simplement, fermement :

— Oui. J'ai été aimé d'Elle.

Moi, de même, simplement, fermement :

— La preuve?

Lui, d'un grand naturel :

— La preuve : l'enfant.

— Ah!

— Et c'est un garçon. Le grand eunuque Ma me l'avait annoncé par téléphone il y a huit jours, presque à la minute de sa naissance, au bureau central de la P. S. Je ne l'ai pas vu. Il me ressemble... Il a un nez européen.

Qu'il est gênant avec sa réponse à tout! Je commence à le trouver déplacé :

— Qu'est-ce que tu fais ici?

Il ne comprend pas. Il hésite. Je dois lui expliquer : un homme qui a femme et enfant, loin de son ménage, dans cette nuit où « les siens » doivent peu dormir?

Il en convient :

— Oui, tu as raison... Je devrais être là-bas, Dedans.

Et il me regarde avec une telle gravité, d'un incomparable aveu sous le ciel impitoyable que j'hésite et j'ai peur de la gravité et du profond de ce regard... Je tempère, je console :

— Oh ! rien n'arrivera de ce que l'on avait craint, cette nuit... C'est toujours comme ça, dans la Chine... L'abdication va se traiter à l'amiable... C'est peut-être déjà fait... Il est... tard. Et le Palais n'a vraiment plus le temps de brûler cette nuit... Et puis les vents ne sont pas au massacre... Cependant j'ai un conseil à te donner... C'est d'avoir moins peur des puits, de laisser claquer des bombes chimiques qui ne font de mal qu'à leurs émissaires, et de veiller un peu plus, pour ta sécurité personnelle, sur un danger culinaire que tu m'as l'air d'ignorer tout à fait... dont tu ne m'as jamais parlé, et qui est pourtant d'un emploi historique en Chine.

Il écoute avec un sérieux tel que je voudrais me taire, tout d'un coup... Mais le sérieux est vraiment trop déplacé.

— As-tu songé, dans *tes histoires*, au poison?

Il prend un temps pour répondre avec calme :

— Non, c'est vrai. J'y songerai. Merci de m'y avoir fait penser.

Il s'en revient avec moi, d'un pas de promenade accomplie ; il s'en revient, paisiblement, un peu lâchement, se réfugier chez moi dans cette nuit que lui-même m'a peinte comme décisive... Je le quitte avec une nouvelle mauvaise humeur, humilié de recevoir un tel hôte en un tel moment.

19 novembre 1911.

Ce matin ressemble à tous les matins de l'hiver... Rien ne s'est passé durant la nuit. Rien ne s'est fait. Pékin, pour la première fois, m'a déçu : Pékin et pas même les portes extérieures, Pékin n'a pas brûlé cette nuit.

Faut-il croire à tant de bassesse? L'abdication, le passage,

la transmission des pouvoirs du Ciel se font-ils donc avec tant de complaisance aux pouvoirs de la terre ?

Le Petit Empereur véridique, la main conduite par les doigts mous et gras du Régent, a « laissé tomber de son pinceau » le geste qui confère, au Dictateur, à Yuan Che-kaï, tout pouvoir pour le bonheur du peuple et le soin de la santé de l'Empire... Après quoi, chacun sans doute est rentré dans ses appartements. Chacun dort paisiblement.

Il est peut-être indiscret ou maladroit de se réveiller à cette heure... historique pourtant. Et d'être soudain tout aussi lucide que le « grand ciel sec de l'hiver ». Je me réveille de très loin. Pour la première fois, ce jour n'est pas ce que j'attendais. Pékin n'est plus l'habitation de mes rêves. Et ma mauvaise humeur envahissant et assiégeant le Palais même, j'en arrive à douter de mon désir d'y avoir jamais désiré entrer !

Comme après une nuit trop ivre de mauvais champagne belge, j'ai la bouche et surtout les idées — mauvaises. Je voudrais avoir très mal à la tête, un prétexte à cette nauséeuse humeur... J'écris ceci d'une plume grinchue, et sans risquer une enquête politique, aujourd'hui, je me recouche une dernière fois dans l'aube de Pékin. Ce soir ou demain, je bouclerai mes malles.

Et d'un geste machinal, relisant le seul premier feuillet du manuscrit, je souligne ces mots : « Je ne saurai rien de plus... je me retire... »

Et j'ajoute d'une tout autre écriture :

— et ne veux savoir rien de plus.

Même jour.

Pour la régularité de mes comptes, je suis allé tout au nord de la Ville Tartare payer à maître Wang sa dernière mensualité. Il l'a reçue avec une reconnaissance étonnée. Depuis qu'il m'avait demandé asile chez moi, il se considérait, ai-je compris, comme mon locataire moral... et c'est lui... qui aurait dû...

J'arrête cette effusion de politesse en lui avouant que je vais quitter avant peu ma maison du « coin sud-est » et sans doute la capitale, et rentrer dans mon « royaume »... mais je

ne veux pas le laisser sans refuge européen, s'il a de nouveau besoin d'asile, une carte de moi que j'ajoute à sa collection, lui ouvrira les portes de France à l'adresse bien connue de sa Légation.

A ma grande surprise, il accepte la carte et le refuge. Tout est calme maintenant et « les affaires » vont reprendre. Le décret d'abdication a paru dans les journaux d'hier au soir.

Je n'ai donc plus qu'à prendre congé de mon professeur, avec qui je suis en règle, et, bénéficiant autant que possible de ses leçons, à tenter de traduire, sans ironie déplacée, le décret impérial dont le texte est dans toutes les mains, pour « un cuivre », — le prix d'une tranche de pastèque déjà sucée au marché !

Et vraiment je n'ai plus dans ce quartier que je quitte — car ma résolution est vraiment bien prise, et mon déménageur déjà requis, — je n'ai plus qu'un seul devoir à accomplir: prendre congé du voisin Jarignoux. A défaut de Princes du Sang, ce vendeur de son sang européen me livrera peut-être la raison marchande de cet épilogue, sans doute payé : l'abdication, le désistement sans bruit...

Au moment où je heurte à sa porte, il sort, et s'exclame :

— Tiens ! justement j'allais chez vous ! Vous... vous ne savez pas ce qui vient d'arriver?

— Non. Il n'est rien arrivé du tout !

— Oh ! ce pauvre monsieur Leys.

— Je sais. Je sais d'avance. Monsieur Leys, deux fois marié, doit être déjà deux fois...

— Mais ce n'est pas du père dont je vous parle ; ce pauvre monsieur René...

— Eh bien?

— Ce petit, qui était tout le temps chez vous... On l'a trouvé mort ce matin.

Oh ! la belle histoire, une de plus à ajouter à toutes celles qu'il m'a déjà si bien contées...

Jarignoux attend évidemment quelque réponse. Le moment est doux pour plaisanter ; enfin :

— Dites-moi, monsieur Jarignoux, c'est bien René Leys lui-même qui vous a chargé de m'informer de sa mort?

— Hein ? — répond l'autre qui n'a plus sa figure d'imbécile

à tout faire et m'exaspère en prenant le masque du « brave homme ».

— Oui : c'est René Leys qui vous a raconté ça? Où est-il? Voilà deux nuits qu'il ne découche plus de chez moi...

Jarignoux, hébété de ma réponse, ne peut que bégayer :

— Mais puisque je viens de le trouver sur son lit, chez lui... Allez-y voir, vous qui le connaissez.

Et le brave homme, tout ému, ajoute qu'il a reçu ce matin vers huit heures la visite du boy de René Leys qui trouvait que « la maladie de son maître » durait plus longtemps que d'habitude aujourd'hui...

La « maladie » ! René Leys est en syncope. L'absence d'émotions attendues, peut-être ?

Ou peut-être ai-je été un peu dur, l'autre jour avec mon questionnaire en trois points ? Il s'est endormi, pour un peu trop longtemps... Il abuse... Je lui dois bien d'aller le réveiller.

Même soir.

J'y suis allé. J'en reviens. René Leys ne s'est pas réveillé Pour la première fois Jarignoux avait raison : René Leys est mort... Cette matinée dans cet horrible Pékin, déjà presque en République, dans ce ciel révolutionnaire... ne peut s'oublier. Son boy, plus blême que lui, — craindrait-il qu'on l'accusât de quelque chose ? — pleurait comme un chien sentimental. La maison était ouverte et sans aucune garde. Le boy devait savoir à quoi s'en tenir, car il n'a pas imploré mon savoir européen pour guérir son maître, et il semble lui avoir épargné les habituels remèdes chinois de la dernière heure... pointes enfoncées un peu partout...

Le visage de René Leys était exactement celui de ses grandes syncopes... dont celle-ci est la quatrième : un beau visage fixé, reposé, qui a fini de se tendre vers le but en action, quel que soit le but, — les yeux étaient grands ouverts, avec, plus que jamais, et pour toujours, cet étrange envahissement de tout l'iris par le sombre de la prunelle... Je n'ai pas fermé ces yeux qui jouaient leur rôle charmeur jusqu'au bout dans le charme indécomposable de ce visage. Je l'ai déshabillé pour me rendre compte, avant que les médecins n'interviennent, de

la cause de sa mort : René Leys est véritablement « mort empoisonné » puisque je n'ai trouvé aucune trace de blessure...

Le dessin de son corps m'a surpris : tant de force en tant de souplesse, une parfaite élégance symétrique. A suivre le contour de ses reins et de ses cuisses, j'ai compris comment il se liait à son cheval fou, et le geste même détendu de ses bras m'a fait voir comment il aurait dompté les femmes s'il avait vécu. Juste assez brun pour n'être pas traité de « blanc » par les Jaunes... Et un dépoli de la peau déjà froide très semblable au toucher délicat de l'épiderme chinois...

Donc, sans blessure, et déjà froid, René Leys est mort, peu de temps après m'avoir quitté, avant-hier. Mais de quel poison ?

Si je posais ce doute, les médecins exigeraient l'autopsie. L'analyse intestinale... la profanation de ce beau corps que je revêts et recouvre... Je ne poserai point ce doute ; je veux cependant, non pas en médecin, mais en homme : je veux savoir à quoi la mort est due.

Jusqu'ici, de tout ce qui précède, un seul fait est certain. René Leys est mort et point de mort naturelle : celle-ci, d'ailleurs, pour les bons taoïstes, n'existe pas. Quand on a vécu près de lui à grande allure, à grande action, on sent que ses organes étaient bons. Et l'on pourrait conclure : empoisonné par ses confrères, ses compétiteurs... ses rivaux... Mais je sais bien que les Chinois évitent le poison rapide, aussi dangereux pour le cuisinier que pour sa victime, et s'adressent toujours aux poisons lents qu'ils manient avec sécurité.

Alors, est-il mort empoisonné... par Lui?

Mais pourquoi? C'est vrai, ses « affaires dynastiques » allaient depuis quelque temps assez mal .L'abdication... Mais elle a dû être payée... Et il avait « tout perdu » dans la faillite de sa banque. Mais, à dix-sept ans ! Car depuis que je le connais, voici juste dix mois ! il n'a même pas changé le chiffre de ses années ! tant de choses en si peu de jours !

Et il avait eu ce geste et ce mot : tout est à recommencer ! Il était de force à le faire : même si la fortune mandchoue tombait à plat, et il était de jeunesse à retailler entièrement la sienne dans les « milieux européens »... cette prodigieuse facilité d'assimilation... son don des langues : parlant anglais,

pékinois, shanghaïen, cantonnais et pidgin à volonté... En quelques autres mois, sur ma recommandation, il pouvait entrer dans une banque, même honorable... et pour un fils d'épicier, — n'oublions pas, — se créer sa situation. Pourquoi ne s'est-il pas ouvert à moi? Je l'aurais certainement tiré de là.

Alors, il s'est empoisonné : par dépit d'amour? Il n'a jamais été très amoureux. Que faisait-il loin d'Elle, durant la nuit qui devait être la Grande Nuit Tragique !

C'est pourtant au lendemain même de cette nuit qu'il est mort. Au lendemain du moment où j'ai, pour la première fois, douté de lui ; où je l'ai mis en cause, directement... où j'ai failli ne pas le croire... où il a vu ses « histoires », sa merveilleuse histoire contestée... sa parole mise en doute !

Dans ce cas, il aurait fait usage de « feuilles d'or », mort impériale... et tout à fait de la couleur de ses récits... La feuille d'or, image et symbole, qui seule ne pourrait tuer, malgré toutes les explications qu'on en donne, mais enrobe l'opium... Il méprisait l'opium.

De ce doute, — s'il avait laissé quelque testament, quelque histoire écrite... Mais il n'y a pas un meuble — que ce petit lit mince, dans l'ancien logis de son père. Et il se méfiait de ce logis ouvert à tous les marchands...

Rien non plus chez moi, sauf deux lettres, déjà transcrites...

Et cet énigmatique reçu « de la première nuit d'amour au Palais » qu'il croyait perdu... sans que je l'eusse détrompé. J'ai déjà tenté de le déchiffrer. Mais suis-je mauvais élève, ou le devoir trop dur? Ces caractères représentent des objets redoutables : des couteaux, une lance à croc, des yeux en long ou dressés en hauteur, des fleurs, des dents de rat, des femmes se cachant le ventre, des puits, des creux, des tombes, des trous lutés d'un couvercle... un fourneau magique... une bouche vide... un bateau... De tout cela, qu'est-ce qui exprime ce thème : Première nuit d'amour au Palais?

Faut-il faire traduire? Si c'est faux, et peut-être un compte de maison : quel ridicule sur moi. Si vraiment il s'agit de... cela : quelle trahison pour lui qui ne peut plus s'en défendre... et qui ne peut plus s'en expliquer...

Ou simplement : ce papier ne serait-il pas écrit de ses mains ?

car la calligraphie n'était qu'un jeu dans ses étonnantes aptitudes...

Et je reviens, et je me retrouve face à face avec mon témoin valable : ce manuscrit, dont j'aurais voulu « faire un livre », voici dix mois ; et que je regarde avec une défiance lourde de tout ce qu'il contient. Je me rappelle qu'il n'en ignorait pas l'existence : lui-même m'avait prié de le continuer avec soin. C'est avec son gré, dédié à sa mémoire, que je le rouvre et pour la première fois le relis d'un bout à l'autre...

22 novembre 1911.

Et pour la dernière fois, le referme non sans y écrire ce qui suit. J'ai relu ce manuscrit, mot par mot, dans un corps à corps et une émotion grandissante, non plus avec mon doute ni ma défiance, mais établissant l'irrécusable certitude de ma propre culpabilité.

René Leys ne s'est pas tué. *On* ne l'a pas empoisonné. Et pourtant il est bel et bien mort par le poison. (Ce paradoxe est le plus véridique des aveux.) Le poison, c'est moi qui le lui ai proposé, — certes le plus méchamment du monde, — c'est de moi qu'il l'a reçu, accepté et bu... et cela, depuis notre première entrevue...

René Leys, fils économe d'épicier belge, ne songeait guère aux Chinois, encore moins au Palais, quand, pour la première fois, je l'ai pris pour confident du mystère du Palais... Il est vrai que sa réponse dépassait déjà mon attente. C'est moi le premier, qui, sur la foi de maître Wang, l'entretint de l'existence d'une Police secrète : huit jours après, il en faisait partie, et m'enrôlait au bout de deux mois. Les attentats à la vie du Régent ne m'appartiennent pas; on les lisait dans tous les journaux, mais je m'accuse de cette question répétée :

« Dites-moi Leys, une Mandchoue peut-elle être aimée d'un Européen... »

Et quinze jours après il était aimé d'une Mandchoue...

Enfin, enfin, je m'accuse de lui avoir tenu, voici quatre jours exactement, le propos trop suggestif : « Pensez donc au poison... » Il a répondu : « Merci de m'y avoir fait penser... » m'a pris au mot et ne s'est pas démenti.

Il ne s'est jamais démenti. L'interrogatoire incisif dans la claire nuit froide ne pouvait conduire à rien. Je demandais : *oui* ou *non*, as-tu... Mais j'aurais été cent fois déçu s'il avait renié ses actes, même inventés ; mais je tremblais plus que lui à sentir vaciller le bel échafaudage... Mais j'entendais venir sa réponse : il m'aurait plus durement trompé en me détrompant sans pitié. Il est resté fidèle à ses paroles et peut-être toujours fidèle à mes paroles...

Tout ce que j'ai dit, il l'a fait, à la chinoise, puisqu'il vient, à la chinoise, de m'en donner, par sa mort, la meilleure preuve, qu'il préférait perdre la vie et sauver la face... et ne pas se trahir ni me trahir ; et ne pas démériter... Tout ceci est donc vrai à « la chinoise »?

Tout ce que j'ai dit, il *l'a fait*, même *un enfant*.

Cette preuve réclamée par moi, posée par moi-même, la preuve cruciale, il me l'a donnée.

Si cet enfant est vivant et viable... pourquoi me surprendre à compter tout d'un coup sur mes doigts... jusqu'au nombre neuf? Il me semble que le terme est un peu court, entre ma suggestion et l'enfant... Ce garçon est décidément surprenant... Mais part à deux ! part à moi-même... saurais-je jamais ce qui lui vient de moi? Restent des moments inexplicables... des aperçus, des éclats, des éclaircies... des lueurs, des mots impossibles à inventer, des gestes impossibles à imiter... Toutes ses confidences habitaient vraiment un Palais capital bâti sur la plus belle assise... Et la mise en décor... et cette pleine vie protocolaire et secrète et pékinoise que nulle vérité officiellement connue ne pourra jamais suspecter...

A bien réfléchir, sa part est donc beaucoup plus riche que la mienne... la jeunesse d'avoir osé cela ! la foi peut-être de l'avoir accompli...! Et je suis là, vivant, promenant autour de sa mort mon doute comme une lanterne fumeuse... Alors que fidèle à lui-même, — et je m'en aperçois tout d'un coup — je devrais d'abord me souvenir de sa parole : l'autre, l'Empereur est mort sans un ami auprès de lui... — J'étais son ami, — m'a dit avec un profond accent René Leys...

— J'étais son ami, — devrais-je dire avec le même accent, le même regret fidèle, — sans plus chercher de quoi se composait exactement notre amitié... dans la crainte de le

tuer, ou de la tuer une seconde fois... ou, ce serait plus coupable encore, d'être mis brusquement en demeure d'avoir à répondre moi-même à mon doute, et de prononcer enfin : *oui* ou *non*?

Kerascol, 29 août 1916.

VICTOR SEGALEN

suite

LE G. Q. G. DE NAPOLÉON Ier

La composition et le fonctionnement de l'état-major du généralissime ne dépendent pas seulement de l'importance des effectifs en ligne et du perfectionnement des moyens techniques, ils varient beaucoup plus encore sous l'influence de la personnalité du chef ; c'est celle-ci qui constitue, à cet égard, l'élément dominant. En juillet 1918, le général Foch, qui commande toutes les armées alliées, ne dispose que d'un état-major restreint, moins de 30 officiers et de 200 hommes ; à cette même date, le général Pétain, commandant simplement les armées françaises du Nord et du Nord-Est, garde à son G. Q. G. 386 officiers et 3 000 hommes. Certes, si le G. Q. G. français constitue une agglomération aussi nombreuse, c'est en partie parce qu'il conserve des survivances d'un passé récent où il était l'état-major du chef suprême de nos armées; mais, à regarder les choses de près, quand on étudie les états-majors des deux généraux, on les trouve plus différents encore par leur mode de fonctionnement que par leur composition. On est en réalité devant des conceptions de commandement complètement dissemblables dont chacune nécessite un état-major approprié.

Plus encore peut-être que ses illustres successeurs à la tête de nos armées, Napoléon Ier a fait sentir l'action de son puissant génie sur son état-major, lui a imprimé une physionomie spéciale. Je me suis proposé de retracer les plus essen-

tielles des caractéristiques de ce G. Q. G. impérial ; une juste fierté nationale reporte tout naturellement nos pensées vers l'épopée napoléonienne en cette année où nous célébrons le centenaire de la mort du grand empereur ; il ne m'a pas paru non plus sans intérêt d'examiner quel legs nous avait laissé l'état-major suprême des armées françaises les plus nombreuses qu'un chef ait jamais réunies sous son commandement jusqu'à la guerre actuelle. Cependant, pour que la description eût quelque exactitude, il fallait considérer le G. Q. G. de Napoléon à une époque précise ; j'ai choisi la campagne de printemps en 1813. L'Empereur est alors dans la pleine maîtrise de son art ; il commande, en Allemagne, des forces considérables, 300 000 hommes environ ; il opère enfin sur un théâtre qui mesure, dans ses plus faibles dimensions, 470 kilomètres depuis l'embouchure de l'Elbe, objectif de Davout, jusqu'à la frontière de Bohême à laquelle s'appuie l'aile droite de l'armée du Mein, en marche vers la Saale.

***

Dans ce G. Q. G. impérial, le trait dominant, celui qu'on ne saurait trop mettre en valeur, c'est l'importance du rôle tenu par l'Empereur : près de la figure centrale du général en chef, il n'en est aucune dans le tableau qui conserve quelque relief. L'histoire nous a déjà fait voir dans des états-majors des hommes qui ont eu sur les décisions de leur chef, une influence profonde ; la guerre présente nous a montré Ludendorff aux côtés de Hindenburg ; son étude nous amènera sans doute à constater dans d'autres armées aussi quelle part considérable sur les résolutions les plus importantes a eue parfois l'entourage immédiat des grands chefs. Rien de pareil sous l'Empire. Autour du maître, il n'y a que des exécutants ; cet homme éblouit son entourage immédiat comme le monde tout entier. La catastrophe de 1812 n'a point amoindri sa renommée militaire ; s'il est vrai qu'il a subi, pour la première fois, l'épreuve de la défaite, aucun général ne peut se vanter de l'avoir vaincu ; seul, l'hiver russe a triomphé de son génie.

L'Empereur sort de la tourmente sans qu'on constate chez

lui aucun affaiblissement physique ou intellectuel. Il a quarante-quatre ans ; les fatigues de la campagne de Russie ne l'ont pas éprouvé ; tout n'est pas calcul de sa part quand il déclare à Schwarzenberg, l'ambassadeur d'Autriche, qu'il a été préservé pendant la retraite « par son heureuse constitution, par la force dont l'avait doué la nature [1] ». Depuis sa rentrée à Paris, le 18 décembre 1812, il s'est livré sans ménagements à un prodigieux travail; on ne découvre chez lui aucun signe précurseur de cette maladie qui l'emportera huit ans plus tard ; jamais il n'a été plus actif que dans cette période où il passe des nuits entières sans sommeil ; du 29 avril jusqu'à l'armistice, il ne fait plus usage de sa voiture et il effectue à cheval tous ses déplacements.

La campagne de Russie et ses conséquences ne paraissent pas davantage avoir provoqué chez Napoléon quelque transformation intellectuelle. Voici treize ans qu'il réunit dans ses mains le commandement suprême des armées de l'Empire et le pouvoir politique le plus absolu, pourtant son génie n'a jamais été plus vaste. L'œuvre accomplie en ces quatre mois de l'hiver 1812-1813 pour remettre sur pied une armée considérable, apte à entrer en campagne au printemps, constitue pour l'époque un véritable prodige. La pensée de l'Empereur est toujours aussi ferme ; on le constate quand on suit toute cette correspondance où il prodigue au prince Eugène les conseils militaires ; elle est toujours aussi souple, aussi admirable par l'harmonie qu'elle crée entre l'idée et l'exécution. Les plans de campagne imaginés par Napoléon n'ont jamais été plus grandioses que ceux dont il a poursuivi l'étude longtemps avant le moment de la reprise des opérations en Allemagne ; jamais il n'a montré plus de facilité pour modifier ses conceptions à la demande des conditions nées de circonstances nouvelles.

Certains témoignages tendraient par contre à faire croire que son caractère a subi quelque atteinte sous le choc des événements de 1812. Des observateurs, d'autant plus attentifs qu'ils sont peu bienveillants, notent chez lui des alternatives de gaieté et de tristesse ; au cours des conversations les plus sérieuses, il est distrait, visiblement préoccupé ;

1. Lettre de Schwarzenberg à Metternich, 14 avril 1813.

l'avenir de sa dynastie l'inquiète ; parfois, il semble qu'il ait perdu cette confiance en son étoile, qui a été si longtemps un des secrets de sa force, et que cette guerre interminable commence aussi à lui peser. Pendant un entretien avec Schwarzenberg, il laisse échapper ces aveux : « ... Cette guerre me répugne ; ... la nation a fait des efforts au delà de ce que je pourrais prétendre et demander, mais le sang a déjà trop coulé ; il en coulera encore plus dans cette campagne ; ... si j'étais battu, je serais forcé de réclamer de nouveaux sacrifices à la nation, il faut que cela ait un terme... » Et l'ambassadeur autrichien ajoute : « ... J'ai trouvé l'Empereur pendant tout l'entretien qui dura près de quatre heures, doux, prenant un air de confiance, se servant souvent de l'expression, mon cher ami, mais plus pensif et préoccupé qu'il ne m'avait paru encore. Son langage était moins tranchant, comme toute son attitude moins assurée ; il parut ressembler à un homme qui craint d'être dépouillé aux yeux des autres du prestige dont il était entouré ; son regard sembla me demander si je voyais encore le même homme en lui [1]. »

***

L'état-major qui entoure le chef suprême comprend deux groupes bien distincts ; il y a, d'une part, le « Grand Quartier général impérial » proprement dit et de l'autre l'« Administration de l'armée », parfois aussi dénommée « Quartier général administratif ». Disons quelques mots de ce dernier organe.

L' « Administration de l'armée » joue, à l'époque napoléonienne, le rôle qu'a tenu dans la dernière guerre notre Direction de l'arrière. Elle a pour chef un homme remarquable, le comte Daru, ministre secrétaire d'État, qui exerce ces fonctions depuis plus de sept ans ; il est assisté de Matthieu Dumas, conseiller d'État, intendant de l'armée. L'important personnel administratif, réuni sous les ordres de ces deux hauts fonctionnaires, est généralement maintenu dans une ville située loin en arrière de la région où se déroulent les opérations actives.

1. Lettre de Schwarzenberg à Metternich, 14 avril 1813.

Daru remplit une lourde tâche. Il administre cette vaste zone des étapes qui s'étend en 1813 des côtes de la mer du Nord jusqu'à la frontière bavaroise ; conformément aux ordres généraux que lui envoie l'Empereur, il lève sur ces territoires des contributions en argent ou y effectue des réquisitions en nature pour constituer les magasins. C'est à lui qu'incombe la charge de ravitailler les armées en pain, viande, fourrage, fournitures d'habillement et d'équipement ; il est responsable de l'organisation du service de santé : il prescrit l'installation des hôpitaux, règle l'évacuation des blessés. Dans ses bureaux enfin, s'ordonnancent toutes les dépenses, se centralise toute la comptabilité des armées d'Allemagne, aussi bien celle relative à la solde et aux effectifs qu'à l'habillement et au campement.

Exception faite pour quelques médecins et chirurgiens, l' « Administration de l'armée » ne comprend que des fonctionnaires civils. Daru n'est revêtu d'aucun grade ; il n'exerce en aucune manière le commandement de la zone où s'exercent ses pouvoirs administratifs. En 1813, l'autorité militaire territoriale est représentée du Rhin jusqu'au contact des armées par des officiers généraux, placés à la tête de grands arrondissements d'étapes, tels, par exemple, Kellermann à Mayence, Augereau à Francfort.

***

Le « Grand Quartier général impérial » se subdivise, à son tour, en deux groupes distincts ; il y a « la Maison de l'Empereur » et « l'État-Major de l'Empereur ». Dans la « Maison » même il faut établir encore une distinction très nette entre le « Cabinet » et les aides de camp et officiers d'ordonnance.

Le « Cabinet » comprend trois bureaux. De ceux-ci le plus important est sans contredit le « Bureau des renseignements » dont la mission consiste à centraliser les renseignements sur l'ennemi, à les présenter à Napoléon, enfin à organiser d'abord, puis à faire fonctionner au cours même des opérations le service de l'espionnage.

Un modeste auditeur au Conseil d'État, Lelorgne d'Ideville,

dirige depuis 1812 ce service délicat ; il dispose d'un seul aide, un capitaine polonais, qui sert d'interprète pour la langue russe; en ce qui concerne le service de l'espionnage, il a emmené de Paris un personnel subalterne, quelques agents fournis par le duc de Rovigo, ministre de la Police. Il en recrute d'autres en Allemagne, au fur et à mesure des besoins, en les payant sur une somme de deux cent mille francs qui lui a été remise à cet effet.

Les renseignements qui arrivent à Lelorgne d'Ideville proviennent de sources très différentes ; il reçoit les lettres, papiers, documents de toutes sortes, saisis par la cavalerie ou par les corps d'armée ; il rassemble les rapports des grandes unités de l'armée résumant les interrogatoires des prisonniers, les comptes rendus de leurs espions particuliers, les indications qui leur ont été données par les gens du pays. Ces premières données sont complétées par celles que Lelorgne d'Ideville obtient de ses propres agents d'espionnage, dirigés par lui vers les points de la zone ennemie où selon toute vraisemblance on peut espérer recueillir des renseignements précieux. C'est ainsi que le 22 avril 1813, d'Erfurt, où il a devancé l'Empereur qui n'arrivera dans cette ville que le 25, Lelorgne d'Ideville procède à un véritable lâcher d'agents ; il en dirige à l'est de la Saale vers Leipzig, sur les derrières de l'armée russo-prussienne vers Wittenberg, Dessau, Dresde ; certains d'entre eux reçoivent pour mission de s'attacher à un grand corps ennemi déterminé afin d'en préciser les objectifs et les itinéraires [1].

Mais dans cette campagne d'Allemagne, il importe peut-être davantage encore d'être renseigné sur ce qui se passe à l'arrière des armées ennemies que sur le théâtre même des opérations. Les troupes russo-prussiennes sont en effet constamment rejointes par des renforts importants, provenant soit de levées nouvelles, soit de corps de siège libérés par la chute des places d'Allemagne ou de Pologne où nous avons des garnisons. Ces augmentations d'effectifs peuvent avoir laissé une répercussion considérable sur les événements ; elles demandent à être suivies de très près. Une longue expérience de la guerre a d'ailleurs appris à Napoléon que c'est souvent

1. Lettre de Lelorgne d'Ideville à Napoléon. Erfurt, 24 avril. Archives nationales, A.F IV., 1652.

à l'arrière des armées ennemies qu'on recueille les indications les plus intéressantes sur les projets du Haut Commandement adverse. Lelorgne suit donc avec attention toutes les nouvelles que publient les journaux allemands et autrichiens ; surtout, il centralise soigneusement les renseignements qui sont envoyés par nos agents diplomatiques.

Dans les intentions de l'Empereur en effet, notre service de renseignements doit être puissamment aidé par le concours de nos ambassadeurs ou ministres en Allemagne, en Autriche, en Danemark. A ceux de ces hauts fonctionnaires qui se trouvent à proximité du théâtre de la guerre, Napoléon demande des nouvelles du groupe principal des armées ennemies ; les autres, ceux qui résident trop loin pour procurer des indications de cette sorte, devront fournir des renseignements sur les effectifs des alliés, les corps qu'ils ont laissés en arrière, les réserves en marche pour les rejoindre, ou celles qui s'organisent en Prusse, en Silésie, en Pologne ; ils s'efforceront aussi d'entrer en communication avec nos places assiégées sur l'Elbe, l'Oder ou la Vistule.

L'Empereur juge Narbonne, notre ambassadeur à Vienne, particulièrement bien placé pour fournir des renseignements précieux ; dès le début d'avril, il lui a prescrit d'organiser en Bohême un service d'agents et au moment où les opérations entrent dans une phase active, il lui fait répéter : « Votre légation doit être sur les frontières de la Bohême et de la Silésie pour avoir des nouvelles... »

Mais c'est surtout Serra, le ministre français près de notre allié le roi de Saxe, réfugié à Ratisbonne d'abord, à Prague ensuite, qui lui paraît en excellente situation pour obtenir des nouvelles intéressantes du fait de sa position à proximité de l'armée alliée et sur son flanc. Serra doit renseigner sur tout ce qui se passe à Dresde, Kalisch, Breslau ; il ne saurait entrer dans trop de détails ni envoyer trop de courriers et Caulaincourt lui écrit : « Maintenant personne n'est mieux placé que vous pour tout savoir... » Au ministre de France en Bavière, l'Empereur fait prescrire l'envoi d'un attaché d'ambassade à Nuremberg « ... pour avoir des nouvelles. C'est une ville commerçante où il doit être facile de s'en procurer... » ; un autre se rendra à Bayreuth ; ces deux agents auront pour mission de procurer

des renseignements sur le mouvement et la force des corps ennemis opérant en Saxe; ils recueilleront également des nouvelles sur le corps autrichien en voie d'organisation en Bohême et particulièrement sur « sa force... ses lieux de rassemblement, ses chefs... sa composition en artillerie... les magasins... l'armement des forteresses... ».

Alquier, notre ministre en Danemark, sera chargé de surveiller les levées faites dans la Prusse du Nord; il renseignera snr la situation des places de Colberg, Spandau, Thorn, Dantzig, Stettin, Cüstrin ; évidemment, les nouvelles transmises par cette voie mettront un temps considérable pour parvenir, mais comme l'écrit Bassano, notre ministre des relations extérieures, à Alquier : « ... Si elles ne parviennent pas à Sa Majesté par votre moyen, elles ne lui parviendront par aucun autre, car vous êtes seul en situation d'établir et de diriger ce système d'observation... » Aux légations placées plus près encore de la zone où vont se dérouler les premières opérations, Napoléon demande des renseignements sur la situation même de l'armée ennemie. Dans ce but, le baron Rheinard, notre ministre en Westphalie, est prié, le 20 avril, d'envoyer le plus grand nombre d'agents qu'il pourra; un secrétaire de la légation de France à Francfort organisera à Bamberg un service de renseignements ; Saint-Aignan, ministre près des Maisons de Saxe ducale, reçoit l'ordre de rentrer le plus tôt possible à Weimar, afin « de savoir où est l'ennemi ».

Ni le zèle, ni l'initiative, ni le courage, ne manquent à nos agents diplomatiques qui s'efforcent de leur mieux à satisfaire l'Empereur. Saint-Aignan s'est maintenu si longtemps à Gotha pour rester à même de renseigner que, le 12 avril, à une heure du matin, sa légation a été enlevée par les hussards prussiens ; lui seul a pu se sauver en emportant le chiffre et les papiers les plus importants. Notre ancien ministre à Varsovie, Bignon, demeuré avec le corps polonais, cherche par tous les moyens, malgré son éloignement, à procurer des nouvelles intéressantes ; il a fait organiser une agence de renseignements à Lemberg; il facilite de son mieux la mission de l'agent envoyé par Lelorgne au quartier général de Poniatowski. Narbonne, Serra, dès la réception des premiers ordres, s'empressent d'envoyer des espions en Saxe, en Silésie et jusque dans le

grand-duché de Varsovie. Ces efforts sont loin d'être infructueux et l'on constate que l'Empereur reçoit au cours de la campagne par cette voie diplomatique des nouvelles très intéressantes ; les résultats sont cependant loin de répondre à son attente et pendant l'armistice il ne cache pas son mécontentement quand il écrit à Lelorgne : « ... Il paraît que votre affaire n'est pas bien organisée car vous ne réussissez en rien. Dans aucune campagne je n'ai été aussi mal servi. » Il a déjà dit à Bassano : « Dans des circonstances aussi importantes que celles-ci, mes ministres à Würzburg, à Prague, où était M. de Serra, et à Vienne, auraient pu donner des renseignements ; aucun d'eux ne peut rien faire parce qu'ils n'ont pas un sou, ni l'autorisation de faire aucune dépense. Le département des relations extérieures ne sert à rien du tout... » Effectivement, le ministère des relations extérieures n'a pas su procurer à nos légations, avant l'ouverture de la campagne, les moyens d'organiser un service actif d'espionnage. Dès qu'ils reçoivent des ordres à ce sujet, nos ministres à l'étranger sont unanimes à signaler les difficultés qu'ils rencontrent ; Serra est seul ; depuis plus d'un an il n'a ni secrétaire, ni attaché, il n'a pas d'argent [1] ; à Munich, Mercy qui devrait avoir deux secrétaires de légation, n'en a aucun ; l'un d'eux refuse obstinément depuis un an de quitter Paris, malgré les injonctions les plus pressantes [2] ; quant à Narbonne, il dispose bien de deux secrétaires d'ambassade, mais aucun d'eux ne saurait être utilement employé au service des renseignements ; Bignon, enfin, n'a ni auditeur, ni secrétaire de légation et l'argent lui fait complétement défaut [3]. Dès qu'il connaît cette situation, l'Empereur en exprime tout son mécontentement à Bassano ; il le blâme de n'avoir pas envoyé un million à Bignon, 500 000 francs à Jérôme en Westphalie et de n'avoir pas su tenir au complet nos légations ; il lui écrit à propos du manque de personnel signalé par Mercy. « Comment dans un moment comme celui-ci

1. Lettres de Serra à Caulaincourt. Ratisbonne, 27 avril, 2 mai. Affaires étrangères. Corr. pol. Saxe. 84.

2. Lettres de Mercy à l'Empereur. Munich, 23 avril. Affaires étrangères. Corr. pol. Supp. Bavière. 16. A Bassano, Munich, 24 avril. Affaires étrangères. Corr. pol. Bavière. 188.

3. Lettre de Bignon à Bassano. Teschen, 17 mai. Affaires étrangères. Corr. pol. Pologne. 335.

laisser la mission de Munich incomplète ! Ordonnez sous vingt-quatre heures à tout ce qui appartient à cette mission de partir de Paris... » Sans doute ces reproches sont justifiés, mais il faut reconnaître que l'Empereur s'est préoccupé bien tard, au début d'avril seulement, de savoir si nos missions à l'étranger étaient en état de rendre les services qu'il entendait leur demander. Or les distances à parcourir par les agents sont considérables ; Narbonne estime à quinze jours l'absence que doit faire chacun de ceux qu'il envoie ; il faut tenir compte ensuite des délais nécessaires pour transmettre au Grand-Quartier général les renseignements reçus. D'autre part, nos missions de Saxe et d'Autriche, qui par leur situation, auraient dû donner les nouvelles les plus intéressantes, ne se sont pas crues autorisées à créer, sans ordre, un service d'espionnage ; à Vienne, notamment, Otto, le prédécesseur de Narbonne « avait repoussé tout ce qui pouvait donner des informations[1] ». En réalité, il eut fallu préparer de longue main l'organisation d'un service délicat et que compliquait encore, dans le cas présent, la difficulté d'aller chercher très loin les nouvelles, puis de les faire parvenir.

Lelorgne d'Ideville présente à l'Empereur, dans une note généralement très brève, le résumé des renseignements qui affluent ainsi au cabinet de ces sources si diverses ; il joint à cette pièce les documents originaux mêmes qu'il a utilisés afin de permettre un contrôle facile de son travail. C'est en définitive le *Compte rendu de renseignements* qu'établissaient chaque jour, au cours de la guerre récente, les états-majors d'armée ou le G. Q. G.

Les renseignements, fournis par Lelorgne sont immédiatement communiqués au « Bureau topographique » du cabinet qui fonctionne d'ailleurs dans la même pièce ou sous la même tente. Le chef du Bureau, le colonel Bacler d'Albe est fait depuis longtemps aux méthodes de travail de Napoléon qu'il a connu au siège de Toulon en 1793 ; il dirige depuis 1796 le service, à la tête duquel il se trouve encore en 1813. Comme Lelorgne, il ne dispose que d'un personnel très restreint, deux ingénieurs géographes dont l'un travaille avec lui aux besognes

1. Lettre de Narbonne à Caulaincourt. Vienne, 10 mai. Affaires étrangères. Corr. pol. Autriche. 395.

du bureau tandis que l'autre est constamment employé à l'extérieur pour les reconnaissances et levées de plans. Le bureau topographique est cependant renforcé en 1813 par un officier saxon, le major Odeleben que l'Empereur s'est attaché, en raison de sa connaissance approfondie de la topographie de la Saxe, de l'état des routes, des ressources des localités. La présence d'Odeleben au G. Q. G. nous vaudra un intéressant volume de souvenirs, paru dès 1816, où le major saxon raconte sa vie près de Napoléon en 1813.

A l'aide des renseignements que lui fournit Lelorgne, avec les comptes rendus venant des corps d'armée, Bacler d'Albe figure sur une carte, toujours disposée sur la table de l'Empereur, la situation des unités françaises, alliées, ennemies ; il les représente au moyen d'épingles de différentes couleurs. La carte pour la Saxe est celle de Pétri, parue en 1763, au 164 000e ; elle est bonne pour l'époque, parfaitement suffisante pour la conduite stratégique des opérations. L'exemplaire destiné au cabinet de l'Empereur a été enluminé, complété ; Bacler d'Albe a fait établir ensuite un certain nombre d' « huilés », ce que nous appellerions aujourd'hui des calques.

Le bureau topographique transporte toutes les cartes que l'Empereur peut avoir à consulter ; c'est ainsi qu'en 1813, il a de nombreux exemplaires de la carte topographique d'Allemagne en 204 feuilles au 700 000e, publiée en 1807 par l'Institut géographique de Weimar, de celle de Pétri dont Napoléon se sert habituellement et surtout sur le terrain. Enfin, les archives de campagne de Bacler d'Albe contiennent encore des croquis à grande échelle des places fortes, des notes statistiques de toutes sortes sur les ressources des différents États allemands.

Le personnel du troisième bureau du cabinet, le bureau des secrétaires, n'est pas moins restreint que celui des deux autres. Organiquement, aux termes du décret du 6 février 1813, qui a déterminé les effectifs des différents bureaux, il devrait comprendre quatre employés ; en fait, il n'en a que trois; au moment de l'entrée en campagne, Mounier, l'un des deux secrétaires titulaires, est resté à Paris, par suite de maladie ; il ne rejoindra le quartier général que dans le courant du mois de mai ; l'autre secrétaire, le baron Fain, se trouve

ainsi chargé avec deux commis seulement d'assurer le service.

Fain, qui remplit ses fonctions depuis 1806, n'a qu'un rôle extrêmement simple. Habituellement, il écrit avec rapidité sous la dictée de l'Empereur un brouillon aussitôt recopié par un commis. Cette copie constitue la minute ; Napoléon la fait corriger ou la corrige lui-même de sa main ; puis, il signe une nouvelle copie, établie après ces corrections, celle qui constitue définitivement l'original. Le cabinet n'a point à s'occuper de l'expédition de la correspondance ; il la remet au major général, Berthier, qui fait partir les courriers nécessaires.

L'Empereur n'a pas emmené avec lui, au début de la campagne de 1813, Bassano, son ministre des relations extérieures ; pourtant il arrive au cabinet un courrier diplomatique considérable, car nos ministres et ambassadeurs ont reçu l'ordre de diriger sur le G. Q. G. toutes les dépêches importantes et d'adresser seulement à Paris « ce qui est affaire particulière et de détail... ». C'est alors le grand-écuyer, Caulaincourt, qui s'occupe de ce service spécial, mais il n'est rien d'autre qu'un secrétaire. Lui-même reconnaît d'ailleurs qu'il a « peu de vocation et point d'aptitudes » pour les fonctions dont il se trouve exceptionnellement chargé. Au reste, Napoléon s'apercevra rapidement, qu'en cette période si délicate, où les opérations militaires sont plus que jamais liées aux questions diplomatiques, il lui est indispensable d'avoir à ses côtés son ministre des relations extérieures : dès le début de mai, il enverra à Bassano, pour la grande joie de Caulaincourt, l'ordre de rejoindre le G. Q. G.

***

Autant est peu considérable le personnel du cabinet, autant sont relativement nombreux les aides de camp et officiers d'ordonnance attachés à la Maison de l'Empereur. Les premiers comptent onze officiers ; ils sont tous de grade élevé, sept généraux de division, Lemarois, Lebrun, Mouton, Drouot, Durosnel, Dejean, Hogendorp ; trois généraux de brigade, Guehéneuc, Corbineau, Flahaut ; un colonel, Bernard.

Les seconds, douze officiers, sont au contraire uniformément du grade de capitaine : seul, leur chef, Gourgaud, est colonel, avec le titre de premier officier d'ordonnance. Cette différence de grade entre les aides de camp et les officiers d'ordonnance s'explique par la nature des missions qui sont confiées à chacune de ces deux catégories d'officiers.

A ses aides de camp, l'Empereur donne, en 1813, des commandements importants, des fonctions ou des missions délicates ; ils constituent près de lui une élite d'officiers, qu'il connaît tous parfaitement, qu'il peut employer sans hésitation, suivant leurs qualités particulières, au moment du besoin. Avant l'ouverture des opérations, Lemarois est en mission à Wesel, comme gouverneur de cette grande place d'où partent toutes les troupes, tout le matériel destinés aux corps qui, sous Davout, vont marcher vers le bas Elbe. Au milieu de mai, Durosnel sera nommé gouverneur de la place de Dresde, qui tiendra à ce moment sur l'Elbe le rôle joué par Mayence sur le Rhin au début de la campagne ; Hogendorp ira seconder Davout pour la défense de Hambourg. D'autres aides de camp remplissent des missions qui ne comportent pas l'exercice du commandement ; de Mayence, le 20 avril, Flahaut part pour aller trouver le roi de Saxe près duquel Napoléon éprouve le besoin d'avoir un représentant plus énergique que notre ministre, Serra. Bernard, est chargé de reconnaître la grande route de Francfort à Erfurt que vont suivre la plupart des corps et tous les convois de l'armée du Mein. D'autres sont investis, au cours même d'une action, de commandements dont l'importance dénote bien la confiance mise en eux ; le 2 mai, à Lützen, au moment où Napoléon se décide à faire l'effort décisif, il charge son aide de camp Drouot de prendre sous ses ordres toute l'artillerie de la Garde, celle du 3e Corps, et une partie de celle du 6e.

L'estime que leur porte l'Empereur, une juste réputation d'intégrité, une parfaite connaissance de l'armée, valent à deux des aides de camp, Drouot et Mouton, comte de Lobau, d'être employés à ces besognes délicates que constituent toujours les questions de personnel. C'est à eux que Napoléon s'adresse quand il est embarrassé pour désigner les officiers les plus aptes à commander des brigades ou des divisions,

c'est eux qui examinent, au cours de la campagne, les propositions établies pour des récompenses de toutes sortes par les commandants de corps d'armée. Malheureusement, le temps manque ordinairement aux deux aides de camp pour exécuter dans de bonnes conditions le travail qui leur incombe. L'Empereur exige une réponse immédiate aux questions les plus difficiles, comme celle posée par exemple à Lobau, le 10 avril, sous cette forme concise : « Quels sont les six meilleurs généraux d'infanterie propres à bien commander une division d'infanterie qu'on puisse faire généraux de division? Quels sont les douze meilleurs colonels ou adjudants-commandants propres à faire de bons généraux de brigade, les uns et les autres dans la force de l'âge [1]... ». Drouot et Lobau sont plus désarmés encore quand il s'agit de juger les titres des candidats proposés par les commandants de corps d'armée pour l'avancement ou pour la croix. Les propositions se faisant sur l'initiative des commandants de corps, ceux de ces officiers généraux, Marmont, Ney, qui demandent le plus, obtiennent aussi davantage ; certains d'entre eux s'obstinent à adresser des états dépourvus des renseignements les plus indispensables. Drouot et Lobau sont réduits fréquemment à accepter en bloc les propositions faites ou à éliminer au hasard. Lobau écrit à l'Empereur en lui soumettant un « état d'avancement et de récompenses » adressé par Marmont. « J'ai marqué d'une grande croix... les individus dont on peut rejeter les demandes et j'avoue que je les ai désignés au hasard, ce travail ne présentant aucun état de service ni les moindres renseignements sur les droits des sujets présentés. L'avancement demandé sera par la même raison accordé au hasard. Il serait indispensable lorsqu'on fait de pareilles demandes, qu'on présentât les titres des différents individus... »

Les missions données aux officiers d'ordonnance sont beaucoup moins délicates que celles confiées aux aides de camp ; elles ne comportent ni décision à prendre ni commandements à exercer ; il ne s'agit le plus souvent que de rapporter à l'Empereur des indications précises sur des points bien déterminés. C'est ainsi qu'en février le capitaine Atthalin est envoyé à

1. Napoléon à Lobau. Saint-Cloud, 10 avril 1813. Corr. 25. 19. 837.

Wesel, puis de là à Hambourg, Hanovre, Brunswick, Magdebourg pour procurer à Napoléon des renseignements sur les effectifs de ceux de nos corps qui opèrent dans cette région. Lamezan, le 9 avril, part pour la Belgique et la Hollande, afin d'examiner l'état des places, des garnisons, l'esprit public et en général « tout ce qui peut intéresser l'Empereur ». Avant l'ouverture de la campagne, Laplace reçoit l'ordre d'aller reconnaître les chemins qui mènent de Würzburg et de Francfort jusque sur la Saale et aussi les « positions » que peut offrir la région parcourue ; Lauriston, chargé de lettres pour le grand-duc de Würzburg et le roi de Saxe, doit profiter de son voyage pour envoyer des renseignements précis sur les corps en voie d'organisation qu'il trouvera sur sa route.

***

Exception faite pour ce personnel de la « Maison » qui reçoit directement l'impulsion de l'Empereur, tout le reste du G.Q.G., « l'état-major général impérial » est placé sous les ordres du maréchal Berthier, major général.

En 1813, Berthier a cinquante-neuf ans ; il a été assez sérieusement malade au début de l'année à la suite des fatigues subies pendant la retraite de Russie ; depuis le mois de mars cependant, il a repris son service et au cours de la campagne de printemps, il marquera son activité coutumière, travaillant inlassablement de jour comme de nuit aux côtés de Napoléon. Le major général n'est d'ailleurs que l'exécuteur strict des volontés de son chef ; jamais il ne joue le rôle de conseiller ; jamais il ne prend de sa propre initiative la moindre décision relative aux opérations ; il définit de façon très exacte ses fonctions quand il les résume en ces termes à l'Empereur : « ... expédier les ordres de Votre Majesté, donner ceux du mouvement [1] et d'administration, tenir les états de situation, l'organisation et le personnel et enfin faire le service actif de guerre auprès de Votre Majesté [2] ... ».

1. Par cette expression, il faut entendre que Berthier donne les ordres nécessaires pour la mise en marche des corps ou détachements qui n'ont pas encore rejoint l'armée.

2. Lettre de Berthier à l'Empereur. Mayence, 19 avril 1813. Archives nationales. A. F. IV, 1659.

On retrouve dans la répartition du personnel mis à la disposition de Berthier les traits caractéristiques qui distinguent l'organisation du Grand Quartier général tout entier, même division en deux groupes, numériquement très inégaux « l'état-major particulier du major général », « l'état-major général », le plus faible en nombre étant encore ici celui qui remplit les fonctions les plus importantes. Seulement, comme celui du cabinet de l'Empereur, le personnel si restreint de « l'état-major particulier » est dressé depuis de longues années à la tâche qu'il accomplit et le major général sait lui assurer la possibilité de travailler dans le calme le plus complet ; l'entrée du cabinet de Berthier est rigoureusement interdite à toute personne du quartier général, aux aides de camp comme aux officiers d'ordonnance. C'est en effet avec trois ou quatre employés civils seulement, Dufresne, Denicé, Leduc, Salomon, que Berthier assure l'expédition des ordres de l'Empereur, l'établissement de nombreux rapports, la tenue des états de situation et enfin le mouvement de tous les corps ou détachements en route pour rejoindre l'armée ; c'est encore dans cet « état-major particulier » que se traitent une foule de questions relatives à l'administration et à la comptabilité.

« L'état-major général », deuxième groupe de l'état-major de Berthier, est placé sous les ordres du général de division Monthion, officier remarquablement intelligent, travailleur à l'esprit net, précis ; il serait digne de remplir au Grand Quartier général un rôle beaucoup plus important que celui dont il est chargé. En effet, Monthion n'est nullement le suppléant du major général, son sous-chef d'état-major ; il ne prend aucune part ni à la rédaction ni à l'expédition des ordres d'opérations. Commandant du quartier général, il en règle les déplacements, l'alimentation ; il exerce vis-à-vis de la Garde impériale les fonctions d'un chef d'état-major et à ce titre veille sur tous les services de l'arrière affectés à ce corps ; il prescrit enfin le mouvement des éléments présents à l'armée qui ne sont pas rattachés à une grande unité, corps d'armée ou corps de cavalerie.

Sous les ordres de Monthion, un certain nombre d'adjudants-commandants, les véritables officiers d'état-major de l'époque, assurent le travail de bureau qui n'est pas fait à l'état-major

particulier du major général. Certains d'entre eux sont à la tête de services spéciaux ; Michal règle le mouvement des troupes qui ne font pas partie d'une grande unité, Creutzer celui du quartier général, Fernig s'occupe du personnel d'état-major et Puton « des routes et des ponts » ; enfin Dentzel est, depuis 1805, affecté au service des prisonniers de guerre, garde, évacuation. Les autres adjudants-commandants restent disponibles pour des missions importantes à l'extérieur. On évite toutefois de les employer comme simples porteurs d'ordres, service réservé aux commandants et surtout aux capitaines et lieutenants adjoints d'état-major.

De même que l'Empereur, Berthier dispose d'un bureau topographique, mais cet organe, placé sous les ordres du colonel Bonne, diffère sensiblement de celui qui fonctionne au Cabinet. En effet, le bureau de Berthier fournit les cartes nécessaires non seulement au major général et à l'état-major général, mais aussi à tous les états-majors subordonnés. Il existe enfin au bureau topographique une « imprimerie portative » et une « petite presse en taille-douce » ; trois chevaux suffisent à porter ce léger matériel qui peut ainsi suivre partout le quartier général. L'imprimerie permet de composer rapidement un ordre du jour ou tel autre document ; la presse sert à tirer en quelques heures, de façon à pouvoir en distribuer un grand nombre d'exemplaires, les croquis de reconnaissances faits la veille ou le matin même d'une bataille.

*
* *

L'expérience de 1812 avait prouvé que le Grand Quartier général était lourd, encombrant, difficile à déplacer et à loger ; aussi l'Empereur s'est efforcé de l'alléger le plus possible en vue de la campagne de 1813. Longtemps avant la reprise des opérations, il écrit : « Mon intention est de prendre pour mes équipages une toute autre marche que la campagne passée. Je veux avoir beaucoup moins de monde... et cela autant pour donner l'exemple que pour diminuer les embarras. » En mars, il a prescrit de réduire à 10 le nombre des voitures qui s'élevait précédemment à 72 et d'avoir seulement 110 che-

vaux ou mulets au lieu de 500. Effectivement, on est arrivé, au début de la campagne, à réduire singulièrement le Grand Quartier général ; s'il compte encore un nombre considérable de chevaux de selle ou de bât, on n'y trouve plus que 57 voitures, dont 42 appartiennent à la compagnie du train chargée du transport des vivres.

Dans ces conditions, les déplacements deviennent aisés; ils sont facilités encore par la séparation du quartier général pour la marche et le stationnement en deux fractions dont l'une, très légère, suit l'Empereur partout, tandis que l'autre opère isolément son mouvement. On restreint même le personnel du premier groupe quand la mort de Duroc et de Kirgener, frappés tous deux aux côtés de Napoléon, aura prouvé le danger d'attirer l'attention de l'artillerie ennemie par la présence d'un état-major important sur des points généralement très visibles ; il fut décidé en outre que l'Empereur s'avancerait désormais suivi seulement de Berthier et de Caulaincourt dans les reconnaissances où il pourrait se trouver particulièrement exposé. Un matériel léger de campement, comprenant cinq tentes, accompagne l'Empereur dans tous ses déplacements ; une des tentes lui sert de cabinet de travail, une de chambre à coucher, une troisième est réservée à Berthier, les deux dernières abritent les autres officiers. L'installation en plein champ est ainsi toujours possible ; toutefois, au cours de la campagne de printemps, elle reste exceptionnelle et Napoléon ne campe que deux fois. Le faible effectif de la fraction qui se trouve en permanence avec lui facilite en effet le cantonnement ; il suffit d'un hameau, d'une ferme même. L'essentiel, c'est que l'on dispose au moins de deux logements, l'un de deux pièces, affecté à l'Empereur, l'autre, tout à proximité du premier, destiné à Berthier, qui se contente au besoin d'une seule chambre ; le personnel qui ne trouve pas de place au cantonnement organise un bivouac. En marche comme en station, les escortes, choisies dans la garde impériale et dans la gendarmerie, assurent la surveillance du quartier général. Dès l'arrivée en Allemagne, Berthier signale à Bessières la nécessité de veiller particulièrement sur ce service, « ... à cause du mauvais esprit d'un grand nombre d'étudiants des universités ».

La fraction du quartier général qui ne suit pas l'Empereur marche en un seul élément, où toutes les voitures sont numérotées, où chacun a sa place ; les employés et officiers de tous grades, même les généraux, accomplissent obligatoirement l'étape avec cette colonne dont nul ne doit s'écarter. Les cantonnements à occuper sont préparés d'avance ; en principe, les domestiques, les animaux et les voitures sont laissés au bivouac à l'extérieur de la localité.

En 1813, ce fonctionnement matériel du Grand Quartier général ne laisse à peu près rien à désirer ; une organisation qui a fait ses preuves maintient chacun dans un rôle qu'il connaît ; le calme règne parmi ce personnel cependant très nombreux ; les déplacements, les installations se font avec ordre. Des témoins oculaires, même peu bienveillants comme le major saxon Odeleben, sont obligés de faire ces constatations élogieuses.

***

Les résultats d'une longue expérience ne se font pas moins sentir dans la façon dont fonctionne au Grand Quartier général le système d'établissement et de transmission des ordres. Bien qu'aucune instruction écrite n'ait codifié les procédés usités à cet égard par l'Empereur et par Berthier, les habitudes, prises au cours de vingt ans de guerre, ont conduit à des règles strictes. La première, celle qui domine le fonctionnement de l'état-major, c'est que le commandant en chef prend lui-même toutes les décisions, qu'on lui soumet toutes les pièces qui arrivent ; une deuxième, d'importance moindre sans doute, mais qui n'est cependant pas sans intérêt, c'est que, sauf dans les cas d'impossibilité absolue, les relations intérieures de l'état-major se font par écrit.

A l'exception des pièces relatives à la correspondance diplomatique et de celles afférentes au service que dirige Lelorgne d'Ideville, toutes les autres sont examinées dès réception par Berthier. Les comptes rendus relatifs aux opérations sont lus par le major général qui résume en trois ou quatre lignes, écrites en tête de la pièce même, les renseignements fournis ou les demandes présentées par le signataire. Ces analyses de

Berthier, tout à fait remarquables, à la fois complètes et concises, permettent à l'Empereur de saisir d'un coup d'œil l'intérêt du document qui lui est soumis. Au contraire, pour la correspondance provenant de corps détachés tel, en 1813, celui de Davout, pour toute celle surtout qui a trait à des questions d'organisation, d'avancement, au mouvement des troupes en marche dans la zone de l'arrière, le major général établit une analyse succincte, mais à laquelle il joint cependant les originaux mêmes. Ce procédé évite à l'Empereur la lecture de pièces souvent fort longues, tout en le laissant à même de consulter, s'il en éprouve le besoin, celles qui ont servi à établir le travail de Berthier.

La plupart du temps, c'est pendant la nuit que Napoléon travaille ; après avoir dîné vers six heures, avec Berthier, en quelques minutes, il se couche ; il se réveille vers minuit ou une heure du matin, quand sont arrivés les comptes rendus, établis en fin de journée par les commandants de corps d'armée. Alors commence le travail le plus intensif ; l'Empereur élabore et dicte ses ordres pour les opérations ; il se recouche ensuite pendant une heure ou deux ; le plus souvent il se remet à de nouvelles tâches jusqu'au moment de monter à cheval.

Au cours de ces heures de la nuit, l'Empereur etablit ses ordres sous des formes différentes dont chacune correspond à un cas bien déterminé. S'il s'agit de la masse principale, conservée sous ses ordres directs, qu'elle comporte une armée ou, comme la plupart du temps en 1813, deux armées, il adresse à Berthier une lettre qui contient tout ce qui est nécessaire pour régler le mouvement des grandes unités; c'est la pièce que nous appellerions aujourd'hui « l'ordre général d'opérations ». La tâche de Berthier est alors très simple ; elle consiste à découper dans cette lettre les prescriptions et les renseignements qui intéressent soit les commandants de corps d'armée si l'ordre ne s'adresse qu'à une armée, soit aussi les commandants d'armées subordonnées s'il en existe. Les lettres de cette catégorie, sorties du cabinet impérial, sont d'une extrême concision ; elles se bornent habituellement à donner des indications succinctes sur les itinéraires à suivre et les objectifs à atteindre.

Au contraire pour les armées ou les corps d'armée opérant loin de lui, tels en 1813, l'armée de l'Elbe sous le prince Eugène avant Lützen, l'armée de Ney dans la période entre Lützen et Bautzen, le corps de Davout, sur le bas Elbe, l'Empereur donne ses ordres directement au commandant d'armée ou de corps d'armée intéressé ; Berthier n'a plus qu'à assurer l'envoi de la lettre. Mais il peut arriver, dans des circonstances délicates, qu'un commandant de corps d'armée, même s'il appartient à la masse opérant sous l'action immédiate de Napoléon, ne soit pas suffisamment orienté, en recevant seulement les instructions générales transmises par Berthier ; dans ce cas aussi l'Empereur adresse une lettre particulière à son subordonné ; cette fois, il ne se borne pas à répéter les brèves indications que contiendra l'ordre rédigé par le major général ; il expose la manœuvre à effectuer, les raisons qui la rendent nécessaire, les renseignements qu'il possède sur l'ennemi ; il s'efforce enfin de donner des instructions précises qui s'adaptent bien à la situation particulière du chef auquel il écrit. Jamais par contre Napoléon ne découvre l'ensemble de ses projets dans une instruction unique destinée à toutes les grandes unités de ses armées ; ce mode de communication des directives du généralissime, actuellement d'un usage si courant, n'est pas employé par lui ; on pourrait croire qu'il juge trop difficile de définir en une formule générale le rôle qu'il assigne dans sa manœuvre à chacune des grandes unités.

Pour les questions qui n'intéressent pas directement les opérations, l'Empereur fait connaître sa décision par une brève apostille dans la marge des rapports ; il s'adresse par lettre à Berthier s'il a besoin de demander quelques renseignements complémentaires ou s'il estime que l'affaire qui lui est soumise exige de sa part une réponse plus explicite que d'habitude. En tout cas, ici comme pour tous les ordres, et malgré la proximité des bureaux, les questions se traitent toujours par écrit entre Berthier et Napoléon.

Du fait de pareilles méthodes de travail, le major général voit sa besogne singulièrement simplifiée ; il n'éprouve d'ailleurs nul besoin de faire acte d'initiative ; il se garde d'ajouter quelques compléments aux instructions qui lui viennent du cabinet et s'attache même à conserver dans la transmission

qu'il en fait les termes dans lesquelles elles lui ont été formulées. Après leur établissement, les ordres sont recopiés sur des registres de façon à conserver trace de leur contenu ; ils sont chiffrés, si l'on peut craindre que leur porteur soit enlevé par l'ennemi ; on mentionne pour chacun d'eux le nombre d'expéditions adressées par des voies différentes aux destinataires et le nom des officiers ou des courriers chargés de les transmettre. Tout ce travail est facile; il s'écoule fort peu de temps entre le moment où les ordres sont sortis du cabinet et celui où ils quittent le quartier général. Dès lors, le plus souvent, les ordres d'opérations peuvent être emportés par les officiers arrivés la veille au soir avec les comptes rendus des corps d'armée ; à défaut de ces officiers, les adjoints de l'état-major général assurent la transmission ; ils se rendent à destination, soit à cheval, soit en voiture. Ce système qui fait expédier dans la matinée seulement les instructions du commandant en chef présente l'avantage très appréciable en 1813 de ne pas risquer de nuit, en pays inconnu et sillonné de patrouilles ennemies, des officiers d'état-major. D'ailleurs, les corps n'ont pas besoin ordinairement d'attendre l'arrivée de l'ordre d'opérations pour se mettre en marche ; ils possèdent des indications antérieures suffisantes sur les itinéraires et les objectifs. Par contre, le procédé a des inconvénients dans les moments de crise où certaines grandes unités ne peuvent faire mouvement avant d'avoir reçu des instructions ; dans ce cas, à cause des distances considérables parfois entre le Grand Quartier général et les corps, l'ordre expédié dans la matinée ne parvient que tard aux destinataires, vers midi, une heure. Il en résulte des départs tardifs, des installations au cantonnement et au bivouac en pleine obscurité, des difficultés d'alimentation, un manque de sommeil et de repos.

Pour les ordres destinés aux services ou aux détachements qui se trouvent à l'arrière de l'armée, un service de courriers, organisé sur la ligne de communication, en assure le transport. On dispose en outre pour les relations avec Paris du télégraphe Chappe qui fonctionne jusqu'à Strasbourg et qu'on travaille, en avril, à prolonger jusqu'à Mayence ; l'Empereur envisage qu'à partir du 13 mai on pourra continuer la ligne sur Magdebourg ou sur Dresde qu'on atteindrait le 30 juin.

Quelles modifications subit ce système pendant une bataille? Il est certain qu'alors l'Empereur a donné verbalement et directement ses ordres aux officiers d'ordonnance ou officiers d'état-major chargés de les transmettre ; quand, exceptionnellement, au cours du combat, un ordre a été écrit, il n'a pas été enregistré. C'est ainsi que la plupart des instructions de Napoléon pendant les journées de Lützen et de Bautzen ne nous sont pas parvenues.

***

En dehors des éléments principaux dont on vient de décrire sommairement le fonctionnement, il existe au G. Q. G. impérial deux grands services : celui de l'artillerie et celui du génie et aussi tout un personnel moins important.

Le service de l'artillerie dit « état-major général de l'artillerie » exerce une surveillance technique sur l'artillerie des armées en opérations ; il dote les grandes unités de leur matériel, de leurs munitions ; il assure leur réapprovisionnement ; à ces fonctions, il ajoute la direction du service des ponts. Le général de division Sorbier, commandant en chef l'artillerie, dispose d'un état-major de treize officiers ; il a sous ses ordres le grand parc d'artillerie et l'équipage de pont d'armée.

Le général de division Rogniat dirige, avec un état-major de onze officiers, le service du génie. Son rôle consiste essentiellement à assurer le ravitaillement en matériel du génie de toute espèce ; il dispose du parc du génie d'armée ; il est chargé aussi des nombreuses études que prescrit l'Empereur pour la mise en état de défense des places de notre ligne de communication, Erfurt, Dresde, Torgau.

La gendarmerie, qui compte sur les contrôles du G. Q. G., est nombreuse ; en fait, les 22 officiers et 467 hommes de cette arme, placés sous les ordres du grand prévôt le général Radet, sont pour la plupart détachés à l'arrière, soit sur la ligne d'étapes, soit à la disposition de Dumas, l'intendant général. Un petit détachement commandé par le colonel Lasson, vaguemestre et inspecteur général des vaguemestres de l'armée, assure le logement du G. Q. G. Enfin, un certain nombre

d'officiers, 38, à la date du 1er mai, dont quelques généraux, « disponibles à la suite de l'état-major général et attendant une destination » figurent sur les états de situation du G. Q. G. ; habituellement, ils sont maintenus dans une place de la ligne de communication. L'Empereur les désigne, au fur et à mesure des besoins, pour remplir les fonctions de commandants de place, commandants d'armes, adjudants de place, dans la zone des étapes.

***

Certes, ce G. Q. G. impérial ne correspond plus à notre conception de la guerre moderne ; il ne rend à Napoléon, en aucune manière, ces services, si variés et si importants, que le généralissime réclame aujourd'hui de son entourage : son rôle est modeste, effacé. L'Empereur peut se contenter d'un état-major de cette sorte ; sa personnalité exceptionnelle lui permet d'embrasser à la fois l'ensemble et le détail, de tout voir, de tout décider et sans jamais éprouver un instant de défaillance ou le besoin d'un conseil ; les effectifs mis en jeu lui permettent encore de remplir cette tâche écrasante. Il lui suffit alors qu'on lui prête une assistance rudimentaire, qu'on lui facilite quelque peu son gigantesque travail, et en quelque sorte par des dispositions matérielles, qu'on assure la transmission de ses ordres. Cette besogne, l'état-major impérial l'assure à la satisfaction du maître ; composé d'hommes pour la plupart depuis longtemps à la tête des services qu'ils dirigent, il est expérimenté; il constitue à l'époque un excellent outil de guerre.

L'ordre, la méthode, le calme et en même temps l'application au travail de nos grands états-majors ont frappé, au cours de la dernière guerre, tous les témoins impartiaux, en particulier les étrangers. Ces qualités, fruits d'un labeur de quarante-quatre années, contrastaient singulièrement avec les habitudes fâcheuses qui avaient été les nôtres pendant les campagnes du second Empire et notamment en 1870; à beaucoup, elles ont semblé dans notre armée une innovation et dont il fallait attribuer le mérite à l'exemple que nous avait

donné l'état-major dressé par le maréchal de Moltke. L'exagération est manifeste ; sans nier certes l'influence qu'ont eue chez nous, jusqu'en 1914, les doctrines allemandes, il est de simple justice aussi de reconnaître que nous n'avons pas eu toujours besoin d'imiter l'étranger ; en matière d'état-major, nous pouvions nous inspirer très heureusement de certaines des traditions qui avaient déjà présidé au fonctionnement du G. Q. G. de Napoléon Ier.

LIEUTENANT-COLONEL RENÉ TOURNÈS

POÈMES

L'OMBRE

Ton Ombre tout d'abord ne fut pour moi qu'une ombre
Et telle qu'on les peint dans le royaume sombre,
Légère, insaisissable et toujours évitant
Mes faibles mains, mon cœur vers elle palpitant.
Mais, chaque jour, depuis l'heure rouge et cruelle,
Je la sens près de moi se faire plus réelle.
Le croirais-tu? Longtemps j'ai cru que je rêvais.
Souvent, cher fils, ton souffle errait à nos chevets,
Souvent je te voyais entre-bâiller la porte
Et je disais : « Hélas ! Quel vain songe m'emporte! »
Mais j'entends sous ta main la serrure crier ;
Tu t'assieds, et je sens l'heureux fauteuil plier.
Voici qu'à la fenêtre, en riant, tu te penches
Devant mon bois pensif dont frémissent les branches;
Je vois briller pareils, je le vois de mes yeux,
Les aiguilles des pins et tes cheveux soyeux,
Sur ce vers qui te chante et que je viens d'écrire
Ce soleil qui se joue est bien ton vrai sourire.
Voici ton ferme front, tes bras souples et forts,
Chère Ombre, peu à peu tu redeviens un corps.
Je n'osais approcher tes formes vacillantes,
Je n'osais te toucher avec mes mains tremblantes.
Mais, je le sens, l'amour qui jadis t'a conçu
Te reforme, être cher de nos âmes issu !
Nourri de nos désirs ; de nos ardeurs sacrées
Tu reprends ta vigueur, mon fils, tu te recrées,
Ton esprit se revêt encor de chair... Vers nous,
Vers nos bras étendus, vers nos tremblants genoux,

Tu cours dans tout l'éclat de ta tête adorée,
Tu renais, tu reviens ! Je vis l'heure dorée
Et la maison en joie... Et bientôt nous pourrons
T'appuyer sur nos cœurs, et nous t'y presserons...

A L'AMI

Je resterais muet, si tu n'étais poète,
Si le jour ne dansait dans tes grands miroirs bleus,
Et si ton hymne épars de douleur ou de fête
Ne rencontrait ton âme, écho miraculeux.

Je ne suis envieux de charmer toute bête!
Un monde sous un front, voilà ce que je veux.
L'empire de ma gloire est d'une seule tête :
Du haut de tes sourcils, au ras de tes cheveux.

Sur tes lèvres j'ai vu, caressé par les Muses,
Mon chant, qu'il fût éclos des écumes confuses
De la ville ou dans le silence du sentier;

Et quand mon verbe monte aux rostres de victoire,
Sublime amphithéâtre, il a pour auditoire
Étagé dans ton cœur un peuple tout entier.

LE MIROIR

L'innombrable beauté du monde est dispersée,
Elle fuit aux chemins de l'aurore et du soir,
Mais moi, je la possède, inondé de pensée,
Au fond d'un orphique miroir.

L'orbe en est azuré, sans rupture et j'admire,
Aux lueurs de la vie agitant le Léthé,
Tout l'être évanescent des hommes qui s'y mire
Et s'y rassemble reflété.

Quand je vais, solitaire au milieu de la foule,
Lorsque, le ciel en moi, perdu dans ma maison,
Je vois, sur le miroir déferler une houle,
N'est-ce pas qu'un même frisson,

Aubépines en mai, vendanges en septembre,
Songe matutinal, sur les coteaux levé,
Lampe soudaine illuminant toute la chambre,
Errant poème inachevé,

Recrée, avec un bruit d'océan qui s'élance,
Avec le souffle doux d'un enfant endormi,
Le monde harmonieux qui germe et se balance
Au cœur lointain de mon ami?

L'atome tournoyant, père des monts énormes,
Poussant le soc, la proue et les divins charrois
Pétrit l'esprit de vié en d'impalpables formes,
Le rive a d'inflexibles droits.

La lune aux blonds cheveux entraîne les marées ;
Sur les vaisseaux noyés luisent les flots amers ;
Le lait coulant du sein des étoiles nacrées
Se mêle à l'écume des mers ;

La claire volonté commande aux forces vagues,
L'être rythmique bat, l'abîme contenu
Précipite son flux, et les immenses vagues
Meurent sur le sable menu.

Le cyclone a tordu la savane embrasée,
L'Afrique s'est dressée en de noirs tourbillons...
Un souffle, et l'air n'est plus sur l'Europe irisée
Qu'une danse de papillons.

La guerre, déchirant la terre de tranchées,
Livre la douce pulpe aux primitifs limons ;
Sur les gerbes de morts, sur les villes fauchées
Passe le rire des canons ;

Une goutte du temps, et, loin des citadelles.
Par les dimanches chauds, par les dimanches frais,
Le peuple épanoui danse et, sous les tonnelles,
Boit le vin loyal de la paix.

15 Avril 1921.

O mon ami, toujours en toi les belles heures
Font à grands pas chantants le tour des horizons,
Toujours en moi, passant par les mêmes demeures,
Viennent et partent les saisons.

Nous croirions qu'accablé par le néant des pôles
Le vieil hiver chenu qui marche à reins cassés
Ne peut plus, au penchant de ses maigres épaules,
Porter les siècles entassés,

La vieille terre encor s'élance et vibre toute,
Bondit comme une fille à l'appel du printemps...
Nous la voyons passer sur la céleste route
Avec des rires de vingt ans.

Au geste fraternel de ta main qui se lève,
Cadencé sur l'image et du sang et de l'eau,
Montent, d'un dieu caché, la pensée et la sève
Au tronc de l'homme et du bouleau;

Le travail patient, le dur vaincu qui râle,
Maître de l'avenir, d'un effort lent et sûr
Dans le suant brouillard dresse la cathédrale
Et le Parthénon dans l'azur;

Les métiers bourdonnants emplissent les corbeilles,
L'orgue a transfiguré les haleines du ciel;
Les calmes nations, grandes sœurs des abeilles,
Pour leur festin cueillent le miel;

Dieu fait un pas... Je vois tomber l'empire immense
Et, sur l'aire des jours qu'elles vont écraser,
En foulant le vieux grain de la neuve semence,
Les révolutions danser.

O replis tortueux, noir rideau de l'histoire!
Afin qu'Homère chante et Dante, et que le chant
Dans les pourpres lauriers viole la victoire
Hésitante au bord du couchant,

De nouveau le Barbare ose brandir sa torche...
Mais, dans la fauve odeur du captif bas et tors
Se cabre de colère, à la herse du porche,
Le cheval des Imperators,

Et toi, ta face auguste, un moment courroucée,
Se sculpte dans les feux d'un lyrique matin,
Incrustant la clameur de la horde forcée
A l'arc du triomphe latin.

Tu fais l'homme bâtir et tu le fais combattre
Et, douant de regards la vaste cécité,
Tu racines au sol les colonnes d'albâtre,
Les blanches lois de la cité.

Pan descend la colline en teintes graduées...
Au sein des éléments, dans l'élément des dieux,
Tu changes en esprit la terre et les nuées
A coups de rythmes radieux.

Tel le lointain miroir, le cœur ami, palpite...
Puis notre univers penche et dans l'ombre se fond...
Plus rien... Un fleuve obscur, le Temps, se précipite,
Le Styx, illimité, sans fond.

Il soupire, il émeut de la plainte meurtrie
D'un astre condamné, dont il serait les pleurs,
L'air frémissant d'oiseaux, il murmure, il charrie
De pleins bouquets d'îles en fleurs.

C'est la Seine voluptueuse, c'est la moire
Royale qui s'éploie à plis civilisés,
C'est l'unique cité, la seule dont la gloire,
Dont les armes soient des baisers.

C'est, dans la solitude et l'horreur des ravines,
Un abîme de vie au mystère échappé,
Qui monte et redescend des fins aux origines
Comme un grondant Meschacebé.

Je vois tourbillonner dans la vapeur des rives
Sous l'onde dévidant, ô Parques, vos fuseaux,
Les étoiles au ciel et, comme elles, captives
Les libellules sur les eaux.

Dans la nuit des forêts, dans le bûcher des fêtes,
Dans les flambeaux de pourpre, au fond des antres sourds,
S'enlacent sans se voir les âmes et les bêtes
Sombrent les ruts et les amours.

Dans l'anse où la mort rit sous les ombres baveuses,
Les idylles pieds nus écartent les roseaux,
On entend se croiser le babil des laveuses
Et les cris aigus des oiseaux.

Dans les gouffres d'azur l'Atlantide chavire,
Plus dense, plus vivace un peuple sort des flots,
J'accours et je respire à l'avant du navire.
Ce nouveau monde frais éclos.

Un nordique César a fourbi sa cuirasse
Mais, nous, la vieille gloire a gonflé nos drapeaux...
Elle ne peut périr, l'apostolique race,
La réductrice du chaos !

L'innombrable beauté du monde est de rosée...
La naïade naïve et nonchalante dort,
Et, près d'elle, s'écroule une trombe irisée
Le Niagara des strophes d'or.

Cependant, me croisant, plus d'un passant s'étonne
De mon pas tour à tour pensif ou saccadé,
Et moi, plein de la voix qui soupire et qui tonne,
Sur cette étendue accoudé,

Entre les hauts pois noirs, entre les champs de seigles,
Je regarde les eaux du grand fleuve couler,
Et dans l'air lumineux j'entends crier les aigles,
Et les colombes roucouler.

XAVIER DE MAGALLON

UNE INSTITUTION
DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

L'ORGANISATION PERMANENTE DU TRAVAIL

En signant le Traité de Versailles, la France a donné son adhésion à l'Organisation Permanente du Travail, créée par ce Traité ; elle est devenue, de ce fait, membre du Bureau International du Travail, et elle a contracté des obligations qui se trouvent définies dans la Partie XIII du Traité.

Est-il aujourd'hui, deux ans après la signature de ce Traité, et un an et demi après la Conférence de Washington, qui a organisé le Bureau International, beaucoup de Français, beaucoup d'hommes politiques qui sachent exactement ce qu'est cette Organisation Permanente du Travail, quelle est l'action que l'adhésion de la France peut avoir sur l'économie générale de notre pays, quelle limitation elle peut apporter à sa souveraineté ?

Les mieux informés, et ils sont rares, savent tout juste que la France est bien représentée dans cette organisation, puisque le Président du Conseil d'administration et le Directeur du Bureau International sont MM. Arthur Fontaine et Albert Thomas. Le passé de ces deux éminentes personnalités qui, soit à la tête du Ministère de l'Armement, soit dans les plus hautes charges de l'État, ont montré l'ampleur de leur intel-

ligence, l'étendue de leur culture et leur parfaite connaissance des hommes, est un sûr garant que dans cette Organisation, non seulement la France sera représentée comme elle doit l'être, mais encore que ses intérêts essentiels ne seront pas négligés.

Lorsque s'ouvrirent devant le Parlement les discussions relatives à la ratification du Traité de Paix, tant de questions d'une importance capitale s'imposèrent aux délibérations des représentants du pays, que la partie relative à l'Organisation Permanente du Travail, passa, pour ainsi dire, inaperçue. A la Chambre des députés, M. Colliard, alors Ministre du Travail, donna à l'Assemblée quelques brèves explications sur cette partie du Traité. Imbu de la noble candeur qui semble avoir inspiré alors certains négociateurs, l'honorable Ministre présenta la nouvelle institution comme l'un des gages les plus certains de l'ère de paix perpétuelle qui allait s'ouvrir pour le monde, il en donna comme preuve essentielle le fait que, la première Conférence du Travail devant s'ouvrir prochainement à Washington sur la convocation du Président Wilson, l'adhésion des États-Unis à la nouvelle institution de la Société des Nations pouvait être considérée comme certaine.

Les quelques phrases que l'honorable M. Léon Bourgeois, en sa qualité de rapporteur du Traité de Paix, prononça à ce sujet au Sénat, ne paraissent pas devoir fournir au futur historien de ce premier organisme de la Société des Nations des renseignements plus complets.

Force sera donc, jusqu'au jour où les archives des travaux et des négociations qui précédèrent le Traité de Versailles, et se poursuivirent pendant sa rédaction, seront ouvertes au public, de s'en tenir au texte même de ce Traité, et aux sources : documents officiels et souvenirs personnels, que laissa derrière elle la première Conférence Internationale du Travail de Washington.

Au cours de cette étude, nous verrons qu'il devait en être de l'Organisation Permanente du Travail comme de toute organisation qui naît dans un moment de grand trouble social ; et quel trouble fut jamais plus profond que celui qui résulta, pour le monde entier, de la guerre. Entre ce que ses auteurs

se promettaient, et essayèrent d'indiquer, dans les textes qu'ils rédigèrent, et ce que la vie, et ses dures nécessités, plus fortes que tous les rêves, permirent de réaliser, il devait y avoir des différences.

Que voulait-on faire?

Qu'a-t-on fait?

Ce qu'on a fait est-il viable? Et à quelles conditions?

Ce sont là des questions qui méritent examen.

I

C'est à la Partie XIII du Traité de Paix que se trouvent les textes qui instituent une Organisation Permanente du Travail.

L'introduction de ces dispositions, tout à fait nouvelles dans un traité de paix, s'explique par les circonstances au milieu desquelles il fut préparé.

Il ne faut pas oublier que, déjà au cours de la guerre, dans tous les pays, belligérants ou non, et surtout au lendemain de l'armistice, une agitation profonde se manifesta dans les milieux ouvriers.

Les conditions anormales où les nécessités de la guerre avaient placé les industries de tous les pays, avaient troublé les habitudes et la mentalité ouvrières. Il fallut, pendant ces quatre années, produire sans compter pour un client insatiable : le champ de bataille, quelque lourd et élevé que fût le prix de revient. Jamais, dans aucune circonstance et pour aucune raison, le travail de production ne dut s'interrompre. En Grande-Bretagne, les anciennes règles du travail, les privilèges des Trades-Unions, partout, le statut du personnel, les taux des salaires, les lois économiques de la production, tout fut suspendu, le salut de la Partie seul compta! Plus tard, la révolution russe, les mouvements révolutionnaires qui éclatèrent dans les États vaincus de l'Europe Centrale, tout concourut à attirer l'attention des hommes d'État sur les questions ouvrières.

A tort ou à raison, la Conférence des préliminaires de paix

s'inquiéta de cette agitation et crut devoir donner certaines satisfactions de principe aux réclamations que présentèrent d'une façon peut-être un peu bruyante, quelques organisations ouvrières. Nous ne possédons pas, à l'heure actuelle, les éléments d'information suffisants pour examiner ici s'il fut opportun de prendre les mesures qui ont été adoptées. On peut discuter sur le caractère national que ces réclamations pouvaient avoir dans les pays vainqueurs. Derrière les demandes formulées par les représentants des organisations ouvrières de ces États, il était manifeste que s'exerçait l'action de l'Internationale syndicale qui venait d'être reconstituée et qui — cette constatation n'était un mystère pour personne — subissait l'emprise allemande.

Et même temps, sous l'influence des idées qu'avait réveillées au cœur de l'humanité, le Président Wilson, s'augmentait, dans les masses populaires terriblement éprouvées ou secouées par la guerre, l'idée de la paix universelle ; et les espérances que certaines personnalités mettaient dans la Société des Nations, pour réaliser cette paix, ne furent pas étrangères à la constitution de l'Organisation Permanente du Travail, qui devait être un des services principaux de cette Société.

Aussi, dès le 25 janvier 1920, la Conférence des préliminaires de paix décida-t-elle de nommer une Commission de législation internationale du travail. Cette Commission était composée en grande partie de fonctionnaires ou de diplomates. Toutefois, elle présentait cette particularité de compter parmi ses membres trois représentants des organisations ouvrières :

M. Gompers, Président de l'American Federation of Labor, qui fut désigné comme Président de la Commission ;

M. Jouhaux, Secrétaire de la Confédération Générale du Travail;

Enfin, M. Barnes, Ministre anglais sans portefeuille, qui était un ancien fonctionnaire syndical.

Au surplus, aucune homogénéité ne semblait exister dans cette Commission où un certain nombre d'hommes politiques appartenant aux partis les plus avancés, avaient été envoyés pour représenter leur Gouvernement.

Des travaux auxquels elle se livra est sortie la Partie XIII

du Traité de Paix, qui se compose de deux éléments fort différents et entre lesquels on paraît avoir renoncé à établir un lien.

A la Commission, les représentants des ouvriers et les politiciens d'opinions avancées s'efforcèrent de faire prévaloir un certain nombre d'idées sur la réglementation du travail. Ces idées reflétaient les décisions prises dans une Conférence intersyndicale qui venait de se tenir à Berne et qui avait renoué les traditions de Zimmerwald et de Kienthal. L'influence des syndicats allemands s'était fait particulièrement sentir dans cette Conférence.

C'est à l'intervention de ces membres de la Conférence que l'on peut, sans risque d'erreur, attribuer le préambule de la Partie XIII du Traité de Paix et les principes généraux qui sont inscrits à la Section II de cette Partie XIII.

Le préambule débute par une déclaration qui évoque le souvenir des idéologues du XVIIIe siècle :

« Attendu que la Société des Nations a pour but d'établir la paix universelle et qu'une telle paix ne peut être fondée que sur la justice sociale ;

« Attendu qu'il existe des conditions de travail, impliquant pour un grand nombre de personnes l'injustice, la misère et les privations, ce qui engendre un tel mécontentement que la paix et l'harmonie universelles sont mises en danger. »

Suit une longue énumération de toutes les mesures qui sont susceptibles de faire disparaître de notre planète l'injustice, les misères et les privations.

Plus loin, au début de la 2e Section de la Partie XIII du Traité de Paix, c'est une véritable déclaration des droits du travailleur que l'on trouve énoncée en 9 articles.

Il est vrai que cette déclaration étant faite, les auteurs du Traité de paix concluent avec un mélange de naïveté et d'ironie :

« Sans proclamer que ces principes et ces méthodes sont ou complets ou définitifs, les hautes parties contractantes sont d'avis qu'elles sont propres à guider la politique de la Société des Nations. »

Cet hommage rendu à l'Idole, il fallut aborder le terrain des réalités, constituer le nouvel organisme, préciser ses attributions, réglementer son fonctionnement. Ce fut alors que les

auteurs du Traité de Paix fixèrent dans le détail en prenant pour base le projet anglais, les règles d'une Organisation Internationale du Travail.

Il suffit de relire les textes qui établirent les statuts de cette Organisation pour voir que la plume qui a rédigé les articles de la Partie XIII du Traité de Paix n'est pas la même que celle qui en a écrit le préambule.

L'Organisation Permanente du Travail comporte :

1° Une Conférence annuelle chargée de proposer des projets de conventions ou de recommandations ;

2° Une procédure et des sanctions destinées à garantir les engagements pris par les divers États adhérents à l'Organisation Internationale du Travail. La souveraineté de ces États est, d'ailleurs, respectée et ils gardent la faculté de refuser leur adhésion aux propositions de la Conférence ;

3° Un Conseil d'administration nommé par la Conférence, chargé de préparer son ordre du jour, de contrôler le travail du Bureau International et de suivre l'application des dispositions du Titre XIII du Traité de Paix ;

4° Un Bureau International chargé d'un travail de documentation scientifique et d'assurer les relations de la Conférence et du Conseil d'administration avec les Gouvernements des États, membres de l'Organisation Internationale du Travail.

II

La Conférence Internationale est composée de représentants de divers États adhérents à la Société des Nations, ou admis à faire partie de l'Organisation Permanente du Travail. Chacun des États intéressés délègue à la Conférence quatre représentants, à savoir : 2 délégués du Gouvernement, 1 délégué des employeurs et 1 délégué des ouvriers.

Ce mode de désignation des délégués crée une situation nouvelle dans les Conférences internationales du Travail. Les Conférences, qui se réunissaient à Berne avant la guerre, et qui ont été la forme première de l'Organisation Permanente

du Travail, étaient des réunions entre les représentants des différents États. Dans ces Conférences, les délégués gouvernementaux avaient, seuls, pouvoir d'engager leur Gouvernement et les patrons et les ouvriers jouaient le rôle de conseillers techniques. En d'autres termes, les Conférences de Berne réunissaient les États et non les représentants de divers intérêts.

Cette conception s'est trouvée modifiée par le Traité de Paix dont l'article 390 donne, à chaque délégué, le droit de voter individuellement sur toutes les questions soumises aux délibérations de la Conférence.

On ne saurait nier que cette disposition favorise les vues de certaines personnalités qui voudraient transformer la Conférence Internationale en une sorte de Parlement International imposant ses volontés aux différents États. Elles s'appuient, pour ce faire, sur une interprétation abusive du préambule et de la deuxième Section de la Partie XIII du Traité de Paix dont nous avons signalé tout à l'heure le caractère et l'origine. Ces deux textes contiennent, nous l'avons dit, une sorte de déclaration indiquant les principes dont la réalisation ferait régner la justice sociale dans le monde. Mais il ne s'agit, en la circonstance, que d'une déclaration de principe et les hautes parties contractantes au Traité de Paix ont, sans doute, jugé qu'elle était suffisante, et qu'il ne s'agissait plus en l'espèce d'une Conférence d'États négociant un accord, puisque en fait, les pouvoirs et les moyens d'action qu'elles mirent par les articles du Traité de Paix, à la disposition de l'Organisation du Travail furent, nous l'indiquerons plus loin, extrêmement limités.

On constate donc, tout d'abord, que dans sa composition, l'Assemblée plénière de l'Organisation Internationale du Travail présente une innovation qui exercera une influence sur le fonctionnement de l'institution. En admettant une représentation des États par les délégués gouvernementaux et, parallèlement, une représentation des intérêts ouvriers et des intérêts patronaux considérés indépendamment de tout intérêt national, les auteurs de la nouvelle institution lui ont donné une base incertaine et elle demeurera dans un état d'équilibre instable. Si l'Organisation Permanente du Travail était supérieure à tous les États, on pourrait concevoir

ce mode de représentation des intérêts. En réalité, et d'après son propre statut, l'Organisation Permanente ne saurait porter atteinte aux droits souverains des différents pays ; chaque État conservant sa liberté d'action, on risque de se trouver en présence de conflits perpétuels entre certains délégués à l'Organisation Internationale et la volonté manifeste des États auxquels ils appartiennent.

Cette situation particulière n'est pas sans soulever des difficultés journalières au sein des Conférences. C'est ainsi qu'un doute n'a cessé de planer, jusqu'à ce jour, sur la nature des pouvoirs des divers délégués siégeant à la Conférence. On admet que les délégués patronaux et les délégués ouvriers ont reçu un mandat des organisations qui les ont proposés à la désignation de leur Gouvernement. Sur ce point, d'ailleurs, on se trouve constamment en présence d'imprécisions. Dans quelles conditions ont été faites ces désignations? Quelle est la valeur représentative et la légalité des organisations patronales et ouvrières qui ont procédé aux désignations? Les Gouvernements se préoccupent-ils de créer une certaine unité dans chaque représentation nationale afin d'envoyer à la Conférence une délégation exprimant approximativement l'opinion de leur pays? Il y a lieu de croire, à juger par les faits, que, jusqu'à ce jour, aucune préoccupation de ce genre n'est venue, en particulier, au Gouvernement français.

Quant à la situation des délégués gouvernementaux vis-à-vis du Gouvernement qui les a désignés, elle reste extrêmement vague. Ces délégués doivent-ils être considérés comme des représentants du Gouvernement ayant reçu des instructions formelles et agissant conformément à ces instructions? Sont-ils, au contraire, dans la situation de personnalités sans mandat s'exprimant et votant selon leurs convictions personnelles ? A la Conférence de Washington, il a été à peu près impossible de se rendre compte de la position exacte des délégués gouvernementaux vis-à-vis de leur Gouvernement.

Et cependant, la nature du mandat donné par le Gouvernement à ses délégués paraît devoir exercer une très sérieuse influence sur le choix de ces délégués. Si l'on admet que le délégué est libre de suivre ses convictions personnelles, le Gouvernement manifeste, par le choix de la personnalité qu'il

désigne, des intentions très nettes. Dans cette éventualité, il serait désirable que le choix de ces délégués fût porté, d'avance, à la connaissance du public qui serait ainsi informé, par la connaissance qu'il pourrait avoir des idées personnelles du représentant du Gouvernement des intentions politiques du Gouvernement. Ces désignations auraient alors tout naturellement un écho soit au Parlement, soit dans la presse. Si, au contraire, les représentants du Gouvernement sont des mandataires ayant reçu des instructions précises, devant rendre compte de leur attitude à leur mandant, lui demander des instructions complémentaires lorsqu'ils se trouvent en présence de situations imprévues, la question du choix des délégués ne se pose plus de la même manière ; il convient alors de désigner des fonctionnaires ayant la confiance du Gouvernement et sur lesquels celui-ci ait une complète autorité et dont il serait responsable. Il importerait qu'en France, du moins, cette question fût tranchée.

Dans la Conférence, les divers États, adhérents à l'Organisation Permanente du Travail, disposent d'un nombre égal de voix. L'importance des États, leur situation industrielle et leur degré d'évolution sociale n'entrent pas en ligne de compte. Si l'on joint à cette considération le fait que chacun des Dominions anglais est considéré comme un État et que le groupe anglo-saxon dispose ainsi d'un minimum de 20 voix, on ne s'étonnera pas que les propositions adoptées par les Congrès aient été quelquefois sujettes à contestations et que leur valeur soit généralement discutée.

Si l'influence du groupe anglo-saxon et l'abstention des États-Unis sont de nature à priver l'Organisation Internationale du Travail de l'équilibre qui serait nécessaire à son fonctionnement normal, l'influence numérique trop forte des petits États est et demeurera une cause de faiblesse pour l'institution.

Alors qu'il eût été souhaitable d'assurer la cohésion entre les grands États, parvenus au même stade industriel et de voir les petites nations, encore peu avancées dans la voie industrielle, partant peu expérimentées en matière sociale, entraînées dans l'orbite des grandes nations, qui ont acquis en

ces matières une longue et coûteuse expérience, on a par cette égalité de voix entre tous les États, au sein de l'Organisation Permanente du Travail, singulièrement aventuré l'avenir de l'institution. On a exposé les grands États aux coups de majorité des petits États, de beaucoup les plus nombreux; on a surtout facilité à ces derniers, toujours tentés en matière économique — car ici tout se tient — de prêter leurs voix aux combinaisons qui leur sont les plus avantageuses, la recherche des coalitions qui ne seront pas faites pour maintenir la paix économique entre les grandes nations concurrentes.

III

C'est dans ces conditions que s'est ouverte, le 29 octobre 1919, la Conférence de Washington.

On dispose, maintenant, d'un recul suffisant pour essayer de porter un jugement objectif sur l'œuvre de cette Conférence. Ses travaux n'ont encore fait l'objet que d'un petit nombre de commentaires et ces commentaires sont généralement élogieux. La raison en est, peut-être, que les propositions adoptées à la Conférence n'ont pas encore fait l'objet de débats devant les Parlements et, en particulier, devant les Assemblées françaises.

Les rares commentaires qui ont été donnés des travaux de la Conférence de Washington sont l'œuvre de personnalités qui ont travaillé avec l'ardeur d'une foi profonde et enthousiaste à l'établissement de l'Organisation Permanente du Travail et qui semblent avoir conservé l'illusion d'être les artisans de la création d'un monde nouveau.

On s'est étendu, avec une complaisance attendrie, sur l'esprit de conciliation qui aurait régné au cours des discussions de Washington et qui aurait précipité les représentants des patrons dans les bras des représentants des ouvriers, sous l'œil paternel des représentants des Gouvernements. Les séances de Washington auraient été une sorte de réédition de la Nuit du 4 août. Si respectable que soit cette image de la première Conférence Internationale du Tra-

vail, elle semble, pour ceux qui, comme nous, n'en firent pas partie, mais qui se sont documentés, de sang-froid, s'écarter quelque peu de la réalité. Il est actuellement possible d'essayer de remettre les choses au point.

A première vue, si l'on ne considère que la composition de la Conférence, l'œuvre qu'elle avait à entreprendre était une véritable gageure.

Dans une description vive et piquante, mon regretté prédécesseur, M. Louis Guérin, délégué patronal français, a retracé l'impression de stupeur et de gêne qu'éprouvait, dès la première séance, le spectateur de cette assemblée confuse, dans laquelle se trouvait réalisé le plus étrange mélange de peuples et de races.

Si l'on considère la façon dont était composée la Conférence, on se trouve en présence de la situation suivante :

D'une part, les vieilles Nations européennes comparables entre elles, par leur degré de civilisation et par les conditions de leur vie économique et industrielle : la France, l'Angleterre, la Belgique, la Suisse, l'Italie, le Danemark, les Pays-Bas, les Pays scandinaves, l'Espagne, le Portugal ; en tout douze Nations ayant envoyé quarante-quatre délégués représentant, en matière de législation du travail, une tradition en quelque sorte classique et, en tout cas, l'état le plus avancé de cette législation.

A côté de ces pays, des États européens nouvellement créés ou fortement perturbés par la guerre : la Tchéco-Slovaquie, la Pologne, la Finlande, la Yougo-Slavie, la Roumanie, la Grèce, avec vingt-deux délégués sans mandat précis et subissant l'influence de la confusion des idées qui régnait alors dans leurs pays.

En face de ce groupe européen, l'ensemble des pays exotiques : États asiatiques, États de l'Afrique du Sud, petits États de l'Amérique Centrale, États de l'Amérique du Sud, au total vingt-deux États représentés par cinquante-deux délégués apportant aux travaux de la Conférence plus de curiosité que de compétence. D'avance, le Traité de Paix réservait un régime du travail spécial à ceux de ces États qui sont placés dans des conditions climatériques particulières. Cette situation n'était pas sans créer, chez certains d'entre eux,

l'état d'esprit du spectateur admis à participer à l'organisation d'un spectacle dont il ne paiera pas les frais. A côté de ces États privilégiés, figuraient, dans le même groupe, de nombreux États ne possédant aucune législation du travail ou présentant, sur le papier, une législation théoriquement très complète, mais pratiquement inappliquée et inapplicable. Dans aucun de ces pays n'existait un contrôle sérieux de l'application des lois réglementant le travail et eut-on voulu l'instituer, il aurait été impossible, le plus souvent, de le faire fonctionner en raison de l'immense étendue des territoires ou de l'absence de toute organisation administrative régulière et opérante.

Si la situation respective des divers groupes d'États de civilisation industrielle différente présentait déjà un déséquilibre au détriment de la vieille civilisation européenne, l'efficacité des travaux de la Conférence se trouvait encore et d'avance singulièrement compromise par l'absence de grands États industriels.

Les États-Unis s'étaient abstenus de participer aux travaux de la Conférence, et avaient, ainsi, donné un démenti catégorique aux généreuses affirmations que le bon M. Colliard avait prodiguées à la Chambre ; bien plus, par l'accueil qu'ils avaient réservé à la Conférence, ils avaient manifesté d'avance leur volonté de rester définitivement étrangers à ses décisions. Le Canada était régulièrement représenté à la Conférence, mais il avait déclaré vouloir subordonner son attitude à celle que prendraient les États-Unis. D'autre part, l'absence des États industriels de l'Europe Centrale : Allemagne, Autriche-Hongrie, augmentait les doutes que l'on pouvait avoir sur l'efficacité et la portée des mesures qui seraient prises.

La plus grande confusion d'idées et de tendances se manifesta dès les premières séances de la Conférence. Peut-être ne déplut-elle pas à quelques esprits autoritaires qui pouvaient espérer, à la faveur de ce désordre, faire voter par surprise des textes qu'ils avaient préparés, et supprimer ainsi les transactions qui ne devaient pas manquer de résulter d'une discussion serrée à laquelle les représentants des patrons auraient pris part. Quoi qu'il en soit, les représentants des grands États européens ne tardèrent pas à être effrayés de la situa-

tion dans laquelle se trouvait la Conférence et l'on recourut au système du travail en commissions qui permit de reprendre les études sur des bases plus raisonnables.

Si l'on considère la composition des Commissions, on s'aperçoit qu'en fait, elle ne fut pas calquée sur celle de la Conférence. Les discussions en Commissions s'engagèrent entre les représentants des États possédant des législations du travail de même forme et également développées. Il se produisit là un fait bien connu de tous ceux qui fréquentent une assemblée nouvelle ; elle est tout d'abord docile aux suggestions de ceux qui apportent avec eux des connaissances et une tradition. Mais ce phénomène dure peu. Les Commissions prirent pour base de leurs travaux les rapports introductifs préparés par la Commission d'Organisation du Congrès ; ces rapports étaient l'œuvre de fonctionnaires anglais et français et les propositions qu'ils contenaient reflétaient la législation de ces deux pays.

C'est ce qui explique comment les travaux des Commissions qui, finalement, ont été sanctionnés par l'Assemblée plénière, se sont très étroitement inspirés des vieilles législations européennes. La Conférence a ainsi rapidement renoncé à ses velléités de se transformer en Parlement. L'initiative individuelle n'y a pris qu'une place réduite. Les Commissions ont travaillé sur des bases connues et éprouvées et, sans le savoir, la Conférence de Washington à repris la tradition des Conférences de Berne.

Les travaux de la Conférence de Washington ont suivi un cours régulier et ont été couronnés par un succès relatif, parce que cette Conférence a renoncé à faire une œuvre créatrice et à instituer un droit nouveau. Son succès est fait de l'échec des illusions que poursuivaient les plus fervents partisans de la réalisation d'un monde nouveau.

Ceux qui avaient mis le plus d'espoir dans la création d'une sorte de Parlement International ont dû être, eux aussi, effrayés par le mélange de fantaisie et de pauvreté que contenaient les rares propositions individuelles qui furent faites à la Conférence de Washington. Pouvait-on prendre au sérieux la propositon de l'Équateur qui demandait l'institution du travail obligatoire ? Devait-on s'arrêter à discuter, comme le

demandait un des membres de la Conférence, la suppression de la propriété individuelle présentée comme le remède au chômage ? Fallait-il sortir des questions de réglementation du travail qui sont l'objet propre de l'organisation créée par le Traité de Paix pour aborder toutes les questions économiques et, en particulier, la question de la répartition des matières premières?

Ces propositions ont montré clairement où pouvait conduire l'initiative de divers États. Ces initiatives parurent encore plus étranges lorsqu'il s'agit, en fin de session, de fixer l'ordre du jour de la prochaine Conférence. Les propositions étaient si nombreuses et si variées que l'on ne pouvait songer à les discuter et que la Conférence, dans un mouvement de sagesse, décida de laisser à son Conseil d'administration le soin de fixer l'ordre du jour de la prochaine Conférence.

Si l'on considère les résolutions adoptées à Washington, on trouve qu'elles reproduisent, à quelques variantes près, les mesures de réglementation du travail actuellement en vigueur dans les grands États de l'Europe Occidentale. Le texte sur la journée de huit heures est bien voisin de la loi française. Les projets de conventions sur l'emploi des femmes et des enfants au travail de nuit reproduisent les projets qui avaient été discutés à Berne avant la guerre et sont à peu près en harmonie avec la réglementation pratiquée dans les grands pays européens. Les remèdes proposés pour lutter contre le chômage laissent entrevoir, à travers une floraison d'illusions, les solutions adoptées dans les principaux États européens et dont l'efficacité ne paraît pas, d'ailleurs, avoir été démontrée.

Est-ce à dire que ces résolutions sont de nature à donner satisfaction aux grands pays industriels de l'Europe Occidentale et qu'elles recevront, de tous ces pays, un accueil favorable? On peut en douter par la raison suivante :

Un certain nombre de questions en matière de législation ouvrière se présentent de façon différente suivant les intérêts de chaque pays. Elles ont fait l'objet, entre les divers États, de controverses très vives qui se sont opposées et ont empêché l'adoption de solutions définitives. La Conférence de Washington a été, pour certains États, un moyen d'essayer d'im-

poser, avec la complicité de nombreux pays désintéressés dans la question, leur manière de voir à des États avec lesquels ils étaient en controverse ou en opposition d'intérêts. Si l'on relit les propositions faites par la Conférence de Washington, on imaginera aisément que les textes sur l'émigration n'ont pas été proposés par la France et qu'ils émanent plutôt de certains pays d'émigration, désireux (et il n'y a pas lieu de s'en étonner) d'imposer leur manière de voir aux pays d'immigration. On trouvera également dans les propositions sur la protection des femmes avant et après l'accouchement toutes les tendances du féminisme anglais.

Ainsi, la Conférence de Washington a pu, en évitant soigneusement tout ce qui pouvait lui donner une allure de Parlement International du Travail, obtenir le vote d'un certain nombre de résolutions dont la réalisation, dans l'ensemble des pays adhérant à l'Organisation Internationale du Travail, reste cependant problématique et dont l'application effective demeure absolument chimérique dans un certain nombre d'États.

De ce succès très relatif, peut-on tirer des conclusions? Il serait, à notre avis, bien téméraire de le faire. Quand nous examinerons, plus loin, les travaux du Conseil d'administration dont l'action prolonge celle de la Conférence, nous verrons les dangers qui, du fait des erreurs que recèle sa constitution, menacent d'une façon constante l'Organisation Permanente du Travail et peuvent compromettre son œuvre.

Si un ensemble de circonstances, que seul un témoin perspicace et averti peut déterminer et analyser, mais dont l'action est évidente, ont pu modérer, à Washington,c ertaines ardeurs, est-il bien sûr que les mêmes circonstances continueront à se manifester et à agir? N'est-il pas vraisemblable que l'évolution des événements et des idées, à laquelle nous assistons depuis le début de 1920, soit de nature à créer des divergences si grandes entre les États ou entre les organisations patronales et ouvrières, qu'il devienne de plus en plus difficile de réaliser, sur le terrain international, cette unité de vues qui, sur quelques questions, déjà résolues chez la plupart des grandes nations industrielles, a pu se manifester, à certaines heures, à Washington ! Que sera-ce quand, avec

l'idée qu'il faut absolument « faire quelque chose », on abordera des questions pour lesquelles le temps n'aura pas travaillé?

Ces réflexions sur l'œuvre de la Conférence de Washington resteraient incomplètes si l'on n'y ajoutait quelques indications sur la position respective des délégués des Gouvernements et des représentants des patrons et des ouvriers, au cours de cette session.

Lors des réunions de la Commission spéciale qui prépara la Partie XIII du Traité de Paix, un membre ouvrier s'inquiétait de la composition des délégations aux Conférences. Il critiquait la présence de deux représentants gouvernementaux en face d'un délégué patron et d'un délégué ouvrier. On le rassura bien vite en lui faisant remarquer que les deux représentants du Gouvernement se trouveraient le plus souvent aux côtés du délégué ouvrier pour appuyer ses revendications.

A Washington, au début des travaux de la Conférence, cette boutade sembla se rapprocher sensiblement de la vérité. Les délégués patrons purent supposer, en diverses circonstances, qu'ils avaient été invités à comparaître devant un tribunal. Certains d'entre eux retrouvaient devant la Conférence une situation qu'ils avaient connue, avant leur départ, dans leur propre pays. On continuait « le chantage » à la révolution et on les pressait, sous peine de voir la société capitaliste s'effondrer sur ses bases, de donner leur adhésion à un ordre de choses nouveau, aussi inquiétant qu'imprécis.

Puis, les jours passant, les attitudes se modifièrent. Le spectacle qu'offrait alors à l'observateur européen les conflits industriels qui se produisaient aux États-Unis, l'échec des tentatives révolutionnaires qui s'y essayaient, la ferme volonté de la société américaine de s'opposer énergiquement à toutes les menées des perturbateurs, sentiment qui poussait l'opinion publique américaine à envelopper dans une même appréciation peu flatteuse l'ensemble des membres de la Conférence, n'étaient pas sans suggérer à tous de sérieuses réflexions. Par la fermeté et la parfaite courtoisie, la netteté de leur attitude, les patrons surent se faire écouter. Ils trouvaient dans les travaux des Commissions, plus propices aux argumentations

de l'homme d'affaires qu'aux déclamations et aux menaces du tribun, un milieu plus favorable à leur action. Peut-être certains événements qui survinrent, vers le même temps, en Europe et plus particulièrement en France, produisirent-ils une impression durable sur l'esprit de fonctionnaires toujours attentifs aux mouvements de l'opinion publique.

Il est indéniable que, ces diverses circonstances aidant, il se créa peu à peu dans l'esprit de la majorité des représentants des Gouvernements un sentiment de la relativité des opinions et de l'excellence des solutions moyennes qui les inclina vers cette attitude d'arbitres impartiaux qui, si nous en croyons certaines relations de la Conférence de Washington, qu'il nous a été donné de connaître, restera celle qu'ils désirent conserver devant l'Histoire.

Au surplus, le spectacle qu'offraient, chaque jour, dans leur détail, les débats de la Conférence, n'inclinait-il pas les esprits vers un léger scepticisme? A côté des grandes déclarations qui, dans une atmosphère de guerre sociale, font se heurter d'inconciliables principes et s'opposer d'irréductibles doctrines, les opinions particulières, reflétant les intérêts nationaux, s'affirmaient chaque jour avec plus d'âpreté. On avait même le sentiment très net que, sur le seul terrain de ces intérêts, les oppositions étaient vraiment irréductibles.

S'agissait-il pour un État, soucieux de se tirer d'affaire, d'essayer d'imposer aux autres nations certaine mesure aventureuse qu'il avait prise dans une heure de détresse ou d'enthousiasme, toute divergence de vues disparaissait entre les patrons et les ouvriers de la délégation de cet État. Les Pays-Bas, possédant une loi fixant la durée du travail à 44 heures par semaine, les patrons et délégués gouvernementaux hollandais se prononcèrent en faveur de ce système. Non contente d'adhérer à cette audacieuse réforme, toute la délégation italienne demanda, pour des raisons de politique intérieure, l'application de la journée de 8 heures dans l'agriculture.

Se séparant des autres délégués ouvriers, le délégué ouvrier anglais estimait, avec l'ensemble de la délégation anglaise, que le Japon avait droit en matière de réglementation du travail à un régime de faveur et qu'il fallait ajourner l'exa-

men de la question de la réciprocité de traitement des ouvriers étrangers immigrés.

Une proposition tendant à mettre à l'étude la question de la répartition équitable des matières premières, présentée par le groupe ouvrier, fit apparaître encore plus nettement le désarroi des groupes. Chacun s'empressa de rejoindre les intérêts de son pays, et les délégations des pays détenteurs de matières premières abondantes, Angleterre, Canada, République Argentine, furent unanimes à repousser la proposition.

Alors que le groupe ouvrier demandait un traitement identique pour toutes les femmes au moment de l'accouchement, le délégué de l'Afrique du Sud ne put adhérer à cette doctrine égalitaire et demanda d'exclure de la législation proposée les femmes de couleur.

Dans certains cas cependant, l'esprit de parti l'emporta sur les engagements nationaux. Respectueux des décisions de l'Internationale ouvrière, les délégués ouvriers français se prononcèrent en faveur de la semaine de 44 heures, alors qu'ils avaient solennellement accepté la semaine de 48 heures dans les accords que certaines fédérations avaient signés avec des organisations patronales.

C'est aussi, vraisemblablement, par discipline, qu'ils assumèrent la tâche ingrate d'appuyer la demande d'admission immédiate aux travaux de la Conférence présentée par l'Allemagne.

Ces petits faits, et beaucoup d'autres incidents de même nature, inclinèrent les esprits à la modération. Lorsque la Conférence s'acheva, on se sentait loin du monde nouveau dont certains s'étaient flattés au début d'atteindre les rives; on n'invoquait plus aussi souvent le préambule du titre XIII du Traité. Par des chemins capricieux, on était revenu à la grande route de l'expérience, et l'on avait demandé, à quelques légers écarts près, aux vieilles législations sociales de l'Europe occidentale, de venir étayer les projets de conventions. Le Parlement international du Travail, dont la constitution avait été, au début de la Conférence, évoquée en termes éclatants et menaçants, avait vu son ombre s'effacer peu à peu et laisser la place à une Conférence du type de celle de l'ancien temps! Mais ce ne fut là qu'une heureuse circonstance; car par l'égalité

de tous les États adhérents, le germe du désordre et de l'impuissance se trouve dans le texte constitutif de la Conférence, et on pourra l'en faire sortir quand on voudra.

La Conférence de Washington a laissé derrière elle un important cortège de projets de conventions. Que vont devenir ces projets ? Et pour poser la question d'une façon plus générale, les Conférences une fois terminées que doit-il advenir des projets de conventions qu'elles ont arrêtés ?

C'est dans le Traité de Paix que nous devons rechercher les règles de la procédure que doivent suivre ces projets pour devenir des Conventions internationales. A lire ces textes, on se rend compte que le rédacteur qui a tracé, avec des continuelles et timides réticences, dans les articles 405 à 407 du Traité, la route que suivront ces conventions, ne se souvenait plus des vibrantes déclarations du préambule. Il fallait s'avancer avec prudence sur ce terrain, car il ne s'agissait de rien de moins que de la souveraineté des États.

Les Conférences Internationales du Travail, leurs sessions closes et leurs travaux terminés, transmettent aux États adhérents à l'Organisation Permanente du Travail soit des Recommandations, soit des projets de Conventions.

Les Recommandations ont pour objet de suggérer aux États intéressés les améliorations susceptibles d'être apportées à leur législation du travail. Les États s'inspirent de ces Recommandations dans la mesure où ils le jugent convenable et gardent toute liberté dans la rédaction des lois qu'ils élaborent pour tenir compte des Recommandations.

Les projets de Conventions sont de tout autre nature. La Conférence Internationale en prépare le texte qui est établi *ne varietur* et ne peut être modifié par les autorités des divers États auxquelles ces conventions sont communiquées. Ces autorités, les Parlements en l'espèce, ne peuvent que rejeter en bloc ces projets de Conventions ou les approuver en bloc en autorisant leur Gouvernement à les ratifier. On voit que la procédure des Conventions n'offre aucune souplesse, et que les Gouvernements intéressés qui seraient disposés à donner leur adhésion aux principes généraux d'une Convention peuvent s'en trouver empêchés par la présence d'une seule

disposition qui ne leur convient pas. Les Recommandations plus respectueuses de l'indépendance et de l'autonomie de chaque État apparaissent ainsi, dans la pratique, préférables aux Conventions.

Ce fait n'avait pas été, paraît-il, sans frapper beaucoup d'esprits réfléchis lors de la Conférence de Washington. Cependant les représentants des Gouvernements et des ouvriers ne cachèrent pas leur préférence pour les Conventions. Les représentants des Gouvernements désiraient, pour la plupart, aboutir à des formules impératives. Cela simplifiait leur tâche, une fois rentrés chez eux. Quant aux représentants des ouvriers, ils continuaient à rêver d'une législation internationale du travail, élaborée par une sorte de superparlement, la Conférence, s'imposant d'une façon absolue à tous les États. En quoi, ils oubliaient les dispositions du Traité de Versailles.

Les auteurs du Traité se rendirent compte en effet que donner à la Conférence le droit de légiférer pour chaque État adhérent, c'était retirer à celui-ci une part importante de sa souveraineté ; c'était tenter l'impossible. Aussi, les dispositions des articles 405, 406 et 407 sont-elles très nettes. D'après le texte du Traité, les diverses propositions adoptées par la Conférence ne lient, en aucune manière, les États adhérents à l'Organisation Permanente du Travail. Ces États se trouvent seulement engagés à soumettre, dans un délai d'un an à partir de la clôture de la session de la Conférence, et, à titre exceptionnel dans un délai de 18 mois, les Recommandations ou projets de Conventions à l'autorité ou aux autorités dans la compétence desquelles rentre la matière, en vue de les transformer en lois ou de prendre des mesures d'un autre ordre.

Lorsqu'ils se sont acquittés de cette formalité, les divers Gouvernements sont en règle avec l'Organisation Permanente du Travail.

C'est ce que reconnaît expressément l'article 405 du Traité de Paix lorsqu'il dispose que « si une Recommandation n'est pas suivie d'un acte législatif ou d'autres mesures de nature à rendre effective cette Recommandation, ou bien si un projet de Convention ne rencontre pas l'assentiment de l'autorité ou

des autorités dans la compétence desquelles rentre la matière, le membre ne sera soumis à aucune autre obligation ».

Le auteurs du Traité de Paix ont entendu laisser ainsi à chaque État la plénitude de ses droits et ont expressément prévu que l'Organisation Permanente du Travail ne pouvait s'immiscer dans les questions d'ordre intérieur de chaque pays.

Ces dispositions sont si précises qu'elles ont été jusqu'à prévoir la situation spéciale dans laquelle se trouvent les États fédératifs dont le pouvoir d'adhérer à une Convention sur des objets concernant le travail et soumis à certaines limitations du fait même des droits que se sont réservés les États fédérés. L'article 405 prévoit que ces Gouvernements auront le droit de considérer les projets de Conventions auxquels s'appliquent ces limitations comme de simples Recommandations.

Des observations qui précèdent, il résulte que toute la procédure d'exécution et de contrainte, fixée par les articles 408 et suivants du Traité de Paix, ne vise que les États qui ont adopté les projets de Conventions proposés par la Conférence. Un État peut donc, tout en adhérant à l'Organisation Permanente du Travail, et en s'inspirant pour sa législation d'une façon très profonde de l'esprit et des travaux des Conférences, se soustraire aux mesures de contrainte et aux sanctions que nous allons dire, et ne ratifiant pas les projets de Conventions. L'Organisation Permanente du Travail n'a alors aucune prise contre lui.

La situation se modifie lorsqu'un État donne son adhésion à une Convention. De par la Partie XIII du Traité de Paix, il est, *ipso facto*, soumis à une série d'obligations qui ne vont pas sans diminuer sa souveraineté ; il est aussi exposé à une série de contraintes qui peuvent avoir les plus graves conséquences. L'article 408 impose tout d'abord à l'État qui a adhéré à une Convention l'obligation de présenter au Bureau International du Travail un rapport annuel sur les mesures prises par lui pour mettre à éxécution cette Convention. Ce rapport doit être rédigé sous la forme indiquée par le Conseil d'Administration et doit contenir les précisions demandées par ce dernier.

Il y a plus, l'article 409 prévoit que toute organisation professionnelle, ouvrière ou patronale, a le droit de présenter au

Bureau International du Travail des réclamations contre tout État qui n'aurait pas assuré, d'une façon satisfaisante ? l'exécution d'une Convention à laquelle il aurait adhéré. L'État ainsi mis en cause doit adresser une réponse au Bureau International du Travail.

Il y a plus encore. L'article 411 donne à tout État adhérant à l'Organisation Permanente du Travail qui a ratifié une Convention, le droit de déposer une plainte au Bureau International du Travail contre tout autre État ayant adhéré à la même Convention, qui, à son avis, n'en assurerait pas l'exécution d'une manière satisfaisante. Cette plainte, une fois déposée, soit par une organisation ouvrière, soit par l'État qui croit devoir se plaindre, soit par un État secondaire agissant pour le compte d'un autre qui ne veut pas se montrer, on trouve dans le Traité de Paix toute une procédure d'enquêtes extrêmement rigoureuses, procédure qui peut avoir son dénouement devant la Cour permanente de justice internationale de la Société des Nations. Les sanctions d'ordre économique dont dispose la Société des Nations et dont il n'est pas nécessaire de souligner la gravité, puisqu'elles vont jusqu'au blocus économique, peuvent être prises à l'encontre de l'État qui n'aura pas appliqué exactement une Convention qu'il aura ratifiée.

Avons-nous besoin d'insister davantage pour montrer que l'adhésion d'un État à une Convention internationale préparée par la Conférence du Travail dans les conditions fixées par la Partie XIII du Traité de Paix, comporte pour cet État des conséquences extrêmement graves dont la moindre que l'on puisse indiquer est une diminution de sa souveraineté? A partir du moment où un État a adhéré à une Convention, il peut être l'objet de réclamations plus ou moins fondées de la part d'États rivaux et de la part de toutes les organisations ouvrières plus ou moins révolutionnaires qui veulent créer des difficultés au Gouvernement de cet État. Il y a dans ces dispositions tout ce qu'il faut, à qui saura s'en servir, pour susciter, là où on voudra, en cas de lutte économique entre deux nations rivales, des troubles intérieurs, ou une tension extérieure pouvant entraîner une de ces guerres auxquelles on a cru si ingénument mettre fin.

IV

Pour assurer la continuité d'action de l'Organisation Permanente du Travail, le Traité de Paix a prévu la création du Bureau International du Travail.

Aux termes de l'article 396 du Traité, ce Bureau, placé sous le contrôle d'un Conseil d'Administration, nommé pour trois ans par la Conférence et comprenant dix représentants des Gouvernements, cinq des patrons et cinq des ouvriers, est avant tout un organe d'études. Il lui appartient de réunir une documentation complète sur l'état de la législation du travail dans le différents pays, de préparer, en se tenant en relations avec les Gouvernements intéressés, les travaux de Conférences annuelles, d'en suivre l'application lorsqu'elles ont été adoptées par les États adhérents, enfin, de procéder à l'exécution de toutes enquêtes spéciales prescrites par la Conférence.

Ce programme de travail, capable d'absorber à lui seul l'activité et le zèle des collaborateurs fort distingués dont M. Albert Thomas a su s'entourer, semble insuffisant à certains.

Et cependant il faut considérer que l'Organisation Permanente du Travail est, de par les textes précis qui l'ont organisée, une institution d'études et de discussions dans laquelle les États soucieux de développer leur réglementation du travail, mettent en commun leurs expériences et essaient d'arrêter des principes uniformes dont ils s'engagent à assurer l'application. Ces États peuvent même accepter une procédure de contrôle à laquelle ils se soumettent d'avance pour garantir l'exécution des engagements qu'ils ont pris vis-à-vis de leurs coassociés. Ce qui n'est pas permis à l'Organisation l'est encore moins au Bureau; ils ne sauraient, ni l'un ni l'autre, déborder leurs règles statutaires, sans violer les obligations contractuelles du Traité de Versailles.

Mais dans l'esprit d'un certain nombre de réformateurs sociaux et de dirigeants des Associations ouvrières internationales, le mirage du fameux préambule de la Partie XIII est resté ; et pour eux, malgré les textes formels, l'Organisation Permanente du Travail doit être une institution autonome

s'imposant à tous les États et ayant les pouvoirs nécessaires pour assurer aux travailleurs de tous les pays le moyen de réaliser, en dehors de toutes considérations nationales, leurs aspirations communes.

Le préambule étant pour eux l'affirmation de ces aspirations, la Conférence Internationale doit être le Parlement chargé de leur donner la forme de lois, et le Bureau International et son Conseil d'Administration, l'organe d'exécution imposant aux diverses Nations les vues de l'Internationale ouvrière.

Si les textes organiques et impératifs du Traité de Paix n'étaient pas là, et si à la tête de la nouvelle institution, il n'y avait pas des hommes ayant le sens de leur responsabilité, on devine dans quelle voie pourrait être entraîné le Bureau International du Travail. Déjà un certain nombre d'initiatives qu'on a essayé de lui faire prendre prouvent combien la pente est glissante. On s'y est d'autant mieux employé qu'on se trouvait en présence d'une organisation nouvelle, qui cherchait sa voie, subissait les influences les plus variées et obéissait à des impulsions dictées, le plus souvent, par les circonstances, qui oscillait entre l'Institut scientifique, et le centre d'action sociale, suivant les tendances politiques, la formation et la curiosité d'esprit de ses premiers organisateurs.

S'il m'était permis de faire une remarque au sujet de l'œuvre poursuivie par le Bureau International depuis la Conférence de Washington, ce serait pour constater qu'il ne s'en dégage pas encore une conception bien nette de ses fonctions et de son rôle.

On ne peut nier que le désir très louable de travailler à réaliser la paix sociale n'ait guidé, maintes fois, le Bureau International dans son action. Ce désir paraît cependant, avoir été quelquefois un peu hâtif. Il est très beau de vouloir faire régner la paix dans le monde, mais avant de le faire, il convient de s'assurer que cette paix est sérieusement troublée. Si l'on prenait trop au sérieux certaines déclarations dans certains pays, émanant de personnalités qui ont l'habitude de jouer au politicien, ou d'associations sans grande influence, on risquerait de faire naître une agitation en lui donnant l'appui du Bureau International.

La Conférence avait donné mandat à son Bureau de suivre

les projets de Conventions et de Recommandations auprès des différents Gouvernements auxquels ils avaient été transmis.

Cette tâche diplomatique, le Bureau l'a remplie avec tout le tact et toute la discrétion souhaitables. Et cependant, certaines personnalités n'ont-elles pas fait tout ce qu'il fallait pour le compromettre, en laissant croire qu'il prêtait une oreille complaisante aux incessantes mises en demeure de l'Internationale syndicale qui cherchait à faire du Bureau International un moyen d'action auprès des divers Gouvernements ? Il est naturel que le Bureau International s'assure que les Gouvernements soumettent les projets de Conventions à leur Parlement. Mais, à partir de ce moment, toute action du Bureau International doit cesser sous peine d'attenter à l'indépendance des Parlements nationaux.

Combien plus délicats encore sont les rapports que le Bureau International du Travail doit avoir avec les organisations patronales et ouvrières des différents États. Laissant de côté pour le moment la question pourtant si importante, de savoir si le Bureau a, de par son statut, le droit de correspondre dans chaque pays avec les associations sans passer par l'intermédiaire du Gouvernement de ces pays, droit que lui déniait dernièrement le Gouvernement hollandais, on peut dire que le Bureau est certain de retirer beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages de cette façon de procéder. On ne peut s'empêcher de constater que ces associations n'ont, dans beaucoup d'États, aucune existence régulière, et qu'entre plusieurs, qui se prétendent qualifiées pour représenter les patrons ou les ouvriers, il n'y a de différence que la hauteur du ton dans l'affirmation. Pour les associations ouvrières en particulier la qualification en cette matière, paraît dépendre de l'orthodoxie révolutionnaire. Entre toutes ces associations, qui a mandaté le Bureau pour faire un choix? Et ce choix, pour être bien vu des ouvriers, doit-il forcément être mal vu des Gouvernements? Alors, que devient le rôle du Bureau? Il est tout au moins aventureux ! Il a pu s'en rendre compte lorsque l'Internationale syndicale a tenté, ces temps derniers, de s'immiscer dans les conflits ouvriers. Que des Associations dénuées d'autorité et d'influence, et dont le caractère révolutionnaire est indéniable, aient essayé de faire croire au public qu'elles trouvaient un

appui dans le Bureau International, la chose ne saurait nous étonner ! Mais qu'irait faire le Bureau International dans de pareilles questions, sinon perdre toute son autorité?

Il n'est pas de Congrès internationaux ouvriers auxquels le Directeur du Bureau International du Travail n'ait été convié directement ou indirectement, et il ne lui est pas possible d'y demeurer simple spectateur ; à diverses reprises et dans des circonstances particulièrement graves, on a pu croire qu'il y fut personnage agissant. Le Congrès International des mineurs ayant demandé la socialisation des mines et menacé les différents États d'une grève générale, le Directeur du Bureau International du Travail intervint et obtint, par voie de transaction, que le Bureau International du Travail fût chargé d'étudier la création d'un organisme de répartition du charbon. Dans l'esprit des congressistes ouvriers, il s'agissait de créer une sorte de contrôle international des mines qui eût été le prélude à la réalisation des théories de socialisation. L'attitude de la Direction avait été certainement inspirée par les meilleures intentions au point du vue de la paix sociale, mais n'avait-elle pas débordé ses attributions? En tout cas, le Conseil d'Administration de l'Organisation Permanente du Travail le craignit et renvoya la question à la Société des Nations.

A cette occasion, la remarque fut faite que si le Bureau International était chargé de s'occuper de la réglementation internationale du travail, il n'avait pas compétence pour traiter des questions économiques. C'est d'ailleurs, là toute la question. Cette remarque n'eut pas le don de plaire aux représentants des organisations ouvrières qui, ainsi qu'on peut le remarquer, se préoccupent beaucoup plus des questions d'ordre économique que des questions de réglementation du travail.

Que les questions économiques préoccupent les organisations ouvrières, cela est tout naturel et, pour ma part, je n'y vois que des avantages. Mais qu'elles soient du ressort du Bureau International du Travail, c'est ce qui est en contradiction formelle avec les textes du Traité de Paix. C'est cette tendance à s'occuper des questions économiques, à propos de la réglementation internationale du travail, qui est la caractéristique de l'action actuelle du Bureau International du Travail,

et ce sera, s'il ne sait rentrer dans ses attributions statuaires, la cause de son échec. Les exemples abondent : que dire de cette enquête sur la production qui a été décidée dans des conditions tout à fait particulières. Dans la réunion de Gênes, le Conseil d'Administration avait décidé d'étudier les conséquences que l'application de la loi de huit heures avait sur la production. Cette étude avait paru à certains nécessaire pour permettre à la prochaine Conférence d'examiner les conséquences du projet de convention qui avait été adopté à Washington en vue de fixer la durée du travail à 48 heures par semaine. Sous l'influence des organisations ouvrières et des théoriciens à tendance socialiste auxquels le Bureau International du Travail confia la préparation de cette enquête, l'étude prit une étendue considérable, se transforma et devint une véritable enquête économique sur les conditions de la production des industries des différents pays du monde. Il est bien clair cependant, qu'aucune de ces industries n'a l'intention de dévoiler à ses concurrents étrangers, par l'intermédiaire du Bureau International, le secret fondamental de ses prix de revient.

Dans le même ordre d'idées, il convient de signaler les relations du Bureau International du Travail avec les Sociétés coopératives de consommation. Si l'on s'en tient à la question de la réglementation du travail, les relations du Bureau avec les Sociétés coopératives de consommation seraient assez limitées.

Désirant s'assurer la collaboration de ces Sociétés qui proclament leur désir de créer, dans la Société, un ordre nouveau, le Bureau International, par une lettre du 4 novembre 1920, conseilla aux Gouvernements de désigner parmi les conseillers techniques gouvernementaux, des représentants des Sociétés coopératives de consommation qui seraient ainsi les représentants des consommateurs. D'où vient cette idée de la représentation des consommateurs aux Conférences Internationales du Travail? Certes, pas du Traité de Paix. En tout cas, qui a qualité pour considérer les coopératives de consommation comme les représentants qualifiés des consommateurs? L'article 389 n'autorise à admettre aux Conférences, en dehors des représentants des Gouvernements, des employeurs

et des travailleurs, que des conseillers techniques dont le nombre est proportionnel aux questions inscrites à l'ordre du jour et qui, par suite, doivent avoir une compétence reconnue dans ces questions.

Le Bureau International s'est trouvé en face de difficultés plus grandes encore lorsqu'il a été sollicité de faire des enquêtes. C'est en vain que l'on rechercherait, dans le Traité de Paix, une disposition autorisant cette initiative du Bureau International. Les seules enquêtes dont il soit question aux articles 409 et suivants du Traité de Paix ne visent que l'application des Conventions préparées par les Conférences Internationales et adoptées par les États adhérents. L'objet de ces enquêtes est d'ailleurs limité au cas où un État, après avoir adhéré à une Convention, n'en assurerait pas l'exécution d'une manière satisfaisante. Dans ce cas, une organisation professionnelle, patronale ou ouvrière, ainsi qu'un des États contractants, peuvent présenter une réclamation au Bureau International du Travail. Cette réclamation est instruite suivant la procédure fixée par le Traité de Paix.

Les dispositions du Traité de Paix paraissent formelles, mais les défenseurs d'une certaine interprétation de ce Traité ne se sont pas pour si peu tenus pour battus. Ils ont, une fois de plus, invoqué le fameux préambule dont ils se sont constitués les garants et ils ont proclamé que le Bureau — c'est-à-dire eux — avait le droit de procéder à toutes les enquêtes jugées utiles pour assurer la défense et le maintien des principes insérés dans ce préambule. Il n'est pas besoin d'insister sur le caractère antistatutaire et particulièrement dangereux de cette prétention. Si les auteurs du Traité de Paix avaient désiré donner au Bureau ce pouvoir illimité de procéder dans tous les États adhérents, qu'ils y soient consentants ou non, à des enquêtes sur n'importe quel sujet, se rattachant plus ou moins aux questions du travail, ils l'auraient dit explicitement et ils auraient fixé en même temps la procédure à suivre en la circonstance. Or, ils n'en ont rien fait.

L'expérence a montré que ceux qui demandaient des enquêtes se souciaient peu du fonctionnement normal du Bureau et de son objet statutaire ; ils étaient surtout guidés par des intérêts nationaux ou des intérêts de parti et voulaient

se servir du Bureau en vue de ces intérêts. La première enquête demandée fut une enquête sur le régime des Soviets ; elle émanait du Gouvernement polonais qui, inquiet de la propagande soviétique dans son propre pays, cherchait dans les résultats d'une enquête du Bureau International un moyen de combattre certaines tendances. Cette demande d'enquête fut appuyée particulièrement par l'Internationale syndicale qui trouvait à la fois un moyen de contrebattre l'influence de l'Internationale communiste et un moyen de jeter le trouble dans l'esprit des ouvriers de tous les pays et de créer une agitation propice à ses desseins. L'enquête ne put d'ailleurs être effectuée, par suite du refus du Gouvernement des Soviets.

Peu de temps après, le Bureau International fit procéder à une enquête en Haute-Silésie ; le même Gouvernement polonais qui avait soutenu, à l'occasion de l'affaire des Soviets, le droit absolu du Bureau International de procéder à des enquêtes, s'éleva vivement contre cette enquête. On voit qu'en cette matière les questions de principe n'ont qu'un intérêt secondaire.

Le Gouvernement hongrois au cours de ses démêlés avec l'Internationale syndicale, fit la demande d'une enquête. On peut s'étonner de voir un Gouvernement appeler sur lui l'application de cette procédure. La Commission envoyée en Hongrie ne put, paraît-il, aboutir ; c'est, du moins, ce que déclara le Bureau International qui, jusqu'à ce jour, n'a pas cru pouvoir publier les résultats de cette enquête. Certains pensent que si ces résultats avaient été défavorables au Gouvernement hongrois, le Bureau syndical International d'Amsterdam n'eût pas manqué d'en réclamer la publication.

Disons un mot, pour terminer, d'une demande d'enquête sur le respect des libertés syndicales en Espagne. Cette demande était présentée par les syndicats espagnols. Le Gouvernement espagnol fit connaître qu'il s'agissait, en l'espèce, d'un ordre de faits intéressant uniquement la politique intérieure de l'Espagne, dont il entendait rester seul juge, qu'il s'opposait formellement à une mesure de cette nature et il menaça, s'il était passé outre, de sortir de l'Organisation Permanente du Travail. Force fut au Bureau International de s'incliner devant cette déclaration formelle.

De pareils faits doivent engager le Bureau International à conserver une attitude réservée et à se tenir dans les limites du Traité de Paix. Qu'il ne prête pas une oreille trop attentive à certaines sollicitations qui lui viennent du dehors et qui n'ont d'autre objet que de le placer, le plus souvent, dans une position extrêmement difficile ! Qu'il se garde surtout de ceux qui se sont trouvés soudain pris d'une ardeur évangélique pour l'amélioration du sort de l'humanité après avoir manifesté, par leur conduite pendant la guerre, des sentiments bien différents.

Institution nouvelle, conçue dans l'idée d'amener les États à assurer par des Conventions internationales un égal bien-être à leurs populations ouvrières, le Bureau International du Travail doit montrer qu'il est animé par les généreuses aspirations du plus noble idéal humain, il peut laisser voir la légitime influence dont jouissent auprès de lui les représentants des ouvriers, premiers bénéficiaires de cette organisation, mais il doit s'abstenir de toute démarche, de toute action qui laisseraient croire qu'il est d'un parti, là ou il ne doit pas avoir de parti. Il le doit d'autant plus qu'à travers l'action des représentants de l'Internationale ouvrière, on sent toujours l'Allemagne, l'animatrice de cette action. En voulez-vous la preuve? Nous ne reproduisons pas ici la verte réponse que M. Lloyd George fit, ces jours derniers, aux représentants de l'Internationale ouvrière qui réclamaient que l'Allemagne fût traitée avec une bienveillance marquée (!), nous nous contenterons de rappeler comment la porte de l'Organisation Permanente fut ouverte aux Allemands.

A peine le Traité de Paix lui était-il communiqué que l'Allemagne dénonçait l'insuffisance de la Partie XIII. Dans une lettre rendue publique, elle opposait au fameux préambule, espoir des organisations ouvrières, une déclaration de principe beaucoup plus conforme aux doctrines de l'Internationale syndicale. Cette manifestation fit long feu, mais elle n'en reste pas moins un symptôme très significatif du désir de l'Allemagne de tirer parti de l'Organisation Permanente du Travail, dans un dessein suffisamment clair pour que l'on soit dispensé d'insister.

Aussi, la voyons-nous se hâter de demander son admission

dans cette Organisation. On peut hésiter à accueillir sa demande. Ne serait-il pas conforme à l'esprit du Traité de Paix de ne recevoir dans cette Organisation que des membres de la Société des Nations? Mais l'Allemagne a intéressé à sa cause l'Internationale syndicale. Certaines personnalités ouvrières qui ont participé à la préparation du Titre XIII se font pressantes. Les principes fléchissent. Il est décidé qu'à la fin de ses travaux la Conférence de Washington se prononcera sur cette demande d'admission. Mais cela ne suffit pas à l'Allemagne. Elle intrigue de nouveau. Ses avocats engagent d'assez obscures négociations, des engagements secrets sont pris, et la Conférence de Washington est invitée, dès le début de ses travaux, à se prononcer sur l'admission de l'Allemagne. Les délégués ouvriers insistent. L'admission est prononcée. Il faut relire le discours que prononça, à cette occasion, le délégué patronal français, M. Louis Guérin, seul opposant à l'admission, et dans lequel toute cette intrigue germanique est percée à jour.

Ce serait mal connaître l'Allemagne que de ne pas imaginer le parti qu'elle a tenté de tirer de cette Organisation Internationale du Travail. N'est-elle pas un instrument merveilleux de propagande et un excellent moyen d'action révolutionnaire... chez le voisin. Un des chefs du syndicalisme allemand disait un jour : « Il y a trois langues internationales : le français, l'anglais et l'allemand. Le français est la langue des hommes cultivés ; l'anglais, la langue des hommes d'affaires ; l'allemand, la langue des prolétaires. » Cette réflexion contient tout un programme. Bien des indices permettent de présumer qu'il est en voie de réalisation. Rappelons, sans insister davantage, le rôle de l'Allemagne à la Conférence ouvrière internationale qui s'est tenue à Berne au lendemain de l'armistice ; la part considérable qu'elle a prise à la reconstitution de toutes les Fédérations internationales d'industries et à la réorganisation de l'Internationale syndicale d'Amsterdam. L'influence des doctrines syndicales allemandes est grande dans cette association. Que l'on relise les discussions du dernier Congrès qu'elle a tenu à Londres et l'on verra qu'elle entend se servir du Bureau International, qu'il le veuille ou non, comme d'un instrument d'action mis à sa disposition pour introduire ses

conceptions dans les divers États actuellement indifférents à sa propagande.

Créée pour améliorer par des Conventions internationales la situation matérielle des travailleurs, tiraillée entre le caractère apostolique du préambule de la Partie XIII du Traité de Versailles, et les règles étroites et précises qui fixent, son statut, l'Organisation Permanente du Travail, nous croyons l'avoir démontré, n'a pas encore trouvé sa voie, dégagé son objet et fixé son fonctionnement. Nul doute que, grâce à la haute valeur intellectuelle de ses dirigeants, elle n'arrive à se faire une grande place dans le monde, ne rende d'appréciables services et n'acquière une légitime autorité, si elle veut et sait rester dans son objet.

A l'heure actuelle, le plus grand péril qui la menace c'est le désir qu'éprouvent certains de la faire intervenir dans les conflits du travail, et surtout dans les questions économiques, sous le fallacieux prétexte que les questions du travail sont, après tout, des questions économiques.

Déjà le chemin parcouru depuis le jour de l'armistice a fait revenir bien des esprits des beaux rêves où l'on se complaisait alors ! Qu'y avait-il d'ailleurs de plus naturel, après ces terribles années où la pauvre humanité avait vécu les jours les plus sombres de son histoire, que de la voir rêver d'un avenir où la guerre et les causes qui peuvent l'engendrer auraient définitivement disparu du monde? Elle s'était laissé séduire par l'image de la Société des Nations, et l'Organisation Permanente du Travail, la première venue des Institutions de cette Société, lui semblait destinée à mettre fin aux conflits armés.

On ne réfléchissait pas que la guerre elle-même avait forcé toutes les nations, qu'elles fussent belligérantes ou non, à accroître, dans des proportions démesurées, leur outillage économique ; que tous les États avaient consommé les réserves que leur avaient laissées les siècles précédents, escompté la richesse du siècle à venir, pour se constituer, celui-ci la plus grande marine marchande du monde, alors qu'il n'en possédait pas avant la guerre, celui-là une industrie chimique,

alors qu'antérieurement il dépendait en cela de l'étranger ; que les remaniements territoriaux qui constituaient la nouvelle Europe allaient troubler profondément son ancien équilibre économique ; que telle nation qui, jusque-là, n'était que faiblement exportatrice allait voir, comme la France au point de vue métallurgique, sa capacité de production doubler d'un jour à l'autre, et être obligée d'intervenir activement sur les marchés extérieurs ; que les dominions, les colonies, les pays d'outre-mer, avaient compris que sans indépendance économique, il n'y a pas de véritable indépendance nationale ! Et cependant, tous ces faits étaient là, toutes les nouvelles industries n'attendaient qu'un moment d'accalmie pour reprendre, pour des fins économiques, leur activité de guerre, et intervenir en concurrence sur le marché mondial.

C'est précisément dans cette concurrence qui va s'exercer, qui s'exerce déjà de peuple à peuple, dans cette concurrence qui est la condition nécessaire du relèvement du monde, dans cette concurrence qui entraîne avec elle bien des causes de conflit dans une même nation et entre les nations, qu'il faut voir la plus sérieuse opposition à l'organisation et à l'activité que certains voudraient donner au Bureau International.

S'ils étaient écoutés, et si le Bureau, laissant les études de législation comparée, préférait à la préparation de conventions internationales l'intérêt que renferment toujours les études économiques et l'attrait que présente la propagande des idées, il ne tarderait pas à entrer dans la mêlée des partis et dans les conflits des intérêts dont le Traité de Versailles a tenu à le préserver. Les États atteints dans l'exercice de leur souveraineté, contrariés dans la gestion de leurs intérêts, auraient vite fait de dénoncer les liens qui les rattachent à une institution qui tendrait à s'ériger en un Suprême-État économique et social.

Que si, au contraire, après avoir, comme cela était naturel cherché leur voie, les dirigeants du Bureau International du Travail reprennent, en les perfectionnant et en les mettant au point, les traditions et l'œuvre des anciennes Conférences de Berne, ils rendront au monde du travail et à la paix sociale le plus grand et le plus méritoire des services.

Cette tâche est en elle-même assez grande et assez haute ;

elle est digne de la belle intelligence et du généreux dévouement de ceux qui, après avoir prouvé leur valeur dans la défense du sol sacré de leur patrie, ont le noble désir de consacrer toutes leurs forces à l'amélioration du sort des hommes qui, dans toutes les patries, gagnent à la sueur de leur front leur pain quotidien.

ROBERT PINOT

P.-S. — Cet article était déjà rédigé et imprimé lorsque s'ouvrit, le 11 avril 1921, la session du Conseil d'administration du Bureau International du Travail.

A son ordre du jour figurait la question de la compétence du Conseil et du Directeur en matière d'enquête, question dont l'inscription avait été demandée à la session précédente par un certain nombre de membres du Conseil justement préoccupés des initiatives que le Bureau avait prises depuis sa fondation, en matière d'enquête; initiatives qui ne leur avaient pas paru être autorisées par les statuts mêmes du Bureau International du Travail.

La question étant venue en discussion, les membres patronaux du Conseil présentèrent un ordre du jour précisant, d'après les textes mêmes du Traité de Paix, les pouvoirs du Conseil, partant du Directeur. La majorité du Conseil s'étant prononcée contre cette proposition, et ayant estimé qu' « il n'était ni utile, ni nécessaire, d'indiquer en termes précis la nature des enquêtes qui peuvent être entreprises par le Bureau International du Travail... », les membres patronaux résolurent de se pourvoir contre cette décision devant la Cour permanente de Justice Internationale, en vertu de l'article 423 du Traité de Paix, par la lettre suivante qu'ils adressèrent, le 14 avril 1921, à M. Arthur Fontaine, Président du Conseil d'administration du Bureau International du Travail :

Genève, le 14 avril 1921.

« Monsieur le Président,

» Nous avons l'honneur de vous remettre, ci-après, le texte de la déclaration que nous avons faite dans la séance d'hier de notre Conseil d'administration, après le rejet par la majorité de celui-ci de la résolution que nous avions proposée pour définir « la compétence du Conseil et du Directeur en matières d'enquêtes ».

Nous avons exposé au Conseil, sans aucune arrière-pensée et textes en mains, les raisons pour lesquelles nous demandions que, désormais, l'on observe dans

l'exercice de l'activité du Bureau International du Travail les règles précises tracées dans le Traité de Paix de Versailles.

La majorité du Conseil n'a pas jugé devoir partager à cet égard notre opinion. Il y a donc entre nous divergence d'interprétations — on nous permettra de dire que l'opinion de nos contradicteurs ne peut nous empêcher de continuer à conserver nos scrupules sur notre compétence.

Le Traité de Paix a du reste prévu l'éventualité qui se produit aujourd'hui. Son article 423 a institué la juridiction à laquelle appartient la décision qui nous départagera.

On ne s'étonnera donc pas de nous y voir recourir en lui déférant la question.

Et nul, nous aimons à le croire, ne pourra trouver dans notre recours rien qui puisse froisser la susceptibilité d'aucun de nos collègues.

» Nous vous serions reconnaissants de vouloir bien nous faire connaître quelles sont les règles de la procédure auxquelles il y a lieu de se conformer pour donner suite à notre déclaration.

» Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

» *Les membres du Groupe patronal du Conseil d'administration :*

» *Signé* : MM. Carlier (Belgique), R. Pinot (France), Marchesi (Italie), Baylay (Grande-Bretagne), Colomb (Suisse), Hodacz (Tchéco-Slovaquie). »

MONNAIE DE PAPIER COLONIALE

Déjà pendant la guerre et surtout depuis la fin de la guerre les billets de banque ont beaucoup fait parler d'eux. Au cours de circonstances exceptionnelles, les différents systèmes suivant lesquels l'émission des billets de banque est réglementée ont montré jusqu'à l'évidence, palpables pour tous, leurs défauts et leurs qualités démesurément grossis. Il est bon de voir ce qu'a donné à l'œuvre le régime du billet de banque dans nos colonies : en montrant l'étroite dépendance des métropoles par rapport aux colonies, sous le double aspect des matières premières et des hommes, cette guerre a été l'apothéose des colonies. Avant d'exposer le régime du billet de banque dans les principales colonies françaises, nous passerons en revue d'abord les principales colonies anglaises et dirons ensuite un mot des Indes néerlandaises.

I

EMPIRE BRITANNIQUE

L'Empire colonial anglais présente quatre types de régimes de billets que nous classerons ainsi : régime de la pluralité des banques d'émission, type Canada dont le statut actuel est de 1913 ; régime de la banque d'émission unique, type Union Sud-Africaine dont le statut actuel, tout frais éclos,

est de 1920 et aurait dû entrer en vigueur en décembre dernier; régime de l'émission des billets d'État, type Hindou; régime de l'émission des billets de banque d'État, type australien actuel résultant d'une loi de novembre 1920. Ce classement, bien entendu, n'a rien d'absolu et l'on ne saurait ici décerner de prix comme les maîtres font aux collégiens; tel régime convient à un pays qui ferait mauvaise figure dans un autre, et comme un homme n'est pas vêtu de même à quatre mois, à quatre ans et à vingt ans, passant par le maillot, la petite robe, la culotte courte avant d'atteindre au pantalon long et au smoking, de même un pays neuf qui, à sa première étape dans la vie, s'accommode très bien d'un certain régime du billet de banque pourra ne plus s'en accommoder aussi bien dans la suite et même s'en trouver fort mal.

Le type canadien est un bijou comme justice et comme efficacité.

Quand une banque émet des billets, qui ne lui coûtent rien et qu'on lui paie, qui, réellement, fournit l'argent? Le public. De qui donc la banque est-elle l'obligée, la redevable? Du public. En bonne justice elle devra donc rendre au public, comme on dit, la monnaie de sa pièce; payer le public en lui rendant les services qu'il est son propre de rendre, c'est-à-dire en lui fournissant du crédit, non pas du crédit égoïste, rare et cher, mais du crédit abondant et à bon marché. Et alors qu'édicte la loi canadienne? Elle édicte que les banques qui, en nombre quelconque, ont le droit d'émettre des billets à découvert — c'est-à-dire sans couverture métallique —, chacune pour un montant égal à celui de son capital social versé et intact, ne pourront jamais recouvrer de leurs débiteurs, par voie de justice, un intérêt d'un taux annuel supérieur à 7 p. 100; des ententes amiables pourront parfois permettre d'excéder un peu ce taux qui, toutefois, inscrit dans la loi, présent à la pensée de tous, agit, virtuellement, par la seule mention qui en est faite, comme une force intérieure et morale de retenue. Le public ne paiera donc jamais sensiblement plus de 7 p. 100 (cela peut être, en pratique, 8 p. 100 pour les petits prêts). La banque, reconnaissante du cadeau qui lui

est fait sous la forme d'un don gracieux égal au montant de son capital social versé, et intact, accepte cette limitation, non seulement à l'égard des fonds, d'importance égale, versés par ses actionnaires, mais des fonds le plus souvent bien plus considérables dont la gestion lui est confiée par les déposants. Le sacrifice n'est pas déjà si mince ! Dans les recoins excentriques des pays neufs où les risques courus avec des emprunteurs nouveaux venus, de court passé et de peu de fortune acquise, sont très grands, surtout quand le hasard des récoltes s'exerce, où les frais généraux sont parfois élevés par rapport au chiffre d'affaires de l'agence, 7 p. 100 d'intérêt, quand tous les frais sont payés et que tous les risques sont amortis, ne laissent pas toujours grande marge au banquier. Et, si une crise vient à éclater, 7 p. 100 c'est peu. Le taux maximum modérateur exercera donc principalement son influence, suivant l'espace, dans les zones les plus neuves et dont le développement importe le plus, suivant le temps, aux heures de crises, c'est-à-dire au moment précis où le réconfort d'un taux raisonnable adoucit les heurts, épargne les ruines.

L'industrie de la banque est une industrie connue, normalisée, tenant, il est vrai, d'un côté à la psychologie et à ce qu'il y a de plus délicat dans le tact, mais tenant de l'autre à l'implacable automatisme d'un mécanisme d'horlogerie. A son égard il était naturel qu'un grand pays plein d'initiative comme le Canada fît une tentative du même ordre que celle réalisée, il y a une vingtaine d'années, par la République Argentine, lorsque celle-ci, par sa fameuse loi Mitre, limita à 7 p. 100 du capital officiellement reconnu comme investi le revenu net des compagnies de chemins de fer. La banque est un service public comme le chemin de fer ; dans l'une comme dans l'autre industrie les risques sont comptés ; l'initiative, maintenue entre certaines bornes par la formule même de l'une et l'autre industrie, n'est point si audacieuse et personnelle, lorsque de grandes sociétés opèrent, que l'imposition d'une mesure uniforme comme le 7 p. 100 paraisse déraisonnable.

La banque a reçu du public, lequel a pris ses billets, elle s'acquitte à l'égard du public emprunteur en limitant ses bénéfices et de fait les banques canadiennes ne distribuent

que des dividendes restreints — pour le dernier exercice, deux banques ont donné 7 p. 100, une a donné 8 p. 100, une a donné 9 p. 100, deux ont donné 10 p. 100, dix ont donné 12 p. 100, une a donné 14 p. 100, une a donné 16 p. 100.

Mais il est un autre public que le public emprunteur, c'est le public créancier : le créancier privilégié de la banque, c'est le porteur de son billet et la certitude tranquille de ce créancier doit être absolue ; aux termes de la loi canadienne, toute banque qui accepte d'émettre des billets impose à ses actionnaires un passif éventuel supplémentaire exactement égal au montant nominal des actions. Ce passif éventuel, qui se surajoute à tout le capital nominal, ne joue qu'en cas d'insolvabilité, et dans la mesure de l'insolvabilité à couvrir. En fait, il y a comme un dédoublement du capital, comme un second capital virtuel égal au premier dont on peut dire qu'il est implicitement souscrit sans pouvoir être jamais appelé hormis le cas d'insolvabilité. L'existence implicite, tacitement mais obligatoirement consentie, de ce second capital, sorte d'ombre inséparable du premier, qui fait qu'une action entièrement libérée n'est, au regard de circonstances exceptionnelles d'insolvabilité, libérée en fait que de moitié, est la seconde forme de salaire dont la banque paie l'honneur et le profit du billet de banque. Donnant, donnant : à l'égard du public la banque est quitte.

Telle est la charpente fondamentale et l'équilibre du type canadien. Il y a des nuances et des à-côtés. Le tableau, tel que nous l'avons d'abord esquissé, manque de certains détails.

Avant de pousser plus avant, nous devons dire qu'il existe au Canada, côte à côte avec les billets de banque, des billets d'État, « billets de la *Puissance* ou *Dominion* », c'est-à-dire billets de la Confédération, « *Dominion notes* ». Nous n'avons pas fait mention plus tôt de ces billets, allant même en quelque sorte jusqu'à céler leur existence, parce qu'ils ne nous paraissent pas faire partie intégrante du système dont ils tendraient plutôt, suivant nous, à déparer la belle ordonnance. D'après une loi du 22 août 1914, les *Dominion notes* devaient, à concurrence de 50 millions de dollars, être couverts pour 25 p. 100 par de l'or, et, au delà de 50 millions de dollars, être couverts intégralement par de l'or. Évidem-

ment le législateur estimait qu'une tranche de 50 millions, simple bagatelle répondant à un besoin certain, ne devait guère exposer à des demandes de remboursement ; l'État pouvait donc prendre son petit profit de seigneur et maître sous la forme de 37 millions 1/2 de dollars de billets émis qui restaient en l'air, c'est-à-dire sans contre-partie spéciale d'actif, et dont l'État avait purement et simplement encaissé le montant. Maintenant que l'existence des *Dominion notes* nous est enfin connue, nous n'éprouverons plus aucun embarras à compléter par quelques traits d'importance secondaire le tableau du système canadien.

Contre une représentation intégrale en or ou en *Dominion notes* chaque banque peut émettre, à sa convenance, un montant quelconque de ses billets au delà du montant que délimite le chiffre de son capital versé et intact. Ainsi les banques ont deux circulations de billets permanentes superposées; à ces deux circulations permanentes s'en ajoute une saisonnière. Du 1er septembre au 28 février de l'année suivante, c'est-à-dire pendant tout le temps que se manient les récoltes, chaque banque a en effet le droit d'émettre des billets supplémentaires à concurrence de 15 p. 100 du montant cumulé de son capital social versé intact et de ses réserves. Sur cette circulation supplémentaire, elle paie au Trésor public du *Dominion* un intérêt dont ce Trésor détermine le taux sans que ce taux puisse jamais dépasser 5 p. 100 l'an.

Nous arrivons ainsi au bout des avantages et prérogatives dont jouissent les banques. Elles ont, en retour, quelques petites servitudes d'organisation et de contrôle. Elles ne peuvent prêter sur hypothèque ou, du moins, l'hypothèque ne peut-elle constituer pour elles qu'une garantie supplémentaire d'un prêt dont la raison d'être essentielle est autre que cette hypothèque. Aucun immeuble, en dehors des locaux qu'elles occupent, ne peut figurer en permanence à leur actif. Toutes ensemble les banques d'émission canadiennes, ou « Banques à Charte », *Chartered Banks*, forment obligatoirement une association qui, après avoir établi elle-même ses statuts, peut les modifier quand bon lui semble sous réserve de l'approbation des autorités fédérales compétentes qui, devant que d'approuver, doivent prendre avis des banques

non associées tant est grand chez le législateur canadien le souci du libre jeu du système et de l'indépendance économique de tous. Constituée, l'association veille à un fonds d'or commun, à la confection des billets et nommerait un curateur aux banques tombées en déconfiture s'il s'en trouvait jamais qui tombassent en déconfiture. Cette association, nous affirme-t-on, n'a pas, comme on pouvait le craindre, tourné au syndicat : seul le taux maximum servi aux déposants serait réglé d'un commun accord tandis que, sous les autres rapports, chacun conservant la liberté de ses allures, la concurrence pourrait s'exercer et s'exercerait activement en fait pour la plus grande efficacité des services rendus au public.

D'ailleurs, la surveillance des agents du Trésor public s'exerce incessamment. C'est sous le couvert du billet de banque et grâce au droit régalien qu'il comporte, que ces agents pénètrent dans des affaires qui, autrement, fussent demeurées privées. Des bilans mensuels circonstanciés présentent au public, individuellement et dans leur ensemble, la situation des banques d'émission, actuellement au nombre de dix-huit. Enfin le ministre des Finances du *Dominion* détient le fonds nommé Fonds de rachat de la Circulation des Banques, *Bank Circulation Redemption fund*, dont l'objet est de pourvoir au remboursement des billets de toute banque qui viendrait à défaillir. Les ressources de ce fonds s'alimentent par une contribution de chaque banque maintenant à son crédit dans ce fonds un montant égal à 5 p. 100 du montant moyen de sa circulation de billets pendant l'année précédente. L'intérêt servi à chaque banque sur le montant versé par elle est de 3 p. 100.

Il est remarquable qu'aucune proportion obligatoire d'encaisse, par rapport aux billets émis pour un montant égal au capital social versé et intact, ni par rapport aux dépôts, n'est prévue. Ce qu'il convient de faire à cet égard est abandonné à l'appréciation libre des banques. Aussi bien, le *Bank Circulation Redemption fund* est là, dans la coulisse. La disposition suivante le renforce : si une banque défaille et si son avoir dans le fonds est épuisé par les remboursements de billets effectués pour son compte toutes les autres banques, chacune au prorata de son avoir dans le fonds, sont appelées à boucher le trou.

Cependant aucune banque ne peut, de ce chef, être obligée dans une même année, à une contribution supplémentaire au fonds supérieure à 1 p. 100 de sa circulation de billets pendant l'année précédente.

Cette ébauche de solidarité achève le tableau d'un système qui concilie l'unité avec une diversité multiple et vivante et une liberté féconde qui n'a rien de commun avec la licence.

Quelque étudiées par le menu qu'aient été les clauses de l'acte constitutif de juin 1913, le législateur canadien n'a pas cru devoir s'engager au delà de dix ans tant il estimait sans doute que, dans ces matières fuyantes et si souvent même insaisissables, il est dangereux de se lier les mains par avance ce qui ne peut être le fait que d'un imprudent fort inconsidéré ou du complice honteux de quelque louche entreprise. Ainsi les droits qu'exercent actuellement les banques d'émission à charte du Canada seront caducs le 1er juillet 1923.

L'Afrique du Sud Britannique vivait encore tout dernièrement sous le régime de la pluralité des banques d'émission encore que ce régime n'y fût pas évolué et systématisé jusqu'au point de perfection que nous avons vu atteint au Canada.

D'une façon générale les banques pouvaient émettre des billets à concurrence du triple de leur encaisse sauf dans le cas de l'une des colonies constituantes, celle du Cap, dont la législation stipulait, en tout et pour tout, la couverture intégrale du billet en fonds d'État locaux.

Avec la loi nouvelle de 1920, uniforme pour toute l'Union Sud-Africaine, la pluralité des banques d'émission disparaît pour faire place au régime de la banque d'émission unique. Pourquoi cette disgrâce d'un régime sous lequel l'Union Sud-Africaine fit tant de progrès? Est-ce le désir de se mettre à la mode du jour ou de ce que l'on considère comme étant la mode du jour? Est-ce le désir de poser pour la Grande Nation Européenne — pauvres Grandes Nations Européennes ! — qui toutes, les unes après les autres, ont depuis longtemps évolué vers le régime de la banque d'émission unique? Est-ce jalousie et avidité de l'État qui n'avait pas part aux bénéfices de banques multiples et qui aura part à ceux d'une banque

unique qui sera la sienne? Est-ce la mauvaise humeur causée par le mouvement de concentration qui, les banques anciennes fusionnant et aucune banque nouvelle ne naissant, a pour ainsi dire ramené à deux organismes de banque de l'Afrique du Sud? En effet, la *National Bank* a absorbé en 1912 la *Bank of Africa* et en 1914 la *Natal Bank*, la *Standard Bank* vient d'absorber l'*African Banking Corporation*, de sorte que la *National Bank* et la *Standard* se trouvent presque en tête à tête, la *Nederlandsche Bank* de Prétoria étant d'importance secondaire, la *Stellenbosch Bank* étant minuscule et la succursale sud-africaine de la *National City Bank* de New-York se limitant peut-être à des emplois de fonds particulièrement mobiles et réalisables. On comprend que l'Afrique du Sud n'ait que deux grandes banques car rien ne rappelle ici les agglomérations industrielles du Canada où il semble que les banques doivent naître spontanément et, loin d'être ultramoderne comme elle l'est souvent au Canada, l'agriculture ici est souvent d'un caractère patriarcal et primitif; à beaucoup d'égards l'Afrique du Sud a été développée anonymement, mécaniquement, du dehors, par des sociétés financières et comme une terre de passage pour les initiatives et les capitaux; on n'y assista donc point à une germination plantureuse de ces organismes fécondants et profondément autochtones que doivent être les banques. Cela se comprend; mais on comprend aussi un peu que les pouvoirs publics en aient éprouvé du dépit. Est-ce que ce dépit les poussa? Ou bien ont-ils pensé qu'une banque d'émission unique serait, mieux que plusieurs banques, apte à mettre ordre aux difficultés de change et, plus particulièrement encore, — étant bienvenue des habitants comme éminemment nationale avec son siège social à Pretoria, et saluée, en outre, avec joie par la partie la plus soupçonneuse et chauvine de l'opinion, les fermiers, — à faire accepter cette nouveauté — le certificat d'or, non remboursable en or jusqu'à nouvel ordre, devenu la base de tout le système monétaire du pays? Si cette dernière hypothèse était vraie, l'établissement dans l'Afrique du Sud du régime de la banque d'émission unique se trouverait être une des conséquences de la guerre.

Cette étiquette, « certifiait d'or non remboursable en or

jusqu'à nouvel ordre », dit bien ce qu'elle veut dire : billet inconvertible. Les conséquences de la guerre ne furent pas longues, dans l'Afrique du Sud Britannique comme en Angleterre, à rendre le billet pratiquement inconvertible ; la circulation de l'or ne fut pas interdite ni découragée ; le billet de banque resta, légalement et théoriquement, remboursable en or, mais, en fait, de connivence avec le Gouvernement, les banques entourèrent de tant de formalités et si difficiles à remplir le remboursement de leurs billets que ce remboursement ne s'effectuait plus. La livre sterling de l'Afrique du Sud partagea donc le sort de la livre sterling d'Angleterre : elle devint une monnaie de papier valant à la fin de 1919 4 à 5 p. 100 de plus que la livre sterling d'Angleterre, à la fin de 1920, 5 à 6 p. 100 de moins, légères nuances qui paraphrasent bien la grande hausse des produits en 1919 et leur baisse relative depuis.

Que la livre sterling de l'Afrique du Sud soit un peu plus chère ou un peu meilleur marché que la livre sterling d'Angleterre, là n'est pas la question : il s'agit pour l'Afrique du Sud de conserver son stock d'or et à cette fin de diminuer le nombre des pièces d'or entre les mains du public car ces pièces, valant commercialement, hors des frontières, bien plus que leur valeur légale, auraient naturellement tendance à émigrer et de certaines facilités pour le faire par les issues de frontières maritimes et terrestres si nombreuses sur une pareille étendue qu'on ne les saurait toutes garder. C'est ici qu'apparaît l'opportunité des certificats d'or institués par la même loi de 1920 qui institue d'autre part la banque unique d'émission de l'Afrique du Sud dénommée *The South African Reserve Bank* « La Banque de réserve Sud-Africaine ». Les certificats d'or sont émis pa rle Trésor public de l'Union Sud-Africaine; ils sont une monnaie loyale puisqu'ils doivent avoir une représentation intégrale en or, à raison de 3 livres sterling 17 schellings 10 1/2 d. l'once standard d'or ce qui est le pair du métal. Jusqu'au 30 juin 1923, ils ne sont pas obligatoirement remboursables en or quand le prix de l'or dépasse 3 livres sterling 17 schellings 10 1/2 d., c'est-à-dire quand l'or obtenu en échange du certificat pourrait être profitablement exporté. Bien plus, quand le prix de l'or dépasse ce

taux, le Trésor public, suivant certaines formes, peut réquisitionner tout ce que les banques possèdent d'or.

Ce n'est pas, toutefois, dans les dispositions relatives aux certificats d'or, simple expédient de fortune, que l'ingéniosité du législateur s'est révélée; c'est dans les dispositions de la loi organique de la Banque de réserve, modèle du genre.

Que doit être avant tout la banque d'émission unique et privilégiée? La gardienne du change. Jamais cette vérité n'a paru plus évidente que maintenant.

Si donc le change fait perte, à l'amende les actionnaires de la banque d'émission : leur dividende ne pourra dépasser 6 p. 100 l'an ; si, par contre, le change est au pair ou fait prime, un bon point pour les actionnaires de la banque d'émission ; leur dividende pourra s'élever au-dessus de 6 p. 100.

Pour que le change ne fasse pas perte, l'une des premières conditions est que le billet de banque soit représenté par un actif extrêmement sûr et réalisable et de préférence, au delà de l'encaisse or, par du papier de commerce à court terme représentant, lui-même, de la marchandise en circulation qui est l'entité abstraite dont le billet de banque doit, en définitive, nous apporter les espèces concrètes.

A l'effet d'assurer ce résultat, — la liquidité de l'actif, — toutes les dispositions les plus sages sont édictées : jamais de prêts fonciers, jamais de participations dans des affaires foncières, industrielles ou commerciales, jamais, bien entendu, de crédits à découvert, jamais d'achat d'actions de la Banque ou des autres banques, ni de prêts sur ces actions, jamais de titres de l'Union Sud-Africaine et, à plus forte raison, des États, municipalités ou autres corps publics constitués, ayant plus de six mois à courir, bien que, par exception, une somme ne dépassant pas le capital versé et les réserves puisse être placée en titres de cette sorte ayant jusqu'à deux ans, limite extrême, à courir. Reste comme emploi : des lettres de change, billets à ordre, ou autres papiers de commerce à deux bonnes signatures au moins ayant, au plus, 90 jours à courir; des lettres de change ou billets à ordre représentant des opérations agricoles ou un nantissement de bétail munis de deux bonnes signatures et ayant six mois au plus à courir sans que l'ensemble de ces escomptes agricoles puisse dépasser 20 p. 100 des

escomptes totaux de la Banque; lettres de change et billets à ordre portant l'endos d'une banque ayant au plus 90 jours à courir et représentant des titres de l'Union Sud-africaine détenus comme placement ou pour la vente; enfin des prêts sur tous les instruments de crédit qui viennent d'être énumérés et que la banque est autorisée à posséder en propre.

Les dispositions relatives à l'encaisse sont naturellement fort strictes tout en restant souples, les circulations inélastiques ayant, dans l'histoire, mauvais renom. L'encaisse or minimum est 40 p. 100 du montant des billets en circulation (sans préjudice d'une réserve métallique minimum de 40 p. 100 en regard des dépôts et effets à payer, le quart au plus de ce minimum pouvant être en pièces d'argent). Est-on au-dessus de ce minimum, la circulation n'est pas taxée, est-on au-dessous, tout en restant au-dessus de 32 1/2 p. 100, elle est frappée d'une taxe au taux de 1 p. 100 l'an sur le montant dont elle est en excès; ce taux s'accroît de 1 1/2 p. 100 l'an à chaque fois qu'un nouvel échelon de 2 1/2 p. 100 est entamé; ce n'est donc, par exemple, qu'entre 25 et 22 1/2 p. 100 que la taxe se trouve être de 7 p. 100 l'an. Le poids de la taxe est rejeté sur le client, dont les intérêts débiteurs s'accroissent au moins en proportion : ainsi espère-t-on restreindre à temps l'inflation; d'ailleurs le Trésor Public est souverain juge de la question de savoir si la réduction de l'encaisse au-dessous de 40 p. 100 est opportune et doit être autorisée ou non : son autorisation, donnée d'abord pour 30 jours, doit être ensuite sollicitée à nouveau à chaque quinzaine. Un quart de l'encaisse or légalement requise peut, avec l'autorisation du Trésor Public, être hors du territoire de l'Union dans des succursales ou agences de la Banque ou en garde spécialement repéré *(earmarked)* chez d'autres banques.

Proportion de l'encaisse, composition de l'actif, il semble que la banque soit gardée par les préceptes mêmes que renferme sa loi organique contre tous les risques possibles, ce qui est conforme à sa nature, à son essence idéale, essence de gardienne farouche, impeccable, revêtue d'une armure à toute épreuve sans fêlure aucune. On doit donc demeurer d'accord que l'industrie d'une pareille banque est,

par définition, la plus sûre qui soit au monde et doit être rémunérée en conséquence, c'est-à-dire peu ; en aucun cas les actionnaires ne toucheront plus de 10 p. 100, dit la loi organique que nous avons sous les yeux ! Voilà qui est parler ! Et, en cas de liquidation, 60 p. 100 des réserves de toute nature, y compris le report à nouveau, sont attribués à l'État, le solde de 40 p. 100 restant seul aux actionnaires.

Les actionnaires n'ayant pas le droit de se répartir plus de 10 p. 100 et l'industrie de la banque d'émission pouvant devenir aussi lucrative qu'elle est dépourvue de risques, le surplus des bénéfices peut être considérable. Il est attribué, au fonds de réserve ordinaire de la banque, à son fonds de réserve spécial pour l'accroissement de son encaisse or et enfin à l'État suivant les modalités ci-après : au delà d'un intérêt accumulatif de 6 p. 100 attribué au capital versé, le surplus des bénéfices est attribué au fonds de réserve ordinaire jusqu'à ce que ce fonds de réserve ait atteint 25 p. 100 du capital social versé. Le fonds de réserve étant compris entre 25 p. 100 et 100 p. 100 du capital social versé, le surplus des bénéfices, au delà du dividende de 6 p. 100, est attribué, 50 p. 100 au fonds de réserve ordinaire, 25 p. 100 à l'État, 25 p. 100 aux actions sans que le dividende annuel puisse jamais dépasser 10 p. 100, l'État bénéficiant du trop-plein en cas de trop-plein. Le fonds de réserve ordinaire ayant une fois dépassé 100 p. 100, le surplus des bénéfices au delà du dividende de 6 p. 100 est attribué tout entier aux actions jusqu'à ce qu'elles aient touché 10 p. 100; ce qui reste alors est attribué à l'État. Mais ici réapparaît l'ombre fatale de la perte au change : tant qu'une restriction quelconque pèsera sur l'exportation de l'or, tant que le remboursement à vue en or des certificats d'or demeurera suspendu, tout le surplus des bénéfices au delà du dividende de 6 p. 100 l'an sera attribué à un fonds de réserve spécial pour renforcement de l'encaisse cr de la banque.

Ainsi la banque est intéressée à s'acquitter de son devoir vis-à-vis du public créancier porteur de billets, elle s'acquitte aussi vis-à-vis de l'État de qui elle tient tous ses pouvoirs, puisque le droit de battre monnaie est un droit seigneu-

rial s'il en fut. Comment s'acquitte-t-elle de son devoir vis-à-vis du public débiteur? Sur les onze membres du Conseil d'administration, trois membres, élus par les actionnaires, inscrits depuis six mois au moins, doivent être respectivement, un agriculteur, un industriel et un commerçant de profession ; l'agriculture, l'industrie et le commerce sont censés y trouver leur compte, c'est évident. Mais voici qui demande plus d'attention pour être entendu. La moitié au plus du capital de la banque de réserve doit être souscrite par les banques sud-africaines qui désignent, pour les représenter, trois membres du Conseil d'administration; chaque banque doit souscrire dans la proportion de son capital versé et de ses réserves, de plus, à tout moment, toute banque faisant des affaires dans l'étendue de l'Union Sud-Africaine doit posséder des actions de la Banque de réserve à concurrence d'un montant nominal au moins égal à 5 p. 100 de son propre capital social versé : à quoi toutes ces dispositions tendent-elles? A assurer la coopération des banques privées et de la Banque de réserve. Mais les banques privées ne tiennent pas à leur merci la Banque de réserve ; actionnaires, elles n'ont pas le droit de concourir à la nomination des administrateurs autres que les trois dont le choix leur est dévolu; les autres administrateurs sont les trois représentants de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, trois représentants du Gouvernement nommés par lui, et enfin le gouverneur et le sous-gouverneur nommés aussi par lui mais qui doivent être choisis parmi des professionnels de banque, en tout onze membres du Conseil d'administration, tous sujets anglais et qui doivent être résidents dans le territoire de l'Union. Suivant le principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs, dans cet organisme de banque, l'actionnaire, les banques privées et l'État doivent se faire équilibre et un contrôle mutuel doit s'exercer. Les banques privées sont sûres que la Banque de réserve ne leur fera pas concurrence : il suffit; la Banque de réserve doit être la Banque des banques et son privilège qui est donné au profit de tous ne saurait l'être contre personne. C'est encore dans cet esprit que la loi défend à la Banque de réserve de recevoir des dépôts à terme ou de payer un intérêt sur les comptes courants ou d'émettre

des traites payables autremement qu'à vue. Elle doit être en dehors, au-dessus, à l'écart : c'est en servant les autres banques et non en se dressant contre elles qu'elle doit et qu'elle peut le mieux se rendre utile au public.

Elle doit tellement être la Banque des banques que toutes les banques sont tenues à entretenir dans ses caisses une réserve espèces représentant au moins 13 p. 100 de leurs exigibilités à vue et 3 p. 100 de leurs exigibilités à terme ; exceptionnellement, pendant les trois premières années à compter de la mise en vigueur du régime nouveau, le minimum de 13 p. 100 sera réduit à 10 p. 100.

Le solde du capital actions, la part des banques prélevée, devait être offert, au pair, au public; s'il restait des actions non souscrites, ce dont il y avait peu de chances, le Trésor Public devait les prendre. Contre toute tendance d'accaparement et afin que le public reste bien lui-même, aucun actionnaire, autre que les banques ou le Trésor Public, ne peut posséder plus de 10 000 livres sterling d'actions, ce qui assure aussi une plus juste et plus démocratique répartition d'un placement dont la sécurité et le profit, nous l'avons dit plus haut, résultent d'un prélèvement direct sur l'épargne vraie du public que le billet de banque s'approprie (la liste complète des actionnaires, avec leurs occupations et adresses, doit être remise au Trésor Public dans les deux premiers mois de chaque année pour être déposée par lui sur les bureaux des deux Chambres de l'Union).

Après avoir tant prévu, d'une façon qui semble si concertée et si juste, la loi organique sud-africaine de banque de 1920 (*the Currency and banking Act, 1920*), a cru pouvoir, sans imprudence, investir la Banque de réserve, *the South African Reserve Bank*, du privilège exclusif de l'émission des billets de banque pour une période, évidemment longue, mais que justifie peut-être le désir d'un fondement stable, d'un ordre de choses permanent, sur lequel on puisse construire, la durée d'une génération, — vingt-cinq ans.

L'Égypte aussi, comme l'Afrique du Sud, est sous le régime de la banque unique privilégiée d'émission. Accordée en 1898 — pour cinquante ans ! — à un favori du roi Edouard VII, sir Ernest Cassel, la concession de la Banque Nationale

d'Egypte tient quelque peu de la faveur. L'acte de concession est rédigé en termes convenables et orthodoxes; le billet de banque est convenablement garanti, ce qui est déjà beaucoup. Mais qu'il y a loin entre cet échafaudage de fortune et les belles constructions scientifiques du Canada et de l'Afrique du Sud, cette dernière, il est vrai, encore seulement sur le papier ! Bien que la moitié des billets en circulation doive être représentée par des fonds publics Egyptiens ou Anglais, rapportant intérêt, l'autre moitié étant, obligatoirement, représentée par de l'or, l'État n'a rien à prétendre sur les bénéfices, aucune redevance ne lui est due, aucun prêt sans intérêt ne lui est consenti. Il est vrai, les bons du Trésor Anglais et Égyptiens, substitués par le décret de 30 octobre 1916 à la presque totalité de l'encaisse or, ne coûtent à l'État qu'un intérêt moyen réduit : une première tranche, relativement petite, l'intérêt plein, une seconde, un intérêt variable avec les taux changeants du marché monétaire de Londres mais qui peut osciller autour de 1 p. 100, enfin, une troisième tranche, 1/2 p. 100. A l'égard du public emprunteur, aucune clause limitative du taux de l'intérêt, comme au Canada, aucune clause visant à la représentation effective dans le Conseil des milieux agricoles, industriels et commerciaux, comme dans l'Afrique du Sud; aucune clause visant à la protection des banques privées contre les empiétements possibles et la concurrence privilégiée de la banque d'émission (concurrence dont il semble que la Banque Nationale se soit, du reste, très loyalement abstenue), encore comme dans l'Afrique du Sud. En effet, la banque est très libre; aux termes de ses statuts, elle peut escompter du papier ayant jusqu'à un an à courir; si elle est tenue aux deux signatures c'est sauf le cas « de comptes courants ouverts à des personnes de crédit notoire »; elle peut servir un intérêt aux dépôts qu'elle reçoit; le gouverneur est nommé par le Conseil d'administration, le Gouvernement Egyptien ratifie simplement ; il y a bien des prélèvements obligatoires en faveur des réserves, mais les actionnaires ne perdent rien pour attendre puisque, lors de la dissolution de la Société, les réserves, qui leur appartiennent exclusivement sans aucune participation de l'État, peuvent leur être distribuées.

Nous avons passé en revue jusqu'ici le système de la pluralité des banques d'émission, puis le système de la banque d'émission unique; il nous reste encore à passer en revue deux systèmes : le système des billets d'État et le système des billets de banque d'État, c'est-à-dire des billets émis par un État qui s'improvise banquier.

Le système des billets d'État, pleinement évolué, est, par excellence, celui qui se rencontre aux Indes. Il comporte une encaisse métallique et, pour le solde de la représentation des billets, des titres d'État. Il y a, nous l'avons dit, quelque chose de contre-nature à représenter des billets qui sont une monnaie, un capital vivant et mobile, par le capital fixe dont un titre d'État est l'image; un titre d'État n'est pas d'ailleurs toujours pratiquement réalisable; le Gouvernement des Indes obvie, dans une certaine mesure, à cet inconvénient en ayant une couverture-titres notablement en excès du solde de billets à couvrir.

Le même système de billets d'État a été institué en 1912 pour l'Afrique Occidentale Britannique qui, auparavant, n'avait de circulation de billets locaux d'aucune sorte. La carrière est encore trop courte pour qu'on puisse apprécier le fonctionnement du système dans l'Afrique Occidentale Britannique. Au 30 juin 1920 — la date de clôture des comptes est au 30 juin — l'encaisse s'était évanouie, volatilisée par la hausse des produits et il ne restait comme couverture des billets pour ainsi dire que des titres. Depuis lors, la baisse des produits a pu susciter un certain reflux d'espèces.

Le système peut au contraire être étudié aux Indes sur une période très longue. Là, une foule de problèmes monétaires admirablement retracés dans les documents officiels ont été successivement posés par les circonstances et résolus. Toutefois le cadre de cet article ne comporte pas que nous fassions plus que mentionner un si rare trésor d'observations. Le système de l'émission de billets d'État est si simple dans sa donnée essentielle qu'aucune question de règlement et d'organisation ne se pose. L'État est souverain, il agit suivant son bon plaisir, aucun organisme distinct chargé d'administrer l'institution du billet de banque ne fait ici l'objet d'une charte constitutionnelle. Or, le court essai que forment ces

deux articles ne prétend être qu'une étude de droit constitutionnel en quelque sorte, une étude des chartes constitutionnelles du billet remboursable, ou censé l'être, à vue et au porteur.

Nous voici arrivés au billet de banque d'État, régime que présente l'Australie.

L'ensemble des États Australiens, le *Commonwealth* Australien, a décidé, par une loi du 16 septembre 1910, d'émettre des billets d'État, se réservant le monopole de cette émission, puis, par une loi du 22 décembre 1911, de constituer une Banque d'État, *Commonwealth Bank*, dont le capital était tout entier fourni par l'État et les fonctionnaires nommés par lui mais dont les attributions étendues ne comportaient, cependant, pas l'émission de billets, enfin, par une loi du 30 novembre 1920, de transférer à cette Banque le monopole de l'émission des billets.

Tout ce qu'une banque, la plus libre du monde, peut faire, la *Commonwealth Bank* est autorisée à le faire : elle n'est assujettie à aucune proportion obligatoire d'encaisse par rapport au passif autre que les billets ; elle peut consentir des avances sous toutes les formes, prêter sur hypothèque, émettre des traites de toute échéance, acquérir et exploiter des immeubles, recevoir des dépôts à terme ; seule de toutes les Banques Australiennes, elle a maintenant le droit d'exporter de l'or puisque, depuis le 14 juillet 1915, toute exportation d'or d'Australie est subordonnée à une autorisation du gouvernement et que le gouvernement réserve cette autorisation à sa Banque, dans la mesure, d'ailleurs, de la production courante des mines; elle peut, pour son rayon de caisse d'épargne, emprunter n'importe quel fonctionnaire public, qui ne perd, pour cela, aucun de ses droits (dépôts d'épargne de 1 schelling à 1 300 livres sterling, bureaux d'épargne n'importe où, même là où la Banque ne fait pas d'affaires de banque) ; l'État enfin couvre de sa garantie tout le passif de la Banque ; par contre les bénéfices de celle-ci se partagent en deux : une moitié grossit son fonds de réserve, l'autre est affectée à un « fonds de rachat » général des dettes de l'État.

La loi du 16 septembre 1910 se contentait d'imposer une réserve d'or de 25 p. 100 par rapport aux billets en circulation,

mais elle ajoutait que, dès que la circulation dépasserait 7 millions sterling, tous les billets en excès au-dessus de cette somme seraient intégralement couverts par de l'or. Cette entrave fut supprimée par un amendement de 1911 qui rendit la prescription d'une réserve en or de 25 p. 100 applicable à une circulation de billets d'un montant quelconque.

Le département d'émission de billets du Trésor Public devait placer ses fonds libres en titres d'État Anglais ou Australiens ou les mettre en dépôt dans une banque. Il est probable qu'il ne se fit pas faute de les mettre en dépôt à la *Commonwealth Bank* mais les bilans, trop succincts, n'en font pas foi.

Le département d'émission de billets du Trésor Public est devenu, nominalement, le département d'émission de la *Commonwealth Bank* mais il a conservé, au sein de la Banque, sa vie distincte; ses bénéfices vont tout entiers à l'État, moins une commission, allouée à la Banque, dont le gouverneur général de la *Commonwealth* lui-même règle le taux; aux emplois de fonds, en depôts dans des banques, et en titres d'État Anglais et Australiens, s'ajoute simplement l'emploi en papier de commerce ayant 120 jours au plus à courir. Le département d'émission relève à peine de la Banque puisque son Conseil d'administration propre, de quatre membres, compte trois membres nommés directement par le gouvernement pour un seul, le président il est vrai, qui est de droit le gouverneur de la Banque. Cependant ce lien, si frêle soit-il, peut être à tout moment rompu et un simple décret du gouverneur général de la *Commonwealth* peut du jour au lendemain retirer à la Banque et rendre au Trésor Public pour une durée quelconque le contrôle et la responsabilité de tout ou partie de l'émission de billets, comme ensuite un nouveau décret peut rendre à la Banque ses droits d'émission momentanément retirés ou réduits.

Avant 1910, en Australie, les quinze à vingt banques qui s'y partagent les affaires émettaient toutes des billets sous un régime de pluralité des banques d'émission qui devait réunir les principaux avantages de ce système décrit par nous à propos du Canada. Maintenant nous sommes en présence d'une formule de banque d'émission unique qui est le contre-

pied exact de la formule sud-africaine. Admirable diversité de l'Empire anglais qui est vraiment un monde dans le monde!

Certes, jusqu'à présent, si la théorie fut hasardeuse, la pratique Australienne semble avoir été sage; par exemple, au 29 septembre 1920 — date prise au hasard — la proportion de l'or aux billets était de 43,41 p. 100 ; la situation de la *Commonwealth Bank* au 30 juin 1920 paraissait liquide et les différents chapitres de son bilan bien proportionnés; vers la fin de 1920, le ministre des Finances de la Grande-Bretagne, dans une assemblée qui réunissait les représentants les plus qualifiés des principales colonies Britanniques à institutions parlementaires indépendantes, a pu dire que la *Commonwealth Bank* était un succès incontestable, qu'elle avait fait ses preuves, et qu'elle avait rendu d'inappréciables services pendant la guerre.

Souhaitons, de tout notre cœur, du plus profond de notre sympathie, bonne chance à ce régime Australien; la charité, la générosité du cœur, l'amour du bien, une foi ardente dans un devenir meilleur de l'humanité, beaucoup de tendresse et de douceur, non moins d'énergie et de virilité ont présidé à sa genèse et président à son fonctionnement. C'est un régime de jeunes qui espèrent tout. N'importe! Quand on est vieux on ne peut s'empêcher de hocher la tête, de penser que l'histoire aisément se recommence, qu'un État-banquier, si noble soit-il, résiste mal, à la longue, au charme séducteur de l'inflation qui fait beaucoup de mal, ce qui serait peu de chose encore si elle n'était une hérésie et un mensonge.

INDES NÉERLANDAISES

Encore que les Antilles Hollandaises et la Guyane Hollandaise forment un ensemble important, les Indes Orientales Néerlandaises sont, parmi les colonies Hollandaises, si prépondérantes, avec leurs quarante-huit millions d'habitants prolifiques et susceptibles de multiplier sur un territoire dont les réserves sont immenses que nous nous arrêterons à elles seules.

La Banque Javanaise *Javasche Bank*, fondée en 1827, est la seule banque qui émît jamais de billets aux Indes Néerlan-

daises ; elle est aujourd'hui encore investie de ce monopole d'émission qui, renouvelé en 1906 pour quinze ans, vint à expiration le 31 mars — date de clôture de l'exercice social — 1921. On sait déjà que la part de l'État dans les bénéfices sera augmentée ; cette part on avait cru, sans doute, en 1906, qu'elle laisserait aux actions tout juste assez de marge pour tenir leur zèle en éveil par quelque possibilité de gain. Erreur ! Voici les grandes lignes du contrat de 1906 : un intérêt, non accumulatif, de 6 p. 100 aux actions ; sur le solde, trois neuvièmes comme super-dividende aux actions, deux neuvièmes au fonds de réserve, enfin quatre neuvièmes à l'État ; une fois le fonds de réserve complété à un chiffre égal à celui du capital social, lequel est entièrement libéré, l'attribution de deux neuvièmes au fonds de réserve devait cesser ; un de ces neuvièmes devait être attribué aux actions, l'autre à l'État ; enfin, en cas de cessation du monopole, le fonds de réserve devait être attribué moitié aux actions, moitié à l'État. Accessoirement la Banque prêtait aux administrations publiques certains de ses services de caisse, opérait gratuitement les transferts de fonds pour leur compte et consentait au Trésor des avances à un taux d'intérêt réduit. L'État aurait eu mauvaise grâce de ne pas se montrer satisfait d'un pareil contrat. Mais voici que le dividende des actions qui, avant la guerre, avait été de 14 p. 100 pour 1912-1913 et de 15,2 p. 100 pour 1913-1914, s'est élevé à 30 p. 100 pour 1919-1920. Ce dividende est le résultat automatique de l'inflation : le capital social, déjà en lui-même fort petit, a fini par devenir microscopique par rapport à l'ensemble des capitaux avec lesquels la Banque travaille ; au 31 mars 1920, date du dernier bilan annuel, le capital social représentait 1,8 p. 100 des billets en circulation et 1,4 p. 100 du passif total envers les tiers ; à la même date, capital social et fonds de réserve réunis représentaient 2,8 p. 100 des billets en circulation et 2,1 p. 100 du passif total envers les tiers. Ainsi un bénéfice proportionnellement aussi modéré que possible sur les capitaux mis en mouvement aboutissait, par la force même des choses, à un dividende plantureux sur les actions. D'ailleurs l'exiguïté du capital n'avait pas sujet de donner d'alarme puisque l'industrie de la banque d'émission pure et simple, de la banque centrale, est, nous l'avons

dit, par définition même, presque exempte de tout risque.

La vraie protection des porteurs de billets et des titulaires de comptes de dépôts, ne réside pas dans les capitaux propres de l'institution mais dans l'encaisse métallique telle que le contrat de 1906 la définit, c'est-à-dire au moins égale à 40 p. 100 du passif total envers les tiers (billets de banque, dépôts, effets à payer); une disposition légale exceptionnelle, motivée par la guerre, a réduit cette proportion minimum à 20 p. 100. Mais, en fait, la proportion, au 31 mars 1920, date du dernier bilan annuel paru, était de 44 p. 100 ; elle n'était, croyons-nous, tombée que très momentanément au-dessous de 40 p. 100 en septembre et octobre 1914, la moyenne de l'exercice 1914-1915 ayant été affectée de cette chute seulement jusqu'à n'être que de 40,5 p. 100; l'exercice suivant marquait aussitôt une reprise sensible de la moyenne et cette reprise s'est depuis maintenue.

Une encaisse métallique représentant, au 31 mars 1920, 44 p. 100 du passif total envers les tiers, soit 59 p. 100 du montant des billets en circulation (en regard desquels on peut encore mettre le portefeuille d'effets sur le dehors et les avoirs en compte au dehors, soit 14 p. 100, et le portefeuille titres, très international, en quoi sont employés la plus grande partie des capitaux propres, soit 2 p. 100) voilà, ce semble, un poids mort bien lourd !

Ce poids mort put être porté allègrement, c'est-à-dire sans resserrement, sans renchérissement du crédit et sans embarras de change, ce dont il apparaît trois raisons principales.

La première tient aux conditions les plus fondamentales du système monétaire des Indes Néerlandaises. Ce système est depuis 1877 à base d'or, n'admettant d'autre monnaie à pouvoir libératoire indéfini que l'or ou les billets de la Banque, ce qui revient au même, puisque la Banque délivre des billets contre toute quantité d'or qu'on lui remet. Mais n'allez pas croire qu'elle délivre, ou même ait jamais délivré de l'or à guichet ouvert à toute personne à qui il prendrait ou aurait pris fantaisie de lui en demander. Que non pas! Avant la guerre, la Banque remboursait ses billets en monnaie d'argent que requièrent les indigènes quand ils ne se contentent pas de billets dont, le plus souvent, paraît-il, ils se montrent fort satisfaits.

Puis la Banque a raréfié même ces faibles sorties d'argent : c'est au Trésor Public, en effet, qu'incombe, d'après la loi, l'approvisionnement des indigènes en espèces blanches et sonnantes ; d'ailleurs le stock d'argent de la Banque s'appauvrissait ; au 31 mars 1920 il était pour ainsi dire à sec, ne se montant plus qu'à 4.393.403,27 florins d'argent contre 184.957.791,62 florins d'or. Ainsi la tâche de la Banque a été facilitée en premier lieu par la latitude de fait de rembourser ou de ne pas rembourser ses billets. Elle a été facilitée en second lieu par les excédents d'exportation considérables des Indes Néerlandaises, considérables surtout depuis 1909, environ, grâce à l'extension des cultures d'arbres à caoutchouc puis, de temps à autre, grâce à des accès de hausse du caoutchouc, puis, pendant la guerre, grâce à la hausse phénoménale du sucre et des oléagineux, enfin grâce à des placements de fonds considérables faits du dehors dans la colonie aux fins de plantations diverses mais principalement d'arbres à caoutchouc (ces placements équivalent à un invisible transfert, à une invisible exportation de droits de propriété, de droits à la disposition de main-d'œuvre locale et de tous les produits locaux nécessaires à la création d'une plantation et aux additions successives à cette plantation). La tâche de la Banque a été facilitée, en troisième lieu, par une disposition de ses statuts qui l'autorise à avoir un quart de son encaisse métallique sur n'importe quelle place hors des Indes Néerlandaises où doivent être les trois autres quarts : rien de plus commode, dès lors, pour la Banque que d'acheter ou de vendre à Batavia des traites sur n'importe quelle place où elle entretient ou peut entretenir une fraction de son encaisse or. Telles sont les trois principales raisons qui ont empêché l'obligation d'entretenir une encaisse métallique totale au moins égale à 40 p. 100 de son passif total envers les tiers, d'être pour la Banque une servitude pesante.

Elle est maintenant déliée de cette servitude puisque les 40 p. 100 obligatoires, depuis août 1914, sont ramenés à 20 p. 100. Et cela se trouve bien, car la baisse des produits diminue, là comme ailleurs, comme en Argentine et en Afrique du Sud, par exemple, les excédents d'exportations et le change sur Amsterdam qui, en juin-juillet 1920, était monté à 104 (104 florins sur Amsterdam pour 100 florins en billets de la

Banque Javanaise payés à Batavia) n'est plus que de 95 1/2 à l'heure où nous écrivons ; car encore la clause des statuts, si commode, permettant à la Banque d'avoir son encaisse métallique où bon lui semble, ne joue plus librement : l'universelle chasse à l'or, l'universelle perte au change ont peu à peu expulsé les réserves d'or de la Banque Javanaise de différentes banques d'émission qui en étaient les dépositaires, le conservant à part (*earmarked*) ; tout récemment, la dernière sans doute des banques d'émission Européennes à prendre cette mesure, la *Nederlandsche Bank* (la Banque d'émission Hollandaise) a décidé de ne plus garder d'or pour le compte de la Banque Javanaise. Il n'y aurait plus, en dernière analyse, que la seule *Federal Reserve Bank* de New-York qui consente à conserver de l'or à part (*earmarked*) pour le compte de la Banque Javanaise.

D'une façon générale, la Banque Javanaise a stabilisé le change Javanais avec la métropole aux environs du pair. Si de plus elle avait dû assurer le remboursement à guichet ouvert de ses billets en espèces sonnantes elle n'aurait sans doute pas réalisé ce tour de force, facilité, d'ailleurs, par l'afflux des capitaux étrangers, de maintenir immobile à 3,5 p. 100 son taux d'escompte depuis octobre 1909. Au reste, quel est le pays d'Extrême-Orient ou d'Orient, quel est le pays colonial qui a maintenu sans discontinuer le remboursement, à guichet ouvert, des billets en espèces ? Ce n'est ni le Canada, ni l'Afrique du Sud Britannique, ni l'Égypte, ni l'Afrique Occidentale Britannique, ni l'Australie, ni les Détroits (*Straits Settlements*), ni le Siam, ni même Hongkong, ni aucune colonie Française. Je n'en vois qu'un : l'Inde Britannique.

Cette fixité d'un escompte bas fut, semble-t-il, pour les Indes Néerlandaises, un avantage considérable. La Banque Javanaise assura sans doute au pays d'autres avantages. Aucune disposition particulière ne règle la qualité des membres du Conseil d'administration ou de certains d'entre eux. Mais le seul fait que le Conseil est à Batavia, est sur place, assure à la Banque une certaine supériorité par rapport aux banques coloniales d'émission administrées de loin, d'une métropole Européenne, au point de vue de la compréhension du milieu et de la sollicitude à en satisfaire les besoins —

avantage en regard duquel le danger d'une sorte de contagion d'engouements collectifs locaux est, ici, négligeable, vu l'expérience professionnelle des administrateurs.

La part de l'État dans la gestion et son droit de contrôle sont normaux. Pour chacune des trois fonctions d'administrateur-directeur, — président, vice-président, secrétaire — l'État choisit entre deux candidats présentés par les actionnaires. Mais, pour le président, il peut passer outre et choisir de son chef n'importe qui. Le commissaire de l'État a le droit de tout voir, de tout entendre et de tout savoir sans s'immiscer dans la gestion. Et finalement l'État a le droit d'accepter ou de refuser le bilan et le compte de profits et pertes de fin d'exercice, c'est-à-dire d'acculer la société à une impasse que doit trancher un arbitrage prévu.

La Banque est avant tout officielle, avant tout classique. Elle ne fait pas d'avances sur ses actions. Elle s'en tient rigoureusement à son rôle de Banque des Banques sans empiéter sur le propre des banques privées : pas de dépôts à intérêt ni à terme, pas de tirage autrement qu'à vue, c'est-à-dire pas de papier de finance (*finance bills*), portant sa signature, pas d'hypothèque autrement que comme sûreté accessoire et pour tenir lieu, par exemple, de la troisième signature, pas de participations commerciales, industrielles ou agricoles; des avances, avec une certaine latitude d'ailleurs quant au choix des garanties qui peuvent consister même en actions de sociétés si l'industrie sociale est stable; des escomptes à 3 ou 6 mois au plus suivant les cas. Une seule chose étonne un peu : le capital social et le fonds de réserve sont émiettés par petits paquets en toutes sortes de titres cotés soit à Batavia, soit à Amsterdam, soit sur d'autres marchés d'Europe, soit sur ceux d'Amérique et n'ayant souvent rien à voir ni avec les Indes Néerlandaises ni avec la Néerlande. La physionomie d'un inventaire de ces titres ressemble tout à fait à celle d'un inventaire de *Trust Company* Anglaise ou d'une de ces assez nombreuses sociétés Suisses se livrant à une industrie semblable. Il paraît que, en l'espèce, le but poursuivi est de soustraire le capital et le fonds de réserve aux aléas de l'industrie sociale, d'en faire un dernier recours en cas de naufrage. Rien n'est plus contraire à la mentalité de la place de Paris

pour qui un avoir en banque, — il est vrai parfois moins productif que des titres dont les intérêts s'accumulent et forment à la longue une garantie supplémentaire, — ou un portefeuille commercial, à multiples signatures solides, seront toujours beaucoup plus près des espèces que n'importe quels titres cotés, fussent-ils les plus divisés du monde et répartis sur toutes les bourses. Est-ce la conséquence d'une idée théorique de la monnaie et d'un certain amour de la théorie pure ou simplement la trace de la forte empreinte laissée sur la place de Paris par M. Henri Germain, le fondateur du Crédit Lyonnais et l'instaurateur d'une certaine discipline?

(*La fin prochainement.*)

MARCEL LABORDÈRE

Le gérant : ED. PAUPHILET.

LIVRES NOUVEAUX

LA SYMPHONIE ÉTERNELLE

par **M.-Th. Gadala.**

Sous ce titre, Mme Gadala a réuni des poèmes qui ont de la couleur et sont en même temps pleins de sensibilité. Dans quelques lignes qui servent de préface, Mme la comtesse de Noailles dit à l'auteur que son esprit « ravi et tourmenté » a exprimé avec beaucoup de charme le bonheur et l'histoire de cette symphonie éternelle qu'est la nature. Ces mots résument très exactement l'impression que donne le volume. L'auteur très attentif aux spectacles de la nature et très ému par le rythme de la vie réagit vivement au monde extérieur, et la plupart de ses poèmes sont remplis par l'enchantement que lui cause la vue des champs, de la mer ou des villes, de la Bretagne et de Paris. Mais chacun de ces spectacles lui suggère une émotion où il y a de la tendresse et de l'inquiétude et qui se résoud en sentiments multiples dont l'expression est toujours nuancée, discrète et délicate.

DANS LE MOGHREB EN FLAMMES

par **Claude Lorris.**

Le Moghreb n'était pas jusqu'à ces dernières années, une région très familière aux lecteurs français, mais voici qu'en peu de temps il a conquis les faveurs de la mode et déjà il a inspiré toute une littérature. Madame Claude Lorris lui consacre des pages ardentes, qui respirent l'ivresse de la vie et la fièvre du soleil. Elle a bien rendu, dans ses descriptions, l'impression qui se dégage des solitudes enflammées et mornes, ce que Théophile Gautier appelait le spleen lumineux de l'Orient. On appréciera aussi la vigueur réaliste de ses croquis d'indigènes : cela est vraiment vu.

ÉTUDES ET FIGURES. VARIÉTÉS LITTÉRAIRES

par **André Bellessort.**

Les études de M. André Bellessort appartiennent au genre de la critique érudite et fortement documentée; mais la science de l'auteur est moins frappante que la vivacité d'esprit avec laquelle il traite son sujet. On sent à chaque ligne que l'auteur s'est enthousiasmé pour son travail et que ce fut une vraie joie pour lui de s'y livrer. Cervantès, Ossian, Veuillot, Voltaire, Brunetière, leurs œuvres et leurs tendances, sont évoqués de façon souvent puissante et toujours vivante. Certaines pages, écrites pendant la guerre et consacrées aux rapports des lettres françaises et des lettres allemandes, témoignent d'un louable souci d'impartialité qui double les mérites que l'auteur attribue à son pays.

LETTRES INÉDITES DE PIRON

par **J. Lavaquery.**

La publication que vient de faire M. l'abbé Lavaquery d'une série de lettres de Piron sera fort appréciée des lettrés. Une brève étude historique indique l'origine de ces lettres, et nous fait connaître de la manière la plus agréable et la plus précise le correspondant de Piron, M. Le Vayer, et ses amis. C'est tout un petit monde d'honnêtes gens qui aimaient les ouvrages de l'esprit et que leurs occupations ou leur situation sociale ne détournaient pas du culte des belles-lettres. Quant à la correspondance de Piron, dont la publication est faite pour la première fois, elle complète notre connaissance du poète fantaisiste, et nous le révèle parfois sous un aspect nouveau, en nous montrant des vertus paisibles et une bonté simple, que sa réputation de légèreté a bien fait oublier.

JEAN PICQUET, HOMME DE SPORT

par **Charles de Saint-Cyr.**

L'auteur le remarque fort justement : parce que le goût des sports est devenu presque universel, le type des hommes de sport s'est généralisé au point de se fondre dans la masse. Ils ne forment plus un contingent à part, ils ne sont plus une caste. Le héros de M. Charles de Saint-Cyr nous reporte à l'époque héroïque, bien qu'elle ne soit pas encore trop lointaine, où les « sportifs » luttaient pour imposer le triomphe du sport. Ce Jean Picquet est la synthèse vivante des champions du football ou de la bicyclette. Il nous offre un double intérêt, historique en même temps que pittoresque. Ajoutons que M. de Saint-Cyr connaît à merveille son sujet, ayant été lui-même parmi ceux qui batailleront pour la cause de l'athlétisme français.

LES JOUETS DE FRANCE

par **Léo Claretie.**

Il suffit, à l'époque des étrennes, de faire le tour des grands bazars pour se convaincre de l'importance de l'industrie des jouets et aussi pour s'émerveiller de l'ingéniosité mise en œuvre pour amuser les enfants. Mais quels sont exactement les articles à ranger parmi les jouets? Si nous en croyons M. Léo Claretie, la classification ne serait pas aisée à établir... Il y consacre 75 pages émaillées de remarques amusantes et spirituelles.

Le second chapitre traite de l'histoire des jouets de France. On verra quels chefs-d'œuvre de goût et d'ingéniosité furent exécutés pour les enfants de la famille royale.

Dans la dernière partie, enfin, l'auteur étudie l'état actuel de l'industrie du jouet et en fait ressortir toute l'importance.

LA REVUE DE PARIS

Paraît le 1er et le 15 de chaque mois

PRIX DE L'ABONNEMENT

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
PARIS, SEINE ET SEINE-ET-OISE.	80 »	41 »	21.50
DÉPARTEMENTS ET COLONIES FRANÇAISES.	86 »	44 »	23 »
ÉTRANGER.	92 »	47 »	24.50

PRIX DE LA LIVRAISON : 4 fr. 50

On s'abonne à la Revue de Paris, *3, rue Auber, dans toutes les librairies et dans tous les bureaux de poste de France et de l'Étranger.*

Sans aucuns frais supplémentaires, la Revue de Paris *est fournie rognée aux abonnés qui en font la demande.*

Les abonnements partent du 1er ou du 15 de chaque mois.

Les mandats ou valeurs à vue doivent être adressés à la Revue de Paris, *3, rue Auber.*

La reproduction et la traduction des œuvres publiées par la Revue de Paris *sont, à moins d'indication spéciale, complètement interdites dans tous les pays y compris la Hollande.*

La Revue de Paris *décline la responsabilité des manuscrits qui lui sont confiés.*

La première Table Décennale (1894-1903) *est mise en vente au prix de* 2 *fr.* 50.

P. BRODARD, imprimeur de la *Revue de Paris*, 85 bis, faubourg Saint-Honoré, Paris.